MINISTERE
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
331.87
B412r
1905-07

RAPPORT

RELATIF A L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 31 MARS 1898

SUR LES UNIONS PROFESSIONNELLES

1905-1907

SOC. AN. M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR

49, RUE DU POINÇON, 49

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

OFFICE DU TRAVAIL

No longer the property of Columbia University

RAPPORT

RELATIF A L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 31 MARS 1898

SUR LES UNIONS PROFESSIONNELLES

PENDANT LES ANNÉES

1905-1907

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES

PAR

M. LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY
AUG 29 1921

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
J. LEBÈGUE & Cie
RUE NEUVE, 36

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
SOCIÉTÉ ANONYME
RUE ROYALE, 15

1911

331.87
B412r
1905/7

RAPPORT

RELATIF A L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 31 MARS 1898

SUR LES UNIONS PROFESSIONNELLES

1905-1907

MESSIEURS,

L'Office du travail a élaboré, pour la période triennale 1905-1907, le rapport relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898 sur les Unions professionnelles. C'est cet exposé que, conformément aux prescriptions de l'article 19 de la loi, j'ai l'honneur de vous présenter.

Le plan qui avait été adopté pour les deux rapports précédents a encore été suivi pour le présent travail. Celui-ci comprend donc, comme première division principale, une *analyse*, dans laquelle sont spécialement mis en relief les chiffres les plus importants relevés dans la deuxième partie, laquelle n'est qu'une suite de *tableaux* donnant, en détail, tous les renseignements *statistiques* sur l'activité des unions.

*

520617

Enfin, une troisième partie contient le texte de divers *documents* relatifs aux dispositions prises par le Gouvernement et par le Conseil des mines pour assurer l'exécution de la loi de 1898.

Le développement pris par les unions professionnelles au cours de ces trois dernières années semble indiquer que les avantages offerts par la loi à ces associations sont de mieux en mieux appréciés, et que l'expérience, à mesure qu'elle se prolonge, a révélé aux intéressés, après les méfiances du début, que l'instrument mis à leur disposition se prêtait sans réelles difficultés aux divers buts poursuivis.

Le nombre des unions qui ont demandé la reconnaissance légale au cours des années 1905, 1906 et 1907, a été respectivement de 149, 268 et 434. Ces deux derniers chiffres sont particulièrement importants, si l'on songe que le maximum atteint jusque-là était 177 (en 1903).

Le nombre des unions existantes s'est trouvé ainsi porté à 981 pour la première année de cette période, à 1,234 pour la deuxième et à 1,637 pour la troisième.

Au point de vue de la langue employée pour la rédaction de leurs statuts, les unions relevées pour 1907 se divisaient en 921 unions de langue flamande et 716 unions de langue française.

Dans le rapport relatif à la période 1902-1904, il avait été signalé notamment que les unions d'agriculteurs formaient la grande majorité (86 p. c.) de l'ensemble, mais que les unions d'ouvriers, dont l'importance numérique était encore relativement très faible (8.21 p. c.

en 1904), avaient marqué une tendance à se multiplier. Cette tendance n'a cessé de s'affirmer pendant la période actuelle et, à la fin de 1907, la part proportionnelle des unions d'ouvriers dans le nombre *total* des unions s'était élevée à 17 p. c., alors que les unions d'agriculteurs ne représentaient plus que 77 p. c. de ce nombre. Il importe de noter également à ce point de vue que, dans les reconnaissances qui se sont produites pendant cette dernière année, la proportion était de 67 p. c. pour les unions d'agriculteurs et de 29 p. c. pour les unions d'ouvriers.

L'augmentation du nombre des membres effectifs a également été très sensible. Les unions possédaient 54,234 membres en 1904, et 107,539 en 1907. Ici encore on constate de sérieux progrès réalisés spécialement par les unions d'ouvriers. En 1904, les unions d'agriculteurs réunissaient 80 p. c. du total des membres effectifs et les unions d'ouvriers 13 p. c., tandis qu'en 1907 la part proportionnelle n'est plus que de 72 p. c. pour la première catégorie, mais s'est élevée à 18 p. c. pour la seconde. En outre, le nombre moyen des membres effectifs, par union, est resté sensiblement plus élevé pour les unions d'ouvriers que pour les unions d'agriculteurs.

Il résulte de l'examen des chiffres publiés ci-après que, d'une manière générale, l'activité des unions a pris un grand développement. Les *recettes* qui, en 1904, étaient de 514,602 fr. 48 c., se sont élevées, en 1907, à 1,009,856 fr. 15 c.; les *dépenses*, de 494,065 fr. 80 c. en 1904, sont montées à 1,087,883 fr. 8 c. en 1907. Quant à l'*avoir social réel* (actif net), qui, en 1904, était

de 728,854 fr. 81 c., il a atteint, en 1907, 1 million 191,707 fr. 28 c. Dans ce chiffre est comprise, à concurrence de 567 597 fr. 77 c., la valeur des immeubles possédés par diverses unions, à savoir : 1 union de personnes exerçant une profession libérale (Association des ingénieurs électriciens sortis de l'Institut électro-technique Montéfiore-Lévi); 1 union mixte (Association pour la protection du travail au port d'Anvers), et quelques unions d'agriculteurs. Enfin, les *fonds disponibles* qui, en 1904, ne s'élevaient qu'à 202,825 fr. 71 c., étaient, en 1907, de 497,685 fr. 49 c., se décomposant comme suit : en caisse, 181,941 fr. 49 c.; fonds placés, 315,744 francs.

Ce sont toujours les opérations prévues par les nos 2, 3 et 5 de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898, qui ont principalement absorbé l'activité des *unions d'agriculteurs.*

Les opérations du n° 2 (achat pour la revente aux membres de matières premières, etc.) ont atteint, en 1907, le chiffre de 6,194,683 fr. 40 c., soit, par rapport à 1904, une augmentation de 1,628,098 fr. 59 c.

Les opérations du n° 3 (achats des produits de la profession des membres pour la revente), qui, en 1904, ne dépassaient pas 22,103 fr. 80 c., se sont élevées à 179,191 fr. 99 c. en 1907. Enfin les opérations du n° 5 (achat de bestiaux, machines, etc., destinés à être mis à l'usage des membres) ont augmenté, comparativement à 1904, de 16,609 fr. 95 c., arrivant ainsi à un total de 96,369, fr. 80 c. Les objets possédés en application de cette dernière disposition représentaient une valeur de 414,942 fr. 20 c., soit 121,362 fr. 20 c. de plus qu'en 1904.

Les *unions d'ouvriers* n'ont presque pas profité des dispositions de l'article 2. Il n'y a guère à signaler, en ce qui les concerne, que les faits suivants :

Une union en 1905 et en 1906, et 3 unions en 1907 possédaient un atelier d'apprentissage en application du n° 1 de cet article; 5 unions avaient, en 1907, acheté pour 2,055 fr. 57 c. d'objets, outils, etc., pour les revendre à leurs membres, et 4 unions possédaient, pendant cette même année, pour 1,560 fr. 19 c. d'objets destinés à être mis à l'usage des membres conformément au n° 5.

Le champ d'action des unions d'ouvriers est toujours resté, en ordre principal, l'indemnisation des membres en cas de chômage. C'est ainsi qu'elles ont distribué, en 1907, 31,687 fr. 35 c. d'indemnités pour chômage involontaire (24,786 fr. 4 c. en 1904); 365 fr. 20 c. d'indemnités de déplacement pour faciliter aux membres la recherche d'un emploi hors de leur résidence; 22,775 fr. 49 c. d'indemnités pour chômage à la suite de grèves ou de lock-out (1,554 fr. 55 c. en 1904).

Quelques unions d'ouvriers ont encore porté leur activité dans d'autres domaines. Il est à signaler notamment que 6 unions en 1905, 5 en 1906 et 7 en 1907 ont organisé dans leur sein un bureau de consultations gratuites, et qu'il a ainsi été donné 140 consultations la première année, 66 la seconde et 337 la troisième. D'autre part, 5 unions ont conclu 10 contrats de travail en 1906, et 16 en 1907. Les unions ayant soutenu des procès pour leurs membres sont moins nombreuses : 2 unions en 1906 (8 procès) et 1 union en 1707 (32 procès).

Enfin 12 unions en 1905, 11 en 1906 et 18 en 1907 se

sont occupées du placement gratuit de leurs membres et ont effectué respectivement chaque année 205, 69 et 189 placements.

Parmi les opérations faites par les *unions des autres catégories*, on ne peut citer, comme intéressantes et assez importantes, que celles réalisées en application de l'article 2, 2°, par les unions de patrons (76,686 fr. 31 c. en 1907), et par les unions de commerçants (313,021 fr. 25 c. en 1907).

En outre, 2 unions d'employés ont accordé quelques indemnités à des membres victimes d'un chômage involontaire.

Les fédérations d'unions reconnues ont pris un certain développement au cours de la période envisagée dans le présent rapport. En 1907, il existait 26 organismes fédéraux, dont 21 pour les unions d'agriculteurs, 1 pour les unions de personnes exerçant une profession libérale et 4 pour les unions d'ouvriers.

Les fédérations de cette dernière catégorie groupaient 162 associations.

Les recettes pour l'ensemble des fédérations s'élevaient cette année à 110,733 fr. 76 c. et les dépenses à 110,595 fr. 72 c. Leur avoir social réel (excédent de l'actif sur le passif) était de 19,395 fr. 91 c.

Pendant ces trois années il a été enregistré un certain nombre de dissolutions d'unions : 16 en 1905, 31 en 1906, 28 en 1907. Le nombre des unions déclarées dissoutes depuis la mise en vigueur de la loi s'est trouvé ainsi porté à 118, soit 6.8 p. c. du total des unions ayant obtenu la reconnaissance légale.

D'autre part, 149 unions en 1905, 190 en 1906 et 238 en 1907 n'ont fait aucune opération.

Il importe cependant de remarquer que presque toutes les unions dissoutes ou n'ayant pas fonctionné étaient des associations de peu d'importance, dont l'effectif dépassait rarement sept membres.

Le Gouvernement n'a cessé, au cours de cette troisième période triennale, d'accorder ses encouragements aux unions professionnelles légalement reconnues. Depuis 1905, le crédit voté par la Législature à l'effet d'encourager l'esprit d'association professionnelle chez les ouvriers a été porté de 5,000 à 10,000 francs; aussi la moyenne des subsides de premier établissement accordés aux unions d'ouvriers a-t-elle pu être un peu augmentée.

D'autre part, pour satisfaire à des vœux exprimés au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, l'Office du travail s'est appliqué à simplifier encore les formules destinées à l'établissement des comptes que les unions doivent fournir chaque année au Gouvernement.

En définitive, Messieurs, je crois qu'il est permis de conclure des quelques considérations générales qui viennent d'être exposées, ainsi que des renseignements détaillés donnés dans le corps même de ce rapport, que la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles a été appliquée, pendant la période 1905-1907, avec un succès de plus en plus marqué. Certes, on constatera par l'examen des tableaux statistiques, que les moyennes par union ont, en général, subi une diminution, notamment celles qui concernent le nombre de membres et les

recettes. Cette réduction s'explique aisément. A côté des anciennes unions qui n'ont cessé de prospérer, il s'en est créé, pendant ces dernières années, un nombre relativement considérable. Les débuts de ces nouvelles associations ont été généralement modestes, leur effectif restreint et le chiffre de leurs opérations peu élevé ; et comme elles ont été englobées dans le calcul des moyennes, le taux de celles-ci s'est nécessairement abaissé.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,
ARM. HUBERT.

ANALYSE

ET

ANNEXES

ANALYSE

ANALYSE

CHAPITRE Ier

Mouvement des unions et de leur personnel.

SECTION I. — DES RECONNAISSANCES LÉGALES D'UNIONS.

§ 1er. — Période 1905-1907.

A. — Situation pour l'ensemble des unions.

I. — Relevé des reconnaissances d'unions.

Nombre total des reconnaissances légales d'unions, *par année*. — Le nombre des unions qui se sont fait reconnaître légalement chaque année, pendant la période 1905-1907, a été de 149 en 1905, 268 en 1906, 434 en 1907. A la fin de la période précédente, en 1904, il avait été de 170; il s'est donc produit un léger recul en 1905, largement compensé par le nombre des reconnaissances de chacune des deux années suivantes.

Répartition des reconnaissances légales d'unions par *provinces*, *arrondissements* **et** *communes*. — Le tableau ci-contre indique, pour chaque année, l'ordre dans lequel peuvent se classer les dif-

férentes *provinces* par rapport au nombre de leurs reconnaissances légales.

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Nombre de reconnaissances légales.	PROVINCES.	Nombre de reconnaissances légales.	PROVINCES.	Nombre de reconnaissances légales.
Flandre occidentale	38	Brabant	90	Luxembourg . .	89
Brabant	30	Flandre occidentale	46	Flandre occidentale	82
Flandre orientale .	25	Flandre orientale .	46	Brabant	73
Anvers	17	Luxembourg . .	31	Anvers	65
Luxembourg. . .	14	Anvers	23	Flandre orientale .	48
Namur	12	Namur	11	Liége.	33
Liége	7	Limbourg . . .	8	Namur	28
Hainaut	3	Liége.	7	Hainaut.	12
Limbourg . . .	3	Hainaut	6	Limbourg	4

Chaque année, le classement se trouve notablement modifié. On peut toutefois remarquer que les cinq premières places sont toujours disputées entre la Flandre occidentale, le Brabant, le Luxembourg, la Flandre orientale et la province d'Anvers.

L'augmentation du nombre des reconnaissances légales est constante dans les provinces suivantes : Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liége et Luxembourg. Dans la province de Namur il y a eu, par rapport à 1905, un fléchissement d'une unité en 1906 mais une augmentation de 17 unités en 1907.

Le Brabant et le Limbourg, après une augmentation en 1906, subissent une diminution en 1907.

Dans les *arrondissements* de Soignies et de Waremme, il n'a été relevé aucune reconnaissance légale d'unions pendant la période 1905-1907. De même, dans ceux de Nivelles, Eecloo et Mons pour 1905 et 1906.

D'autre part, pour chacune des trois années qui font l'objet du

présent rapport, c'est l'arrondissement de Bruxelles qui compte le plus de reconnaissances : 23 en 1905, 81 en 1906 et 67 en 1907.

Il est suivi en 1905 par celui de Gand (9 reconnaissances), en 1906 et 1907 par celui d'Anvers (respectivement 17 et 34 reconnaissances).

On trouvera au tableau annexe I le nombre de reconnaissances légales par année pour tous les autres arrondissements du pays.

En ce qui concerne les *communes* dans lesquelles les nouvelles unions se sont créées (voir annexe I), on constatera, par le tableau ci-dessous, qu'en général il n'y a pas eu plus d'une union reconnue par commune.

PROVINCES.	1905		1906		1907	
	Communes.	Unions.	Communes.	Unions.	Communes.	Unions.
Anvers	4	17	7	23	36	65
Brabant	17	30	40	90	50	73
Flandre occidentale	29	38	39	46	67	82
Flandre orientale	21	25	33	46	37	48
Hainaut	2	3	5	6	10	12
Liége	4	7	5	7	18	33
Limbourg	3	3	5	8	3	4
Luxembourg	14	14	22	31	60	89
Namur	12	12	11	11	27	28

Les communes où il y a eu le plus de reconnaissances légales sont :

En 1905 : Opwijk (arrondissement de Bruxelles) : 6 reconnaissances; Bruxelles et Liége, 4 reconnaissances.

En 1906 : Bruxelles : 10 reconnaissances; Assche (arrondissement de Bruxelles) : 7 reconnaissances; Liége : 3 reconnaissances.

En 1907 : Liége : 12 reconnaissances; Bruxelles : 6 reconnaissances; Opwijk : 5 reconnaissances.

II. — Relevé du personnel des unions reconnues.

Nombre des *membres effectifs* des unions à la fin de l'année de leur reconnaissance légale. — Pour *l'ensemble des unions reconnues*, ce nombre s'élevait à 9,508 en 1905, à 19,320 en 1906 et à 20,324 en 1907.

Le tableau suivant indique dans quel ordre et pour quelle part les différentes provinces interviennent dans ces totaux.

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.
Flandre occidentale.	3425	Brabant	5675	Flandre occidentale.	7254
Flandre orientale .	2041	Flandre occidentale.	5086	Flandre orientale .	3912
Brabant	1459	Flandre orientale .	3874	Anvers.	2708
Anvers	920	Liége	2035	Brabant	2114
Namur	690	Anvers.	908	Luxembourg . . .	1402
Liége	335	Luxembourg . . .	769	Liége	1044
Hainaut	314	Namur.	555	Hainaut	944
Luxembourg . . .	218	Hainaut	276	Namur.	750
Limbourg	106	Limbourg. . . .	142	Limbourg. . . .	196

Le Brabant et les deux Flandres qui, en 1905 et 1906, se trouvent en tête des provinces comme ayant eu le plus d'unions nouvelles, occupent également les premières places pour le nombre de membres effectifs que comptent ces unions.

Le Luxembourg qui, en 1907, avait le plus grand nombre d'unions reconnues n'arrive, en cette même année, pour le nombre de membres, qu'en cinquième ordre.

L'augmentation du nombre de membres effectifs, réunis par les unions nouvellement reconnues, est constante dans les Flandres occidentale et orientale, le Luxembourg et le Limbourg.

Dans le Brabant et la province de Liége, l'effectif des unions reconnues en 1906 est sensiblement plus fort que celui des unions reconnues en 1905, mais, pour ces deux provinces, il se produit une diminution notable en 1907.

Les *arrondissements* dans lesquels les unions reconnues dans l'année possédaient le plus de membres effectifs sont les suivants :

En 1905 :		**En 1906 :**		**En 1907 :**	
Bruxelles . . .	1,077	Bruxelles . . .	4,730	Courtrai . . .	2,016
Gand	963	Liége	1,822	Bruxelles . . .	1,977
Roulers . . .	915	Roulers . . .	1,494	Anvers . . .	1,827
Courtrai . . .	762	Gand	1,489	Ypres	1,664
Turnhout . . .	705	Thielt	1,006	Termonde . .	1,551

Nombre des *membres honoraires* des unions à la fin de l'année de leur reconnaissance légale. — Ce nombre était de 299 en 1905, de 657 en 1906 et de 646 en 1907. Il y a donc eu une légère diminution en 1907, bien qu'il y ait eu cette même année, par rapport à 1906, une augmentation considérable dans le nombre des reconnaissances légales.

Le tableau-annexe I indique le nombre des membres honoraires pour chaque province et chaque arrondissement.

B. — Situation par catégories d'unions.

Relevé des *reconnaissances légales* et du *personnel* des unions reconnues. — Comme dans les précédents rapports, les unions ont été réparties, au point de vue de la profession de leurs membres, en sept catégories principales, savoir : unions de patrons, unions d'ouvriers, unions mixtes (patrons et ouvriers), unions d'agriculteurs, unions d'employés, unions de personnes exerçant une profession libérale, unions de commerçants, unions diverses. Sous cette dernière dénomination sont groupées les unions qu'il n'a pas été possible de faire rentrer dans une autre subdivision bien déterminée.

Voici comment se classent les différentes catégories au point de vue du nombre des reconnaissances légales et du nombre des membres effectifs des nouvelles unions :

1905			1906			1907		
CATÉGORIES	Unions.	Membres effectifs.	CATÉGORIES	Unions.	Membres effectifs.	CATÉGORIES	Unions.	Membres effectifs.
Unions d'agriculteurs . .	100	6849	Unions d'agriculteurs . .	199	11619	Unions d'agriculteurs . .	293	14272
Unions d'ouvriers . . .	40	2189	Unions d'ouvriers . . .	49	3191	Unions d'ouvriers . . .	127	5423
Unions de personnes exerçant une profession libérale	5	300	Unions de personnes exerçant une profession libérale	8	2914	Unions de personnes exerçant une profession libérale	4	256
Unions de patrons . . .	1	60	Unions de patrons . . .	5	269	Unions de patrons . . .	4	201
Unions de commerçants .	1	47	Unions mixtes	4	307	Unions mixtes	3	103
Unions mixtes	1	34	Unions diverses	3	1020	Unions d'employés . . .	3	69
Unions d'employés . . .	1	29						

L'ordre du classement est le même d'après l'une et l'autre de ces deux bases, sauf relativement aux unions de patrons, aux unions mixtes et aux unions diverses en 1906. Pour cette année, l'ordre de ces catégories doit être interverti si on le considère au point de vue du nombre de leurs membres effectifs.

Pendant chacune des trois années considérées, ce sont les unions d'agriculteurs, d'ouvriers et de personnes exerçant une profession libérale qui ont été les plus nombreuses à obtenir la reconnaissance légale, et c'est dans ces trois catégories que les unions nouvelles avaient le plus de membres effectifs.

Il est à remarquer également que, comme pour la période 1901-1904, les unions d'agriculteurs et les unions d'ouvriers nouvellement reconnues, laissent loin derrière elles, par leur nombre, les unions des autres catégories.

Unions d'agriculteurs. — Ces unions forment, à elles seules, en 1905, 67 p. c.; en 1906, 74 p. c.; en 1907, 67 p. c. du total des unions reconnues respectivement pendant chacune de ces trois années.

Au point de vue du nombre des reconnaissances légales d'unions agricoles, les différentes provinces se classent dans l'ordre suivant :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Unions agricoles reconnues.	PROVINCES.	Unions agricoles reconnues.	PROVINCES.	Unions agricoles reconnues.
Flandre occidentale.	33	Brabant	75	Luxembourg	88
Brabant	19	Flandre occidentale.	41	Flandre occidentale.	71
Flandre orientale	16	Flandre orientale	30	Brabant	64
Luxembourg	14	Luxembourg	30	Flandre orientale	25
Namur	12	Namur	11	Namur	24
Liége	3	Hainaut	5	Hainaut	8
Anvers	1	Liége	3	Anvers	6
Hainaut	1	Anvers	2	Liége	6
Limbourg	1	Limbourg	2	Limbourg	1

Ce classement se trouve quelque peu modifié si l'on considère les provinces au point de vue du personnel des unions agricoles reconnues. On s'en rendra compte dans le tableau ci-dessous :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.
Flandre occidentale.	3319	Flandre occidentale.	4391	Flandre occidentale.	6906
Flandre orientale .	1378	Brabant	3395	Flandre orientale .	2026
Brabant.	912	Flandre orientale .	2062	Brabant	1969
Namur.	690	Luxembourg . . .	714	Luxembourg. . . .	1365
Hainaut	220	Namur.	555	Namur.	714
Luxembourg . . .	218	Hainaut	206	Hainaut	626
Liége	57	Liége	151	Anvers.	332
Anvers.	48	Anvers.	129	Liége	232
Limbourg	7	Limbourg. . . .	16	Limbourg	102

Le tableau suivant indique la moyenne des membres effectifs par union, pour les provinces où les reconnaissances légales se sont produites en plus grand nombre au cours de ces trois dernières années.

1905.		1906.		1907.	
PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.	PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.	PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.
Flandre occidentale.	100	Flandre occidentale.	107	Flandre occidentale.	97
Flandre orientale. .	86	Flandre orientale. .	69	Flandre orientale. .	81
Brabant.	48	Brabant.	45	Brabant.	31
Luxembourg . . .	15	Luxembourg . . .	24	Luxembourg . . .	15

L'écart entre les moyennes de la Flandre occidentale et du Luxembourg est assez sensible pour attirer l'attention.

Les unions d'agriculteurs ont été réparties, au point de vue de leur objet, en sept sous-catégories, à savoir : les unions à but général (c'est-à-dire celles se donnant pour objet de favoriser le progrès de l'agriculture en général et de développer à cette fin les intérêts professionnels de leurs membres), les unions d'élevage, les unions avicoles, les unions apicoles, les unions horticoles, les unions de laiterie et les unions viticoles.

On trouvera dans le tableau-annexe III le relevé, par arrondissement, province et pour le royaume des unions agricoles des différentes sous-catégories, reconnues en 1905, 1906 et 1907, ainsi que celui des membres effectifs de ces unions.

Il résulte de ce tableau que les unions agricoles à but général et les unions d'élevage ont été les plus nombreuses à se faire reconnaître.

En 1905, 1906 et 1907, les premières représentaient respectivement : 54, 31 et 29 p. c. du total des unions reconnues chaque année ; les secondes : 38, 56 et 40 p. c.

En 1907, les unions avicoles ont cependant pris un grand développement et intervenaient dans le total des unions agricoles à concurrence de 30 p. c.

Unions d'ouvriers. — Le nombre des reconnaissances légales d'unions d'ouvriers a augmenté chaque année dans des proportions notables pendant la période 1905-1907. Alors qu'en 1904 il n'était encore que de 27, il s'est élevé en 1905 à 40, en 1906 à 49 et en 1907 à 127.

Le nombre de membres effectifs des unions nouvelles était en 1905 de 2,189, en 1906 de 3,191 et en 1907 de 5,423.

Au point de vue du nombre *relatif* de membres, il y eut un progrès sérieux pendant les deux premières années, mais on constate un recul en 1907. En effet, en 1904, la moyenne par union était de 48 membres. En 1905 elle s'éleva à 55, en 1906 à 65, mais en 1907 elle retomba à 43.

On trouvera dans les deux tableaux ci-dessous le classement des provinces :

1° D'après le *nombre des unions d'ouvriers reconnues annuellement :*

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Unions d'ouvriers reconnues.	PROVINCES.	Unions d'ouvriers reconnues.	PROVINCES.	Unions d'ouvriers reconnues.
Anvers	16	Anvers.	16	Anvers.	58
Flandre orientale. .	8	Flandre orientale. .	16	Flandre orientale. .	22
Brabant.	8	Brabant.	10	Liége	22
Liége.	3	Limbourg. . . .	4	Flandre occidentale.	11
Flandre occidentale .	3	Flandre occidentale.	2	Brabant.	7
Limbourg	2	Liége	1	Namur.	4
				Limbourg. . . .	2
				Hainaut.	1

2° d'après le *total des membres effectifs* de ces unions :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.
Anvers	872	Flandre orientale. .	1812	Anvers.	2,360
Flandre orientale. .	520	Anvers.	516	Flandre orientale. .	1,845
Brabant.	361	Flandre occidentale.	425	Liége	638
Liége.	249	Brabant.	235	Flandre occidentale.	348
Limbourg	99	Liége	122	Brabant.	117
Flandre occidentale .	88	Limbourg. . . .	81	Limbourg. . . .	42
				Hainaut.	37
				Namur.	36

Les unions d'ouvriers reconnues en 1905, 1906 et 1907 se répartissent comme suit au point de vue de l'*industrie exercée par leurs membres :*

1905		1906		1907	
INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre d'unions.	INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre d'unions.	INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre d'unions.
Bâtiment	6	Bâtiment	8	Bâtiment	30
Textiles	5	Textiles	7	Métaux	16
Bois et ameublement	5	Bois et ameublement.	7	Textiles	14
Vêtement	4	Peaux et cuirs	5	Transport	14
Peaux et cuirs	4	Vêtement	4	Bois et ameublement.	13
Alimentation.	4	Céramiques (briquetiers)	4	Usines et carrières	10
Livre	3	Alimentation	4	Céramiques.	9
Métaux	2	Livre.	3	Vêtement	5
Tabac	2	Transport	2	Alimentation	5
Papier	1	Métaux	2	Livre.	5
Industries d'art	1	Verre.	1	Tabac	2
Transport.	1	Tabac	1	Peaux et cuirs	1
Mines	1	Mines	1	Coupeur de poils	1
Vannerie	1			Brosserie	1
				Ouvrier de fabrique	1

Les industries dans lesquelles les unions reconnues en 1905, 1906 et 1907 avaient le plus de *membres effectifs* dans l'année de leur reconnaissance légale sont les suivantes :

En 1905 : Industries textiles, 398 ouvriers; industries du vêtement, 291; industries du bois et de l'ameublement, 171; industries des peaux et cuirs, 158; industries du bâtiment, 155; industries du livre, 139.

En 1906 : industries du bois et de l'ameublement, 1,240; industries textiles, 605; industries du bâtiment, 263; industries céramiques, 254; industries des peaux et cuirs, 235.

En 1907 : Industries textiles, 1,462; industries du bâtiment, 848; industries céramiques, 801; industries du transport, 610; industries des métaux, 377; industries du bois et de l'ameublement, 315.

Quant aux reconnaissances légales pour les *autres catégories*, voici comment elles se répartissent :

Unions de commerçants : 1 reconnaissance en 1905 (Brabant).

Unions de personnes exerçant une profession libérale : En 1905, 5 reconnaissances (Brabant 2, Flandre occidentale 2, Flandre orientale 1).

En 1906, 8 reconnaissances (Anvers 1, Brabant 3, Liége 3, Limbourg 1).

En 1907, 4 reconnaissances (Brabant 1, Hainaut 1, Liége 1, Limbourg 1).

Unions de patrons : En 1905, 1 reconnaissance (Hainaut). En 1906, 5 reconnaissances (Anvers 3, Flandre occidentale 1, Hainaut 1). En 1907, 4 reconnaissances (Brabant 1, Hainaut 2, Liége 1).

Unions mixtes : En 1905, 1 reconnaissance (Hainaut). En 1906, 4 reconnaissances (Flandre occidentale 2, Limbourg 1, Luxembourg 1). En 1907, 3 reconnaissances (Flandre orientale 1, Liége 1, Luxembourg 1).

Unions d'employés : En 1905, 1 reconnaissance (Liége). En 1907, 3 reconnaissances (Anvers 1, Liége 2).

Unions diverses : En 1906, 3 reconnaissances (Anvers 1, Brabant 2).

§ 2. — Récapitulation pour la période 1898-1907.

Mouvement des *reconnaissances légales* et du *personnel* pour *l'ensemble* des unions. — La diminution dans le nombre des reconnaissances légales qui avait été constatée en 1904 par rapport à l'année précédente s'est accentuée en 1905. Pendant les années 1906

et 1907 le mouvement ascendant a repris avec vigueur et au cours de la dernière année l'augmentation a été particulièrement sensible.

Au point de vue du nombre des membres effectifs, on constate également un léger recul en 1905; mais, par contre, les années 1906 et 1907 marquent un progrès notable. Toutefois l'augmentation du nombre de membres constatée en 1907 par rapport à l'année précédente n'est pas en rapport avec l'augmentation du nombre des reconnaissances légales. Il en résulte un fléchissement dans la moyenne des membres par union reconnue.

On pourra se rendre compte, dans le tableau suivant, du mouvement que nous venons de signaler.

ANNÉES.	Reconnaissances légales.	Membres effectifs.	Moyenne des membres par union.
1898.	9	935	103
1899.	103	7060	68
1900.	108	7272	67
1901.	134	8310	62
1902.	176	7283	41
1903.	177	9355	52
1904.	170	11410	67
1905.	149	9508	64
1906.	268	19320	72
1907.	434	20324	46

Mouvement des reconnaissances légales et du personnel pour les *différentes catégories d'unions.* — Le tableau suivant indique, pour chaque catégorie d'unions, le total des unions reconnues chaque année depuis 1898 et celui de leurs membres effectifs.

CATÉGORIES.	1898		1899		1900		1901		1902		1903		1904		1905		1906		1907	
	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.	Unions reconnues.	Membres effectifs.
Unions d'agriculteurs . . .	6	846	82	4513	92	5629	124	7193	169	7038	148	6950	134	9838	100	6849	199	11619	293	14272
Unions d'ouvriers	1	21	5	1957	8	579	4	445	5	208	22	1680	27	1299	40	2189	49	3191	127	5423
Unions de patrons	—	—	1	6	3	68	2	114	—	—	—	—	1	32	1	60	5	269	4	201
Unions mixtes	—	—	—	—	—	—	1	235	—	—	1	10	2	60	1	34	4	307	3	103
Unions d'employés	—	—	3	236	—	—	1	145	—	—	1	159	1	15	1	29	—	—	3	69
Unions de personnes exerçant une profession libérale . .	1	54	10	283	3	953	2	178	—	—	2	324	1	44	5	300	8	2914	4	256
Unions de commerçants . .	—	—	—	—	—	—	—	—	2	37	2	39	3	112	1	47	—	—	—	—
Unions diverses.	1	14	2	65	2	43	—	—	—	—	1	193	1	10	—	—	3	1020	—	—

Les unions agricoles et les unions d'ouvriers sont toujours les plus nombreuses. Pour celles-ci le progrès a été constant et, les dernières années, il est devenu réellement considérable. Pour les unions agricoles, il y a eu diminution du nombre des reconnaissances de 1902 à 1905, mais, en 1906 et 1907, il s'est produit une augmentation si sensible, que le chiffre le plus élevé atteint jusqu'alors s'est trouvé dépassé de beaucoup.

SECTION II. — DES UNIONS RECONNUES EXISTANTES ET DE LEUR PERSONNEL.

---

§ 1er. — Période 1905-1907.

A. — Mouvement des unions.

Nombre *total* des unions existantes chaque année. — A la fin des années 1905, 1906 et 1907 il existait respectivement 981, 1,234 et 1,637 unions professionnelles reconnues. L'augmentation est donc constante et particulièrement sensible en 1906 et 1907. Nous faisons remarquer, comme dans le précédent rapport, que les chiffres donnés ci-dessus comprennent un certain nombre d'unions qui, pendant un temps plus ou moins long, n'ont pas fonctionné (voir annexe XXVIII).

D'autre part, dans ce nombre sont également comptées comme existantes, des unions dont la dissolution a eu lieu pendant une des trois années considérées, mais qui, ayant fonctionné du commencement de cette année jusqu'au moment de leur dissolution, ont fourni sur leur activité des renseignements qui figurent dans le présent rapport.

Le relevé *exact* des unions qui existaient *réellement* au 31 décembre de chaque année, est donné dans les tableaux annexes XIX et XX.

Répartition des unions existantes, par *provinces*, *arrondissements* et *communes*. — Le tableau ci-après donne le classement des différentes *provinces* d'après le nombre d'unions reconnues qu'elles possédaient au cours des années 1905, 1906 et 1907 :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.
Luxembourg . . .	232	Luxembourg . . .	258	Luxembourg . . .	342
Flandre occidentale.	213	Flandre occidentale.	258	Flandre occidentale.	335
Brabant.	124	Brabant	213	Brabant	281
Flandre orientale .	110	Flandre orientale .	155	Flandre orientale .	203
Namur	105	Namur.	115	Anvers.	140
Hainaut	64	Anvers.	75	Namur.	139
Liége	54	Hainaut	67	Liége	88
Anvers	52	Liége	58	Hainaut	72
Limbourg	27	Limbourg. . . .	35	Limbourg. . . .	37

Il y a donc augmentation dans toutes les provinces. C'est surtout dans les provinces d'Anvers et de Brabant, que la progression est sensible, puisqu'en 1907 le nombre des unions y est de plus du double de ce qu'il était en 1905. Par contre, dans le Hainaut et le Limbourg, l'augmentation est insignifiante. Le Luxembourg, qui pendant la période 1902-1904 laissait encore loin derrière lui la Flandre occidentale, se voit presque enlever la première place par celle-ci. En 1906, ces deux provinces avaient le même nombre d'unions.

Nous indiquons ci-dessous les arrondissements qui ont compté le plus d'unions pendant la période 1905-1907 :

1905		1906		1907	
ARRONDISSEMENTS comptant le plus grand nombre d'unions.	Unions.	ARRONDISSEMENTS comptant le plus grand nombre d'unions.	Unions.	ARRONDISSEMENTS comptant le plus grand nombre d'unions.	Unions.
Bruxelles	94	Bruxelles. . . .	176	Bruxelles	238
Neufchâteau . . .	82	Neufchâteau . . .	89	Neufchâteau . . .	113
Gand	45	Gand	52	Anvers	77
Virton	45	Virton.	50	Virton.	69
Bruges	41	Bastogne	49	Bruges	63
Bastogne	40	Bruges	47	Bastogne	61
Philippeville . . .	40	Roulers	47	Liége	60
Courtrai	38	Anvers	43	Gand	59
Roulers.	36	Courtrai	43	Courtrai	59
Liége	33	Philippeville . . .	43	Arlon	58

Nous avons signalé, dans la section I, le grand nombre de reconnaissances qui s'étaient produites dans l'arrondissement de Bruxelles en 1905, 1906 et 1907. Aussi cet arrondissement arrive-t-il en tête du présent classement et, en 1907, laisse-t-il loin derrière lui celui de Neufchâteau qui, jusqu'ici, avait toujours occupé la première place.

Le tableau annexe IV donne les chiffres pour tous les arrondissements.

Dans presque tous, il y a augmentation du nombre des unions. On trouvera ci-dessous le relevé de ceux où le mouvement s'est le moins développé. Dans certains il y a recul, dans d'autres la situation est stationnaire :

	1905	1906	1907
Nivelles. . .	6 unions.	5 unions.	6 unions.
Ath	14 »	13 »	13 »
Mons . . .	6 »	6 »	6 »
Soignies . .	7 »	7 »	4 »
Waremme . .	5 »	5 »	5 »
Maeseyck . .	2 »	3 »	3 »

L'arrondissement d'Eecloo n'avait qu'une union pendant les deux premières années, mais en 1907 il en comptait 4.

Quant au nombre de *communes* qui possédaient des unions professionnelles reconnues, le tableau suivant en indique, pour chaque province et pour le royaume, le nombre absolu, et le nombre p. c. par rapport au total des communes de la province et du royaume.

1905			1906			1907		
PROVINCES.	Nombre de communes possédant des unions.	Rapport proportionnel pour cent.	PROVINCES.	Nombre de communes possédant des unions.	Rapport proportionnel pour cent	PROVINCES.	Nombre de communes possédant des unions.	Rapport proportionnel pour cent.
Anvers.	12	8	Anvers.	15	10	Anvers.	44	29
Brabant	62	18	Brabant	78	22	Brabant	104	30
Flandre occidentale.	116	46	Flandre occidentale.	132	53	Flandre occidentale.	155	62
Flandre orientale .	65	21	Flandre orientale .	82	27	Flandre orientale .	100	33
Hainaut	47	10	Hainaut	50	11	Hainaut	53	12
Liége	41	12	Liége	40	11	Liége	53	15
Limbourg. . . .	23	11	Limbourg. . . .	26	12	Limbourg. . . .	22	11
Luxembourg . . .	150	66	Luxembourg . . .	154	67	Luxembourg . . .	163	70
Namur.	93	25	Namur.	104	28	Namur.	123	33
Le royaume . .	609	23	**Le royaume . .**	631	25	**Le royaume . .**	815	31

A la fin de 1907, il y avait donc au moins une union professionnelle reconnue dans 70 p. c. des communes du Luxembourg et dans 62 p. c. des communes de la Flandre occidentale.

Nous n'avons plus, dans le présent rapport, fait la répartition des communes d'après le nombre d'unions qu'elles possédaient au cours de chacune des trois années considérées. Ce travail n'a plus été fait que pour 1907. Par contre, nous avons rapproché les chiffres obtenus à la fin de cette année de ceux qui avaient été

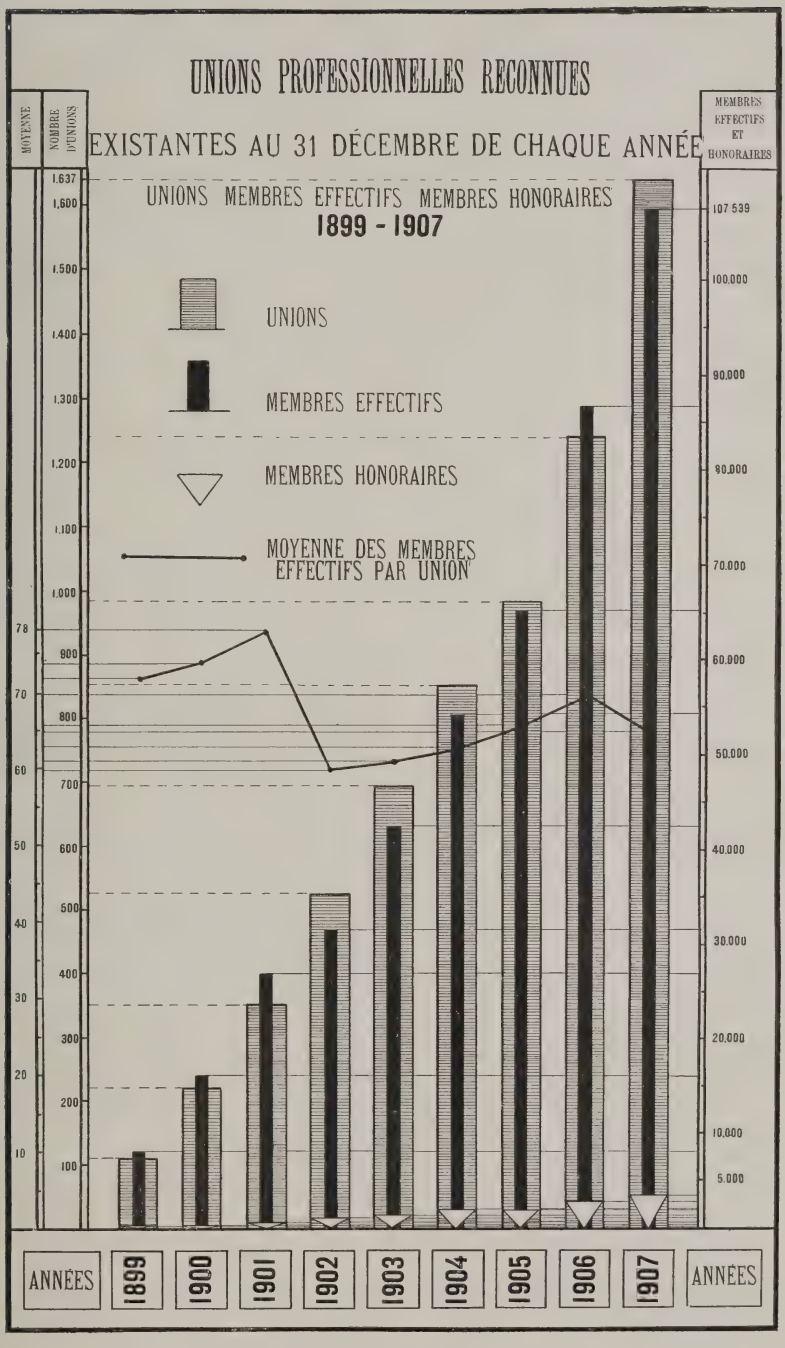
UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE
UNIONS MEMBRES EFFECTIFS MEMBRES HONORAIRES
1899 - 1907
UNIONS
MEMBRES EFFECTIFS
MEMBRES HONORAIRES
MOYENNE DES MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION
MOYENNE
NOMBRE D'UNIONS
MEMBRES EFFECTIFS ET HONORAIRES
ANNÉES
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
ANNÉES

relevés à la fin de chacune des périodes triennales précédentes. (Voir tableau-annexe XVII).

En 1907, sur les 815 communes qui possédaient des unions professionnelles, 488 (59.8 p. c.) n'avaient qu'une union.

Dans 242 communes (29.6 p. c.) il en existait 2 ou 3, et dans 49 (6 p. c.) 4 ou 5.

Il y avait 6 ou 7, 8 ou 9, de 10 à 14 et de 15 à 19 unions respectivement dans 20, 6, 4 et 2 communes.

4 communes possédaient 20 unions et plus, ce sont : Bruxelles, 37 unions; Anvers, 31; Liége, 23 et Gand, 21.

Répartition des unions existantes d'après leurs catégories :

a) **Répartition pour le** *royaume*. — Nous avons énuméré plus haut les différentes catégories dans lesquelles les unions ont été réparties. Le tableau suivant donne un aperçu de leur importance respective au point de vue du nombre des unions existantes :

1905			1906			1907		
CATÉGORIES.	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.	CATÉGORIES.	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.	CATÉGORIES.	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.
Unions d'agriculteurs	817	83.28	Unions d'agriculteurs	1001	81.11	Unions d'agriculteurs	1270	77.58
Unions d'ouvriers.	109	11.11	Unions d'ouvriers.	158	12.80	Unions d'ouvriers.	281	17.16
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	22	2.24	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	30	2.43	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	31	1 89
Unions de patrons.	10	1.01	Unions de patrons.	15	1.21	Unions de patrons.	19	1.16
Unions de commerçants	8	0.81	Unions mixtes . .	9	0.72	Unions mixtes . .	12	0.73
Unions d'employés.	6	0.61	Unions de commerçants	8	0.64	Unions d'employés.	9	0.56
Unions mixtes . .	5	0.50	Unions diverses .	7	0.56	Unions de commerçants	8	0.49
Unions diverses .	4	0.40	Unions d'employés.	6	0.48	Unions diverses .	7	0.43

Pendant les trois années le classement est le même pour les quatre premières catégories.

Les unions d'agriculteurs dépassent de beaucoup, en nombre, celles des autres espèces; toutefois l'augmentation du nombre d'unions pendant cette période a relativement été beaucoup moins forte pour les unions agricoles que pour les unions ouvrières. C'est ainsi que pour 100 unions des premières relevées en 1905, on n'en compte que 155 en 1907, tandis que, pour 100 unions des secondes en 1905, il y en a 257 en 1907.

Comme pour les reconnaissances légales d'unions, nous avons réparti les unions existantes *d'agriculteurs* en sept *sous-catégories*. Voici comment ces sous-catégories se classent au point de vue du nombre d'unions qu'elles comptaient en 1905, 1906 et 1907.

SOUS-CATÉGORIES.	Nombre d'unions en 1905.	Nombre d'unions en 1906.	Nombre d'unions en 1907.
Unions à but général	584	634	705
Unions d'élevage	177	287	405
Unions avicoles	28	49	130
Unions horticoles	13	17	15
Unions apicoles	12	12	12
Unions de laiterie	1	1	1
Unions viticoles.	1	1	1

Les unions à but général sont toujours les plus nombreuses. En 1905 elles représentent les 71 p. c., en 1906 les 63 p. c. et en 1907 les 55 p. c. de l'ensemble des unions d'agriculteurs.

Nous avons également, dans la section I pour les reconnaissances légales, subdivisé les *unions d'ouvriers* en *sous-catégories* d'après

l'industrie exercée par leurs membres. Le tableau suivant indique le classement de ces sous-catégories d'après leur nombre respectif d'unions existantes.

1905		1906		1907	
SOUS-CATÉGORIES.	Nombre d'unions.	SOUS-CATÉGORIES.	Nombre d'unions.	SOUS-CATÉGORIES.	Nombre d'unions.
Bois et ameublement.	18	Bois et ameublement.	26	Bâtiment.	50
Peaux et cuirs . . .	15	Textiles	21	Bois et ameublement.	38
Textiles	14	Bâtiment.	20	Textiles	34
Vêtement	12	Peaux et cuirs . . .	19	Métaux	25
Bâtiment	12	Vêtement	16	Peaux et cuirs . . .	20
Livre	7	Livre	10	Vêtement	20
Métaux	7	Alimentation . . .	10	Transport	19
Mines et carrières . .	7	Métaux	9	Mines et carrières . .	17
Alimentation . . .	6	Mines et carrières . .	8	Alimentation . . .	15
Transport.	3	Transport	5	Livre	15
Industries d'art. . .	3	Céramiques	4	Céramiques	13
Tabac	2	Industries d'art . . .	3	Tabac	5
Vannerie	2	Tabac.	3	Industries d'art. . .	3
Papier.	1	Vannerie	2	Vannerie	2
		Papier.	1	Papier.	1
		Verre	1	Verre	1
				Brosses	1
				Poils	1
				Ouvriers de fabrique .	1

b) **Répartition par** *provinces*. — Nous donnons ci-dessous cette répartition pour chaque catégorie en particulier. On constatera que,

sauf les unions d'agriculteurs, les unions d'ouvriers et les unions mixtes, les autres catégories ne sont pas encore représentées dans toutes les provinces.

1° *Unions d'agriculteurs.*

Les unions de cette catégorie se multiplient principalement dans le Luxembourg et la Flandre occidentale; ces deux provinces comptent, à elles seules, la moitié des unions agricoles existantes. Par contre, ces associations rencontrent toujours fort peu de faveur dans le Limbourg et la province d'Anvers.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'unions agricoles existant dans chaque province :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Unions agricoles.	PROVINCES.	Unions agricoles.	PROVINCES.	Unions agricoles.
Luxembourg . . .	231	Luxembourg. . . .	256	Luxembourg. . .	339
Flandre occidentale.	196	Flandre occidentale.	236	Flandre occidentale.	303
Namur	102	Brabant	154	Brabant	216
Brabant	80	Namur	112	Flandre orientale .	133
Flandre orientale .	79	Flandre orientale .	108	Namur	132
Hainaut	52	Hainaut	54	Hainaut	57
Liége	46	Liége	46	Liége	50
Limbourg	24	Limbourg. . . .	26	Limbourg. . . .	25
Anvers	7	Anvers	9	Anvers	15

On verra dans le tableau-annexe XII comment se répartissent, entre les différentes provinces, les *sous-catégories* d'unions d'agriculteurs.

Il existe des unions à but général dans toutes les provinces. Dans le Luxembourg et la province de Namur, elles forment la grande majorité des unions existantes.

Les unions d'élevage se rencontraient en 1907 dans toutes les provinces sauf dans celle de Liége. Dans le Brabant et les deux Flandres, elles étaient plus nombreuses que les unions à but général.

A la fin de 1907, il n'existait pas d'unions avicoles dans le Limbourg. C'est le Luxembourg qui possédait le plus d'unions de ce genre.

Quant aux autres sous-catégories, elles possédaient au moins une union dans les provinces suivantes :

Apicoles : Brabant, Flandre occidentale jusqu'en 1906, Flandre orientale, Liége, Limbourg, Luxembourg, Namur.

Horticoles : Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Liége, Namur.

Laiterie : 1 union dans le Hainaut.

Viticoles : 1 union en Brabant.

2° *Unions d'ouvriers.*

Pendant la période 1905-1907, toutes les provinces ont possédé des unions d'ouvriers. Voici dans quel ordre elles se classent au point de vue du nombre de ces unions :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Unions ouvrières.	PROVINCES.	Unions ouvrières.	PROVINCES.	Unions ouvrières.
Anvers	35	Anvers.	51	Anvers.	109
Flandre orientale .	25	Flandre orientale .	41	Flandre orientale .	63
Brabant	19	Brabant	29	Brabant	35
Flandre occidentale.	14	Flandre occidentale.	16	Liége	27
Hainaut	8	Hainaut	8	Flandre occidentale.	26
Liége	4	Limbourg. . . .	6	Limbourg. . . .	8
Limbourg	2	Liége	5	Hainaut	7
Luxembourg . . .	1	Luxembourg. . .	1	Namur.	5
Namur.	1	Namur.	1	Luxembourg . . .	1

Il y a lieu de noter le développement considérable qu'ont pris les unions ouvrières dans la province d'Anvers. A elle seule, cette province possède les 38 p. c. du total des unions d'ouvriers existantes. La province de Liége a fait en 1907 un notable progrès et est parvenue à dépasser la Flandre occidentale qui jusque-là occupait le quatrième rang.

3° *Unions de patrons.*

En 1907, il existait des unions de cette catégorie dans sept provinces, à savoir : 6 unions dans la province d'Anvers, 5 dans le Hainaut, 3 dans le Brabant, 2 dans la Flandre orientale et 1 dans la Flandre occidentale, la province de Liége et le Limbourg.

4° *Unions mixtes.*

Alors qu'en 1905 il n'y avait qu'une seule union de ce genre dans chacune des provinces suivantes : Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Hainaut, Namur, en 1907, chaque province en possédait au moins une. La Flandre occidentale en comptait 3 et le Luxembourg 2.

5° *Unions d'employés.*

On n'a relevé que 9 unions de cette espèce réparties dans trois provinces : 4 dans la province d'Anvers, 2 dans le Brabant et 3 dans la province de Liége.

6° *Unions de personnes exerçant une profession libérale.*

Ces unions, au nombre de 31 en 1907 se répartissent entre huit provinces : Brabant (16); Liége (5); Anvers, Flandre occidentale, Hainaut et Limbourg (2); Flandre orientale et Namur (1). Le Luxembourg seul n'en possède pas.

7° *Unions de commerçants.*

Elles sont restées au nombre de 8 pendant les trois années de cette période. Il y en avait 4 dans le Brabant, 2 dans la province d'Anvers et 1 dans chacune des provinces de Flandre orientale et de Liége.

8° *Unions diverses.*

En 1905, il y en avait 2 en Brabant et 2 en Flandre orientale.

En 1906 et 1907, on en comptait 1 à Anvers, 4 en Brabant et 2 dans la Flandre orientale.

c) **Répartition par** *arrondissements*. — On trouvera des chiffres détaillés à cet égard dans les tableaux-annexes V, VI, VII, IX, X et XI.

Nous ne citerons ici que les arrondissements qui, à la fin de la période, soit en 1907, comptaient le plus d'unions d'agriculteurs et d'unions d'ouvriers :

Pour les premières, ce sont les arrondissements de Bruxelles (190) Neufchâteau (111), Virton (68), Bastogne (61), Arlon (58), Courtrai (55).

Pour les secondes : Anvers (60), Malines (28), Liége (27), Turnhout (21), Gand (20), Bruxelles et Saint-Nicolas (19).

B. — Mouvement du personnel des unions.

I. — *Membres effectifs.*

a) Situation pour l'ensemble des unions.

Totaux absolus et nombres moyens par union. — Le personnel des unions qui existaient à la fin des années 1905, 1906 et 1907 s'élevait respectivement à ces mêmes époques, à 65.296, 86.691 et 107.539 membres. Il y a donc eu chaque année un accroissement notable. Toutefois par rapport au nombre des unions, le progrès n'a pas été aussi constant ; en effet la moyenne par union qui, en 1904, c'est-à-dire à la fin de la période précédente, était de 63 membres, s'est élevée en 1905 à 66 et en 1906 à 70, mais est retombée en 1907 à 65.

Le tableau-annexe XIV donne des renseignements plus précis sur le nombre de membres des unions. On y verra que, en 1907, la grande majorité des unions n'atteignaient même pas la moyenne indiquée ci-dessus. En effet, sur 1,637 associations, 1,085 ne comptaient pas 50 membres, d'autre part 96 seulement (5.8 p. c.) en avaient plus de 200.

Répartition des membres effectifs *par arrondissements et communes*. — On trouvera la répartition par arrondissement au tableau-

annexe IV. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque année, les arrondissements où il y avait le plus de membres :

1905		1906		1907	
ARRONDISSEMENTS.	Nombre de membres.	ARRONDISSEMENTS.	Nombre de membres.	ARRONDISSEMENTS.	Nombre de membres.
Bruxelles	6765	Bruxelles	12515	Bruxelles	13038
Gand	6601	Gand	8107	Gand	9593
Roulers.	4730	Roulers	6760	Roulers	6996
Bruges	4187	Bruges	4874	Courtrai	6685
Courtrai	3931	Courtrai	4449	Bruges	6132

Pendant les trois années, c'est l'arrondissement de Bruxelles qui tient la tête. Il possède à lui seul les 12 p. c. du personnel de toutes les unions du royaume.

Le tableau annexe IV donne pour chaque arrondissement le nombre des communes entre lesquelles se répartissent les membres des unions professionnelles.

Le relevé ci-après indique combien de membres effectifs il y avait dans les chefs-lieux de provinces qui possédaient le plus d'unions:

CHEFS-LIEUX.	1905	1906	1907
Bruxelles	2311	4212	4185
Anvers.	1418	1771	2428
Gand	4294	4214	5103
Liége	1127	2871	3059

Répartition des membres effectifs *par provinces.* — Le tableau ci-dessous donne, par année, le classement des provinces au point de vue du nombre des membres effectifs de leurs unions en même temps qu'il indique la proportion pour cent du total de chaque province par rapport à l'ensemble des membres effectifs des unions de tout le royaume.

1905			1906			1907		
PROVINCES.	Membres effectifs.	Rapport. Pour cent.	PROVINCES.	Membres effectifs.	Rapport. Pour cent.	PROVINCES.	Membres effectifs.	Rapport. Pour cent.
Flandre occidentale	23290	35.67	Flandre occidentale	29257	33.74	Flandre occidentale. . .	36844	34.26
Flandre orientale	11908	18.23	Flandre orientale	16112	18.60	Flandre orientale. . . .	20940	19.47
Brabant . . .	8320	12.74	Brabant . . .	14938	17.23	Brabant	15588	14.49
Luxembourg. .	6358	9.74	Luxembourg. .	6824	7.87	Luxembourg .	8308	7.73
Namur . . .	4154	6.36	Namur	4871	5.62	Anvers . . .	7934	7.38
Anvers . . .	3656	5.60	Anvers . . .	4519	5.22	Namur . . .	5634	5.24
Hainaut . . .	2632	4.04	Liége	4493	5.18	Liége. . . .	5438	5.06
Liége	2538	3.88	Hainaut . . .	2909	3.35	Hainaut . . .	3961	3.68
Limbourg . .	2440	3.74	Limbourg . .	2763	3.19	Limbourg . .	2892	2.69

L'ordre est à peu près le même pour les trois années. L'augmentation est constante dans toutes les provinces. Elle est particulièrement sensible dans les provinces d'Anvers et de Liége où le nombre des membres effectifs a doublé en ces trois années. Par contre elle est insignifiante dans le Limbourg.

Il est à remarquer que les deux Flandres occupent le premier rang pour le nombre de membres effectifs, alors que pour le nombre d'unions la Flandre occidentale tient la deuxième place et la Flandre orientale la quatrième seulement. D'autre part le Luxembourg qui, pendant les trois années a eu le plus d'unions, n'arrive qu'en quatrième lieu pour le nombre de membres.

En réalité, dans les Flandres, les unions sont généralement beaucoup plus peuplées que dans les autres provinces. Cela est du reste confirmé par le tableau des moyennes que nous donnons ci-après :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.	PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.	PROVINCES.	Moyenne des membres effectifs par union.
Flandre occidentale .	109	Flandre occidentale.	113	Flandre occidentale.	110
Flandre orientale. .	108	Flandre orientale. .	104	Flandre orientale. .	103
Limbourg	90	Limbourg. . . .	79	Limbourg. . . .	78
Brabant.	67	Liége	77	Liége	62
Anvers	52	Brabant	70	Anvers.	56
Liége.	47	Anvers.	60	Brabant	55
Hainaut.	41	Hainaut	43	Hainaut.	55
Namur	39	Namur.	42	Namur.	40
Luxembourg . . .	27	Luxembourg. . .	26	Luxembourg. . .	24

Comme on le voit, ces moyennes subissent des fluctuations assez sensibles. Il n'y a eu d'augmentation continue que dans le Hainaut. Dans les cinq provinces suivantes : Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Liége et Namur après une augmentation en 1906, il y a une diminution en 1907. Toutefois dans ces provinces, sauf en Brabant, il y a progrès en 1907 par rapport à 1905.

Dans la Flandre orientale, le Limbourg et le Luxembourg, la moyenne n'a cessé de décroître chaque année.

b) Situation par catégories d'unions.

Totaux absolus pour chaque catégorie; nombre smoyens et pourcentages. — Les membres effectifs se répartissent chaque année entre les différentes catégories d'unions, de la manière suivante :

1905			1906			1907		
CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.
Agriculteurs . .	51540	78.93	Agriculteurs. .	64586	74.49	Agriculteurs. .	78225	72.76
Ouvriers . . .	9522	14.57	Ouvriers . . .	12839	14.81	Ouvriers . . .	19456	18.10
Personnes exerçant une profession libérale. .	2549	3.94	Personnes exerçant une profession libérale. .	6031	6.92	Personnes exerçant une profession libérale. .	6452	6.00
Patrons. . . .	635	0.97	Diverses . . .	1191	1.37	Patrons. . . .	1121	1.04
Mixtes	386	0.59	Patrons. . . .	889	1.02	Diverses . . .	964	0.89
Employés . . .	267	0.40	Mixtes. . . .	704	0.88	Mixtes. . . .	805	0.74
Commerçants. .	227	0.34	Commerçants. .	237	0.27	Employés. . .	277	0.25
Diverses. . . .	170	0.26	Employés. . .	214	0.24	Commerçants. .	239	0.22

Les unions d'agriculteurs interviennent donc chaque année pour une part considérable dans le total général des membres effectifs. Viennent ensuite les unions d'ouvriers. A elles deux, ces catégories réunissent 90 p. c. des membres. On remarquera que le pourcentage des unions agricoles diminue chaque année, tandis que celui des unions ouvrières ne fait qu'augmenter.

Le tableau suivant donne pour chaque catégorie, le nombre de membres effectifs par union existante :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par union.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par union.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par union.
Personnes exerçant une profession libérale	116	Personnes exerçant une profession libérale	201	Personnes exerçant une profession libérale	208
Ouvriers	87	Diverses	170	Diverses	137
Mixtes.	77	Ouvriers	81	Ouvriers	69
Agriculteurs. . .	63	Mixtes	78	Mixtes	67
Patrons	63	Agriculteurs . .	64	Agriculteurs . .	61
Employés. . . .	44	Patrons	59	Patrons	56
Diverses	42	Employés . . .	35	Employés . . .	30
Commerçants . .	28	Commerçants . .	30	Commerçants . .	29

Il est à remarquer que la moyenne est plus forte pour les unions d'ouvriers que pour les unions d'agriculteurs. Toutefois, pour les premières, ce chiffre diminue chaque année dans des proportions assez sensibles tandis que pour les secondes il reste à peu près stationnaire.

Les unions des autres catégories sont trop peu nombreuses pour qu'on puisse baser sur le chiffre de leurs moyennes des observations sérieuses.

Il ne faut pas conclure des moyennes que nous avons indiquées que les unions d'ouvriers soient, en général, plus peuplées que les unions d'agriculteurs. En effet, si l'on consulte le tableau XIII des annexes, on verra que 65.27 p. c. des unions agricoles, contre 72.24 p. c. des unions ouvrières, possèdent de 1 à 50 membres, tandis que 18.75 p. c. des premières et seulement 12.10 p. c. des secondes possédaient de 51 à 100 membres. D'autre part, parmi les unions de 100 à 300 membres, il y a 14.01 p. c. d'unions agricoles et 12.10 p. c. d'unions ouvrières. Si la moyenne de ces dernières

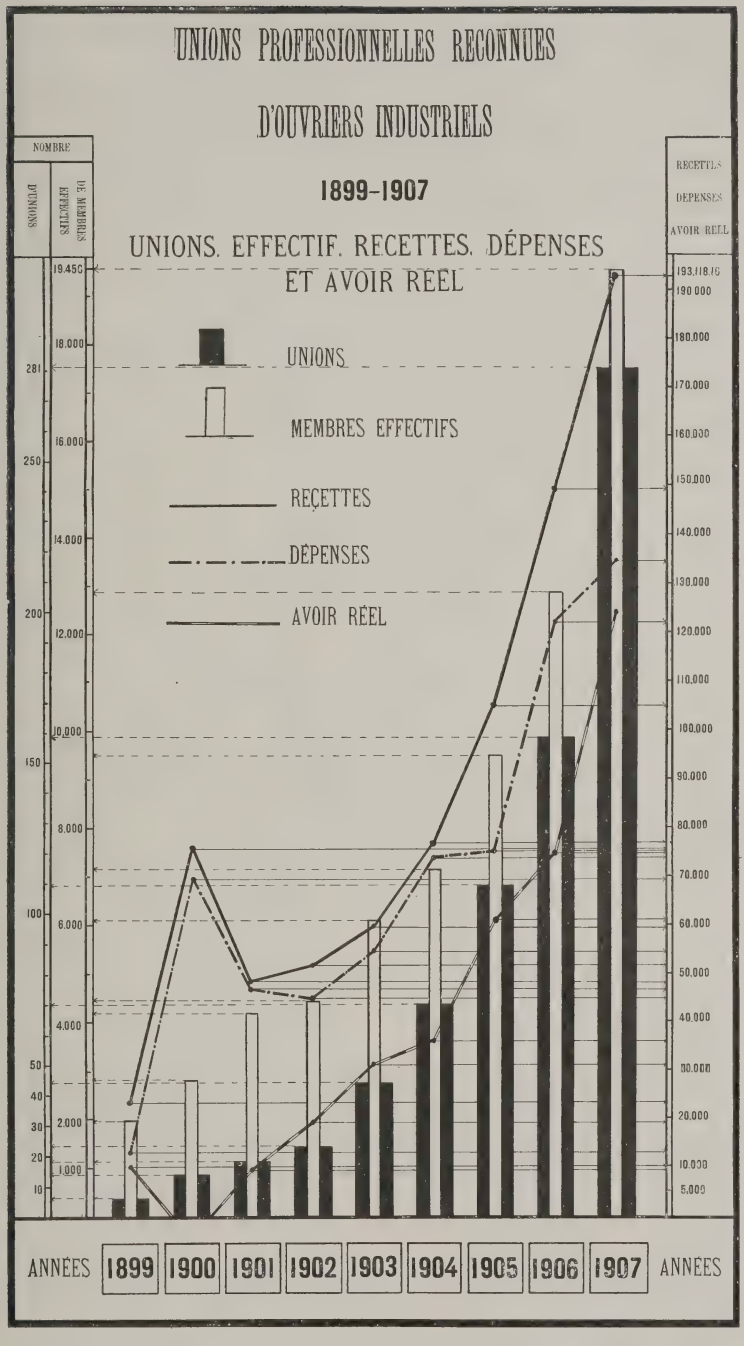
UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES
D'OUVRIERS INDUSTRIELS
1899-1907
UNIONS. EFFECTIF. RECETTES. DÉPENSES
ET AVOIR RÉEL
NOMBRE
UNIONS
DE MEMBRES EFFECTIFS
RECETTES
DÉPENSES
AVOIR RÉEL
UNIONS
MEMBRES EFFECTIFS
RECETTES
DÉPENSES
AVOIR RÉEL
281
250
200
150
100
50
40
30
20
10
19.450
18.000
16.000
14.000
12.000
10.000
8.000
6.000
4.000
2.000
1.000
193.118.76
190.000
180.000
170.000
160.000
150.000
140.000
130.000
120.000
110.000
100.000
90.000
80.000
70.000
60.000
50.000
40.000
30.000
20.000
10.000
5.000
ANNÉES
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
ANNÉES

est plus forte, cela semble uniquement dû à quelques unions d'ouvriers à personnel très nombreux. Il y a, en effet, 4 unions d'ouvriers comptant de 950 à 1,150 membres, tandis qu'il n'y a que 2 unions d'agriculteurs de plus de 600 membres.

Voici comment se répartissent entre les différentes sous-catégories d'unions d'ouvriers, les membres effectifs de ces associations. Les sous-catégories sont indiquées dans l'ordre de leur importance numérique.

1905			1906			1907		
SOUS-CATÉGORIES OUVRIÈRES.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.	SOUS-CATÉGORIES OUVRIÈRES.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.	SOUS-CATÉGORIES OUVRIÈRES.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres.
Textiles . . .	3656	38.40	Textiles. . . .	4496	35.03	Textiles . . .	6489	33.36
Bois et ameublement	1507	15.83	Bois et ameublement	2777	21.63	Bois et ameublement	3233	16.62
Métaux. . . .	933	9.80	Métaux	1027	8.00	Bâtiment . . .	2018	10.37
Vêtement . . .	723	7.59	Bâtiment . . .	907	7.06	Transport. . .	1484	7.63
Bâtiment . . .	594	6.24	Peaux et cuirs. .	820	6.39	Métaux. . . .	1406	7.23
Peaux et cuirs .	558	5.86	Vêtement . . .	715	5.57	Céramique . .	1116	5.74
Transport. . .	506	5.31	Transport . . .	665	5.18	Vêtement . . .	814	4.18
Papier	317	3.33	Papier	345	2.69	Peaux et cuirs .	790	4.06
Livre	239	2.51	Livre	292	2.27	Livre	427	2.20
Alimentation. .	198	2.08	Industrie céramique.	254	1.98	Mines et carrières	415	2.13
Vannerie . . .	120	1.26	Alimentation . .	198	1.54	Alimentation. .	397	2.04
Mines et carrières	61	0.64	Mines et carrières	97	0.75	Papier	302	1.55
Industries d'art .	58	0.61	Vannerie . . .	94	0.73	Vannerie . . .	168	0.86
Tabac	52	0.54	Tabac	69	0.54	Ouvriers de fabrique . . .	122	0.63
			Industries d'art .	63	0.49	Tabac	116	0.59
			Verre	20	0.15	Industries d'art .	61	0.31
						Verre	9	0.04
						Divers	89	0.46

Relevé par arrondissements et provinces. — Les tableaux annexes V, VI, VII et VIII donnent des renseignements à cet égard. On y verra que, dans toutes les provinces, ce sont les unions d'agriculteurs qui ont compté le plus de membres. Il n'y a d'exception à ce point de vue que dans la province d'Anvers, où les unions d'ouvriers avaient un effectif plus important.

Les provinces se classent dans l'ordre suivant par rapport au nombre de membres des *unions d'agriculteurs :*

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.	PROVINCES.	Membres effectifs.
Flandre occidentale .	22622	Flandre occidentale.	27848	Flandre occidentale.	35303
Flandre orientale. .	6449	Brabant.	9280	Flandre orientale. .	10620
Luxembourg . . .	6298	Flandre orientale. .	8641	Brabant	9875
Brabant.	5499	Luxembourg . . .	6709	Luxembourg. . .	8163
Namur	4033	Namur.	4744	Namur.	5474
Limbourg	2329	Limbourg. . . .	2534	Hainaut	3221
Hainaut.	2278	Hainaut	2496	Limbourg. . . .	2598
Liége.	1358	Liége	1516	Liége	1731
Anvers	674	Anvers.	818	Anvers.	1240

Il est intéressant de rapprocher de ce tableau celui que nous avons donné précédemment pour le classement des provinces par rapport au nombre d'unions d'agriculteurs. On verra que le Luxembourg qui, pendant toute cette période, avait le plus d'unions agricoles, se laisse dépasser par plusieurs autres provinces pour l'effectif de ces unions.

Par contre, la Flandre orientale qui occupait, respectivement en 1905 et en 1907, le 5e et le 4e rangs pour le nombre d'unions, s'est placée pendant ces mêmes années au 2e rang pour le nombre de membres.

Les moyennes, pour chaque province, donnent du reste des indications significatives sur la force numérique des unions. On les trouvera dans le tableau ci-dessous :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Moyennes.	PROVINCES.	Moyennes.	PROVINCES.	Moyennes.
Flandre occidentale.	115	Flandre occidentale.	118	Flandre occidentale.	116
Limbourg.	97	Limbourg.	97	Limbourg.	104
Anvers.	96	Anvers	91	Anvers	82
Flandre orientale	81	Flandre orientale	80	Flandre orientale	79
Brabant	68	Brabant	60	Hainaut	56
Hainaut	44	Hainaut	46	Brabant	45
Namur.	39	Namur	42	Namur	41
Liége	29	Liége	33	Liége	34
Luxembourg	27	Luxembourg.	26	Luxembourg.	24

Il y a progression dans les moyennes pour les provinces de Hainaut, Liége et Limbourg. Dans la Flandre occidentale et la province de Namur, il y à diminution en 1907 par rapport à 1906, mais le chiffre reste plus élevé qu'en 1905. Par contre, dans la province d'Anvers, le Brabant, la Flandre orientale et le Luxembourg, la diminution est constante. Pour le Brabant, elle est particulièrement sensible en 1907.

Enfin, il y a lieu de faire remarquer que dans la Flandre occidentale la moyenne est presque cinq fois plus forte que dans le Luxembourg.

Dans le tableau annexe XIII nous avons réparti les unions agricoles en différentes classes suivant qu'elles comptent de 1 à 10, de 11 à 25 membres, etc. On y trouvera des indications plus précises sur la population des unions d'agriculteurs dans les diverses provinces.

Quant aux sous-catégories des unions d'agriculteurs, leur répartition se trouve indiquée dans le tableau annexe XII.

Si l'on considère l'effectif *des unions d'ouvriers*, on peut classer les provinces dans l'ordre suivant :

1905			1906			1907		
PROVINCES.	Membres effectifs.	Pour cent.	PROVINCES.	Membres effectifs.	Pour cent.	PROVINCES.	Membres effectifs.	Pour cent.
Flandre orientale . . .	4976	52.23	Flandre orientale . . .	6973	54.31	Flandre orientale . . .	9791	50.32
Anvers . . .	2182	22.92	Anvers . . .	2677	20 85	Anvers . . .	5611	28.85
Brabant . .	1138	11 95	Brabant . .	1432	11.16	Brabant . .	1597	8.21
Flandre occidentale . .	646	6.78	Flandre occidentale . .	1116	8.69	Flandre occidentale . .	1265	6.50
Liége	298	3.14	Liége . . .	297	2.31	Liége . . .	791	4.07
Hainaut . .	116	1.24	Limbourg . .	174	1.36	Limbourg . .	189	0.97
Limbourg . .	99	1.04	Hainaut . .	103	0.80	Hainaut . .	121	0.62
Luxembourg .	60	0.63	Luxembourg .	60	0.47	Luxembourg .	48	0.24
Namur . . .	7	0.07	Namur . .	7	0.05	Namur . . .	43	0.22

C'est donc dans la Flandre orientale que les unions d'ouvriers ont compté, chaque année, le plus de membres effectifs. Cette province possède, à elle seule, plus des 50 p. c. de l'effectif total du royaume.

Cette part proportionnelle a cependant diminué quelque peu en 1907, tandis que celle de la province d'Anvers a augmenté assez sensiblement.

Voici, pour compléter ces considérations sur l'effectif des unions d'ouvriers, un tableau où l'on trouvera, pour chaque province, le nombre moyen des membres par union :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Moyennes.	PROVINCES.	Moyennes.	PROVINCES.	Moyennes.
Flandre orientale .	199	Flandre orientale .	170	Flandre orientale .	155
Liége	74	Flandre occidentale.	69	Anvers	51
Anvers.	62	Liége	59	Flandre occidentale.	48
Brabant	60	Anvers	52	Brabant	45
Limbourg . . .	49	Brabant	49	Liége	29
Flandre occidentale.	46	Limbourg. . . .	29	Limbourg. . . .	23
Hainaut	14	Hainaut	13	Hainaut	17
Namur.	7	Namur	7	Namur.	8

C'est toujours la Flandre orientale qui tient la tête, mais on constatera que, comme dans la plupart des provinces, la moyenne y diminue chaque année.

Nons n'avons pas cité dans ce tableau le Luxembourg qui ne possédait, pendant ces trois années, qu'une union d'ouvriers comptant 60 membres en 1905 et 1906 et 48 en 1907. Il aurait pris, dans ce classement, la place de provinces beaucoup plus importantes au point de vue du développement des associations professionnelles ouvrières.

II. — *Membres honoraires.*

Nombre *total* des membres honoraires *par année*. — Nombreuses sont les unions qui, outre leurs membres effectifs, comptent des membres honoraires. Le nombre de ceux-ci, *pour l'ensemble des unions*, était en 1905 de 1,996; en 1906 de 2,840; en 1907 de

3,502; les membres honoraires se trouvaient donc respectivement chacune de ces années, par rapport aux membres effectifs, dans les proportions de 3.06 p. c., 3.27 p. c. et 3.25 p. c.

Répartition des membres honoraires *par arrondissements* et *provinces.* — Le tableau annexe IV donne tous les renseignements relatifs à cette répartition. Il résulte de ce tableau que les provinces se classaient dans l'ordre suivant, au point de vue du nombre des membres honoraires :

1905		1906		1907	
PROVINCES.	Membres honoraires.	PROVINCES.	Membres honoraires.	PROVINCES.	Membres honoraires.
Flandre occidentale.	990	Flandre occidentale.	1380	Flandre occidentale.	1768
Flandre orientale .	259	Brabant	416	Flandre orientale .	536
Brabant	164	Flandre orientale .	380	Brabant	430
Liége	153	Liége	173	Anvers	183
Luxembourg . . .	132	Luxembourg. . .	135	Liége	181
Namur.	109	Namur	122	Namur.	138
Anvers.	94	Anvers	120	Luxembourg. . .	129
Hainaut	54	Limbourg. . . .	64	Limbourg. . . .	74
Limbourg. . . .	41	Hainaut	50	Hainaut	63

On peut constater dans toutes les provinces, sauf dans le Luxembourg, une augmentation constante du nombre de ces membres. D'autre part, il est à noter que la Flandre occidentale, à elle seule, compte chaque année 50 p. c. du total pour le royaume.

Répartition des membres honoraires *par catégories d'unions.* — Toutes les catégories d'unions possédaient des membres honoraires. On trouvera la répartition de ceux-ci entre les catégories par arron-

dissements et par provinces, et pour le royaume aux tableaux annexes V, VI, VII et VIII.

Voici, suivant l'importance du nombre de leurs membres honoraires, l'ordre des catégories :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres honoraires.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres honoraires.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres honoraires.
Agriculteurs . . .	1593	Agriculteurs. . .	2066	Agriculteurs. . .	2618
Personnes exerçant une profession libérale	153	Ouvriers	321	Ouvriers	428
Ouvriers	147	Personnes exerçant une profession libérale	230	Personnes exerçant une profession libérale	224
Mixtes	63	Mixtes.	101	Diverses	106
Commerçants. . .	13	Diverses	94	Mixtes.	93
Diverses	11	Commerçants . .	13	Employés. . . .	19
Employés	9	Patrons	9	Patrons	11
Patrons.	7	Employés. . . .	6	Commerçants . .	3

Les unions d'agriculteurs possèdent à elles seules : en 1905, 80 p. c.; en 1906, 72 p. c. et, en 1907, 75 p. c. du total des membres honoraires.

Les tableaux IX, X, XI et XII indiquent comment se répartissent les membres honoraires des unions agricoles entre les sous-catégories de celles-ci.

III. — *Membres féminins.*

a) — Des unions ayant des femmes membres effectifs.

Relevé total et répartition *par provinces.* — A la fin de la période 1905-1907, 291 unions comptaient des femmes au nombre de leurs

membres effectifs. Ce chiffre représente 17.75 p. c. de l'ensemble des unions qui existaient en 1907. Parmi ces 291 unions, il y en avait 286 qui se composaient à la fois d'hommes et de femmes et 5 comprenant exclusivement des femmes.

La répartition, par provinces et pour le royaume, des unions, au point de vue du sexe de leurs membres, se trouve indiquée aux annexes XXI et XXII. On y voit qu'en 1907, les provinces se classaient dans l'ordre suivant au point de vue des unions à personnel mixte :

Flandre occidentale	106 unions.
Luxembourg	62 »
Flandre orientale	44 »
Namur	21 »
Brabant	14 »
Liége	13 »
Limbourg	11 »
Anvers	8 »
Hainaut	7 »

Répartition *par catégories*. — Ainsi que l'indique le tableau annexe XXIII, sur les 291 unions qui, en 1907, comptaient des femmes comme membres effectifs, il n'y avait pas moins de 249 unions d'agriculteurs.

Les unions d'ouvriers à personnel mixte ou exclusivement féminin étaient au nombre de 27, réparties comme suit entre les diverses industries :

Textiles	16 unions.
Vêtement	5 »
Bois	2 »
Alimentation	1 »
Fabrique de pantoufles	1 »
Coupeurs de poils	1 »
Métaux	1 »

Parmi ces unions, 4 étaient composées d'un personnel exclusivement féminin, ce sont : 2 unions de tailleuses, 1 union de blanchisseuses-repasseuses et 1 union d'ouvrières de l'alimentation.

b) — Du personnel des unions comptant des femmes membres effectifs.

Relevé total et répartition *par provinces*. — Les considérations qui suivent se rapportent uniquement à l'année 1907 qui clôture la période envisagée pour le rapport.

Les 5 unions qui se composaient exclusivement de femmes comptaient ensemble 254 membres, soit en moyenne 50 membres par union. Ce nombre ne représente que 0.24 p. c. du total des membres de toutes les unions existantes et 5.68 p. c. du nombre de femmes faisant partie d'unions professionnelles reconnues.

Quant aux unions groupant des personnes des deux sexes, leur effectif global s'élevait à 32,026 personnes, parmi lesquelles il y avait 27,814 hommes et 4,212 femmes.

Ce nombre de femmes représente par rapport à l'effectif total de toutes les unions : 3.92 p. c., et par rapport à l'effectif des unions à personnel mixte : 13.15 p. c.

La moyenne des femmes, par union, était de 14.73

Les tableaux annexes XXI et XXII indiquent comment les membres féminins de ces unions se répartissent entre les différentes provinces. Celles-ci se classent, à ce point de vue, dans l'ordre suivant :

Flandre orientale	1,976	femmes.
Flandre occidentale.	1,540	»
Luxembourg	231	»
Limbourg	156	»
Brabant	133	»
Namur	97	»
Liége	36	»
Anvers	23	»
Hainaut.	20	»

La Flandre orientale a donc compté le 1er rang des provinces pour le chiffre absolu. Elle occupe encore cette place si l'on rapproche ce chiffre du nombre de ses unions à personnel mixte. On constatera, en effet, que chacune de ces unions comptait en moyenne 45 femmes. La province qui a, après elle, la moyenne la plus élevée est la Flandre occidentale, avec 15 femmes par union mixte. Les moyennes pour les autres provinces sont : Luxembourg, 14; Brabant, 9; Luxembourg et Namur, 4; Anvers, Hainaut et Liége, 3.

Répartition d'après *les catégories* d'unions. — Sur les 4,466 femmes qui, en 1907, faisaient partie d'unions professionnelles, les unions d'agriculteurs en comptaient 2,151 et les unions d'ouvriers, 2,073. Les autres catégories n'en possédaient donc ensemble que 232 réparties comme il est indiqué au tableau annexe XXIII.

Si, au point de vue absolu, les femmes sont un peu plus nombreuses dans les unions d'agriculteurs que dans les unions d'ouvriers, il faut cependant remarquer que, relativement au nombre total des membres des unions, il y a beaucoup plus de femmes dans les unions de cette seconde catégorie que dans celles de la première. En effet, pour les unions d'agriculteurs, les membres féminins ne représentent que 2.74 p. c. de l'effectif total de la catégorie, tandis que pour les unions d'ouvriers, ce rapport est de 10.65.

D'autre part, le nombre moyen de femmes par union est de 9 pour les unions agricoles, alors qu'il est de 77 pour les unions ouvrières.

Voici, pour ces dernières, dans quelles industries on rencontrait des femmes membres effectifs :

Textiles	1,717	femmes.
Vêtement	294	»
Alimentation	26	»
Bois	19	»
Fabrique de pantoufles	11	»
Coupage de poils	3	»
Métaux	3	»

IV. — *Membres mineurs.*

a) Des unions ayant des membres effectifs mineurs.

En 1905, il y avait 39 unions qui comptaient des mineurs parmi leurs membres effectifs ; en 1906, il y en avait 52 et 85 en 1907. Ces chiffres forment respectivement 3.97 p. c., 4.21 p. c. et 5.19 p. c. du total des unions existantes.

On verra à l'annexe XXV comment ces unions se répartissent entre les cinq catégories suivantes : unions d'ouvriers, unions d'agriculteurs, unions d'employés, unions de patrons et unions mixtes. A elles seules les unions d'ouvriers possédaient à peu près les quatre cinquièmes des unions ayant des membres effectifs mineurs.

b) Du personnel des unions comptant des membres mineurs.

Les unions qui avaient dans leur effectif des membres mineurs possédaient 5,122 membres en 1905, 6,948 en 1906 et 9,391 en en 1907, parmi lesquels 1,002 (19.56 p. c.) pendant la première année, 1,665 (23.96 p. c.) pendant la seconde et 1,841 (19.60 p. c.) pendant la troisième, étaient des mineurs.

Le tableau suivant, dressé avec les données de l'annexe XXV, établit le classement des *diverses catégories* d'unions au point de vue du nombre de membres mineurs.

1905				1906				1907			
CATÉGORIES D'UNIONS.	TOTAL DES MINEURS.	RAPPORT POUR CENT.		CATÉGORIES D'UNIONS.	TOTAL DES MINEURS.	RAPPORT POUR CENT.		CATÉGORIES D'UNIONS.	TOTAL DES MINEURS.	RAPPORT POUR CENT.	
		avec le nombre total des mineurs.	avec l'ensemble des membres des unions à personnel mixte de la catégorie.			avec le nombre total des mineurs.	avec l'ensemble des membres des unions à personnel mixte de la catégorie.			avec le nombre total des mineurs.	avec l'ensemble des membres des unions à personnel mixte de la catégorie.
Ouvriers. .	939	93.72	24	Ouvriers .	1538	92.37	28	Ouvriers. .	1740	94.52	21
Agriculteurs	59	5.89	5	Agriculteurs	73	4.37	6	Agriculteurs	81	4.41	8
Employés .	4	0.39	3	Mixtes . .	50	3.02	2	Mixtes . .	11	0.59	1
				Employés .	4	0.24	4	Employés .	8	0.43	6
								Patrons . .	1	0.05	5

Comme on le voit, c'est presque exclusivement dans les unions d'ouvriers qu'on trouve des membres effectifs mineurs.

Voici, pour cette catégorie, à quelles industries et à quels métiers appartenaient ces membres mineurs :

1905		1906		1907	
INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre de mineurs.	INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre de mineurs.	INDUSTRIES ET MÉTIERS.	Nombre de mineurs.
Textiles	630	Bois et ameublement	675	Textiles	899
Bois et ameublement	189	Textiles	627	Bois et ameublement	541
Peaux et cuirs . .	44	Papier	62	Vêtement . . .	96
Vannerie	24	Livre	40	Livre	49
Tabac	12	Alimentation . .	27	Papier	34
Industries d'art. .	10	Métaux	17	Métaux	33
Livre	6	Tabac.	15	Tabac.	22
Vêtement. . . .	2	Vannerie. . . .	15	Construction . .	19
Métaux	2	Vêtement . . .	14	Céramique . . .	6
		Céramique . . .	12	Vannerie. . . .	5
		Industries d'art. .	7	Industries d'art. .	4
		Verre.	5	Peaux et cuirs . .	4
		Peaux et cuirs . .	5	Mines.	3
				Alimentation . .	2
				Verre.	2
				Brosses	1

§ II. — Mouvement comparé pour la période 1898-1907.

A. — Mouvement des unions.

Mouvement général. — Le nombre des unions professionnelles reconnues n'a cessé d'augmenter chaque année, depuis la mise en vigueur de la loi du 31 mars 1898. On peut se rendre facilement

compte de cette augmentation annuelle par les données du tableau ci-dessous :

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS.	
	Total.	Augmentation annuelle.
1898	9	
1899	112	103
1900	220	108
1901	354	134
1902	526	172
1903	694	168
1904	853	159
1905	981	128
1906	1234	253
1907	1637	403

Répartition par *communes, arrondissements et provinces.* — Les associations qui bénéficient des avantages de la susdite loi de 1898, se rencontrent aussi dans un nombre sans cesse plus grand de communes, comme l'indique le tableau suivant :

ANNÉES.	1898	1899	1900	1901	1902	1905	1904	1905	1906	1907
Communes où il existait au moins une union.	8	89	173	263	386	487	569	609	681	815
Arrondissements où il existait au moins une union.	5	28	33	35	40	41	41	41	41	41

A la fin de chaque période triennale, soit en 1901, 1904 et 1907, il y avait au moins 1 union, respectivement dans 10 p. c., 21 p. c. et 31 p. c. des communes du royaume.

D'autre part, depuis 1903, il y a des unions dans toutes les provinces et dans tous les arrondissements.

Répartition *par catégories.* — En 1899, 1901, 1904 et 1907 les unions existantes se répartissaient de la manière suivante entre les diverses catégories :

CATÉGORIES D'UNIONS.	1899		1901		1904		1907	
	Nombre d'unions.	Pour cent du total.	Nombre d'unions.	Pour cent du total.	Nombre d'unions.	Pour cent du total.	Nombre d'unions.	Pour cent du total.
Agriculteurs	88	78.57	304	85.88	738	86.52	1270	77.58
Personnes exerçant une profession libérale .	11	9.82	16	4.52	17	1.99	31	1.89
Ouvriers	6	5.36	18	5.08	70	8.21	281	17.16
Employés	3	2.68	4	1.13	4	0.47	9	0.56
Diverses	3	2.68	5	1.41	5	0.58	7	0.43
Patrons.	1	0.89	6	1.70	8	0.93	19	1.16
Mixtes	—	—	1	0.28	4	0.47	12	0.73
Commerçants	—	—	—	—	7	0.83	8	0.49

Les unions d'agriculteurs tiennent toujours le premier rang. Toutefois, l'importance du rapport pour cent entre les unions agricoles et le total des unions existantes, toujours en progrès jusqu'en 1904, a sensiblement diminué en 1907 au profit surtout des unions d'ouvriers.

Toutes les autres catégories d'unions sont également en augmentation, mais, pour un certain nombre, notamment les unions de commerçants et d'employés et les unions diverses, cette augmentation est insignifiante.

On trouvera à l'annexe XVIII la situation au point de vue du nombre des unions existantes dans chaque catégorie, par arrondissements, provinces et pour le royaume, pendant les années 1901 1904 et 1907.

B. — Mouvement du personnel des unions.

Mouvement général. — Afin de permettre d'apprécier ce mouvement, le tableau suivant indique pour chaque année de 1898 à 1907, le nombre total de membres de chaque espèce (effectifs, honoraires, féminins et mineurs) ainsi que la moyenne, par union, pour chacune de ces espèces.

ANNÉES.	MEMBRES EFFECTIFS.		MEMBRES HONORAIRES.		MEMBRES FÉMININS.		MEMBRES MINEURS.	
	Total.	Moyenne.	Total.	Moyenne.	Total.	Moyenne.	Total.	Moyenne.
1898. . .	935	103	32	3.55	112	12 44	12	1.0
1899. . .	7975	71	199	1 77	143	1.27	49	0.4
1900. . .	16238	73	448	2.03	292	1.60	54	0.2
1901. . .	26881	75	704	1.98	419	1.18	69	0.2
1902. . .	31568	60	1050	1.99	929	1.76	203	0.3
1903. . .	42537	61	1562	2.25	1199	1.72	312	0.4
1904. . .	54234	63	2063	2.41	1606	1.88	486	0.5
1905. . .	65296	66	1996	2.03	2862	2.91	1002	1.02
1906. . .	86691	70	2840	2 31	3538	2.87	1665	1.35
1907. . .	107539	65	3502	2.14	4456	2.72	1841	1.12

Sauf pour le nombre de membres honoraires en 1905, il y a eu partout accroissement annuel du *nombre absolu*.

Pour certaines espèces cet accroissement a été très appréciable en 1907 par rapport aux chiffres de la fin de la période précédente. C'est ainsi que le nombre de membres effectifs a presque doublé. Celui des membres féminins se trouve être 2.7 fois plus considérable et celui des membres mineurs 3.7 fois.

Quant au *nombre moyen par union*, il est pour toutes les espèces de membres, sauf pour les membres honoraires, plus fort en 1907 qu'en 1904, après avoir subi des fluctuations pendant les deux années intermédiaires.

Répartition *par catégories d'unions.* — Nous donnons ci-dessous, d'après l'annexe XVIII, où l'on trouvera ces renseignements par arrondissements et par provinces, le nombre des membres effectifs des différentes catégories à la fin de chacune des trois périodes écoulées.

1901			1904			1907		
CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres effectifs.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres effectifs.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Membres effectifs.	Pour cent du total des membres effectifs.
Agriculteurs .	20167	75.02	Agriculteurs .	43513	80.23	Agriculteurs .	78225	72.76
Ouvriers . . .	4223	15.71	Ouvriers . . .	7131	13.15	Ouvriers . . .	19456	18.10
Personnes exerçant une profession libérale.	1480	5.51	Personnes exerçant une profession libérale.	2141	3.95	Personnes exerçant une profession libérale.	6452	6.00
Employés . .	359	1.34	Mixtes . . .	367	0.67	Patrons . . .	1121	1.04
Mixtes . . .	235	0.87	Diverses . . .	365	0.68	Diverses . . .	964	0.89
Patrons . . .	234	0.87	Patrons . . .	318	0.59	Mixtes . . .	805	0.74
Diverses . . .	183	0.68	Employés . .	223	0.41	Employés . .	277	0.25
			Commerçants .	176	0.32	Commerçants .	239	0.22

On constate, dans ce tableau, que les unions d'agriculteurs, d'ouvriers et de personnes exerçant une profession libérale ont, toujours, depuis le début, occupé les trois premières places et que dans ces catégories le nombre de membres n'a cessé d'augmenter considérablement. Les unions de patrons, les unions mixtes et les diverses, après être restées stationnaires pendant les deux premières périodes, ont pris un certain développement au cours de la troisième. Les unions d'employés et celles de commerçants n'ont guère pris d'extension.

Enfin, en consultant l'annexe XV qui indique le nombre moyen des membres effectifs des unions de chaque catégorie dans les différentes provinces et pour le royaume, pendant les années

1901, 1904 et 1907, ainsi que le tableau ci-après, on remarquera que les unions d'agriculteurs, qui ont toujours eu la tête pour le nombre absolu de membres effectifs, n'ont jamais dépassé la moyenne de 66 membres par union qu'elles avaient déjà en 1901. D'autre part, la moyenne des unions d'ouvriers qui, en 1901, était de 234 membres est tombée, en 1907, à 69.

Par contre, les unions de personnes exerçant une profession libérale sont toujours, depuis 1904, relativement les plus peuplées et, en 1907, leur moyenne a presque doublé.

1901		1904		1907	
CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par unions.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par unions.	CATÉGORIES D'UNIONS.	Moyenne des membres par unions.
Mixtes.	235	Personnes exerçant une profession libérale	126	Personnes exerçant une profession libérale	208
Ouvriers	234	Ouvriers	101	Diverses	137
Personnes exerçant une profession libérale	92	Mixtes.	91	Ouvriers	69
Employés. . . .	89	Diverses	73	Mixtes.	67
Agriculteurs. . .	66	Agriculteurs. . .	58	Agriculteurs. . .	61
Patrons	39	Employés. . . .	55	Patrons	56
Diverses	36	Patrons	39	Employés. . . .	30
		Commerçants . .	25	Commerçants . .	29

SECTION III. — DES UNIONS DISSOUTES ET DES UNIONS N'AYANT PAS FONCTIONNÉ.

§ 1er — Des unions dissoutes.

Seize unions reconnues furent déclarées dissoutes en 1905, 31 en 1906 et 28 en 1907. Ces chiffres portent à 118, le nombre des unions déclarées dissoutes depuis la mise en vigueur de la loi du

31 mars 1898. Si l'on considère que pendant ce même laps de temps il a été reconnu légalement 1,728 unions, on peut dire que le nombre des dissolutions est assez restreint puisqu'il ne dépasse pas 6,8 p. c. Il n'a d'ailleurs pas augmenté dans la même proportion que le nombre des reconnaissances légales. On pourra s'en rendre compte en consultant l'annexe XXVII qui indique le nombre des dissolutions qui se sont produites chaque année depuis 1901 dans les diverses catégories. C'est toujours dans la catégorie des unions d'agriculteurs que se produisent le plus de dissolutions. En effet, en 1905 et en 1907, toutes les unions dissoutes étaient des unions agricoles. En 1906, sur 31 dissolutions constatées, il y en avait 24 dans cette catégorie. Les autres unions dissoutes pendant cette même année, étaient 5 unions d'ouvriers et 2 unions de personnes exerçant une profession libérale.

A l'annexe XXVI, on trouvera la répartition des unions dissoutes par provinces et par catégories.

Quant à l'effectif de ces unions, il est en général peu important. Toutes les unions dissoutes en 1905 ne comptaient que 7 membres par union. Pour les associations dissoutes en 1906 et en 1907, la moyenne par union était de 17 membres.

§ 2. — Des unions n'ayant pas fonctionné.

Un certain nombre d'unions, bien qu'existantes, n'ont fait aucune opération, soit comme recettes, soit comme dépenses, au cours de l'une ou l'autre des trois années de la présente période.

Il y en avait 149 en 1905, 190 en 1906 et 238 en 1907. Au point de vue absolu, le nombre de ces unions a assez sensiblement augmenté, comparé aux chiffres correspondants de 1902, 1903 et 1904; il y a cependant une légère amélioration de la situation si l'on tient compte de l'augmentation du nombre des unions existantes. En effet, en 1902, 1903 et 1904, les unions n'ayant pas fonctionné formaient respectivement les 18, 16 et 17 p. c. du total des unions existantes, tandis que pendant toute la période 1905-1907 elles n'ont pas dépassé la proportion de 15 p. c.

L'annexe XXVIII indique comment ces unions se répartissent par provinces et par catégories. On y verra que ce sont les provinces de Luxembourg et de Brabant qui ont le plus d'unions n'ayant pas fonctionné, et que les unions d'agriculteurs inter-

viennent dans les totaux que nous avons indiqués plus haut dans la proportion de 84 p. c. en 1905, 83 p. c. en 1906 et 82 p. c. en 1907.

D'autre part, l'effectif des unions qui n'ont fait aucune opération n'est guère important. Il était de 2,424 membres en 1905, 6,550 en 1906 et 3,871 en 1907, soit respectivement 3.7 p. c., 7.5 p. c. et 3.6 p. c. de l'ensemble des membres effectifs des unions existantes.

La répartition de ces chiffres par provinces et par catégories se trouve indiquée à l'annexe XXVIII.

CHAPITRE II.

Recettes des unions.

SECTION I. — PÉRIODE 1905-1907.

§ 1er. — Recettes totales et recettes moyennes.

A. — Pour l'ensemble des unions.

Le total des recettes pour l'ensemble des unions a été (voir annexe XXIX), en 1905, de 681,703 fr. 77 c., en 1906 de 773,095 fr. 39 c. et en 1907 de 1,009,856 fr. 15 c. Il y a donc eu, chaque année, une augmentation considérable du chiffre des recettes. Cette augmentation, toutefois, n'est pas en rapport avec l'accroissement du nombre d'unions ni avec celui du nombre de membres effectifs. En effet, d'une part, le montant moyen des recettes par union est tombé, de 694 fr. 90 c. en 1905, à 626 fr. 50 c. en 1906 et à 616 fr. 89 c. en 1907 et, d'autre part, la moyenne des recettes par membre effectif qui était de 10 fr. 44 c. en 1905, n'est que de 8 fr. 91 c. en 1906 et, en 1907, de 9 fr. 39 c.

B. — Pour chaque catégorie d'unions.

Nous donnons la répartition des recettes entre les différentes catégories d'unions au tableau-annexe XXX. La part respective de chaque catégorie dans l'ensemble des recettes y est indiquée par les pourcentages qui se trouvent en regard des chiffres absolus.

Dans le tableau suivant, les catégories sont classées suivant l'importance de leurs recettes.

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Montant des recettes. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant des recettes. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant des recettes. Fr. C.
Unions d'agriculteurs	342,949.25	Unions d'agriculteurs	355,981.13	Unions d'agriculteurs	461,382.66
Unions mixtes. .	171,037.27	Unions mixtes. .	184,392.48	Unions d'ouvriers.	193,118.16
Unions d'ouvriers.	104,932.42	Unions d'ouvriers.	149,543.20	Unions mixtes. .	187,485.24
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	39,913.00	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	49,323.77	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	134,951.92
Unions de patrons.	13,104.75	Unions de patrons.	18,571.98	Unions de patrons.	18,973.97
Unions de commerçants. . .	6,299.56	Unions diverses. .	9,872.91	Unions diverses. .	10,192.20
Unions diverses .	2,000.99	Unions de commerçants. . .	3,934.83	Unions de commerçants. . .	2,547.01
Unions d'employés	1,466.53	Unions d'employés	1,475.09	Unions d'employés	1,204.99

Il résulte de ce tableau, ainsi que de l'annexe XXX, que le chiffre absolu des recettes a augmenté constamment pour toutes les catégories d'unions, sauf pour les unions d'employés et celles de commerçants. Il n'en est pas de même pour la moyenne des recettes par union et par membre effectif qui est presque partout en diminution.

On pourra s'en rendre compte en consultant l'annexe XXX et les tableaux ci-après, qui donnent le classement des diverses catégories :

1° D'après la moyenne de leurs recettes par union :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Moyenne par union. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par union. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par union. Fr. C.
Unions mixtes . .	34,207.45	Unions mixtes . .	20,488.05	Unions mixtes . .	15,623.77
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1,809.68	Unions de personnes exerçant une profession libérale	1,644.12	Unions de personnes exerçant une profession libérale	4,353.28
Unions de patrons.	1,310.47	Unions diverses .	1,410.41	Unions diverses .	1,456.02
Unions d'ouvriers .	962.68	Unions de patrons.	1,238.13	Unions de patrons.	998.63
Unions de commerçants	787.44	Unions d'ouvriers .	908.50	Unions d'ouvriers .	687.25
Unions diverses .	500.24	Unions de commerçants	491.85	Unions d'agriculteurs	363.29
Unions d'agriculteurs	419.75	Unions d'agriculteurs	355.62	Unions de commerçants	318.37
Unions d'employés.	244.42	Unions d'employés.	245.84	Unions d'employés.	133.88

2° D'après la moyenne de leurs recettes par membre effectif :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.
Unions mixtes . .	443.10	Unions mixtes . .	261.92	Unions mixtes . .	232.90
Unions de commerçants	27.75	Unions de patrons.	20.89	Unions de personnes exerçant une profession libérale	20.91
Unions de patrons.	20.63	Unions de commerçants	16.60	Unions de patrons.	16.92
Unions de personnes exerçant une profession libérale	15.65	Unions d'ouvriers .	11.64	Unions de commerçants	10.65
Unions diverses .	11.77	Unions diverses .	8.28	Unions diverses .	10.57
Unions d'ouvriers .	11.02	Unions de personnes exerçant une profession libérale	8.17	Unions d'ouvriers .	9.92
Unions d'agriculteurs	6.65	Unions d'employés.	6.89	Unions d'agriculteurs	5.89
Unions d'employés.	5.49	Unions d'agriculteurs	5.51	Unions d'employés.	4.35

§ 2. — Recettes de différentes natures.

A. — Analyse comparée des différentes espèces de recettes.

Comme dans le précédent rapport, nous avons divisé les recettes, d'après leur source, en quatorze espèces différentes, à savoir : les droits d'admission, les cotisations des membres effectifs et celles des membres honoraires, les cotisations spéciales en vue de l'indemnisation du chômage (chômage involontaire et chômage par suite de grève ou lock-out), les recettes relatives aux opérations prévues par l'article 2, 1°, 2°, 3° et 5° de la loi du 31 mars 1898, les emprunts, les subsides (deux espèces), les amendes et les recettes diverses.

On trouvera, à l'annexe XXXI, les totaux annuels des recettes de chaque espèce pour l'ensemble des unions, ainsi que le rapport pour cent de chaque espèce de recettes avec le total général des recettes annuelles.

Nous indiquons ci-dessous, par ordre d'importance, ces différents rapports pour cent afin qu'on puisse se rendre compte de la part pour laquelle chaque nature de recettes intervient dans le total général.

1905		1906		1907	
NATURE DES RECETTES.	Rapport pour cent avec l'ensemble des recettes.	NATURE DES RECETTES.	Rapport pour cent avec l'ensemble des recettes.	NATURE DES RECETTES.	Rapport pour cent avec l'ensemble des recettes.
Cotisations des membres effectifs . .	35.64	Cotisations des membres effectifs . .	38.67	Cotisations des membres effectifs . .	37.00
Recettes diverses .	28.59	Recettes diverses. .	24.05	Recettes diverses. .	29.94
Opérations de l'article 2, 2° . . .	10.32	Subsides	10.78	Subsides	9.81
Subsides	8.36	Opérations de l'article 2, 2°	9.10	Opérations de l'article 2, 2°	8.61
Emprunts. . . .	7.42	Emprunts	7.76	Opérations de l'article 2, 5°	5.79
Opérations de l'article 2, 5° . . .	5.99	Opérations de l'article 2, 5°	5.55	Emprunts	4.68
Cotisations en vue du chômage . . .	1.23	Cotisations des membres honoraires. .	1.44	Cotisations des membres honoraires. .	1.46
Cotisations des membres honoraires .	1.07	Cotisations en vue du chômage. . . .	1.24	Cotisations en vue du chômage. . . .	1.38
Droits d'admission .	0.66	Opérations de l'article 2, 3°	0.56	Droits d'admission .	0.69
Opérations de l'article 2, 1° . . .	0.37	Droits d'admission .	0.52	Opérations de l'article 2, 3°	0.25
Amendes . . .	0.22	Amendes	0.27	Amendes	0.22
Opérations de l'article 2, 3° . . .	0.14	Opérations de l'article 2, 1°	0.03	Opérations de l'article 2, 1°	0.15

Ce sont donc les cotisations des membres effectifs et les recettes diverses qui forment la majeure partie des revenus de l'ensemble des unions.

En consultant l'annexe XXXII, qui indique combien de recettes de chaque nature ont été effectuées respectivement par chacune des catégories d'unions, et la part proportionnelle pour cent de chaque espèce de recettes dans le total des recettes des unions de la catégorie, on verra que la principale source de revenus consistait dans :

les cotisations des membres effectifs :

pour les *unions d'ouvriers*, en 1905, 54.21 p. c.; en 1906, 55.62 p. c.; en 1907, 63.50 p. c.;

pour les *unions de patrons*, en 1907, 44.42 p. c.;

pour les *unions mixtes*, en 1905, 71.36 p. c.; en 1906, 71.08 p. c.; en 1907, 66.52 p. c.;

pour les *unions d'employés*, en 1905, 52.64 p. c.; en 1906, 55.46 p. c.; en 1907, 66.28 p. c.;

pour les *unions de personnes exerçant une profession libérale*, en 1905, 41.83 p. c.; en 1906, 51.12 p. c.;

pour les *unions de commerçants*, en 1905, 47.04 p. c.; en 1906, 81.31 p. c.; en 1907, 93.29 p. c.;

pour les *unions diverses*, en 1905, 55.58 p. c.; en 1906, 64.31 p. c.; en 1907, 70.25 p. c.;

les recettes diverses :

pour les *unions d'agriculteurs*, en 1905, 29.49 p. c.; en 1906, 22.57 p. c.; en 1907, 28.78 p. c.;

pour les *unions de patrons*, en 1905, 43.78 p. c.;

pour les *unions de personnes exerçant une profession libérale*, en 1907, 55.96 p. c.;

les subsides :

pour les *unions de patrons*, en 1906 (43.99 p. c.).

B. — Analyse particulière de chaque espèce de recettes.

Nous donnons, pour chaque espèce de recettes, dans les annexes XXXIII à LIX :

Dans un premier tableau, le montant annuel de la recette pour

l'ensemble des unions, le montant moyen par union, et la part proportionnelle de la recette qui fait l'objet du tableau dans le total général des recettes des unions ;

Dans un second tableau, le montant annuel de la recette pour *chaque catégorie d'unions*, la moyenne par union *de la catégorie* et la part proportionnelle de la recette dont il s'agit dans le montant total des recettes de même nature effectuées par l'ensemble des unions.

Voici quelques observations que suggère l'examen de ces tableaux.

Droits d'admission (annexes XXIII et XXIV). — 120 unions en 1905, 210 en 1906 et 208 en 1907, soit le huitième du total des unions pendant la première et la troisième année et un peu moins que le sixième pendant la seconde, imposaient à leurs membres un droit d'admission.

Les recettes que les unions ont faites de ce chef sont peu importantes et n'interviennent que dans la proportion de 0.66 p. c., 0.52 p. c. et 0.69 p. c. dans le total des recettes effectuées respectivement en 1905, 1906 et 1907.

C'est parmi les unions d'agriculteurs qu'on rencontre le plus grand nombre d'unions qui imposaient à leurs membres un droit d'admission. Il y en avait 100 en 1905, 180 en 1906, 168 en 1907, soit respectivement 83 p. c , 85 p. c. et 80 p. c. des unions faisant ce genre de recettes. Toutefois, en 1905 ce ne sont pas les unions d'agriculteurs qui ont perçu la plus grosse somme à titre de droit d'admission ; en effet, au cours de cette année 3 unions de commerçants avaient touché de ce chef 2,648 francs soit, 58.22 p. c. du montant total des recettes de cette nature. En 1906 et 1907, les unions d'agriculteurs reprennent le premier rang avec 2,769 francs (69.18 p. c.) et 4,405 francs (62.86 p. c.).

Cotisations des membres effectifs (annexes XXXV, XXXVI et XXXVII). — Les cotisations des membres effectifs ont constitué chaque année la source la plus importante de recettes pour les unions. Les sommes qui en provenaient s'élevaient à 242,996 francs en 1905, 299,061 francs en 1906 et 373,630 francs en 1907.

L'augmentation annuelle assez importante que l'on relève dans ces chiffres n'est cependant pas en rapport avec l'accroissement du nombre des unions ni avec celui du nombre des membres effectifs.

En effet, les moyennes des recettes par union et par membre ont baissé chaque année. Elles étaient en 1905 de 506 francs par union et de 4 fr. 76 c. par membre; en 1906, de 342 francs par union et de 4 fr. 56 c. par membre; en 1907, de 313 francs par union et de 4 fr. 24 c. par membre.

La moyenne de ces recettes par membre est d'ailleurs loin de répondre à la réalité pour la majorité des unions. En effet, ainsi qu'on le verra à l'annexe XXXVII, en 1907, 865 unions (52 p. c.) percevaient des cotisations d'un taux inférieur à 1 franc et, parmi elles, on trouvait 363 unions où la cotisation ne dépassait pas 25 centimes et 212 où elle variait de 26 à 50 centimes.

On sera certainement frappé en constatant que les unions mixtes interviennent, à elles seules, à concurrence de 50.21 p. c. en 1905, 43.83 p. c. en 1906 et 33.38 p. c. en 1907, dans le total des recettes effectuées par les unions à titre de cotisations des membres effectifs et que, d'autre part, pour ces unions, les moyennes des recettes par union et par membre sont très sensiblement plus élevées que dans les autres catégories. Cette situation anormale des unions mixtes vis-à-vis des unions des autres catégories est due surtout à une de ces unions mixtes : « l'Union générale pour la protection du Travail au port d'Anvers. » Ainsi cette association perçoit à elle seule 98 p. c. du montant total des sommes encaissées, comme cotisations des membres effectifs, par les 10 unions de la catégorie. Elle comprend parmi ses membres les firmes les plus importantes du commerce maritime d'Anvers, qui payent, à titre de cotisation, des sommes considérables destinées à améliorer le sort des membres ouvriers de l'union et, en général, de tous les ouvriers du port.

Si l'on fait abstraction, pour les raisons que nous venons d'exposer, des unions mixtes, les catégories qui ont perçu les sommes les plus fortes du chef de cotisations de membres effectifs sont celles des unions d'ouvriers, des unions de personnes exerçant une profession libérale et des unions d'agriculteurs.

En effet, en 1907, les premières avaient perçu pour 122,696 fr. 85 c. de cotisations de membres effectifs, soit 32.84 p. c. du total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions; les secondes avaient perçu 53,782 fr. 13 c., soit 14.39 p. c. du même total et les troisièmes 53,667 fr. 81 c. soit 14.37 p. c. Il n'est pas

sans intérêt de constater que c'est pour les unions d'agriculteurs que le chiffre des recettes du chef de cotisations des membres effectifs, est le plus bas, bien que ces association soient de loin plus nombreuses que les unions des deux autres catégories. La différence est même très forte par rapport aux unions d'ouvriers, lesquelles ont perçu des cotisatious pour une somme plus de deux fois plus considérable.

Les moyennes sont du reste très suggestives à ce point de vue : les unions d'agriculteurs ont touché en moyenne, en 1907, 60 francs de cotisations par union et 89 centimes par membre effectif, les unions d'ouvriers 519 fr. 90 c. par union et 6 fr. 60 c. par membre; les unions de personnes exerçant une profession libérale, 1,792 francs par union et 8 fr. 35 c. par membre.

Notons enfin que pour les unions d'agriculteurs et les unions d'ouvriers, ces deux moyennes vont en diminuant tandis que pour les unions de personnes exerçant une profession libérale, elles sont en augmentation constante et très sensible.

Voici encore, d'après le tableau-annexe XXXVII quel était le taux de cotisation le plus généralement adopté dans les catégories d'unions suivantes :

Unions de patrons	de 5 francs à 6 francs.
» d'ouvriers	de 5 » à 13 »
» d'agriculteurs	de 10 centimes à 1 franc.
» de personnes exerçant une profession libérale . .	de 4 francs à 6 francs.

Cotisations spéciales en vue du chômage involontaire (annexe XXXVIII). C'est seulement dans la catégorie des unions d'ouvriers qu'on rencontre des unions ayant perçu ce genre de cotisations. Le montant des recettes de cette nature n'a pas encore été très élevé au cours de cette période. En 1905, il fut de 5,613 francs, subissant, par rapport à 1904, une diminution de 2,347 francs. Le chiffre le plus élevé a été atteint en 1907 avec 9,306 fr. 54 c.

Le montant moyen par union, après s'être élevé assez sensiblement en 1906 est retombé, en 1907, au dessous de ce qu'il était en 1905.

D'autre part, la recette moyenne par membre s'est également élevée en 1906, pour se maintenir à peu près au même chiffre en 1907.

Voici comment ces cotisations se répartissent entre les unions des *diverses industries :*

1905			1906			1907		
MÉTIERS ET INDUSTRIES.	Unions.	Montant des cotisations en vue du chômage involontaire. Fr. C.	MÉTIERS ET INDUSTRIES.	Unions.	Montant des cotisations en vue du chômage involontaire. Fr. C.	MÉTIERS ET INDUSTRIES.	Unions.	Montant des cotisations en vue du chômage involontaire. Fr. C.
Métaux. . . .	3	3,390.46	Métaux. . . .	3	3,556.45	Métaux . . .	4	3,475.28
Bâtiment . . .	3	596.21	Bâtiment . . .	4	1,144.10	Bâtiment. . .	11	1,999.89
Transports . .	1	392.25	Transports . .	1	416.75	Bois et ameublement . . .	5	1,073.55
Textiles . . .	1	304.90	Tabac	1	383.90	Textiles . . .	1	566.60
Bois et ameublement . . .	1	298.00	Bois et ameublement. . . .	1	347.30	Transports . .	1	483.75
Tabac	2	249.61	Industries d'art .	1	169.95	Tabac. . . .	2	453.22
Peaux et cuirs .	1	180·20	Alimentation. .	1	129.95	Industries d'art.	1	306.65
Industries d'art .	1	116.10	Livre	2	96.45	Mines.	7	279.75
Livre	2	85.35	Peaux et cuirs .	1	86.00	Alimentation .	2	273.05
						Livre	2	204.80
						Peaux et cuirs .	2	190.00

Cotisations spéciales pour grèves ou lock-out (annexe XXXIX). — Les unions qui ont perçu des cotisations spéciales en vue d'assurer des subventions à leurs membres pendant le chômage causé par des grèves ou des lock-out, n'ont guère été nombreuses. Il n'y en avait qu'une en 1905 et en 1906 et 10 en 1907. Ce sont naturellement toutes des unions d'ouvriers.

Les sommes perçues de ce chef furent de 2,697 francs, la première année, 3,243 francs la deuxième et 4,633 francs pendant la troisième. Elles ne représentaient respectivement que 0.39, 0.42 et 0.45 p. c. du total des recettes.

Cotisations des membres honoraires (Annexes XL et XLI). — Les recettes de cette nature sont devenues un peu plus importantes au cours de cette période. Ainsi, de 7,311 francs en 1905, elles se chiffraient à 11,160 francs en 1906 et à 14,714 francs en 1907. D'autre part, la moyenne par union des sommes perçues de ce chef, qui était de 22 fr. 2 c. en 1905, s'éleva à 28 fr. 11 c. en 1906 et à 28 fr. 18 c. en 1907.

Toutefois, si l'on considère que le tiers des unions percevaient des cotisations de ce genre, il faut reconnaître qu'en définitive celles-ci ne constituaient pour chacune d'elles qu'une assez maigre ressource.

Ce sont les unions d'agriculteurs qui ont perçu les plus grandes sommes à titre de cotisations de membres honoraires. Viennent ensuite les unions de personnes exerçant une profession libérale et les unions d'ouvriers. Mais au point de vue du chiffre moyen par union des recettes de ce genre, ce sont, parmi ces trois catégories, les unions de personnes exerçant une profession libérale qui, pour 1907, viennent en premier lieu avec une moyenne de 286 fr. 48 c. par union; ensuite les unions d'ouvriers : 28 fr. 24 c. et enfin les unions d'agriculteurs, 19 fr. 60 c. par union.

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes XLII et XLIII). — Une union d'ouvriers et une union mixte en 1905, une union d'ouvriers en 1906 et 3 unions d'ouvriers en 1907, ont fait, en application de la disposition de l'article 2, 1°, de la loi sur les unions professionnelles, des recettes se rapportant à leurs ateliers d'apprentissage. Les sommes perçues de ce chef n'interviennent que pour une très faible part dans l'ensemble des recettes effectuées par les unions : 0.37 p. c. en 1905, 0.03 p. c. en 1906 et 0.15 p. c. en 1907.

Elles proviennent en grande partie de dons et de subsides et des droits d'inscription payés par les élèves. La vente des objets confectionnés dans les ateliers d'apprentissage a été presque nulle pendant cette période.

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes XLIV et XLV). — Ces recettes comprennent les sommes que les unions retirent réellement pour elles-mêmes des opérations prévues par l'article 2, 2°. Il n'a donc pas été

tenu compte, ici, des sommes représentant la valeur des objets achetés pour les membres et revendus à ceux-ci, — sommes que, en réalité, l'union ne fait pas entrer dans sa caisse, puisqu'elle les verse intégralement à ses vendeurs —, mais uniquement du léger surplus que l'union perçoit, sur chaque achat, pour se couvrir de ses frais d'administration.

Dans notre rapport sur la période 1902-1904, nous avions au contraire, pour nous conformer à la pratique suivie par les unions dans l'établissement des comptes qu'elles fournissent annuellement au Gouvernement[1], considéré comme recettes l'entièreté des sommes provenant des reventes effectuées par les unions. Le système actuel permet une appréciation plus juste des conséquences financières de ces opérations pour la caisse des unions.

Les recettes ainsi effectuées s'élevaient à 70,262 fr. 49 c. en 1905, 70,386 fr. 67 c. en 1906 et 86,942 fr. 31 c. en 1907.

Les unions d'agriculteurs seules ont fait respectivement chaque année 99.42, 99.45 et 99.79 p. c. de l'ensemble des recettes de cette nature.

Le montant moyen, pour les unions d'agriculteurs, des sommes ainsi perçues a subi une diminution constante depuis 1905.

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes XLVI et XLVII). — La loi permet aux unions l'achat des produits de la profession ou du métier de leurs membres et la revente de ces produits.

Si l'on calcule, comme nous l'avons fait pour les recettes visées sous la rubrique précédente, les sommes que les unions ont retirées de ces opérations, on trouve 957 fr. 32 c. pour 1905, 4,297 fr. 93 c. pour 1906 et 2,501 fr. 31 c. pour 1907.

Ce sont encore les unions d'agriculteurs qui interviennent pour la plus grosse part dans ces totaux : en 1905, 2 unions : 806 fr. 65 c. (84.26 p. c. des recettes de cette nature); en 1906, 7 unions : 4,086 francs (95.07 p. c.) et en 1907, 7 unions : 2,309 fr. 37 c. (92.32 p. c.)

Le surplus a été fait chaque année par 1 union de personnes exerçant une profession libérale.

---

(1) Voir rapport 1902-1904. Analyse, pp. LXI et LXIX.

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes XLVIII et XLIX). — Un certain nombre d'unions (240 en 1905, 267 en 1906, 313 en 1907) ont usé de la faculté que leur accorde la loi de 1898 d'acheter des objets destinés à être, tout en restant la propriété de l'union, mis à l'usage de leurs membres pour l'exercice de leur profession.

Il en est résulté, pour elles, des recettes s'élevant à 40,865 fr. 8 c. en 1905, 42,918 fr. 40 c. en 1906 et 58,570 fr. 27 c. en 1907. Comme on le voit, les recettes de cette nature commencent à prendre une certaine importance (environ 6 p. c. du total général des recettes).

Ce sont presque exclusivement les unions d'agriculteurs qui ont pratiqué ce genre d'opérations. En dehors d'elles on ne relève que 3 unions d'ouvriers en 1905, 4 unions d'ouvriers en 1906, 4 unions d'ouvriers et 1 union mixte en 1907.

On trouvera des renseignements complémentaires, à ce sujet, dans les tableaux de la série V, ainsi qu'au chapitre V de la présente analyse.

Emprunts (annexes L et LI). — Le nombre des unions qui ont eu recours à des emprunts pour se procurer des fonds a été en 1905 de 66, en 1906 de 58 et en 1907 de 68. Le montant des sommes qu'elles ont encaissées par ce moyen a été de 50,333 fr. 70 c. pendant la première année, 60,042 fr. 9 c. pendant la seconde et 47,282 fr. 6 c. pendant la troisième. Il y a donc eu en 1907 une notable diminution du chiffre absolu des emprunts ainsi que de la moyenne, par union, des sommes empruntées.

Les unions d'agriculteurs ont fait, à elles seules, à peu près les neuf dixièmes de ces emprunts en 1905 et 1907 et les huit dixièmes en 1906. Ces sommes ont servi, dans la plupart des cas, à l'acquisition de machines et d'instruments aratoires.

Les unions d'ouvriers ont emprunté en 1905 des sommes relativement importantes, qui atteignaient 20 p. c. du montant total des sommes perçues à titre d'emprunts.

Subsides (annexes LII et LIII). — L'importance des subsides accordés par l'État, les provinces et les communes, à titre d'encouragement aux unions, n'a cessé d'augmenter chaque année.

De 49,307 fr. 67 c. en 1905, leur montant s'est élevé successivement à 76,524 fr. 51 c. en 1906 et à 89,325 fr. 50 c. en 1907.

C'est aux unions d'agriculteurs qu'a été accordée la plus grande partie de ces subsides (83.53 p. c. en 1905, 76.58 p. c. en 1906 et 82.70 p. c. en 1907). La moyenne des subventions accordées à ces unions a été respectivement pour chacune des trois années de 189, 204 et 196 francs.

Ces subsides sont accordés notamment pour aider les unions dans l'achat de machines destinées à être mises à l'usage des membres, dans l'organisation de concours et expertises, dans l'achat et l'entretien d'animaux reproducteurs.

Les subsides aux unions ouvrières, sans atteindre encore un chiffre élevé, acquièrent chaque année une importance plus grande. Ils consistent, en majeure partie, en subsides de premier établissement accordés par l'État aux unions d'ouvriers lors de leur reconnaissance légale.

On trouvera à l'annexe LIII les chiffres qui concernent les autres catégories d'unions.

Subsides aux caisses de chômage (annexes LIV et LV). — Des unions d'ouvriers et d'employés organisent dans leur sein une caisse d'assurance contre le chômage involontaire. Un certain nombre de communes ont, par l'intermédiaire de Fonds de chômage, encouragé ces institutions, soit en majorant les indemnités payées par elles à leurs membres victimes du chômage involontaire, soit, dans des cas plus rares, en remettant directement les subsides aux syndicats.

Plusieurs provinces subventionnent aussi ces caisses de chômage.

Les unions reconnues ont touché de ce chef 7,741 fr. 57 c. en 1905, 6,813 fr. 99 c. en 1906 et 9,801 francs en 1907.

Le nombre des unions qui ont bénéficié de ces subsides était de 24 pendant la première année, 34 pendant la seconde et 58 pendant la troisième.

Amendes (annexes LVI et LVII). — Bien que la plupart des unions prévoient des amendes dans leurs statuts, l'application de cette sanction n'a été faite que fort rarement et n'a rapporté aux unions qu'uue faible recette : 1,510 fr. 22 c. en 1905, 2,115 fr. 38 c. en 1906 et 2,181 fr. 86 c. en 1907 (0.22 p. c., 0.27 p. c., 0.22 p. c. du total des recettes).

Ce sont les unions d'agriculteurs et les unions d'ouvriers qui,

au point de vue des chiffres absolus, ont perçu le plus d'amendes. Quant à la moyenne, par union, des sommes encaissées de ce chef, ce sont les unions de personnes exerçant une profession libérale qui atteignent les plus gros chiffres : 39, 40 et 43 francs. Ceci provient de ce que, dans ces unions, le taux des amendes est généralement assez élevé.

Recettes diverses (annexes LVIII et LIX). — Nous avons groupé sous cette rubrique les recettes qui n'ont pu être classées dans les autres espèces, notamment les donations et legs, produits de fêtes, etc. Leur montant s'est élevé en 1905 à 194,890 fr. 63 c., en 1906 à 185,996 fr. 15 c., en 1907, à 302,430 fr. 86 c.

Le tableau annexe LIX indique le chiffre des recettes diverses pour chaque catégorie d'unions.

SECTION II. — PÉRIODE 1898-1907.

A. — Comparaison pour l'ensemble des unions.

Depuis 1898 le total des recettes n'a cessé d'augmenter chaque année.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cet accroissement :

ANNÉES.	Total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.
1898	1,225.51	136.17
1899	165,796.25	1,480.32
1900	231,089.95	1,050.40
1901	279,869.14	790.59
1902	404,620.06	788.25
1903	481,671.26	694.05
1904	514,602.48	603.28
1905	681,703.77	694.90
1906	773,095.39	626.50
1907	1,009,856.15	616.89

On constatera que jusqu'en 1904 la moyenne des recettes par union n'a cessé de diminuer. En 1905 elle s'est quelque peu relevée, mais depuis lors une diminution progressive s'est de nouveau manifestée.

Voici, pour les principales espèces de recettes, le mouvement qu'elles ont subi annuellement depuis la mise en vigueur de la loi :

ANNÉES.	MONTANT des cotisations des membres effectifs Fr. C.	RAPPORT pour cent avec le total des recettes des unions.	MONTANT des cotisations des membres honoraires. Fr. C.	RAPPORT pour cent avec le total des recettes des unions.	MONTANT des emprunts. Fr. C.	RAPPORT pour cent avec le total des recettes des unions.	MONTANT des subsides. Fr. C.	RAPPORT pour cent avec le total des recettes des unions.
1898	509.00	41	5.00	0.4	—	—	—	—
1899	25,558.03	15	982.80	0.5	37,627.00	22	5,436.64	3.2
1900	51,423.36	20	1,575.90	0.6	49,246.91	21	9,406.99	4.0
1901	130,855.11	46	3,283.91	1.1	21,107.26	7.5	23,216.50	8.2
1902	185,266.94	45	3,465.25	0.8	30,583.76	7.5	21,662.80	5.3
1903	203,302.24	42	5,296.96	1.0	58,802.06	12	26,291.15	5.4
1904	203,250.39	39	6,913.18	1.3	52,416.59	10	45,205.31	8.7
1905	242,996.49	36	7,311.20	1.07	50,533.70	7.4	57,049.24	8.3
1906	299,061.12	39	11,160.40	1.44	60,042.69	7.7	83,338.50	10.8
1907	373,630.79	37	14,714.97	1.46	47,282.06	4.7	99,126.50	9.8

B. — Comparaison par catégories d'unions.

Pour certaines catégories d'unions le mouvement des recettes a été très irrégulier. On pourra juger des fluctuations qui se sont

produites, par le tableau suivant qui donne le chiffre absolu et le chiffre moyen des recettes pour chaque catégorie.

ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.		UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.	
	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.
1898	—	—	33.51	33.51	—	—	—	—
1899	—	—	23,482.06	3,913.83	—	—	135,086.76	1,535.07
1900	29,209.51	7,302.37	75,620.23	5,401.44	—	—	106,895.60	593,86
1901	16,270.35	2,711.72	48,449.52	2,691.64	60,212.68	60,212.68	129,662.65	426.52
1902	2,579.95	368.57	51,612.61	2,244.02	119,542.91	119,542.91	213,445.05	452.21
1903	2,811.50	401.64	59,276.40	1,347.19	131,457.00	65,728.50	253,965.42	413.62
1904	6,535.60	816.95	75,559.29	1,079.41	132,165.19	33,041.29	274,557.82	372.13
1905	13,104.75	1,310.47	104,932.42	962.68	171,037.27	34,207.45	342,949.25	419.75
1906	18,571.98	1,238.13	149,543.20	908.50	184,392.48	20,488.05	355,981.13	355.62
1907	18,973.97	998.63	193,118.16	687.25	187,485.24	15,623.77	461,382.66	363.29

ANNÉES.	UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS DE PERSONNES EXERÇANT UNE PROFESSION LIBÉRALE.		UNIONS DE COMMERÇANTS.		UNIONS DIVERSES.	
	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant total des recettes. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.
1898	—	—	317.00	317.00	—	—	875.00	875.00
1899	861.89	287.20	4,852.23	441.11	—	—	1,512.41	504.13
1900	3,051.08	1,017.02	14,568.36	1,040.59	—	—	1,745.17	349.03
1901	6,348.70	1,587.17	15.709.69	981.85	—	—	3,215.55	643.11
1902	201.10	100.55	14,454.10	903.38	999.47	333.15	1,384.85	692.42
1903	638.00	212.66	17,263.48	1,078.96	2,000.57	400.11	4,258,89	1,419.65
1904	758.05	189.51	18,501.61	1,088.33	1,814.90	259.27	4,710,02	942,00
1905	1,466.53	244.42	39,913.00	1,809.68	6,299.56	787.44	2,000.99	500.24
1906	1,475.09	245.84	49,323.77	1,644.12	3,934.83	491 85	9,872.91	1,410.41
1907	1,204.99	133.88	134,951.92	4,353.28	2,547.01	318.37	10,192.20	1,456.02

Enfin pour permettre de juger de l'importance relative des recettes de chaque catégorie d'unions, depuis 1898 jusqu'à 1907, nous donnons, dans le tableau ci-après, par année, le rapport pour cent des recettes de chaque catégorie avec l'ensemble des recettes des unions :

ANNÉES.	Patrons. P. C.	Ouvriers. P. C.	Mixtes. P. C.	Agricoles. P. C.	Employés. P. C.	Professions libérales. P. C.	Commerçants. P. C.	Divers. P. C.
1898	—	2	—	—	—	26	—	72
1899	—	14	—	82	0.5	2	—	0.9
1900	12	33	—	47	1	6	—	0.7
1901	5	18	22	47	2	5	—	1
1902	0.6	13	29	53	0.04	3	0.2	0.3
1903	0.5	13	28	53	0.1	4	0.4	0.8
1904	1	14	26	54	0.1	3	0.3	0.9
1905	1.9	15	25	50	0.2	6	0.9	0.3
1906	2.4	19	24	46	0.2	6	0.5	1.3
1907	1.8	19	18	45	0.1	13	0.2	1

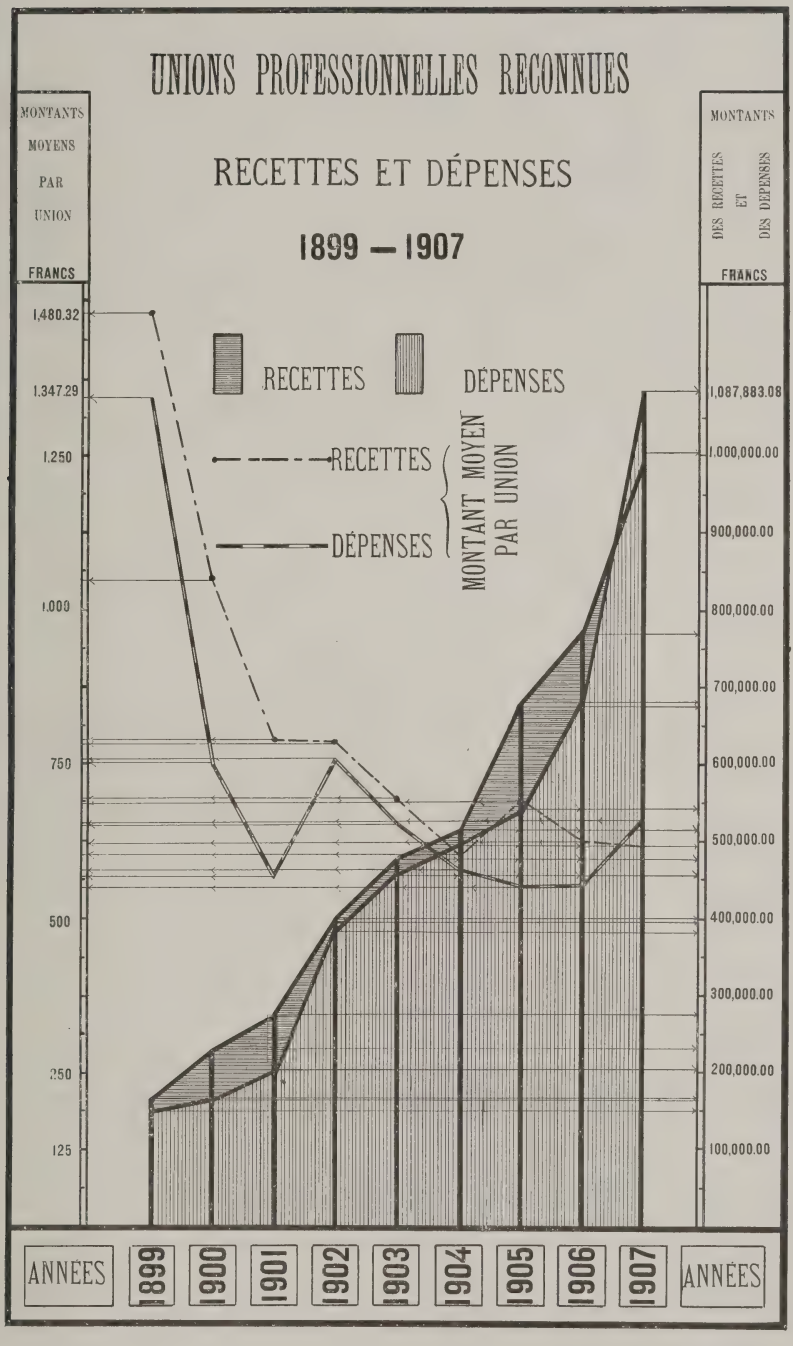
UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES
RECETTES ET DÉPENSES
1899 — 1907
MONTANTS MOYENS PAR UNION
FRANCS
MONTANTS DES RECETTES ET DES DÉPENSES
FRANCS
RECETTES
DÉPENSES
RECETTES
DÉPENSES
MONTANT MOYEN PAR UNION
1,480.32
1,347.29
1,250
1,000
750
500
250
125
1,087,883.08
1,000,000.00
900,000.00
800,000.00
700,000.00
600,000.00
500,000.00
400,000.00
300,000.00
200,000.00
100,000.00
ANNÉES
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
ANNÉES

CHAPITRE III.

Dépenses des unions.

SECTION I. — PÉRIODE 1905-1907.

§ 1er. — Dépenses totales et dépenses moyennes.

A. — Pour l'ensemble des unions.

Le montant total des dépenses effectuées par l'ensemble des unions s'est élevé à 541,686 fr. 79 c. en 1905, à 684,306 fr. 71 c. en 1906 et à 1,087,883 fr. 8 c. en 1907.

L'augmentation du chiffre *absolu* des dépenses est donc constante et très sensible de 1906 à 1907.

Il en est à peu près de même pour le montant *moyen* des dépenses par union et par membre effectif. En effet, il a été dépensé en moyenne 552 fr. 17 c. par union en 1905, 554 fr. 54 c. en 1906 et 664 fr. 55 c. en 1907, et le montant moyen des dépenses par membre effectif a été respectivement chacune de ces années de 8 fr. 29 c., 7 fr. 89 c. et 10 fr. 10 c.

B. — Par catégories d'unions.

Les chiffres relatifs aux dépenses effectuées par chaque catégorie d'unions se trouvent indiqués à l'annexe LXI. On y verra que les dépenses annuelles sont en augmentation dans toutes les catégories à l'exception de celles des unions d'employés et des unions de commerçants.

Les unions pour lesquelles les dépenses atteignent le chiffre absolu le plus élevé sont les unions d'agriculteurs. Elles interviennent dans le montant total des dépenses à concurrence de 57.58 p. c. en 1905, 54.86 p. c. en 1906 et 41.96 p. c. en 1907. Viennent ensuite les unions mixtes (respectivement 19.39, 18.08 et 33.10 p. c.) et les unions d'ouvriers (14.08, 17.88 et 12.39 p c.).

Voici d'ailleurs le classement des catégories d'après le chiffre de leurs dépenses:

1905.		1906.		1907.	
CATÉGORIES.	Montant des dépenses réelles. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant des dépenses réelles. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant des dépences réelles. Fr. C.
Unions d'agriculteurs. . . .	311,908.33	Unions d'agriculteurs	375,346.77	Unions d'agriculteurs	456,512.90
Unions mixtes . .	105,022.72	Unions mixtes. .	123,691.72	Unions mixtes. .	360,127.64
Unions d'ouvriers .	76,241.77	Unions d'ouvriers.	122,396.48	Unions d'ouvriers.	134,788.61
Unions de personnes exerçant une profession libérale	27,860.69	Unions de personnes exerçant une profession libérale	35,185.10	Unions de personnes exerçant une profession libérale	104,083.96
Unions de patrons.	13,695.98	Unions de patrons.	14,572.61	Unions de patrons.	17,184.92
Unions de commerçants	3,795.98	Unions diverses .	8,511.85	Unions diverses .	10,642.06
Unions diverses .	2,070.56	Unions de commerçants	3,608.49	Unions de commerçants	3,576.16
Unions d'employés.	1,090.76	Unions d'employés.	993.69	Unions d'employés.	966.83

Les deux tableaux suivants, dressés d'après l'annexe LXI, indiquent comment se classent les différentes catégories d'unions :

1° D'après la somme moyenne des dépenses par union :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Moyenne des dépenses par union. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne des dépenses par union. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne des dépenses par union. Fr. C.
Unions mixtes . .	21,004.54	Unions mixtes . .	13,743.52	Unions mixtes . .	30,010.63
Unions de patrons .	1,369.60	Unions diverses .	1,215.97	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	3,337.54
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1,266.39	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1,172.83	Unions diverses .	1,520.29
Unions d'ouvriers .	699.46	Unions de patrons.	971.50	Unions de patrons.	904.46
Unions diverses .	517.64	Unions d'ouvriers .	774.66	Unions d'ouvriers .	479.67
Unions de commerçants	474.49	Unions de commerçants	451.06	Unions de commerçants	447.02
Unions d'agriculteurs	381.77	Unions d'agriculteurs	374.97	Unions d'agriculteurs	359.45
Unions d'employés.	181.79	Unions d'employés.	165.61	Unions d'employés.	107.42

2° D'après la somme moyenne des dépenses par membre effectif :

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.	CATÉGORIES.	Moyenne par membre effectif. Fr. C.
Unions mixtes . .	272.07	Unions mixtes . .	175.69	Unions mixtes . .	447.36
Unions de patrons.	21.56	Unions de patrons.	16.39	Unions de personnes exerçant une profession libérale	16.13
Unions de commerçants	16.72	Unions de commerçants	15.22	Unions de patrons.	15.32
Unions diverses .	12.17	Unions d'ouvriers .	9.53	Unions de commerçants	14.96
Unions de personnes exerçant une profession libérale	10.93	Unions diverses .	7.14	Unions diverses .	11.03
Unions d'ouvriers .	8.00	Unions de personnes exerçant une profession libérale	5.83	Unions d'ouvriers .	6.92
Unions d'agriculteurs	6.05	Unions d'agriculteurs	5.81	Unions d'agriculteurs	5.83
Unions d'employés.	4.08	Unions d'employés.	4.64	Unions d'employés.	3.49

§ 2. — Dépenses de différentes natures.

A. — Analyse comparée des différentes espèces d'unions.

Ainsi qu'il a été fait pour les recettes, les dépenses effectuées par les unions ont été classées, d'après leur nature, en différentes espèces à savoir : les indemnités pour chômage involontaire, les indemnités de déplacement, les indemnités pour chômage par suite de grève ou lock-out, les indemnités diverses (notamment les secours pour maladies, etc.), les dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, 2°, 3° et 5° de la loi du 31 mars 1898, les cotisations aux fédérations, les remboursements d'emprunts, les frais d'administration et les dépenses diverses.

On trouvera à l'annexe LXII le montant annuel de chacune de ces espèces de dépenses pour l'ensemble des unions ainsi que le rapport pour cent de ce montant avec le total des dépenses des unions.

Le tableau ci-dessous indique le classement des différentes espèces de dépenses d'après leur importance relative (pour cent).

1905		1906		1907	
NATURE DES DÉPENSES.	Rapport pour cent avec le total des dépenses.	NATURE DES DÉPENSES.	Rapport pour cent avec le total des dépenses.	NATURE DES DÉPENSES.	Rapport pour cent avec le total des dépenses.
Dépenses diverses . .	33.65	Dépenses diverses . .	38.94	Dépenses diverses . .	54.83
Dépenses relatives à l'article 2, 5°. . .	18.30	Dépenses relatives à l'article 2, 5°. . .	15.55	Dépenses relatives à l'article 2, 5°. . .	12.16
Frais d'administration	11.47	Dépenses relatives à l'article 2, 2°. . .	11.37	Frais d'administration	10.30
Dépenses relatives à l'article 2, 2°. . .	10.79	Frais d'administration	10.65	Dépenses relatives à l'article 2, 2°. . .	7.72
Remboursements d'emprunts . . .	7.30	Remboursements d'emprunts. . . .	5.17	Cotisations aux fédérations	3.45
Indemnités diverses .	5.72	Indemnités diverses .	4.79	Remboursements d'emprunts . . .	3.06
Cotisations aux fédérations	4.80	Cotisations aux fédérations	4.77	Indemnités pour chômage involontaire .	2.94
Indemnités pour chômage involontaire .	3.50	Indemnités pour grève, lock-out . . .	3.97	Indeminités diverses .	2.27
Dépenses relatives à l'article 2, 3°. . .	1.85	Indemnités pour chômage involontaire .	3.72	Indemnités pour grève ou lock-out . .	2.09
Dépenses relatives à l'article 2, 1°. . .	1.46	Dépenses relatives à l'article 2, 1°. . .	0.93	Dépenses relatives à l'article 2, 1°. . .	0.92
Indemnités pour grève, lock-out . . .	1.12	Dépenses relatives à l'article 2, 3°. . .	0.07	Dépenses relatives à l'article 2, 3°. . .	0.23
Indemnités de déplacement.	0.04	Indemnités de déplacement	0.07	Indemnités de déplacement	0.03

On remarquera que les principales espèces de dépenses ont été chaque année : les dépenses diverses, les dépenses relatives aux opérations prévues par les paragraphes 2° et 5° de l'article 2 de la loi sur les unions professionnelles et les frais d'administration.

Par l'examen de l'annexe LXIII, qui indique le montant de chaque espèce de dépenses pour les différentes catégories d'unions, il est facile de constater quelles étaient, pour chacune de ces catégories, les principales dépenses.

B. — Analyse particulière de chaque espèce de dépenses.

Nous avons consacré spécialement, dans les annexes LXIV à LXXXV, deux tableaux à **chaque espèce de dépenses.**

Le premier indique le montant annuel de la dépense pour *l'ensemble des unions*, le rapport pour cent de ce montant avec le total général des dépenses, et la moyenne par union. Le second indique le montant annuel de la dépense pour *chaque catégorie d'unions*, le rapport pour cent de ce montant avec les dépenses de même nature effectuées par toutes les unions et aussi avec celles de la catégorie, et enfin la moyenne par union de la catégorie.

Pour certaines dépenses, on trouvera quelques indications complémentaires, telles que la moyenne par membre effectif etc.

Indemnités pour chômage involontaire (annexes LXIV et LXV). — Le montant de ces indemnités était de 18,955 fr. 92 c. en 1905, de 25,430 fr. 25 c. en 1906 et de 32,005 fr. 35 c. en 1907. Toutefois si le chiffre absolu des dépenses de cette espèce a augmenté chaque année, cette augmentation n'a pas été aussi sensible que celle du nombre des unions qui accordaient à leurs membres des indemnités pour chômage involontaire (48 unions la première année, 76 la seconde et 110 la troisième). Aussi la moyenne des indemnités, par union, a-t-elle baissé chaque année.

Toutes ces associations sont des unions d'ouvriers, sauf 1 union d'employés en 1905 et 2 unions d'employés en 1906 et 1907. Les indemnités pour chômage involontaire allouées par celles-ci ne représentent effectivement que 2.50 p. c., 1.67 p. c. et 0.99 p. c. du total annuel des dépenses de cette nature.

Le nombre de journées de chômage pour lesquelles il fut alloué

des indemnités s'éleva respectivement chaque année à 19,725, 26,858 et 31,706 1/2.

D'autre part, le nombre des chômeurs indemnisés était de 1,449 membres entiers et 171 demi-membres en 1905, 2,018 membres entiers et 450 demi-membres en 1906, 2,751 membres entiers et 430 demi-membres en 1907.

Il résulte de ces données que le nombre moyen, par chômeur, des journées indemnisées, a été de 12 journées en 1905, de 11 en 1906 et de 10 en 1907.

On verra, à l'annexe LXV que les unions d'ouvriers ont distribué en moyenne par membre chômeur 14 fr. 15 c. en 1905, 10 fr. 16 c. en 1906 et 9 fr. 99 c. en 1907, tandis que, pendant ces mêmes années, les unions d'employés ont payé en moyenne 33 fr. 85 c., 53 francs et 28 fr. 90 c. par chômeur.

Indemnités de déplacement (annexe LXVI). — Un certain nombre d'unions d'ouvriers (17 en 1905, 33 en 1906 et 48 en 1907) ont payé à leurs membres sans travail un billet de chemin de fer pour leur faciliter la recherche d'un emploi hors de la localité où ils avaient leur domicile.

Les dépenses effectuées de ce chef ne se sont élevées qu'à 221 fr. 5 c. en 1905, 472 fr. 45 c. en 1906 et 365 fr. 20 c. en 1907. Les membres qui en ont bénéficié étaient au nombre de 42 la première année, de 169 la seconde et de 124 la troisième.

Indemnités pour chômage en cas de grève ou de lock-out (annexe LXVII). — Ce sont encore exclusivement des unions d'ouvriers qui ont alloué des indemnités de ce genre. Ces associations étaient, du reste, en nombre assez restreint : 6 en 1905, 21 en 1906 et 27 en 1907. Toutefois les sommes dépensées en vue de cet objet furent relativement assez importantes et s'élevèrent, en 1905, à 6,083 fr. 94 c. (1,013 fr. 99 c. par union), en 1906, à 27,137 fr. 34 c. (1,292 fr. 25 c. par union) et, en 1907, à 22,775 fr. 49 c. (843 fr. 53 c. par union).

L'annexe LXVII indique le nombre de membres et de journées indemnisés. Ces chiffres, tout au moins en ce qui concerne les deux dernières années, ont une certaine importance. On peut les décomposer comme suit, d'après l'industrie exercée par les chômeurs.

INDUSTRIES.	1905				1906				1907			
	Nombre d'unions.	Indemnités allouées. Fr. C.	Chômeurs indemnisés.	Journées indemnisées.	Nombre d'unions.	Indemnités allouées. Fr. C.	Chômeurs indemnisés.	Journées indemnisées.	Nombre d'unions.	Indemnités allouées. Fr. C.	Chômeurs indemnisés.	Journées indemnisées.
Textiles	2	5,111.00	295	3,239	8	5,750.10	243	3,860	8	14,621.91	802	9,190
Bois et ameublement	2	447.08	9	237	3	9,394.00	139	4,837 1/2	8	6,192.25	247	3,151 1/2
Bâtiment	—	—	—	—	2	268.35	75	157	2	64.45	6	37
Métaux	1	463.68	37	252	1	447.86	34	231	1	161.00	15	87
Vannerie	1	62.18	6	31	1	223.62	18	111 1/2	1	12.00	2	8
Tabac	—	—	—	—	1	188.50	6	95	3	323.28	11	235
Cuirs et peaux	—	—	—	—	1	1,200.00	61	727	1	619.31	32	375
Papier	—	—	—	—	1	8,544.00	122	4,272	1	30.00	2	15
Céramiques	—	—	—	—	1	2.85	1	2	3	209.00	27	123
Livre	—	—	—	—	1	865.96	48	432	—	—	—	—
Vêtement	—	—	—	—	1	252.00	9	126	—	—	—	—
Alimentation	—	—	—	—	—	—	—	—	1	522.29	3	261 1/2
Verre	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20.00	1	10

Indemnités de diverses natures, (annexes LXVIII et LXIX). — Certaines unions, du reste fort rares, ont accordé des secours à des membres qui se trouvaient dans une situation difficile par suite de maladie ou pour une autre cause.

Les indemnités allouées de ce chef par les unions d'ouvriers sont insignifiantes.

A côté d'elles une union mixte, l' « Association pour la Protection du travail au port d'Anvers », dont nous avons signalé la nature et le but au chapitre consacré aux recettes (p. LX), a distribué, à elle seule, la presque totalité des indemnités que nous groupons sous la présente rubrique (99.73 p. c. en 1905, 99.24 p. c. en 1906, et 96.60 p. c. en 1907).

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes LXX et LXXI). — Les dépenses de cette espèce se rapportent aux frais d'installation et de fonctionnement des ateliers d'apprentissage créés par les unions. Ces dépenses furent de 7,932 fr. 68 c. en 1905, de 6,389 fr. 44 c. en 1906 et de 10,032 fr. 73 c. en 1907.

C'est une union de patrons (peintres), qui dépensa la majeure partie de ces sommes : 72.26 p. c. en 1905, 96.12 p. c. en 1906 et 75.13 p. c. en 1907. Le reste des dépenses de cette espèce fut effectué en 1905 par 2 unions d'ouvriers (tailleurs et cordonniers) et 1 union mixte (fabricants de chapeaux), en 1906 par 3 unions d'ouvriers (2 unions de cordonniers et 1 de tailleurs), et en 1907 par 9 unions de cette dernière catégorie (3 unions de tailleurs, 2 de cordonniers et 1 de tisserands).

Dépenses relatives à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes LXXII et LXXIII). — Conformément au système que nous avons suivi déjà pour les recettes (voir ce qui a été dit à ce sujet *supra*, p. LXIII), nous n'avons pas, comme dans le rapport précédent, considéré comme dépense le montant du prix d'achat des matières premières, denrées, etc., qui ont fait l'objet des opérations, mais uniquement les frais occasionnés à l'union par le transport, le déchargement, les analyses etc. Les dépenses qui ont résulté de ces opérations se sont élevées à 58,471 fr. 93 c. en 1905, 77,795 fr. 81 c. en 1906 et 83,971 fr. 27 c. en 1907.

Les unions d'agriculteurs interviennent dans ces totaux à concur-

rence de 97.80 p. c., 98.18 p. c. et 98.09 p. c. Le reste des dépenses a été fait, en 1905 et 1906, par 1 union d'ouvriers, 1 union de commerçants et 1 union diverse, en 1907 par 2 unions d'ouvriers et 1 de commerçants.

Dépenses relatives à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898 (Annexes LXXIV et LXXV). — Ces dépenses ont été calculées comme celles de la rubrique précédente. Elle s'élèvent pour 1905 à 10,020 fr. 88 c., pour 1906 à fr. 496 fr. 50 c. et pour 1907 à 2,518 fr. 54. Dans ces deux dernières années, elles ont donc été sans grande importance. Fort peu d'unions, d'ailleurs, se sont livrées à ces opérations : 4 unions d'agriculteurs en 1905, 3 en 1906 et 5 en 1907 ont fait respectivement 99.04 p. c., 76.60 p. c. et 81.60 p. c. des dépenses de cette nature. Le reste fut effectué chaque année par 1 union de personnes exerçant une profession libérale (association pharmaceutique).

Dépenses relatives à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898 (annexes LXXVI et LXXVII). — Les dépenses occasionnées, par l'achat, l'entretien, le transport etc , d'instruments, bestiaux et autres objets destinés à être, tout en restant la propriété de l'union, mis à l'usage des membres pour l'exercice de leur profession, se sont élevées chaque année respectivement à 99,133 fr. 24 c., 106,405 fr. 93 c. et 132,251 fr. 38 c.

Comme toutes les années précédentes, ce sont les unions d'agriculteurs qui ont le plus fait usage de la disposition légale dont il s'agit. Les sommes qu'elles ont dépensées de ce chef représentent 99.61 p. c., 98.78 p. c. et 96.46 p. c. du total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions.

En dehors d'elles, nous ne relevons que des unions d'ouvriers en 1905, et en 1906 (respectivement 3 et 4), et en 1907, 4 unions d'ouvriers et 1 union mixte.

Versements à des fédérations (annexes LXXVIII et LXXIX). — 248 unions en 1905, 342 en 1906 et 481 en 1907 ont payé chaque année, à des fédérations, des cotisations dont le montant s'élevait respectivement à 25,961 fr. 84 c., 32,606 fr. 77 c., 37,517 fr. 90 c.

L'annexe LXXIX indique comment ces unions se répartissent entre les différentes catégories. Les plus nombreuses sont, de loin,

les unions d'agriculteurs et les unions d'ouvriers. Les versements effectués par ces dernières atteignent chaque année environ 70 p. c. du total tandis que ceux des unions d'agriculteurs représentent environ 26 p. c.

D'autre part on remarquera que c'est dans les unions d'ouvriers que la moyenne des versements par union et par membre est la plus élevée, mais chaque année il y a eu une diminution sensible.

Remboursements d'emprunts (annexes LXXX et LXXXI). — Le nombre des unions qui ont effectué des remboursements d'emprunts était de 94 en 1905, de 101 en 1906 et de 105 en 1907. Les sommes qu'elles remboursèrent s'élevèrent la première année à 39,532 fr. 78 c., la seconde à 35,394 fr. 12 c. et la troisième à 33,278 fr. 99 c.

En 1905, les remboursements furent exclusivement faits par des unions d'agriculteurs. En 1906, à celles-ci vinrent se joindre 2 unions d'ouvriers, 1 union mixte et 1 union diverse; en 1907, outre les unions d'agriculteurs, on trouve 8 unions d'ouvriers et 1 union diverse. Toutefois les sommes remboursées par les unions de ces catégories sont relativement peu importantes puisque, à elles seules les unions d'agriculteurs ont remboursé en 1906 : 86.25 p. c. du total des remboursements, et en 1907 : 93.12 p. c.

Dépenses d'administration (annexes LXXXII et LXXXIII). — Les dépenses d'administration (frais d'imprimés, de timbres, rémunération des employés, etc.) ont absorbé, chaque année, des sommes assez importantes : 62,146 fr. 65 c. en 1905, 72,880 fr. 77 c. en 1906 et 112,019 fr. 68 c. en 1907.

La moyenne des frais d'administration par union fut de 115 fr. 51 c. la première année, de 100 fr. 52 c. la seconde, et de 113 fr. 26 c. la troisième ; la moyenne par membre est, pour les mêmes années, de 1 fr. 35. c., 1 fr. 18 c. et 1 fr. 40 c. Toutefois ces chiffres subissent de notables modifications si l'on considère comme dans le tableau-annexe LXXXIII, les unions d'après les catégories auxquelles elles appartiennent.

Dépenses diverses (annexes LXXXIV et LXXXV). — Sous cette rubrique nous avons groupé les dépenses que les unions ont à faire en dehors de celles que nous avons déjà indiquées, telles

que : frais de justice, fêtes, propagande, etc.). Le montant de ces dépenses s'élève à 182,252 fr. 68 c. en 1905, 266,491 fr. 68 c. en 1906, et 596,439 fr. 41 c. en 1907.

La proportion dans laquelle chaque catégorie d'unions a eu à supporter ces dépenses, se trouve indiquée à l'annexe LXXXV.

SECTION II. — PÉRIODE 1898-1907.

A. — Comparaison pour l'ensemble des unions.

Les dépenses des unions n'ont cessé d'augmenter chaque année depuis 1898. Le tableau suivant donne la mesure de cette augmentation annuelle pour le chiffre absolu des dépenses ainsi que pour leur montant moyen par union et par membre effectif.

ANNÉES.	MONTANT absolu des dépenses. Fr. C.	MONTANT moyen par union. Fr. C.	MONTANT moyen par membre effectif. Fr. C.
1898.	303.40	33.71	0.32
1899.	150,896.92	1,347.29	18.92
1900.	165,706.98	753.21	10.20
1901.	200,492.49	566.36	7.45
1902.	399,660.56	759.82	12.66
1903.	456,046.65	657.12	10.72
1904.	494,065.80	579.20	9.10
1905.	541,686.79	552.17	8.29
1906.	684,306.71	554.54	7.89
1907.	1,087,883.08	664.55	10.10

Le montant absolu des dépenses est en augmentation constante, alors que les moyennes par union et par membre ont, par contre, subi des fluctuations assez sensibles.

Comme le montre le tableau ci-après, la progression n'a pas été aussi constante pour chacune des principales espèces de dépenses. On verra par les pourcentages, quelle était l'importance relative de celles-ci au cours de chaque exercice.

ANNÉES.	Sommes payées à titre d'indemnités.		Cotisations aux fédérations.		Remboursement d'emprunts.		Dépenses d'administration.		Dépenses diverses.	
	Montant absolu. Fr. C.	Pour cent.	Montant absolu. Fr. C.	Pour cent.	Montant absolu. Fr. C.	Pour cent.	Montant absolu. Fr. C.	Pour cent.	Montant absolu. Fr. C.	Pour cent.
1898. .	—	—	—	—	—	—	—	—	303.40	100.00
1899. .	5,698.24	3.78	1,761.81	1.17	6,595.20	4.37	11,501.04	7.62	73,095.85	48.44
1900. .	51,997.14	31.39	2,377.10	1.43	10,566.64	6.38	15,029.80	9.07	36,884.74	22.25
1901. .	13,451.01	6.71	3,808.80	1.90	18,807.78	9.38	24,994.48	12.47	68,514.52	34.17
1902. .	35,232.90	8.81	5,799.84	1.45	18,566.46	4.64	46,769.35	11.70	188,438.40	47.15
1903. .	42,717.32	9.35	17,239.11	3.77	22,254.88	4.87	56,675.73	12.41	181,726.13	39.82
1904. .	59,511.36	12.04	21,152.46	4.28	17,517.68	3.54	63,589.29	12.87	184,140.54	37.28
1905. .	56,234.11	10.38	25,961.84	4.80	39,532.78	1.30	62,146.65	11.47	182,252.68	33.65
1906. .	85,845.79	12.55	32,606.77	4.77	35,394.02	5.17	72,880.77	10.65	266,491.68	38.94
1907. .	79,853.08	7.33	37,517.90	3.45	33,278.99	3.06	112,019.68	10.30	596,439.41	54.83

B. — Comparaison par catégories d'unions.

Le tableau ci-après indique le mouvement des dépenses depuis 1898 pour chaque catégorie d'unions. On verra que généralement il a été assez irrégulier.

ANNÉES.	MONTANT DES DÉPENSES.							
	Unions de patrons. Fr. C.	Unions d'ouvriers Fr. C.	Unions mixtes. Fr. C.	Unions d'agriculteurs. Fr. C.	Unions d'employés. Fr. C.	Unions de personnes exerçant une profession libérale. Fr. C.	Unions de commerçants. Fr. C.	Unions diverses. Fr. C.
1898	—	16.50	—	—	—	205.53	—	81.37
1899	—	13,311.55	—	130,899.59	2,186.32	1,691.47	—	2,807.99
1900	1,333.03	69,598.40	—	87,895.16	2,404.19	2,560.64	—	1,915.56
1901	2,831.80	47,080.30	7,960.21	123,215.42	2,114.32	13,909.58	—	3,380.86
1902	2 579.78	45,101.77	129,525.56	204,548.56	66.76	15,697.94	886.90	1,253.29
1903	3,228.81	54,481.71	117,863.16	249,112.70	354.81	20,727.94	1,582.53	8,694.99
1904	8,644.72	72,686.23	117,885.16	271,359.40	813.80	17,468.60	1,358.45	3,849.44
1905	13,695.98	76,241.77	105,022.72	311,908.33	1,090.76	27,860.69	3,795.98	2,070.56
1906	14,572.61	122,396.48	123,691.72	375,346.77	993.69	35,185.10	3,608.49	8,511.85
1907	17.184.92	134,788.61	360,127.64	456,512.90	966.83	104,083.96	3,576.16	10,642.06

Enfin, pour permettre d'apprécier l'importance relative des dépenses des diverses catégories d'unions, au cours de chaque année, nous avons repris, dans le tableau ci-dessous, le rapport pour cent des dépenses de chaque catégorie d'unions avec les dépenses annuelles de toutes les unions.

ANNÉES.	Patrons. P. C.	Ouvriers. P. C.	Mixtes. P. C.	Agriculteurs. P. C.	Employés. P. C.	Professions libérales. P. C.	Commerçants. P. C	Diverses. P. C.
1898	—	5.44	—	—	—	67.75	—	26.81
1899	—	8.82	—	86.74	1.45	1.12	—	1.87
1900	0.80	42.00	—	53.04	1.45	1.54	—	1.17
1901	1.41	23.48	3.97	61.46	1.05	6.94	—	1.69
1902	0.65	11.29	32.41	51.18	0.01	3.93	0.22	0.31
1903	0.71	11.95	25.85	54.62	0.07	4.54	0.35	1.91
1904	1.75	14.72	23.85	54.92	0.16	3.54	0.28	0.78
1905	2.53	14.08	19.39	57.58	0.20	5.14	0.70	0.38
1906	2.13	17.88	18.08	54.86	0.15	5.14	0.52	1.24
1907	1.58	12.39	33.10	41.96	0.09	9.57	0.33	0.98

CHAPITRE IV.

Situation financière.

SECTION I. — PÉRIODE 1905-1907.

§ 1er. — Balance, par année, des recettes et des dépenses pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions.

Ainsi que l'indique l'annexe LXXXVI, les recettes pour l'ensemble des unions ont dépassé les dépenses de 140,016 fr. 98 c. en 1905 et de 88,788 fr. 68 c. en 1906. Par contre, en 1907, les dépenses ont été supérieures aux recettes de 78,026 fr. 93 c.

D'autre part, en consultant l'annexe LXXXVII, on verra que généralement, pour l'ensemble des unions de *chaque catégorie*, le montant des recettes a été supérieur à celui des dépenses. Toutefois il n'en a pas été ainsi en 1905 pour les unions de patrons et les unions diverses, en 1906 pour les unions d'agriculteurs, et en 1907 pour les unions mixtes, les unions de commerçants et les unions diverses.

Il est à remarquer qu'en 1907 les dépenses des unions mixtes ont dépassé leurs recettes de 172,642 fr. 40 c. C'est à cette différence énorme qu'il faut attribuer l'excédent des dépenses sur les recettes signalé en cette même année pour l'ensemble général des unions.

§ 2. — Bilan, au 31 décembre de chaque année, pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions.

La balance des recettes et des dépenses ne donne pas la véritable situation de l'avoir social de l'union à la fin de l'année. En effet dans les recettes figurent des sommes qui ne constituent pas pour l'union un enrichissement, tels que les emprunts; d'autre part dans

UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES

1899 - 1907

AVOIR RÉEL AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

MONTANT MOYEN PAR MEMBRE EFFECTIF

MONTANT ABSOLU

MONTANT MOYEN PAR UNION

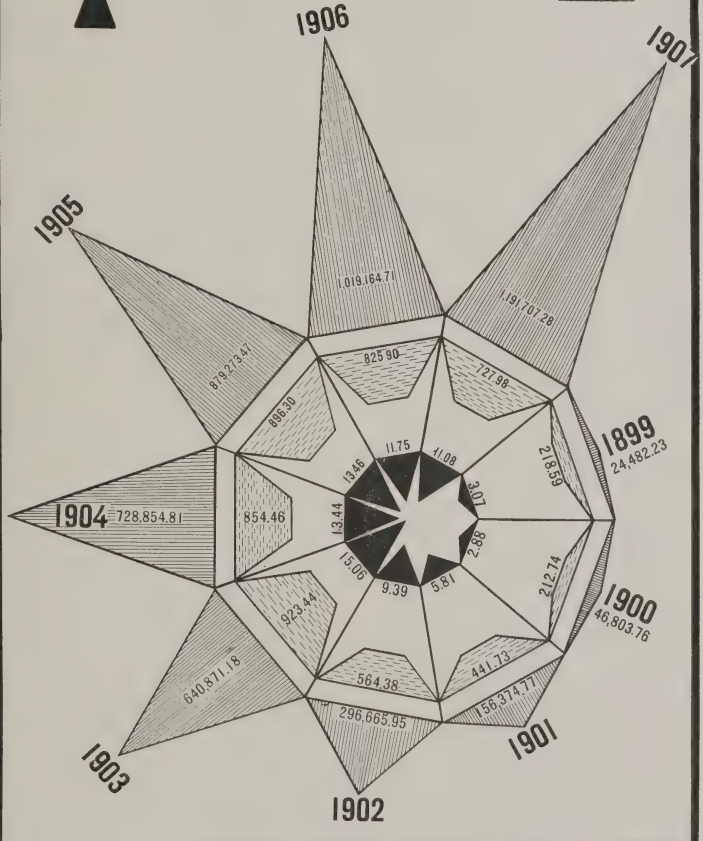

les dépenses ont été portées des opérations qui ne diminuent pas en réalité le patrimoine social, notamment les remboursements d'emprunts, les achats d'immeubles. Il faut donc, pour établir exactement la situation financière d'une union, comparer le montant de l'actif, c'est-à-dire toutes les valeurs que possède l'union, avec le montant du passif ou toutes les sommes dues par elle.

Si l'actif est supérieur au passif, la différence constitue l'*avoir social réel* de l'union. Dans le cas contraire, l'union n'aura qu'un *déficit*.

Pendant la période 1905-1907, l'actif a toujours dépassé le passif pour l'ensemble des unions. Cet excédent, ou *avoir réel* des unions, était de 879,273 fr. 47 c. en 1905, de 1,019,164 fr. 71 c. en 1906 et de 1,191,707 fr. 28 c. en 1907.

Le *montant absolu* de l'avoir réel des unions est donc en progression constante. Il n'en est pas de même pour l'*avoir réel moyen par union et par membre effectif* qui, au contaire, a diminué chaque année (annexe LXXXVIII).

Il résulte de l'annexe LXXXIX que, pour toutes les *catégories* d'unions, l'actif était supérieur au passif.

Voici comment elles se classent d'après l'importance de leur avoir réel.

1905		1906		1907	
CATÉGORIES.	Montant de l'avoir réel. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant de l'avoir réel. Fr. C.	CATÉGORIES.	Montant de l'avoir réel. Fr. C.
Unions mixtes . .	338,279.95	Unions mixtes . .	422,691.41	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	416,943.96
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	238,691.13	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	254,633.30	Unions mixtes . .	330,208.11
Unions d'agriculteurs	225,965.02	Unions d'agriculteurs	245,166.52	Unions d'agriculteurs	298,577.77
Unions d'ouvriers .	60,904.46	Unions d'ouvriers .	75,353.46	Unions d'ouvriers .	123,809.05
Unions de patrons.	7,709.88	Unions de patrons.	11,483.89	Unions de patrons.	13,559.24
Unions de commerçants	4,852.34	Unions de commerçants	4,714,45	Unions de commerçants	4,259.77
Unions d'employés.	1,627.30	Unions diverses .	3,002.08	Unions d'employés.	2.362.26
Unions diverses. .	1,243.39	Unions d'employés.	2,119.60	Unions diverses .	1,986.82

On constate que l'avoir réel est en augmentation constante pour toutes les catégories, sauf pour les unions mixtes, les unions de commerçants et les unions d'employés.

Quant à l'*avoir social moyen, par union*, ainsi qu'on le verra à l'annexe LXXXIX, il tend en général à décroître. Il n'y a d'augmentation que pour les unions de personnes exerçant une profession libérale.

D'autre part, l'*avoir social moyen par membre effectif* n'est en augmentation en 1907 par rapport à 1905 que pour les unions d'employés.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que pour les deux catégories les plus importantes au point de vue du nombre des unions : les unions d'agriculteurs et les unions d'ouvriers, ce sont les moyennes de ces dernières, tant par union que par membre effectif, qui sont, et sensiblement, les plus fortes.

§ 3. — Fonds disponibles, par année, pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions.

L'argent en caisse et les fonds placés constituent ce que nous entendons par *fonds disponibles* des unions. Le montant de ceux-ci, ainsi que l'indique l'annexe XC, s'élevait pour *l'ensemble* des unions, à 305,764 fr. 84 c. en 1905, à 411,742 fr. 31 c. en 1906, et à 497,685 fr. 49 c. en 1907.

L'annexe XCI indique le montant de ces fonds *pour chaque catégorie d'unions*, ainsi que leur moyenne par union et par membre effectif. Il résulte de ce tableau que pour toutes les catégories, sauf celles des unions mixtes et des unions de commerçants, le *montant absolu* des fonds disponibles n'a cessé d'augmenter chaque année, tandis que généralement le *montant moyen par union et par membre effectif* était plus bas en 1907 qu'en 1905.

SECTION II. — PÉRIODE 1898-1907.

§ 1er. — Balance, par année, des recettes et des dépenses pour l'ensemble des unions.

De 1898 à 1906 les recettes des unions ont toujours été supérieures à leurs dépenses. En 1907, ces dernières l'ont emporté sur

les recettes. Le tableau suivant indique la différence qui s'est produite chaque année :

ANNÉES.	EXCÉDENT DES RECETTES. Fr. C.	EXCÉDENT DES DÉPENSES. Fr. C.
1898	922.11	—
1899	14,899.33	—
1900	65,382.97	—
1901	79,376.65	—
1902	4,959.50	—
1903	15,624.61	—
1904	20,536.68	—
1905	140,016.98	—
1906	88,783.68	—
1907	—	78,026.93

§ 2. — Bilan, au 31 décembre de chaque année, pour l'ensemble des unions.

La situation financière des unions, depuis la mise en vigueur de la loi du 31 mars 1898 jusqu'à la fin de la présente période, a toujours été très prospère. *Leur avoir social réel* (excédent de l'actif sur le passif) n'a cessé d'augmenter chaque année dans la mesure indiquée par le tableau ci-après :

ANNÉES.	AVOIR SOCIAL RÉEL.		
	Montant absolu. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant moyen par membre effectif. Fr. C.
1898	922.11	102.45	0.98
1899	24,482.23	218.59	3.07
1900	46,803.76	212.74	2.88
1901	156,374.77	441.73	5.81
1902	296,665.95	564.38	9.39
1903	640,871.18	923.44	15.06
1904	728,854.81	854.46	13.44
1905	879,273.47	896.30	13.46
1906	1,019,164.71	825.90	11.75
1907	1,191,707.28	727.98	11.08

On remarque que depuis 1906 les moyennes, qui avaient toujours progressé jusque là, ont été en diminuant.

§ 3. — Fonds disponibles, par année, pour l'ensemble des unions.

Les fonds disponibles n'ont cessé d'augmenter depuis 1898. Le tableau suivant en indique, pour chaque année, le montant absolu ainsi que le montant moyen par union et par membre effectif.

ANNÉES.	FONDS DISPONIBLES.		
	Montant absolu. Fr. C.	Montant moyen par union. Fr. C.	Montant moyen par membre effectif. Fr. C.
1898.	922.11	102.45	0.98
1899.	22,764.58	203.25	2.85
1900.	43,679.67	198.54	2.68
1901.	113,040.69	319.32	4.20
1902.	118,828.86	225.91	3.76
1903.	168,786.55	243.20	3.96
1904.	202,825.71	237.77	3.74
1905.	305,764.84	311.68	4.68
1906.	411,742.31	333.66	4.74
1907.	497,685.49	304.02	4.62

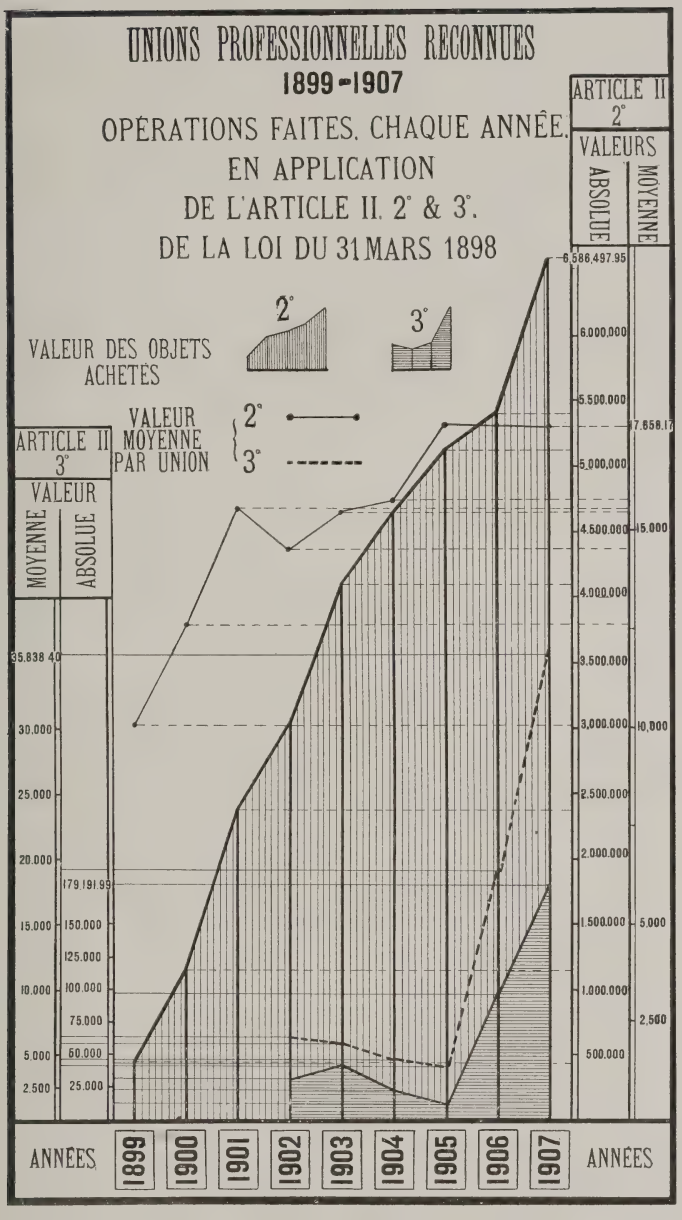
UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES
1899-1907
OPÉRATIONS FAITES, CHAQUE ANNÉE,
EN APPLICATION
DE L'ARTICLE II, 2° & 3°,
DE LA LOI DU 31 MARS 1898
ARTICLE II
2°
VALEURS
ABSOLUE
MOYENNE
VALEUR DES OBJETS ACHETÉS
2°
3°
VALEUR MOYENNE PAR UNION
2°
3°
ARTICLE II
3°
VALEUR
MOYENNE
ABSOLUE
6,586,497.95
6.000.000
5.500.000
5.000.000
4.500.000
4.000.000
3.500.000
3.000.000
2.500.000
2.000.000
1.500.000
1.000.000
500.000
17.658.17
15.000
10.000
5.000
2.500
35.838.40
30.000
25.000
20.000
179.191.99
150.000
125.000
100.000
75.000
60.000
25.000
15.000
10.000
5.000
2.500
ANNÉES
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
ANNÉES

CHAPITRE V.

Opérations faites en application de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898.

Après avoir analysé, dans les chapitres II et III, le mouvement des recettes et des dépenses effectuées par les unions relativement aux opérations prévues par l'article 2 de la loi du 31 mars 1898, il nous reste à donner au sujet de ces opérations quelques détails complémentaires. C'est l'objet du présent chapitre.

§ 1er. — Opérations prévues par l'article 2, 1°.

Nous avons donné, dans les chapitres II et III, tous les renseignements que nous possédons au sujet des ateliers d'apprentissage. L'activité des unions ne s'est guère développée dans ce domaine.

Rappelons que, sauf 1 union de patrons peintres, 1 union mixte de fabricants de chapeaux et 1 union d'ouvriers tisserands, toutes les autres associations qui ont ouvert des ateliers de ce genre pendant cette période sont des unions de cordonniers et de tailleurs.

§ 2. — Opérations prévues par l'article 2, 2°.

Ainsi que nous l'avons dit aux chapitres II et III, nous n'avons pas tenu compte, pour le calcul des recettes et des dépenses effectuées par les unions à l'occasion de ces opérations, de la valeur réelle des objets achetés et revendus.

Il importe cependant de déterminer cette valeur pour donner une idée exacte de l'importance de l'activité des unions dans ce domaine.

La valeur des objets achetés était en 1905 de 5,128,420 fr. 61 c.,

en 1906 de 5,414,996 fr. 89 c. et en 1907 de 6,586,497 fr. 95 c.

On trouvera, à l'annexe XCII, la répartition de ces sommes entre les diverses catégories et, pour chacune de celles-ci, la valeur moyenne, par union et par membre effectif, des objets achetés.

Il résulte de ce tableau que les achats faits par les unions d'agriculteurs représentaient chaque année plus de 93 p. c. de l'ensemble. Viennent ensuite 1 union de commerçants droguistes avec 4.35 p. c., 5.80 p. c. et 4.75 p. c., et 1 union de patrons boulangers avec un peu plus de 1 p. c.

Les opérations de l'espèce faites par les unions d'ouvriers sont très peu importantes et ne forment qu'environ 0.04 p. c. de l'ensemble. Ces unions étaient au nombre de 3 en 1905 (menuisiers, vanniers, cordonniers), 4 en 1906 (maçons, tailleurs, vanniers, cordonniers), et 5 en 1907 (cigariers, menuisiers, vanniers, cordonniers, tailleuses).

On remarquera que le nombre d'unions ayant fait des opérations en application de l'article 2, 2°, est beaucoup plus considérable que celui des unions pour lesquelles ces opérations ont été une source de recettes ou de dépenses (voir annexes XLIV et XLV, LXXII et LXIII). Il faut en conclure qu'il y a beaucoup d'associations qui font des achats pour leurs membres à titre absolument gratuit ou pour lesquelles ces achats n'occasionnent pas de frais.

Le tableau suivant indique à quelle somme s'élevait la valeur des objets achetés chaque année, de 1898 à 1907, en application de l'article 2, 2°.

ANNÉES.	Nombre d'unions ayant acheté des objets.	OBJETS ACHETÉS ANNUELLEMENT	
		Valeur absolue. Fr. C.	Valeur moyenne par union. Fr. C.
1899.	45	452,566.85	10,057.04
1900.	92	1,163,764.62	12,649.61
1901.	152	2,375,183.05	15,626.20
1902.	210	3,053,909.92	14,542.42
1903.	265	4,108,381.95	15,503.32
1904.	294	4,643,936.92	15,795,70
1905.	289	5,128.420.61	17,745.40
1906.	306	5,414,996.89	17,696.06
1907.	373	6,586,497.95	17,658.17

§ 3. — Opérations prévues par l'article 2, 3°.

Ici encore l'importance de ces opérations se mesure à la valeur des objets achetés aux membres pour la revente aux tiers. Cette valeur était en 1905 de 19,738 fr. 38 c., en 1906 de 105,619 fr. 84 c. et en 1907 de 188,789 fr. 30 c.

On sera frappé par le développement relativement considérable qu'ont pris ces opérations au cours de ces trois années. Elles ont été effectuées en grande partie par quelques unions d'agriculteurs; 1 union de personnes exerçant une profession libérale a fait aussi chaque année un certain nombre d'opérations dont on verra le montant à l'annexe XCIII.

§ 4. — Opérations prévues par l'article 2, 5°.

A. — Valeur des objets achetés annuellement.

La valeur des machines, instruments, bestiaux, etc., achetés par les unions pour être, tout en restant leur propriété, mis à l'usage de leurs membres, s'est élevée à 84,164 fr. 32 c. en 1905, 77,993 fr. 14 c. en 1906 et 100,470 fr. 75 c. en 1907.

Les unions d'agriculteurs interviennent dans ces sommes à concurrence de 99.98 p. c. la première année, 98.70 p. c. la deuxième et 95.91 p. c. la troisième.

A côté d'elles, nous relevons 1 union d'ouvriers en 1905, 3 unions d'ouvriers en 1906, 2 unions d'ouvriers et 1 union mixte en 1907. La part proportionnelle dans la valeur totale des achats, revenant à ces diverses unions, se trouve indiquée à l'annexe XCIV.

B. — Valeur des objets possédés annuellement.

Un certain nombre d'unions possédaient en application de l'article 2, 5°, des machines, instruments, animaux, etc. dont la valeur s'élevait à 315,769 fr. 10 c. en 1905; 384,118 fr. 99 c. en 1906 et 419,352 fr. 39 c. en 1907.

Des renseignements détaillés concernant la répartition de ces sommes entre les unions des diverses catégories se trouvent indiqués à l'annexe XCV. Il nous suffira de faire remarquer ici que chaque année les objets possédés par les unions d'agriculteurs représentaient environ 99 p. c. des totaux mentionnés ci-dessus.

Pour compléter cet exposé, le tableau ci-après indique la valeur que représentaient chaque année, de 1899 à 1907, les objets achetés par les unions pour être mis à l'usage de leurs membres et ceux qu'elle possédaient dans le même but.

ANNÉES	OBJETS ACHETÉS		OBJETS POSSÉDÉS	
	Nombre d'unions ayant acheté des objets.	Valeur des objets Fr. C.	Nombre d'unions possédant des objets.	Valeur des objets Fr. C.
1899. . .	29	36,016.16	—	29,579.85
1900. . .	43	23,404.35	—	62,007.25
1901. . .	75	35,077.52	—	94,932.27
1902. . .	103	75,807.25	188	172,300.83
1903. . .	134	86,298.87	262	229,661.78
1904. . .	151	80,460.15	331	295,426.95
1905. . .	176	84,164.32	366	315,769.10
1906. . .	179	77,993.14	442	384,118.99
1907. . .	254	100,470.75	546	419,352.39

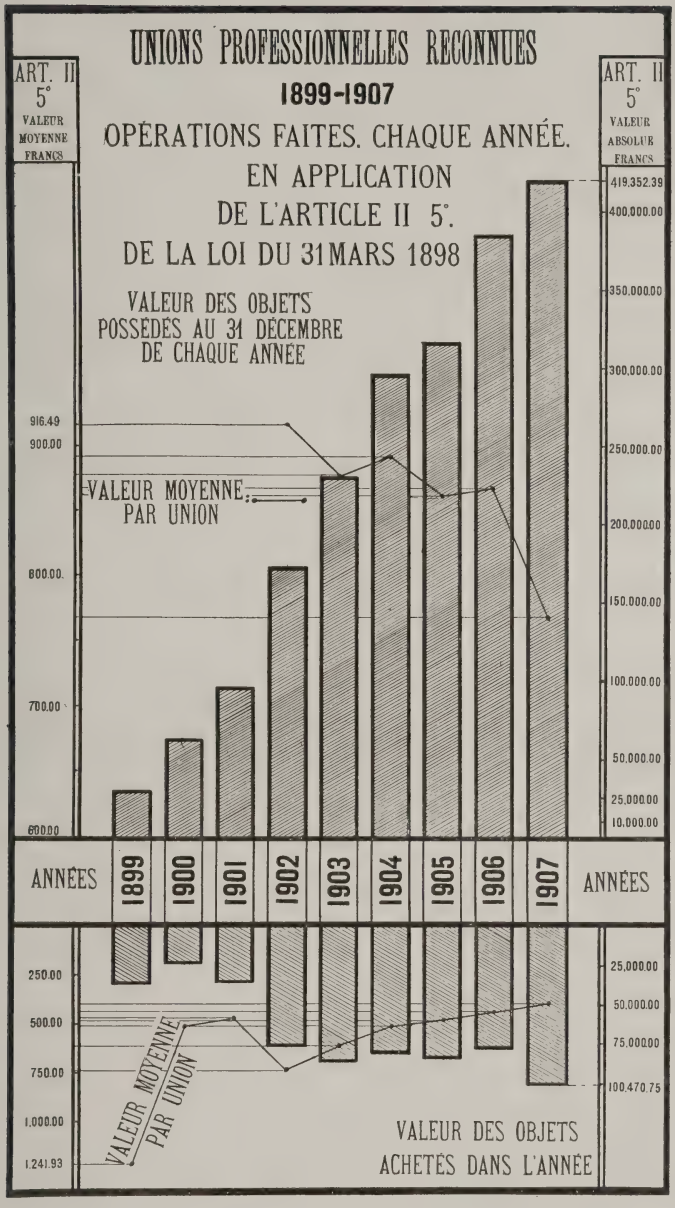
UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES
1899-1907
OPÉRATIONS FAITES. CHAQUE ANNÉE.
EN APPLICATION
DE L'ARTICLE II 5°.
DE LA LOI DU 31 MARS 1898
ART. II 5° VALEUR MOYENNE FRANCS
ART. II 5° VALEUR ABSOLUE FRANCS
VALEUR DES OBJETS POSSÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE
VALEUR MOYENNE PAR UNION
916.49
900.00
800.00
700.00
600.00
419.352.39
400.000.00
350.000.00
300.000.00
250.000.00
200.000.00
150.000.00
100.000.00
50.000.00
25.000.00
10.000.00
ANNÉES
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
ANNÉES
250.00
500.00
750.00
1.000.00
1.241.93
25.000.00
50.000.00
75.000.00
100.470.75
VALEUR MOYENNE PAR UNION
VALEUR DES OBJETS ACHETÉS DANS L'ANNÉE

CHAPITRE VI.

Des fédérations d'unions.

Il existait 13 fédérations reconnues d'unions professionnelles en 1905, 16 en 1906 et 26 en 1907.

Sur ce total, les unions d'agriculteurs en possédaient respectivement, chacune de ces années, 10, 13 et 21, et les unions de personnes exerçant une profession libérale, 1 (pharmaciens); quant aux unions d'ouvriers, elles en avaient 2 en 1905 (cordonniers, tailleurs) et 4 en 1907 (cordonniers, tailleurs, briquetiers, ouvriers du livre et du papier).

§ 1er. — Recettes des fédérations.

A. — Recettes de l'ensemble des fédérations.

Recettes totales et recettes moyennes, par année. — Le montant total des recettes, pour l'ensemble des fédérations, s'élevait à 82,085 fr. 67 c. en 1905, 89,282 fr. 47 c. en 1906 et 110,733 fr. 76 c. en 1907.

Les recettes moyennes par fédération n'ont pas suivi cette marche ascendante.

De 6,314 fr. 28 c. en 1905, elles sont tombées à 5,580 fr. 15 c. en 1906 et à 4,258 fr. 98 c. en 1907.

Recettes de différentes natures, par année. — Nous en indiquons le montant annuel, par ordre d'importance, dans le tableau ci-dessous :

1905			1906			1907		
NATURE des RECETTES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.	NATURE des RECETTES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.	NATURE des RECETTES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.
Recettes diverses. .	56,849.97	69.26	Recettes diverses. .	60,211.77	67.43	Subsides . .	57,950.15	52.33
Subsides . .	23,045.00	28.07	Subsides . .	26,552.00	29.74	Recettes diverses. .	43,212.66	39.03
Cotisations.	1,895.70	2.31	Cotisations.	2,063.00	2.31	Cotisations.	9,190.75	8.30
Recettes relatives aux opérations de l'article 2, 2° . .	295.00	0.36	Recettes relatives aux opérations de l'article 2, 2° . .	455.70	0.52	Recettes relatives aux opérations de l'article 2, 2° . .	380.20	0.39

B. — Recettes par catégories de fédérations.

Recettes totales et recettes moyennes, par année. — Ce sont les fédérations d'unions d'agriculteurs qui ont fait les recettes les plus importantes : 97.31 p. c. du total des recettes pour l'ensemble des fédérations, en 1905, 97.37 p. c. en 1906, et 93.40 p. c. en 1907.

La fédération d'unions de personnes exerçant une profession libérale a touché 667 fr. 10 c. en 1905 (0.81 p. c.) ; 549 francs en 1906 (0.61 p. c.) et 513 fr. 20 c. en 1907 (0.46 p. c.).

Les fédérations d'unions d'ouvriers, qui avaient perçu en 1905 1,538 fr. 83 c. (1.88 p. c.) et en 1906 1,807 fr. 14 c. (2.02 p. c.), ont vu leurs recettes augmenter assez sensiblement pendant l'année 1907, où elles ont atteint la somme de 6,807 fr. 30 c. (6.14 p. c. du total des recettes).

Les moyennes des recettes par fédération, pour chaque catégorie, sont indiquées à l'annexe XCVI.

Recettes de différentes natures, par année. — L'annexe XCVI indique le montant des recettes de différentes natures effectuées chaque année par les différentes catégories de fédérations. On y

verra que, pour les fédérations d'unions d'agriculteurs, les *recettes diverses* étaient les plus importantes, tandis que pour les fédérations d'unions d'ouvriers et celle de personnes exerçant une profession libérale, *les cotisations des unions affiliées* constituaient la principale ressource.

§ 2. — Dépenses des fédérations.

A. — Dépenses de l'ensemble des fédérations.

Dépenses totales et dépenses moyennes, par année. — Le montant total des dépenses effectuées par les fédérations était de 68,861 fr. 55 c. en 1905, 81,003 francs en 1906 et 110,595 fr. 72 c. en 1907, ce qui représente une dépense moyenne par fédération de 5,297 fr. 4 c. pour la première année, de 5,062 fr. 68 c. pour la deuxième et de 4,253 fr. 68 c. pour la troisième.

Le mouvement indiqué par ces chiffres correspond assez bien à celui qui a été constaté pour les recettes.

Dépenses de différentes natures, chaque année. — Dans le tableau suivant, les différentes espèces de dépenses effectuées par les fédérations sont classées d'après l'importance qu'elles avaient chaque année.

1905			1906			1907		
NATURE des DÉPENSES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.	NATURE des DÉPENSES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.	NATURE des DÉPENSES.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	Pour cent.
Dépenses diverses .	58,697.98	85.24	Dépenses diverses .	68,538.59	84.62	Dépenses diverses .	93,231.39	84.29
Dépenses d'administration. .	9,798.86	14.23	Dépenses d'administration. .	12,008.72	14.82	Dépenses d'administration. .	16,720.38	15.13
Dépenses relatives à l'art. 2,2°.	364.71	0.53	Dépenses relatives à l'art. 2,2°.	455.70	0.56	Dépenses relatives à l'art. 2,2°.	643.95	0.58

B. — Dépenses par catégories de fédérations.

Dépenses totales et dépenses moyennes, par année. — Le chiffre des dépenses effectuées chaque année par les fédérations d'unions d'agriculteurs représentait chaque année environ 97 p. c. du total des dépenses effectuées par l'ensemble des fédérations. Les fédérations ouvrières interviennent dans ce total pour un peu plus de 2 p. c., et la part proportionnelle de la fédération de personnes exerçant une profession libérale a été successivement de 0.59, 0.77 et 0.22 p. c.

Dépenses de différentes natures, par année. — Le montant des dépenses de différentes natures, effectuées par chaque catégorie de fédérations, est indiqué à l'annexe XCVI. Dans chaque catégorie ce sont les dépenses diverses qui ont absorbé les sommes les plus importantes.

§ 3. — Balance des recettes et des dépenses des fédérations.

Il y a eu chaque année, pour l'ensemble des fédérations, un excédent des recettes sur les dépenses. Il était en 1905 de 13,224 fr. 12 c., en 1906 de 8,279 fr. 46 c. et en 1907 de 138 fr. 4 c. seulement.

Si l'on examine la balance pour les diverses catégories, on constate que les dépenses ont été plus fortes que les recettes : en 1906 pour la fédération d'unions de personnes exerçant une profession libérale et pour celles des unions d'ouvriers, en 1907 pour les fédérations d'unions d'agriculteurs. Les chiffres sont indiqués à l'annexe XCVII.

§ 4. — Bilan des fédérations.

L'annexe XCVIII contient des indications au sujet de la situation financière des fédérations d'unions.

Il résulte de l'examen de ce tableau que les bilans se sont clôturés chaque année d'une façon favorable. Toutefois, l'excédent de

l'actif sur le passif a été sans cesse en diminuant. Il était en 1907 de 21,011 fr. 22 c., en 1906 de 19,800 fr. 39 c. et en 1907 de 19,395 fr. 91 c.

§ 5. — Fonds disponibles des fédérations.

Le montant des fonds dont disposaient les fédérations s'élevait en 1905 à 19,693 fr. 80 c., en 1906 à 15,255 fr. 90 c. et en 1907 à 20,110 fr. 81 c., soit en moyenne par fédération 1,641 fr. 15 c., 1,017 fr. 6 c. et 773 fr. 49 c.

On verra à l'annexe XCVIII comment ces chiffres se répartissent entre les diverses catégories de fédérations, et l'on constatera notamment que pour la principale catégorie : les fédérations d'unions d'agriculteurs, la moyenne des fonds disponibles par fédération est en diminution constante.

ANNEXES

TABLEAUX STATISTIQUES

PREMIÈRE SÉRIE

MOUVEMENT DES UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES ET DE LEUR PERSONNEL

1905-1907

SECTION I

LES RECONNAISSANCES LÉGALES D'UNIONS

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

I. — Des *communes* dans lesquelles une ou plusieurs unions ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *unions* qui ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

III. — Des *membres effectifs* et *honoraires* de ces unions dans l'année de leur reconnaissance légale.

(*Annexe I.*)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *communes* dans lesquelles une ou plusieurs unions
II. — Des *unions* qui ont été **reconnues** respectivement en 1905,
III. — Des *membres effectifs* et *honoraires* de ces unions dans

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Anvers.	Anvers.	2	3	22
»	Malines.	1	1	7
»	Turnhout.	1	3	7
	Totaux pour la province. . .	4	7	36
Brabant.	Bruxelles.	14	38	45
»	Louvain	3	2	4
»	Nivelles	—	—	1
	Totaux pour la province. . .	17	40	50
Flandre occidentale.	Bruges.	3	5	17
»	Courtrai	6	6	12
»	Dixmude	1	6	7
»	Furnes.	4	4	5
»	Ostende	3	2	4
»	Roulers	3	6	6
»	Thielt.	1	4	4
»	Ypres.	8	6	12
	Totaux pour la province. . .	29	39	67

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.
1906 et 1907.
l'année de leur reconnaissance légale.

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES.					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.
6	17	34	181	1	703	18	1827	25
2	2	17	34	1	60	—	446	20
9	4	14	705	6	145	4	435	17
17	23	65	920	8	908	22	2708	62
23	81	67	1077	11	4730	163	1977	49
7	9	5	382	18	945	55	90	2
—	—	1	—	—	—	—	47	—
30	90	75	1459	29	5675	218	2114	51
3	6	17	477	—	539	16	1147	40
8	5	16	762	20	548	22	2016	116
2	8	10	43	1	609	14	760	50
4	4	6	176	17	240	3	285	28
5	2	4	154	5	51	—	352	30
5	11	10	915	20	1494	76	469	26
2	4	4	328	19	1006	70	561	22
9	6	15	570	57	599	14	1664	81
38	46	82	5425	139	5086	215	7254	593

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Flandre orientale.	Alost	3	7	8
»	Audenarde	2	6	4
»	Eecloo	—	—	3
»	Gand	9	7	5
»	Saint-Nicolas	3	6	9
»	Termonde	4	7	8
	Totaux pour la province	21	33	37
Hainaut.	Ath	1	—	1
»	Charleroi	1	3	5
»	Mons	—	—	1
»	Soignies	—	—	—
»	Thuin	—	1	1
»	Tournay	—	1	2
	Totaux pour la province	2	5	10
Liége.	Huy	1	—	1
»	Liége	3	1	13
»	Verviers	—	4	4
»	Waremme	—	—	—
	Totaux pour la province	4	5	18

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.
3	13	10	82	6	881	7	533	2
2	6	5	350	5	143	12	215	8
—	—	3	—	—	—	—	111	15
9	7	7	963	37	1489	70	395	8
4	9	14	180	1	531	17	1107	31
7	11	9	466	21	830	28	1551	19
25	46	48	2041	70	3874	134	3912	83
1	—	1	220	—	—	—	17	—
2	4	7	94	—	216	4	721	10
—	—	1	—	—	—	—	38	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	1	—	—	43	—	61	—
—	1	2	—	—	17	—	107	—
3	6	12	314	—	276	4	944	10
1	—	1	21	2	—	—	74	2
6	3	27	314	4	1822	16	785	10
—	4	5	—	—	213	3	185	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	7	33	335	6	2035	19	1044	12

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Limbourg.	Hasselt.	2	3	2
»	Maesyek	—	1	1
»	Tongres	—	2	—
	Totaux pour la province. . .	2	6	3
Luxembourg.	Arlon.	—	2	12
»	Bastogne.	2	6	8
»	Marche.	3	4	6
»	Neufchâteau.	2	8	20
»	Virton.	7	2	14
	Totaux pour la province. . .	14	22	60
Namur.	Dinant.	4	5	18
»	Namur.	4	3	5
»	Philippeville.	4	3	4
	Totaux pour la province. . .	12	11	27
	Totaux pour le royaume. . .	**105**	**168**	**308**

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES.					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.
3	6	3	106	17	124	6	188	5
—	1	1	—	—	9	—	8	1
—	1	—	—	—	9	22	—	—
3	8	4	106	17	142	28	196	6
—	2	25	—	—	14	—	400	—
2	10	13	35	—	369	3	208	2
3	4	6	48	2	157	4	90	1
2	10	26	18	—	142	2	410	1
7	5	19	117	1	87	—	294	1
14	31	89	218	3	769	9	1402	5
4	5	18	176	14	342	7	462	4
4	3	6	165	5	133	1	118	—
4	3	4	349	8	80	—	170	20
12	11	28	690	27	555	8	750	24
149	**268**	**434**	**9508**	**299**	**19320**	**657**	**20324**	**646**

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

I. — Des *unions* des **diverses catégories**, qui ont été **reconnues** respectivement en **1905, 1906 et 1907.**

II. — Des *membres effectifs* de ces unions.

(Annexe II.)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *unions* des *diverses catégories*, qui ont
II. — Des *membres effectifs* de ces unions.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.						UNIONS D'OUVRIERS.						UNIONS			
		1905		1906		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Anvers.	Anvers	—	—	3	170	—	—	6	181	12	440	34	1827	—	—	—	—
	Malines	—	—	—	—	—	—	2	34	1	16	14	364	—	—	—	—
	Turnhout	—	—	—	—	—	—	8	657	3	60	10	169	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	3	170	—	—	16	872	16	516	58	2360	—	—	—	—
Brabant.	Bruxelles	—	—	—	—	1	21	2	212	5	134	4	41	—	—	—	—
	Louvain	—	—	—	—	—	—	6	149	5	101	3	76	—	—	—	—
	Nivelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	1	21	8	361	10	235	7	117	—	—	—	—
Flandre occidentale.	Bruges	—	—	1	29	—	—	—	—	—	—	2	38	—	—	—	—
	Courtrai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	15	—	—	—	—
	Dixmude	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Furnes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Ostende	—	—	—	—	—	—	2	51	—	—	—	—	—	—	—	—
	Roulers	—	—	—	—	—	—	1	37	2	425	5	198	—	—	1	27
	Thielt	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	57	—	—	1	214
	Ypres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	40	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	1	29	—	—	3	88	2	425	11	348	—	—	2	241

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

été reconnues respectivement en 1905, 1906, 1907.

XTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.						UNIONS D'EMPLOYÉS.				Unions de personnes exerçant une profession libérale.						Unions de commerçants.		UNIONS DIVERSES.	
1907		1905		1906		1907		1905		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	—	—	—	—	1	84
—	—	—	—	1	44	2	66	—	—	1	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	48	1	85	4	266	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	48	2	129	6	332	—	—	1	16	—	—	1	9	—	—	—	—	1	84
—	—	18	679	72	3290	61	1908	—	—	—	—	2	139	2	370	1	7	1	47	2	936
—	—	1	233	3	105	2	14	—	—	—	—	—	—	1	739	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	19	912	75	3395	64	1969	—	—	—	—	2	139	3	1109	1	7	1	47	2	936
—	—	3	477	3	510	15	1109	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	7	754	3	548	15	2001	—	—	—	—	1	8	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	43	8	609	10	760	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	176	4	240	6	285	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	93	2	51	4	352	—	—	—	—	1	10	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	878	8	1042	5	271	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	328	3	792	2	504	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	9	570	6	599	14	1624	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	33	3319	41	4391	71	6906	—	—	—	—	2	18	—	—	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.						UNIONS D'OUVRIERS.						UNIONS			
		1905		1906		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Flandre orientale.	Alost	—	—	—	—	—	—	—	—	9	657	3	200	—	—	—	—
	Audenarde	—	—	—	—	—	—	—	—	2	23	2	65	—	—	—	—
	Eecloo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Gand	—	—	—	—	—	—	2	291	1	927	5	154	—	—	—	—
	Saint-Nicolas	—	—	—	—	—	—	4	180	3	155	11	476	—	—	—	—
	Termonde	—	—	—	—	—	—	2	49	1	50	1	950	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	—	—	8	520	16	1812	22	1845	—	—	—	—
Hainaut.	Ath	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Charleroi	1	60	1	70	2	160	—	—	—	—	—	—	1	34	—	—
	Mons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Soignies	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Thuin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Tournai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	37	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1	60	1	70	2	160	—	—	—	—	1	37	1	34	—	
Liège.	Huy	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Liége	—	—	—	—	1	20	3	249	1	122	22	638	—	—	—	—
	Verviers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Waremme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	1	20	3	249	1	122	22	638	—	—	—	—

ÉTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.						UNIONS D'EMPLOYÉS.				Unions de personnes exerçant une profession libérale.						Unions de commerçants.		UNIONS DIVERSES.	
1907		1905		1906		1907		1905		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
	41	5	82	4	224	6	292	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	350	4	120	5	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	3	111	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	6	529	6	562	2	241	—	—	—	—	1	143	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	6	376	5	631	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	417	10	780	8	601	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	41	16	1378	30	2062	25	2026	—	—	—	—	1	143	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	220	—	—	1	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3	146	4	440	—	—	—	—	—	—	—	—	1	121	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	43	1	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	17	1	70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	220	5	206	8	626	—	—	—	—	—	—	—	—	1	121	—	—	—	—
—	—	1	21	—	—	1	74	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	2	2	36	—	—	1	49	1	29	2	53	—	—	2	1700	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3	151	4	109	—	—	—	—	—	—	1	62	1	76	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	3	5	57	3	151	6	232	1	29	2	53	—	—	3	1762	1	76	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.						UNIONS D'OUVRIERS.						UNIONS			
		1905		1906		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Limbourg.	Hasselt	—	—	—	—	—	—	2	99	3	72	1	34	—	—	1	11
	Maeseyck	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	8	—	—	—	—
	Tongres	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	—	—	2	99	4	81	2	42	—	—	1	11
Luxembourg.	Arlon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Bastogne.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Marche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Neufchâteau.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Virton	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	55
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	55
Namur.	Dinant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	12	—	—	—	—
	Namur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	24	—	—	—	—
	Philippeville	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	36	—	—	—	—
Totaux pour le royaume.		**1**	**60**	**5**	**269**	**4**	**201**	**40**	**2139**	**49**	**3191**	**127**	**3425**	**1**	**34**	**4**	**307**

IXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.						UNIONS D'EMPLOYÉS.				Unions de personnes exerçant une profession libérale.						Unions de commerçants.		UNIONS DIVERSES.	
1907		1905		1906		1907		1905		1907		1905		1906		1907		1905		1906	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	1	7	1	7	1	102	—	—	—	—	—	—	1	34	1	32	—	—	—	—
—	—	—	—	1	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	7	2	16	1	102	—	—	—	—	—	—	1	34	1	32	—	—	—	—
—	—	—	—	2	14	25	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	35	10	369	15	208	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	48	4	157	6	90	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	37	2	18	10	142	25	373	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	7	117	4	32	19	294	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	37	14	218	30	714	88	1365	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	176	3	342	17	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	165	3	133	3	94	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	349	3	80	4	170	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	12	690	11	555	24	714	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	103	100	6849	199	11619	293	14272	1	29	3	69	3	300	8	2914	4	256	1	47	3	1020

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

I. — Des *unions d'agriculteurs* des diverses catégories, qui ont été *reconnues* respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *membres effectifs* de ces unions.

(*Annexe III.*)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *unions d'agriculteurs* des *diverses catégories*, qui
II. — Des *membres effectifs* de ces unions.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.					
		1905		1906		1907	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Anvers.	Anvers	—	—	—	—	—	—
»	Malines	—	—	—	—	—	—
»	Turnhout	—	—	1	85	—	—
	Totaux pour la province.	—	—	1	85	—	—
Brabant.	Bruxelles	10	208	14	603	15	561
»	Louvain	1	233	—	—	1	7
»	Nivelles	—	—	—	—	1	47
	Totaux pour la province.	11	441	14	603	17	615
Flandre occidentale.	Bruges	—	—	—	—	5	275
»	Courtrai	—	—	3	207	4	260
»	Dixmude	1	28	—	—	2	118
»	Furnes	2	113	—	—	1	33
»	Ostende	1	43	—	—	—	—
»	Roulers	1	41	1	117	1	47
»	Thielt	—	—	—	—	—	—
»	Ypres	7	392	—	—	2	109
	Totaux pour la province.	12	617	4	324	15	842

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

ont été **reconnues** respectivement en 1905, 1906 et 1907.

UNIONS D'ÉLEVAGE.						UNIONS APICOLES.		UNIONS AVICOLES.						UNIONS HORTICOLES.					
1905		1906		1907		1907		1905		1906		1907		1905		1906		1907	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions	Membres effectifs.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2	66	—	—	—	—	1	44	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	4	266	—	—	1	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	6	332	—	—	1	48	1	44	—	—	—	—	—	—	—	—
4	358	48	2347	38	1175	—	—	4	113	10	340	8	172	—	—	—	—	—	—
—	—	2	20	1	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	85	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	358	50	2367	39	1182	—	—	4	113	10	340	8	172	—	—	1	85	—	—
3	477	4	441	10	834	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	69	—	—
7	754	2	341	11	1741	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	8	609	8	642	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	63	4	240	5	252	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	50	2	51	4	352	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	837	7	925	—	—	—	—	—	—	—	—	4	224	—	—	—	—	—	—
2	328	3	792	2	504	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	178	6	599	12	1515	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21	2702	36	3998	52	5840	—	—	—	—	—	—	4	224	—	—	1	69	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.					
		1905		1906		1907	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions	Membres effectifs	Unions.	Membres effectifs.
Flandre orientale.	Alost.	2	31	3	179	5	268
»	Audenarde	—	—	—	—	—	—
»	Eecloo	—	—	—	—	—	—
»	Gand.	1	105	—	—	—	—
»	Saint-Nicolas	—	—	—	—	1	565
»	Termonde	2	89	2	122	1	35
	Totaux pour la province. .	5	225	5	301	7	868
Hainaut.	Ath	1	220	—	—	—	—
»	Charleroi	—	—	2	75	—	—
»	Mons.	—	—	—	—	1	38
»	Thuin	—	—	1	43	1	61
»	Tournai	—	—	—	—	1	70
	Totaux pour la province. .	1	220	3	118	3	169
Liége.	Huy	1	21	—	—	1	74
»	Liége.	2	36	—	—	1	49
»	Verviers.	—	—	2	42	4	109
	Totaux pour la province. .	3	57	2	42	6	232

UNIONS D'ÉLEVAGE.						UNIONS APICOLES.		UNIONS AVICOLES.						UNIONS HORTICOLES					
1905		1906		1907		1907		1905		1906		1907		1905		1906		1907	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions	Membres effectifs
1	51	1	45	1	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	350	4	120	3	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3	111	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	424	6	562	2	241	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	6	376	2	66	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	328	6	581	7	566	—	—	—	—	1	53	—	—	—	—	1	24	—	—
11	1153	23	1684	18	1158	—	—	—	—	1	53	—	—	—	—	1	24	—	—
—	—	—	—	1	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	71	4	440	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	17	1	17	—	—	—	—	1	71	4	440	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	109	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	109	—	—	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.					
		1905		1906		1907	
		Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Limbourg.	Hasselt	1	7	—	—	—	—
»	Maeseyck	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1	7	—	—	—	—
Luxembourg.	Arlon.	—	—	1	7	—	—
»	Bastogne	2	35	10	369	9	144
»	Marche	3	48	4	157	4	54
»	Neufchâteau	2	18	6	90	3	51
»	Virton	7	117	2	14	3	48
	Totaux pour la province.	14	218	23	657	19	297
Namur.	Dinant	3	91	4	158	12	320
»	Namur	3	124	3	133	3	94
»	Philippeville	1	54	3	80	2	57
	Totaux pour la province.	7	269	10	371	17	471
	Totaux pour le royaume.	**54**	**2054**	**62**	**2481**	**84**	**3494**

UNIONS D'ÉLEVAGE.						UNIONS APICOLES.		UNIONS AVICOLES.						UNIONS HORTICOLES.					
1905		1906		1907		1907		1905		1906		1907		1905		1906		1907	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions	Membres effectifs.
—	—	1	7	—	—	1	102	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	16	—	—	1	102	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7	25	400	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	64	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	36	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	52	22	322	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	18	16	246	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	77	69	1068	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	25	1	30	—	—	—	—	3	75	1	85	1	184	—	—
1	41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	68	—	—	2	113	—	—	—	—	—	—	—	—	2	227	—	—	—	—
2	109	—	—	3	138	1	30	—	—	—	—	3	75	3	312	1	184	—	—
3	**4322**	**112**	**8082**	**119**	**8637**	**2**	**132**	**5**	**161**	**21**	**694**	**88**	**1979**	**5**	**312**	**4**	**362**	—	—

SECTION II

LES UNIONS RECONNUES EXISTANTES

Remarque :

Ont été comptées dans les tableaux de cette section, comme existantes en une année, les unions qui, bien que dissoutes au cours de cette même année, ont néanmoins plus au moins fonctionné du commencement de celle-ci jusqu'au moment de leur dissolution, et ont fourni sur leur activité des renseignements au Gouvernement.

Le relevé exact, par provinces et par catégories, des unions qui *existaient encore réellement* au 31 décembre de chaque année est donné aux tableaux-annexes XIX et XX.

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

I. — Des *communes* qui possédaient une ou plusieurs unions respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *unions existantes* en 1905, 1906 et 1907.

III. — Des *membres effectifs* et *honoraires* de ces unions.

(*Annexe IV.*)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *communes* qui possédaient une ou plusieurs
II. — Des *unions existantes* en 1905, 1906 et 1907.
III. — Des *membres effectifs* et *honoraires* de ces

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Anvers.	Anvers	6	7	26
»	Malines	4	4	9
»	Turnhout	2	4	10
	Totaux pour la province.	12	15	44
Brabant.	Bruxelles	43	60	84
»	Louvain	13	12	13
»	Nivelles	6	6	7
	Totaux pour la province.	62	78	104
Flandre occidentale.	Bruges	21	22	29
»	Courtrai	17	19	28
»	Dixmude	9	13	14
»	Furnes	11	13	14
»	Ostende	14	15	15
»	Roulers	15	17	18
»	Thielt	12	13	15
»	Ypres	17	20	24
»	Totaux pour la province.	116	132	155

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

unions respectivement en 1905, 1906 et 1907.

unions.

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES.					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires
26	43	77	1774	78	2353	100	4896	119
16	18	35	1106	10	1197	13	1677	40
10	14	28	776	6	969	7	1361	24
52	75	140	3656	94	4519	120	7934	183
94	176	238	6765	97	12515	277	13038	295
24	32	37	1465	62	2341	134	2422	129
6	5	6	90	5	82	5	128	6
124	213	281	8320	164	14938	416	15588	430
41	47	63	4187	120	4874	173	6132	230
38	43	59	3931	151	4449	225	6685	339
15	23	33	1639	59	2285	77	3064	143
15	18	24	556	40	770	26	1050	73
24	26	28	2432	64	2430	77	2680	97
36	47	56	4730	229	6760	330	6996	296
19	23	27	3574	184	4697	327	5629	362
25	31	45	2241	143	2992	145	4608	228
213	258	335	23290	990	29257	1380	36844	1768

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Flandre orientale.	Alost	18	21	24
„	Audenarde	6	12	15
„	Eecloo	1	1	4
„	Gand	21	23	26
„	Saint-Nicolas	4	8	14
„	Termonde	15	17	19
	Totaux pour la province.	65	82	100
Hainaut.	Ath	10	10	11
„	Charleroy	9	11	11
„	Mons	5	5	5
„	Soignies	6	7	5
„	Thuin	8	7	9
„	Tournai	9	10	11
	Totaux pour la province.	47	50	55
Liége.	Huy	10	8	9
„	Liége	21	20	29
„	Verviers	5	7	10
„	Waremme	5	5	5
	Totaux pour la province.	41	40	53

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES.					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.
25	37	47	1747	42	2645	49	3040	52
6	12	17	507	18	581	33	859	59
1	1	4	220	15	217	13	322	29
45	52	59	6601	100	8107	175	9593	160
7	16	30	788	27	1423	42	2659	113
26	37	46	2045	57	3139	68	4467	123
110	155	203	11908	259	16112	380	20940	536
14	13	13	849	16	820	16	1080	20
12	16	22	360	7	590	9	1332	19
6	6	6	93	8	86	5	112	4
7	7	4	146	—	134	—	87	—
15	14	15	891	15	976	16	965	15
10	11	12	293	8	303	4	385	5
64	67	72	2632	54	2909	50	3961	63
1	9	10	216	10	177	8	254	9
33	35	60	2049	141	3830	160	4500	168
5	9	13	177	1	398	4	590	3
5	5	5	96	1	93	1	94	1
54	58	88	2538	153	4498	173	5438	181

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES.		
		1905	1906	1907
Limbourg.	Hasselt	8	9	9
»	Maeseyck	2	3	3
»	Tongres	13	14	14
	Totaux pour la province	23	26	22
Luxembourg.	Arlon	15	15	15
»	Bastogne	24	26	26
»	Marche	24	26	28
»	Neufchâteau	51	50	55
»	Virton	36	37	40
	Totaux pour la province	150	154	165
Namur.	Dinant	28	33	47
»	Namur	29	32	35
»	Philippeville	36	39	41
	Totaux pour la province	93	104	121
	Totaux pour le royaume	**609**	**681**	**815**

NOMBRE D'UNIONS.			NOMBRE DE MEMBRES.					
			1905		1906		1907	
1905	1906	1907	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.	Effectifs.	Honoraires.
10	16	18	1457	27	1773	31	1899	37
2	3	3	225	4	239	4	222	6
15	16	16	758	10	751	29	771	31
27	35	37	2440	41	2763	64	2892	74
31	33	58	970	16	974	16	1382	15
40	49	61	908	14	1352	18	1617	21
34	37	41	717	16	898	24	1018	23
82	89	113	1889	28	2059	23	2422	32
45	50	69	1874	58	1541	54	1869	38
232	258	342	6358	132	6824	135	8308	129
30	35	52	1215	24	1627	40	2187	34
35	37	41	1437	49	1654	46	1706	53
40	43	46	1502	36	1590	36	1741	51
105	115	139	4154	109	4871	122	5634	138
981	**1234**	**1637**	**65296**	**1996**	**86691**	**2840**	**107539**	**3502**

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME ;

I. — Des *unions* des **diverses catégories**, existantes en 1905 (*Annexe V*), en 1906 (*Annexe VI*), et en 1907 (*Annexe VII*) ;

II. — Des *membres effectifs* et honoraires de ces unions.

(*Annexes V, VI et VII.*)

RÉCAPITULATION

POUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 1905-1907

PAR PROVINCES ET POUR LE ROYAUME.

(*Annexe VIII.*)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *unions* des **diverses catégories**, existantes en 1905.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	3	233	—	14	635	3
»	Malines	—	—	—	13	890	10
»	Turnhout	—	—	—	8	657	6
	Totaux pour la province	3	233	—	35	2182	19
Brabant.	Bruxelles	2	35	—	11	917	6
»	Louvain	—	—	—	8	221	38
»	Nivelles	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	2	35	—	19	1138	44
Flandre occidentale.	Bruges	—	—	—	8	327	16
»	Courtrai	—	—	—	1	25	4
»	Dixmude	—	—	—	—	—	—
»	Furnes	—	—	—	—	—	—
»	Ostende	—	—	—	3	87	4
»	Roulers	—	—	—	2	207	2
»	Thielt	—	—	—	—	—	—
»	Ypres	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	14	646	26

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des *membres effectifs* et honoraires de ces unions.

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
1	290	50	3	360	8	3	184	3	1	41	4	1	31	10	—	—	—
—	—	—	2	195	—	—	—	—	—	—	—	1	21	—	—	—	—
—	—	—	2	119	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	290	50	7	674	8	3	184	3	1	41	4	2	52	10	—	—	—
1	13	2	58	4165	69	2	54	2	14	1325	7	4	153	—	2	103	11
—	—	—	16	1244	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	6	90	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	13	2	80	5499	98	2	54	2	14	1325	7	4	153	—	2	103	11
—	—	—	33	3860	104	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	4	8	55	3894	157	—	—	—	1	8	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	15	1639	59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	15	556	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	20	2335	60	—	—	—	1	10	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	54	4523	227	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	19	3574	184	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	25	2241	145	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	4	8	196	22622	954	—	—	—	2	18	2	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Flandre orientale.	Alost	—	—	—	—	—	—
"	Audenarde	—	—	—	—	—	—
"	Eecloo	—	—	—	—	—	—
"	Gand	2	263	7	14	4139	15
"	Saint-Nicolas	—	—	—	5	277	1
"	Termonde	—	—	—	6	560	14
	Totaux pour la province	2	263	7	25	4976	30
Hainaut.	Ath	—	—	—	—	—	—
"	Charleroy	2	92	—	3	32	—
"	Mons	—	—	—	2	29	5
"	Soignies	—	—	—	2	14	—
"	Thuin	—	—	—	1	41	5
"	Tournai	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	2	92	—	8	116	10
Liége.	Huy	—	—	—	—	—	—
"	Liége	—	—	—	4	298	1
"	Verviers	—	—	—	—	—	—
"	Waremme	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	4	298	1

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
—	—	—	25	1747	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	6	507	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	220	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	25	1979	63	—	—	—	1	143	12	1	10	3	2	67	—
—	—	—	2	511	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	20	1485	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	79	6449	207	—	—	—	1	145	12	1	10	3	2	67	—
—	—	—	14	849	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	34	—	5	90	—	—	—	—	1	112	7	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	64	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5	132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	14	850	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10	293	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	34	—	52	2278	57	—	—	—	1	112	7	—	—	—	—	—	—
—	—	—	11	216	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	25	869	15	1	29	4	2	841	121	1	12	—	—	—	—
—	—	—	5	177	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5	96	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	46	1358	27	1	29	4	2	841	121	1	12	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Limbourg.	Hasselt.	1	12	—	2	99	17
»	Maeseyck	—	—	—	—	—	—
»	Tongres	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province .	1	12	—	2	99	17
Luxembourg.	Arlon	—	—	—	—	—	—
»	Bastogne	—	—	—	—	—	—
»	Marche.	—	—	—	—	—	—
»	Neufchâteau	—	—	—	1	60	—
»	Virton	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province .	—	—	—	1	60	—
Namur.	Dinant	—	—	—	—	—	—
»	Namur	—	—	—	1	7	—
»	Philippeville	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province .	—	—	—	1	7	—
	Totaux pour le royaume. . . .	**10**	**635**	**7**	**109**	**9522**	**147**

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
—	—	—	7	1346	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	225	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	15	758	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	24	2329	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	31	970	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	40	908	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	54	717	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	81	1829	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	45	1874	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	231	6298	132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	30	1215	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	32	1316	46	—	—	—	1	69	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	40	1502	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	102	4033	106	—	—	—	1	69	—	—	—	—	—	—	—
3	**386**	**63**	**817**	**31540**	**1593**	**6**	**267**	**9**	**22**	**2549**	**153**	**8**	**227**	**13**	**4**	**170**	**11**

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des *unions* des **diverses catégories**, existantes en 1906.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	6	395	1	26	1036	18
»	Malines.	—	—	—	14	876	13
»	Turnhout	—	—	—	11	765	6
	Totaux pour la province .	6	395	1	51	2677	37
Brabant.	Bruxelles	2	37	—	16	1091	4
»	Louvain	—	—	—	13	341	50
»	Nivelles	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province .	2	37	—	29	1432	54
Flandre occidentale.	Bruges	1	29	—	8	301	26
»	Courtrai	—	—	—	1	25	4
»	Dixmude	—	—	—	—	—	—
»	Furnes.	—	—	—	—	—	—
»	Ostende	—	—	—	3	78	14
»	Roulers	—	—	—	4	712	13
»	Thielt	—	—	—	—	—	—
»	Ypres	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province .	1	29	—	16	1116	57

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des *membres effectifs* et *honoraires* de ces unions.

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
1	295	50	3	315	2	3	147	3	2	47	4	1	34	10	1	84	12
—	—	—	3	299	—	—	—	—	—	—	—	1	22	—	—	—	—
—	—	—	3	204	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	295	50	9	818	3	3	147	3	2	47	4	2	56	10	1	84	12
1	12	2	151	7937	169	2	49	—	16	2195	20	4	153	—	4	1041	82
—	—	—	18	1261	37	—	—	—	1	739	47	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5	82	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	12	2	154	9280	211	2	49	—	17	2954	67	4	153	—	4	1041	82
—	—	—	38	4544	147	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	4	8	40	4412	211	—	—	—	1	8	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	23	2285	77	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	18	770	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	22	2341	62	—	—	—	1	11	1	—	—	—	—	—	—
1	27	11	42	6021	306	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	214	27	22	4483	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	31	2992	145	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	245	46	256	27848	1274	—	—	—	2	19	3	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Flandre orientale.	Alost	—	—	—	9	657	7
»	Audenarde.	—	—	—	2	23	3
»	Eecloo	—	—	—	—	—	—
»	Gand	2	269	8	15	5001	85
»	Saint-Nicolas	—	—	—	8	492	1
»	Termonde	—	—	—	7	800	13
	Totaux pour la province	2	269	8	41	6973	109
Hainaut.	Ath	—	—	—	—	—	—
»	Charleroi	3	149	—	3	32	—
»	Mons	—	—	—	2	22	5
»	Soignies	—	—	—	2	14	—
»	Thuin	—	—	—	1	35	6
»	Tournai	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	3	149	—	8	103	11
Liége.	Huy.	—	—	—	—	—	—
»	Liége.	—	—	—	3	297	4
»	Verviers	—	—	—	—	—	—
»	Waremme.	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	3	297	4

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	28	1988	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10	558	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	217	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	31	2608	67	—	—	—	1	147	12	1	16	3	2	66	—
—	—	—	8	931	41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	30	2339	55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	108	8641	248	—	—	—	1	147	12	1	16	3	2	66	—
—	—	—	15	820	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	41	—	8	248	4	—	—	—	1	120	5	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	64	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5	120	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	13	941	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	11	303	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	41	—	54	2496	34	—	—	—	1	120	5	—	—	—	—	—	—
—	—	—	9	177	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	24	910	15	—	—	—	4	2593	138	1	12	—	—	—	—
—	—	—	8	336	3	1	18	3	1	62	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5	93	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	46	1516	27	1	18	3	5	2655	139	1	12	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Limbourg.	Hasselt	1	10	—	5	165	27
"	Maeseyck	—	—	—	—	—	—
"	Tongres	—	—	—	1	9	22
	Totaux pour la province	1	10	—	6	174	49
Luxembourg.	Arlon	—	—	—	—	—	—
"	Bastogne	—	—	—	—	—	—
"	Marche	—	—	—	—	—	—
"	Neufchâteau	—	—	—	1	60	—
"	Virton	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	1	60	—
Namur.	Dinant	—	—	—	—	—	—
"	Namur	—	—	—	1	7	—
"	Philippeville	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	1	7	—
	Totaux pour le royaume.	**15**	**889**	**9**	**158**	**12839**	**321**

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
1	11	—	8	1553	4	—	—	—	1	34	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	3	239	4	—	—	-	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	15	742	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	11	—	26	2534	15	—	—	—	1	34	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	33	974	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	49	1352	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	37	898	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	-	—	—
—	—	—	88	1999	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	55	—	49	1486	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	55	—	256	6709	135	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	33	1627	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	34	1527	43	—	—	—	1	75	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	45	1590	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	112	4744	119	—	—	—	1	75	—	—	—	—	—	—	—
9	**704**	**101**	**1001**	**64386**	**2066**	**6**	**214**	**6**	**30**	**6031**	**230**	**8**	**237**	**13**	**7**	**1191**	**94**

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des unions des diverses catégories, existantes en 1907 ;

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	6	419	3	60	3501	41
»	Malines.	—	—	—	28	1254	32
»	Turnhout	—	—	—	21	856	16
	Totaux pour la province	**6**	**419**	**3**	**109**	**5611**	**89**
Brabant.	Bruxelles	3	60	—	19	1182	5
»	Louvain	—	—	—	16	415	49
»	Nivelles	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	**3**	**60**	**—**	**35**	**1597**	**54**
Flandre occidentale.	Bruges	1	27	—	10	339	32
»	Courtrai	—	—	—	2	40	4
»	Dixmude	—	—	—	—	—	—
»	Furnes.	—	—	—	—	—	—
»	Ostende	—	—	—	3	68	5
»	Roulers	—	—	—	8	721	18
»	Thielt	—	—	—	2	57	—
»	Ypres	—	—	—	1	40	3
	Totaux pour la province	**1**	**27**	**—**	**26**	**1265**	**62**

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
1	294	50	3	350	4	3	148	9	2	46	—	1	34	—	1	104	12
—	—	—	5	385	6	1	16	2	—	—	—	1	22	—	—	—	—
—	—	—	7	505	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	294	50	15	1240	18	4	164	11	2	46	—	2	56	—	1	104	12
1	12	2	190	8479	171	2	49	—	15	2307	23	4	151	—	4	798	94
—	—	—	20	1268	26	—	—	—	1	739	54	—	—	—	—	—	—
—	—	—	6	128	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	12	2	216	9875	203	2	49	—	16	3046	77	4	151	—	4	798	94
—	—	—	52	5766	198	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	4	8	55	6632	325	—	—	—	1	9	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	55	3064	143	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	24	1050	73	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	24	2600	92	—	—	—	1	12	—	—	—	—	—	—	—
1	27	—	47	6248	278	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	197	23	24	5375	339	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	44	4568	225	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	228	31	505	55505	1675	—	—	—	2	21	2	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Flandre orientale.	Alost	—	—	—	12	748	3
»	Audenarde	—	—	—	4	122	5
»	Eecloo	—	—	—	—	—	—
»	Gand	2	263	8	20	6128	62
»	Saint-Nicolas	—	—	—	19	1136	63
»	Termonde	—	—	—	8	1657	13
	Totaux pour la province	2	263	8	63	9791	146
Hainaut.	Ath	—	—	—	—	—	—
»	Charleroy	5	322	—	3	32	—
»	Mons	—	—	—	2	25	4
»	Soignies	—	—	—	—	—	—
»	Thuin	—	—	—	1	27	7
»	Tournai	—	—	—	1	37	—
	Totaux pour la province	5	322	—	7	121	11
Liége.	Huy	—	—	—	—	—	—
»	Liége	1	20	—	27	791	16
»	Verviers	—	—	—	—	—	—
»	Waremme	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	1	20	—	27	791	16

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
1	41	—	34	2251	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	13	737	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	322	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	33	2977	75	—	—	—	1	143	12	1	20	3	2	62	—
—	—	—	11	1523	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	38	2810	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	41	—	133	10620	367	—	—	—	1	143	12	1	20	3	2	62	—
—	—	—	13	1080	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	56	—	11	681	14	—	—	—	2	241	5	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	87	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	87	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	14	938	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	11	348	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	56	—	57	3221	47	—	—	—	2	241	5	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10	254	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	25	3	25	932	15	3	64	8	4	2656	126	1	12	—	—	—	—
—	—	—	12	451	3	—	—	—	1	139	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	3	94	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	25	3	50	1731	28	3	64	8	5	2795	126	1	12	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Limbourg.	Hasselt	1	10	—	6	173	28
»	Maeseyck	—	—	—	1	8	1
»	Tongres	—	—	—	1	8	20
	Totaux pour la province	1	10	—	8	189	49
Luxembourg.	Arlon	—	—	—	—	—	—
»	Bastogne	—	—	—	—	—	—
»	Marche	—	—	—	—	—	—
»	Neufchâteau	—	—	—	1	48	—
»	Virton	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	1	48	—
Namur.	Dinant	—	—	—	1	12	1
»	Namur	—	—	—	4	31	—
»	Philippeville	—	—	—	—	—	—
	Totaux pour la province	—	—	—	5	43	1
	Totaux pour le royaume	**19**	**1121**	**11**	**281**	**19456**	**428**

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
1	9	4	8	1621	5	--	—	—	2	86	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	214	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	15	763	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	9	4	25	2598	21	—	—	—	2	86	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	38	1382	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	61	1617	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	41	1018	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	37	—	111	2337	32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	60	—	68	1809	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	97	—	339	8165	129	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	51	2175	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	43	3	35	1558	48	—	—	—	1	74	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	46	1741	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	43	3	132	5474	132	—	—	—	1	74	2	—	—	—	—	—	—
12	305	93	1270	78225	2618	9	277	19	31	6452	224	8	239	3	7	964	106

RELEVÉ RÉCAPITULATIF, POUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE

I. — Des unions des *diverses catégories*,
II. — Des membres effectifs et honoraires

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
			effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
Anvers	1905	3	233	—	35	2182	19
	1906	6	395	1	51	2677	37
	1907	6	419	3	109	5611	89
Brabant	1905	2	35	—	19	1138	44
	1906	2	37	—	29	1432	54
	1907	3	60	—	35	1597	54
Flandre occidentale	1905	—	—	—	14	646	26
	1906	1	29	—	16	1116	57
	1907	1	27	—	26	1265	62
Flandre orientale	1905	2	263	7	25	4976	30
	1906	2	269	8	41	6973	109
	1907	2	263	8	63	9791	146
Hainaut	1905	2	92	—	8	116	10
	1906	3	149	—	8	103	11
	1907	5	322	—	7	121	11

1905-1907, PAR PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

existantes respectivement chaque année ;
de ces unions.

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
1	290	50	7	674	8	3	184	3	1	41	4	2	52	10	—	—	—
1	295	50	9	818	3	3	147	3	2	47	4	2	56	10	1	84	12
1	294	50	15	1240	18	4	164	11	2	46	—	2	56	—	1	104	12
1	13	2	80	5499	98	2	54	2	14	1325	7	4	153	—	2	103	11
1	12	2	154	9280	211	2	49	—	17	2934	67	4	153	—	4	1041	82
1	12	2	216	9875	203	2	49	—	16	3046	77	4	151	—	4	798	94
1	4	8	196	22622	954	—	—	—	2	18	2	—	—	—	—	—	—
3	245	46	236	27848	1274	—	—	—	2	19	3	—	—	—	—	—	—
3	228	31	303	35303	1673	—	—	—	2	21	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	79	6449	207	—	—	—	1	143	12	1	10	3	2	67	—
—	—	—	108	8641	248	—	—	—	1	147	12	1	16	3	2	66	—
1	41	—	133	10620	367	—	—	—	1	143	12	1	20	3	2	62	—
1	34	—	52	2278	37	—	—	—	1	112	7	—	—	—	—	—	—
1	41	—	54	2496	34	—	—	—	1	120	5	—	—	—	—	—	—
1	56	—	57	3221	47	—	—	—	2	241	5	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Liége	1905	—	—	—	4	298	1
	1906	—	—	—	5	297	4
	1907	1	20	—	27	791	16
Limbourg	1905	1	12	—	2	99	17
	1906	1	10	—	6	174	49
	1907	1	10	—	8	189	49
Luxembourg	1905	—	—	—	1	60	—
	1906	—	—	—	1	60	—
	1907	—	—	—	1	48	—
Namur	1905	—	—	—	1	7	—
	1906	—	—	—	1	7	—
	1907	—	—	—	5	43	1
Le Royaume	**1905**	**10**	**635**	**7**	**109**	**9522**	**147**
	1906	**15**	**889**	**9**	**158**	**12859**	**321**
	1907	**19**	**1121**	**11**	**281**	**19456**	**428**

UNIONS MIXTES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			UNIONS D'EMPLOYÉS.			Unions de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
—	—	—	46	1358	27	1	29	4	2	841	121	1	12	—	—	—	—
—	—	—	46	1516	27	1	18	3	5	2655	139	1	12	—	—	—	—
1	25	3	50	1731	28	3	64	8	5	2795	126	1	12	—	—	—	—
—	—	—	24	2329	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	11	—	26	2534	15	—	—	—	1	34	—	—	—	—	—	—	—
1	9	4	25	2598	21	—	—	—	2	86	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	231	6298	132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	55	—	256	6709	135	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	97	—	339	8163	129	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	102	4033	106	—	—	—	1	69	—	—	—	—	—	—	—
1	45	3	112	4744	119	—	—	—	1	75	—	—	—	—	—	—	—
1	43	3	132	5474	132	—	—	—	1	74	2	—	—	—	—	—	—
5	**386**	**63**	**817**	**51540**	**1593**	**6**	**267**	**9**	**22**	**2549**	**153**	**8**	**227**	**13**	**4**	**170**	**11**
9	**704**	**101**	**1001**	**64586**	**2066**	**6**	**214**	**6**	**30**	**6031**	**230**	**8**	**257**	**13**	**7**	**1191**	**94**
12	**805**	**93**	**1270**	**78225**	**2618**	**9**	**277**	**19**	**31**	**6432**	**224**	**8**	**239**	**3**	**7**	**964**	**106**

RELEVÉ

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

I. — Des unions **d'agriculteurs** des diverses *catégories*, existantes en 1905 (*Annexe IX*), en 1906 (*Annexe X*) et en 1907 (*Annexe XI*);

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

(*Annexes IX, X et XI.*)

RÉCAPITULATION

POUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 1905-1907

PAR PROVINCES ET POUR LE ROYAUME.

(*Annexe XII.*)

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des unions d'agriculteurs *des diverses catégories*, existantes en 1905.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	2	316	6	—	—	—
»	Malines	2	195	—	—	—	—
»	Turnhout	1	71	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	5	582	6	—	—	—
Brabant.	Bruxelles	43	2983	65	7	459	2
»	Louvain	7	819	16	8	298	8
»	Nivelles	4	67	5	—	—	—
	Totaux pour la province.	54	3869	86	15	757	10
Flandre occidentale.	Bruges	18	2174	45	11	1517	49
»	Courtrai	15	1229	51	19	2605	76
»	Dixmude	4	221	10	11	1418	49
»	Furnes	9	320	11	6	236	29
»	Ostende	11	527	12	6	1685	21
»	Roulers	14	1396	86	20	3127	141
»	Thielt	6	659	79	13	2915	105
»	Ypres	16	1089	76	8	1145	67
	Totaux pour la province.	93	76 5	370	94	14648	537

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	—	—	—	1	44	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	48	—	1	44	2	—	—	—	—	—	—
1	36	—	5	137	2	1	158	—	—	—	—	1	392	—
—	—	—	1	127	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	36	—	8	287	2	1	158	—	—	—	—	1	392	—
1	7	—	1	50	—	2	112	10	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	60	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	20	—	2	103	27	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
1	7	—	3	150	10	5	222	37	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Flandre orientale.	Alost.	18	1436	24	4	182	17
»	Audenarde	1	75	—	4	410	18
»	Eecloo	1	220	15	—	—	—
»	Gand.	10	855	8	12	954	49
»	Saint-Nicolas	2	511	26	—	—	—
»	Termonde	7	486	6	13	999	37
	Totaux pour la province.	39	3583	79	33	2545	121
Hainaut.	Ath	9	610	2	4	183	14
»	Charleroy	2	34	—	—	—	—
»	Mons	2	29	—	—	—	—
»	Soignies.	2	62	—	1	41	—
»	Thuin	12	809	10	2	41	—
»	Tournai	4	93	—	6	200	8
	Totaux pour la province.	31	1637	12	13	465	22
Liége.	Huy	11	216	10	—	—	—
»	Liége.	23	847	15	—	—	—
»	Verviers.	5	177	1	—	—	—
»	Waremme	5	96	1	—	—	—
	Totaux pour la province.	44	1336	27	—	—	—

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	2	57	1	1	72	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	7	—	1	63	5	1	100	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	7	—	4	142	6	2	172	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	3	56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	35	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	22	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	7	169	3	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
			effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
Limbourg.	Hasselt	5	1303	9	1	28	1
"	Maeseyck	2	225	4	—	—	—
"	Tongres	14	743	10	—	—	—
	Totaux pour la province.	21	2271	23	1	28	1
Luxembourg.	Arlon	30	962	16	—	—	—
"	Bastogne	40	908	14	—	—	—
"	Marche	34	717	16	—	—	—
"	Neufchâteau	75	1714	20	2	14	—
"	Virton	45	1874	58	—	—	—
	Totaux pour la province.	224	6175	124	2	14	—
Namur.	Dinant	22	830	—	6	297	11
"	Namur	18	866	18	9	376	26
"	Philippeville	33	1055	10	4	186	12
	Totaux pour la province.	73	2751	28	19	859	49
Totaux pour le royaume. . .		**584**	**29819**	**755**	**177**	**19316**	**740**

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
1	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	101	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	109	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	7	—	1	81	13	—	—	—	—	—	—
1	7	—	4	67	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	34	9	2	227	5	—	—	—	—	—	—
1	7	—	6	108	11	3	308	18	—	—	—	—	—	—
12	**211**	**8**	**29**	**884**	**32**	**13**	**911**	**58**	**1**	**7**	**—**	**1**	**392**	**—**

RELEVÉE PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des unions d'agriculteurs *des diverses catégories*, existantes en 1906.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	2	278	—	—	—	—
»	Malines	2	255	—	—	—	—
»	Turnhout	2	156	1	—	—	—
	Totaux pour la province.	6	689	1	—	—	—
Brabant.	Bruxelles	57	4280	93	56	2579	68
»	Louvain	7	750	28	9	303	8
»	Nivelles	5	60	5	—	—	—
	Totaux pour la province.	67	5090	126	65	2882	76
Flandre occidentale.	Bruges	18	2164	37	15	2135	101
»	Courtrai	18	1446	60	21	2893	141
»	Dixmude	4	234	10	19	2051	67
»	Furnes	8	290	10	10	480	16
»	Ostende	11	497	13	8	1719	25
»	Roulers	15	1626	128	27	4395	178
»	Thielt	6	645	75	16	3838	225
»	Ypres	16	1123	72	14	1862	73
	Totaux pour la province.	96	8025	405	130	19373	826

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
—	—	—	—	—	—	1	37	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	92	—	1	37	2	—	—	—	—	—	—
1	36	—	15	501	8	1	150	—	—	—	—	1	391	—
—	—	—	1	123	—	1	85	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	36	—	18	646	8	2	253	1	—	—	—	1	391	—
1	7	—	1	60	—	3	178	9	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	73	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	20	—	2	105	24	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
1	7	—	3	153	10	6	290	33	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
			effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
Flandre orientale.	Alost.	20	1606	22	5	268	19
"	Audenarde	1	7	—	8	535	30
"	Eecloo	1	217	13	—	—	—
"	Gand.	10	886	9	18	1545	52
"	Saint-Nicolas	2	555	24	6	376	17
"	Termonde	9	620	5	19	1642	44
	Totaux pour la province.	43	3891	73	56	4366	162
Hainaut.	Ath	8	603	3	4	160	13
"	Charleroy	4	111	4	—	—	—
"	Mons.	2	29	—	—	—	—
"	Soignies	2	59	—	1	32	—
"	Thuin	12	907	10	1	34	—
"	Tournai	4	93	—	7	210	4
	Totaux pour la province.	32	1802	17	13	436	17
Liége.	Huy	9	177	8	—	—	—
"	Liége.	22	886	15	—	—	—
"	Verviers.	7	227	3	—	—	—
"	Waremme	5	93	1	—	—	—
	Totaux pour la province.	43	1383	27	—	—	—

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	2	42	1	1	72	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	13	—	1	64	5	1	100	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	53	—	1	24	6	—	—	—	—	—	—
1	13	—	5	175	6	3	196	7	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	137	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	22	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	8	251	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	17	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	109	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	17	—	1	109	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Limbourg.	Hasselt	5	1503	3	2	35	1
»	Maeseyck	2	230	4	1	9	—
»	Tongres	14	727	7	—	—	—
	Totaux pour la province.	21	2460	14	3	44	1
Luxembourg.	Arlon	31	959	16	—	—	—
»	Bastogne	49	1352	18	—	—	—
»	Marche	37	898	24	—	—	—
»	Neufchâteau	79	1849	20	1	7	—
»	Virton	47	1468	54	—	—	—
	Totaux pour la province.	243	6526	132	1	7	—
Namur.	Dinant	26	1035	—	6	317	16
»	Namur	21	1025	11	9	436	31
»	Philippeville	56	1092	13	4	190	10
	Totaux pour la province.	83	3152	24	19	943	57
Totaux pour le royaume. . .		**634**	**33018**	**819**	**287**	**28031**	**1139**

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
1	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	8	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	91	3	4	52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	99	3	7	77	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	7	—	2	268	24	—	—	—	—	—	—
1	7	—	3	59	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	48	7	2	260	6	—	—	—	—	—	—
1	7	—	5	114	8	4	528	30	—	—	—	—	—	—
12	**209**	**3**	**49**	**1617**	**32**	**17**	**1293**	**73**	**1**	**7**	—	**1**	**391**	—

RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENTS,

I. — Des unions **d'agriculteurs** *des diverses catégories*, existantes en 1907.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers.	Anvers	2	294	1	—	—	—
»	Malines	2	274	—	2	66	5
»	Turnhout	2	160	—	4	266	8
	Totaux pour la province.	6	728	1	6	332	13
Brabant.	Bruxelles	73	3992	79	91	3300	83
»	Louvain	8	747	16	10	319	9
»	Nivelles	4	106	6	—	—	—
	Totaux pour la province.	85	4845	101	101	3619	92
Flandre occidentale.	Bruges	25	2468	43	25	3062	146
»	Courtrai	22	1767	75	32	4803	245
»	Dixmude	6	352	11	27	2712	132
»	Furnes	9	290	11	15	760	62
»	Ostende	9	483	13	12	1990	55
»	Roulers	16	1665	95	30	4576	183
»	Thielt	6	687	73	18	4688	286
»	Ypres	18	1200	77	26	3368	148
	Totaux pour la province.	109	8912	398	185	25959	1257

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME.

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	—	—	—	1	56	3	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	45	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	79	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	124	1	1	56	3	—	—	—	—	—	—
1	36	—	23	616	9	1	143	—	—	—	—	1	392	—
—	—	—	1	112	—	1	90	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	36	—	26	750	9	2	233	1	—	—	—	1	392	—
—	—	—	1	60	—	3	176	9	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	62	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	25	—	2	102	24	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	154	5	5	278	33	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Flandre orientale.	Alost	25	1861	29	6	305	18
»	Audenarde	1	7	—	11	715	54
»	Eecloo	1	211	14	5	111	15
»	Gand	10	902	7	20	1900	63
»	Saint-Nicolas	3	1111	25	8	412	25
»	Termonde	10	689	15	26	2049	89
	Totaux pour la province.	50	4781	90	74	5492	264
Hainaut.	Ath	7	850	9	5	169	11
»	Charleroy	3	106	4	—	—	—
»	Mons	3	67	—	—	—	—
»	Soignies	2	62	—	1	18	—
»	Thuin	13	904	8	1	34	—
»	Tournai	4	130	—	7	218	5
	Totaux pour la province.	32	2119	21	14	439	16
Liége.	Huy	10	254	9	—	—	—
»	Liége.	22	916	15	—	—	—
»	Verviers	11	347	3	—	—	—
»	Waremme	5	94	1	—	—	—
	Totaux pour la province.	48	1611	28	—	—	—

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
—	—	—	2	37	1	1	48	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	6	—	1	69	4	1	100	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	48	—	1	24	6	—	—	—	—	—	—
1	6	—	5	169	5	3	172	8	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	8	575	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10	656	10	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	104	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	16	—	1	104	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Limbourg.	Hasselt	4	1473	3	2	31	—
»	Maeseyck	1	206	5	1	8	—
»	Tongres	14	748	8	—	—	—
	Totaux pour la province.	19	2427	16	3	39	—
Luxembourg.	Arlon	31	967	15	—	—	—
»	Bastogne	57	1553	20	—	—	—
»	Marche	39	982	23	—	—	—
»	Neufchâteau	81	1884	16	—	—	—
»	Virton	50	1526	38	—	—	—
	Totaux pour la province.	258	6912	112	—	—	—
Namur.	Dinant	58	1406	—	7	332	17
»	Namur	23	1088	8	9	394	39
»	Philippeville	37	1165	11	6	304	29
	Totaux pour la province.	98	3659	19	22	1030	85
Totaux pour le royaume. . .		**705**	**35994**	**786**	**405**	**36910**	**1707**

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
2	117	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	15	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	132	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	8	—	26	407	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	64	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	68	16	26	385	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	18	283	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	76	16	76	1175	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	30	—	3	75	—	2	332	16	—	—	—	—	—	—
1	7	—	2	69	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	40	6	2	232	5	—	—	—	—	—	—
2	37	—	6	184	7	4	564	21	—	—	—	—	—	—
13	**303**	**21**	**130**	**3316**	**38**	**15**	**1303**	**66**	**1**	**7**	**—**	**1**	**392**	**—**

RELEVÉ RÉCAPITULATIF, POUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE

I. — Des unions d'agriculteurs *des diverses catégories*, existantes en 1905, 1906 et 1907 ;

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Anvers	1905	5	582	6	—	—	—
	1906	6	689	1	—	—	—
	1907	6	728	1	6	332	13
Brabant	1905	54	3869	86	15	757	10
	1906	67	5090	126	65	2882	76
	1907	85	4845	101	101	3619	92
Flandre occidentale	1905	93	7615	370	94	14648	537
	1906	96	8025	405	130	19373	826
	1907	109	8912	398	185	25959	1237
Flandre orientale	1905	39	3583	79	33	2545	121
	1906	43	3891	73	56	4366	162
	1907	50	4781	90	74	5492	264
Hainaut	1905	31	1637	12	13	465	22
	1906	32	1802	17	13	436	17
	1907	32	2119	21	14	439	16

1905-1907, PAR PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

II. — Des membres effectifs et honoraires de ces unions.

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
	Membres			Membres			Membres			Membres			Membres	
Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.	Unions.	effectifs.	honoraires.
—	—	—	1	48	—	1	44	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	92	—	1	37	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2	124	1	1	56	3	—	—	—	—	—	—
1	36	—	8	287	2	1	158	—	—	—	—	1	392	—
1	36	—	18	646	8	2	235	1	—	—	—	1	391	—
1	36	—	26	750	9	2	233	1	—	—	—	1	392	—
1	7	—	3	130	10	5	222	37	—	—	—	—	—	—
1	7	—	3	153	10	6	290	33	—	—	—	—	—	—
—	—	—	4	154	5	5	278	33	—	—	—	—	—	—
1	7	—	4	142	6	2	172	1	—	—	—	—	—	—
1	13	—	3	175	6	3	196	7	—	—	—	—	—	—
1	6	—	5	169	5	3	172	8	—	—	—	—	—	—
—	—	—	7	169	3	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	8	251	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—
—	—	—	10	656	10	—	—	—	1	7	—	—	—	—

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS A BUT GÉNÉRAL.			UNIONS D'ÉLEVAGE.		
		Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.	Unions.	Membres effectifs.	Membres honoraires.
Liége	1905	44	1336	27	—	—	—
	1906	43	1383	27	—	—	—
	1907	48	1611	28	—	—	—
Limbourg	1905	21	2271	23	1	28	1
	1906	21	2460	14	3	44	1
	1907	19	2427	16	3	39	—
Luxembourg	1905	224	6175	124	2	14	—
	1906	243	6526	132	4	7	—
	1907	258	6912	112	—	—	—
Namur	1905	73	2751	28	19	859	49
	1906	83	3152	24	19	943	57
	1907	98	3659	19	22	1030	85
Le royaume	**1905**	**584**	**29819**	**755**	**177**	**19316**	**740**
	1906	**634**	**33013**	**819**	**287**	**28031**	**1139**
	1907	**705**	**35994**	**786**	**405**	**36910**	**1707**

UNIONS APICOLES.			UNIONS AVICOLES.			UNIONS HORTICOLES.			UNIONS DE LAITERIE.			UNIONS VITICOLES.		
Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres		Unions.	Membres	
	effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.		effectifs.	honoraires.
1	15	—	—	—	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
1	17	—	1	109	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—
1	16	—	1	104	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	132	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	109	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	99	3	7	77	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	76	16	76	1175	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	7	—	6	108	11	3	308	18	—	—	—	—	—	—
1	7	—	5	114	8	4	528	30	—	—	—	—	—	—
2	37	—	6	184	7	4	564	21	—	—	—	—	—	—
12	**211**	**8**	**29**	**884**	**32**	**13**	**911**	**58**	**1**	**7**	—	**1**	**392**	—
12	**209**	**3**	**49**	**1617**	**32**	**17**	**1293**	**73**	**1**	**7**	—	**1**	**391**	—
13	**303**	**21**	**130**	**3316**	**38**	**15**	**1303**	**66**	**1**	**7**	—	**1**	**392**	—

CLASSIFICATION DES UNIONS

D'APRÈS

L'IMPORTANCE DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES EFFECTIFS.

I. — Classification par *catégories d'unions.* (*Annexe XIII.*)

II. — Classification générale pour l'*ensemble des unions.* (*Annexe XIV.*)

—

1901-1904-1907.

CLASSIFICATION DES UNIONS
d'après l'importance du nombre

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 1 à 10	1901	27	—	1	1
	1904	80	—	5	1
	1907	160	1	20	11
De 11 à 25	1901	64	—	5	5
	1904	184	—	5	13
	1907	304	—	44	20
De 26 à 50	1901	95	2	7	21
	1904	207	3	17	35
	1907	365	4	96	65
De 51 à 75	1901	48	—	7	10
	1904	89	1	10	22
	1907	141	5	23	47
De 76 à 100	1901	24	—	4	6
	1904	65	—	9	30
	1907	97	3	13	37

DES DIVERSES CATÉGORIES,

de leurs membres effectifs, en 1901, 1904 et 1907.

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
d'agriculteurs.					
1	5	4	—	13	2
3	6	11	1	44	9
8	10	11	4	84	11
2	9	6	3	29	5
3	13	19	6	97	28
15	16	20	6	148	35
2	12	5	2	39	5
16	19	9	7	63	38
40	13	12	2	79	54
5	4	1	6	15	—
16	9	2	4	16	9
18	11	2	3	17	15
5	4	1	2	2	—
6	3	3	4	5	5
17	1	3	7	7	9

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 101 à 150 . .	1901	15	—	2	6
	1904	30	1	7	25
	1907	92	—	13	45
De 151 à 200 . .	1901	13	1	2	3
	1904	30	—	6	15
	1907	45	—	5	28
De 201 à 300 . .	1901	9	—	—	5
	1904	18	1	1	12
	1907	41	2	1	31
De 301 à 600 . .	1901	9	—	1	2
	1904	14	—	1	11
	1907	23	—	1	18
De 601 à 700 . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	1
	1907	1	—	—	1
De 1301 à 1400 . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
d'agriculteurs (*suite*).					
4	2	—	—	1	—
11	—	—	1	2	3
23	1	1	1	2	6
1	1	—	2	3	—
4	3	—	—	2	—
7	2	—	—	2	1
—	1	—	—	3	—
3	1	—	—	—	—
4	1	—	1	—	1
1	—	—	1	4	—
1	—	1	—	—	—
1	2	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 1 à 10 . . .	1901	—	—	—	—
	1904	4	2	—	—
	1907	44	13	7	4
De 11 à 25 . . .	1901	3	1	1	—
	1904	14	5	3	3
	1907	85	43	8	8
De 26 à 50 . . .	1901	3	2	—	—
	1904	16	4	3	5
	1907	74	27	14	6
De 51 à 75 . . .	1901	1	—	—	—
	1904	12	1	2	2
	1907	26	8	1	4
De 76 à 100 . . .	1901	1	—	—	—
	1904	7	5	—	—
	1907	8	3	1	1

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
l'ouvriers.					
—	—	—	—	—	—
—	2	—	—	—	—
4	3	7	2	—	4
1	—	—	—	—	—
1	2	—	—	—	—
9	2	11	3	—	1
1	—	—	—	—	—
1	1	—	—	—	—
18	2	4	2	1	—
1	—	—	—	—	—
2	3	1	—	1	—
9	—	3	1	—	—
1	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—
2	—	1	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 101 à 300 . .	1901	3	—	—	—
	1904	12	2	2	1
	1907	34	13	3	3
De 301 à 600 . .	1901	3	—	—	1
	1904	3	—	1	—
	1907	5	2	1	—
De 601 à 1100 . .	1901	2	—	—	—
	1904	2	—	—	—
	1907	5	—	—	—
					Unions
De 1 à 10 . .	1901	1	—	1	—
	1904	1	—	1	—
	1907	2	—	1	—
De 11 à 25 . .	1901	3	1	1	—
	1904	2	1	—	—
	1907	4	2	1	—

E CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
'ouvriers (*suite*).					
2	—	—	—	—	—
6	—	—	—	—	1
14	—	1	—	—	—
2	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—
5	—	—	—	—	—
le patrons.					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—
1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
1	—	1	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNION		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Union
De 26 à 50. . .	1901	1	—	—	—
	1904	2	—	1	—
	1907	6	—	1	1
De 51 à 75. . .	1901	—	—	—	—
	1904	2	1	—	—
	1907	1	1	—	—
De 76 à 100. . .	1901	1	1	—	—
	1904	1	1	—	—
	1907	3	2	—	—
De 101 à 200. . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	2	1	—	—
De 201 à 300. . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
de patrons (*suite*).					
1	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—
1	3	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 1 à 10. . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	1	—	—
	1907	2	1	1	—
De 11 à 25. . .	1901	1	1	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	3	1	—	—
De 26 à 50. . .	1901	2	2	—	—
	1904	1	1	—	—
	1907	3	1	1	—
De 101 à 150. . .	1901	2	—	2	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	1	—	—
De 151 à 200. . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	1	—	—
	1907	—	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
d'employés.					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
Unions de personnes exerçant					
De 1 à 10. . .	1901	4	—	4	—
	1904	2	—	2	—
	1907	3	1	3	1
De 11 à 25. . .	1901	5	—	5	—
	1904	6	—	6	—
	1907	7	—	6	1
De 26 à 50. . .	1901	2	1	1	—
	1904	4	1	2	—
	1907	3	1	1	—
De 51 à 75. . .	1901	1	—	1	—
	1904	—	—	—	—
	1907	3	—	—	—
De 101 à 150 . .	1901	2	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	4	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
une profession libérale.					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1
—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	1	—	1
—	1	1	—	—	—
—	1	—	—	—	—
1	2	1	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.
Unions de personnes exerçant					
De 151 à 200. . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	1	—	—	—
De 201 à 400. . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	2	—	2	—
De 401 à 500. . .	1901	2	—	1	—
	1904	2	—	1	—
	1907	1	—	1	—
De 501 à 600. . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	1	—	1	—
De 601 à 700. . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	2	—	1	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
une profession libérale (*suite*).					
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	-	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
Unions de personnes exerçant					
De 701 à 800 . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	1	—
De 801 à 1800 . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	—	—
Unions de					
De 1 à 10 . .	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—
De 11 à 25 . .	1901	—	—	—	—
	1904	3	2	1	—
	1907	3	1	2	—
De 26 à 50 . .	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	2	1	1	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
une profession libérale (*suite*).					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
commerçants.					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	1	—	—
1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNION		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
Unions de					
De 51 à 75	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	1	—	1	—
Unions mixtes					
De 1 à 10	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	1
	1907	2	—	—	1
De 11 à 25	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	2	—	1	—
De 26 à 50	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	4	—	—	1
De 51 à 75	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	2	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
commerçants (*suite*).					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
(**patrons et ouvriers**).					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1
1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	1	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
Unions mixtes					
De 151 à 200	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	—	1
De 201 à 300	1901	—	—	—	—
	1904	1	1	—	—
	1907	1	1	—	—
Unions					
De 1 à 10	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	—	—	—	—
De 11 à 25	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	2	—	1	—
De 26 à 50	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	1	—	—	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
(patrons et ouvriers) (*suite*).					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
diverses.					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
1	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	ANNÉES.	NOMBRE TOTAL D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.	NOMBRE D'UNIONS		
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale
					Unions
De 51 à 75	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	1	—
De 101 à 150	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	1	—
	1907	2	1	1	—
De 151 à 200	1901	—	—	—	—
	1904	1	—	—	—
	1907	—	—	—	—
De 601 à 700	1901	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—
	1907	1	—	1	—

DE CHAQUE CLASSE, PAR PROVINCES.

Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
diverses (*suite*).					
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

Classification générale des unions, d'après l'importance du nombre de leurs membres effectifs, en 1901, 1904 et 1907.

NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.	NOMBRE D'UNIONS DE CHAQUE CLASSE.		
	1901	1904	1907
De 1 à 10	32	90	215
De 11 à 25	77	214	412
De 26 à 50	105	233	458
De 51 à 75	51	104	175
De 76 à 100	28	73	108
De 101 à 150	21	58	117
De 151 à 200	14	38	57
De 201 à 300	10	20	52
De 301 à 400	7	12	16
De 401 à 500	5	5	11
De 501 à 600	2	3	4
De 601 à 700	—	1	4
De 701 à 800	—	2	2
De 901 à 1000	1	—	1
De 1001 à 1100	1	—	3
De 1101 à 1400	—	—	1
De 1401 à 1800	—	—	1

NOMBRE MOYEN

DES **membres effectifs** DES UNIONS DE *chaque catégorie,*

DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES ET POUR LE ROYAUME :

Pour les années 1901, 1904 et 1907. (*Annexe XV.*)

NOMBRE MOYEN DES

des unions *de chaque catégorie,* dans les différentes

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS. Nombre moyen des membres par union.	UNIONS D'OUVRIERS. Nombre moyen des membres par union.
Anvers	1901	57	34
	1904	57	65
	1907	70	51
Brabant	1901	26	24
	1904	19	80
	1907	20	46
Flandre occidentale	1901	—	264
	1904	—	43
	1907	27	49
Flandre orientale	1901	34	334
	1904	37	223
	1907	131	155
Hainaut	1901	—	77
	1904	32	33
	1907	64	17

(1) Y compris les unions de commerçants.

MEMBRES EFFECTIFS

provinces et pour le royaume, en 1901, 1904 et 1907.

UNIONS MIXTES.	UNIONS D'AGRICULTEURS.	UNIONS D'EMPLOYÉS.	UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.	UNIONS DIVERSES (1).
Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.
235	89	32	30	—
297	91	69	28	20
294	91	41	23	53
—	67	147	57	63
15	76	15	99	45
12	60	24	19	118
—	98	—	—	—
10	111	—	—	—
76	118	—	10	—
—	147	—	—	29
—	83	—	—	83
41	80	—	143	27
—	69	—	102	—
—	46	—	108	—
56	46	—	120	—

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS. Nombre moyen des membres par union.	UNIONS D'OUVRIERS. Nombre moyen des membres par union.
Liége	1901	—	—
	1904	—	52
	1907	20	29
Limbourg	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	10	23
Luxembourg	1901	—	—
	1904	—	60
	1907	—	48
Namur	1901	—	—
	1904	—	137
	1907	—	8
Le Royaume	**1901**	**39**	**234**
	1904	**39**	**101**
	1907	**39**	**69**

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.	UNIONS D'AGRICULTEURS.	UNIONS D'EMPLOYÉS.	UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.	UNIONS DIVERSES [1].
Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen des membres par union.	Nombre moyen de membres par union.
—	50	—	327	33
—	32	—	384	13
25	33	21	559	12
—	65	—	—	—
—	50	—	—	12
9	97	—	43	—
—	38	—	—	—
—	27	—	—	—
48	26	—	—	—
—	23	—	—	—
45	36	—	44	—
43	42	—	74	—
235	**66**	**89**	**92**	**36**
91	**58**	**55**	**126**	**45**
67	**64**	**31**	**208**	**80**

RÉPARTITION

PAR PROVINCES,

avec rapports proportionnels pour cent et moyennes,

DES **unions** EXISTANTES EN 1901, 1904 ET 1907

ET DE LEURS **membres effectifs.**

(*Annexe XVI.*)

Répartition, par provinces,
avec rapports proportionnels pour cent et moyennes, des *unions* existantes. en 1901, 1904 et 1907, et de leurs *membres effectifs*

PROVINCES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS.		NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS.		NOMBRE MOYEN DES MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.
		Nombres absolus.	Pour cent du total des unions.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs.	
Anvers	1901	12	3 39	814	3.02	67
	1904	35	4.10	2521	4.67	72
	1907	140	8.55	7934	7 37	56
Brabant	1901	47	13.28	3073	11.43	65
	1904	93	10.90	7009	12.92	75
	1907	281	17.17	15588	14.48	55
Flandre occidentale.	1901	60	16.95	6053	22.51	100
	1904	177	20.76	18815	34.71	106
	1907	335	20.46	36844	34.26	110
Flandre orientale .	1901	37	10.46	6935	25.81	187
	1904	86	10.08	9580	17.66	111
	1907	203	12.42	20940	19.47	103
Hainaut	1901	41	11.58	2905	10.81	70
	1904	64	7.50	2899	5 34	45
	1907	72	4.39	3961	3 67	55

PROVINCES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS.		NOMBRE DE MEMBRES EFFECTIFS.		NOMBRE MOYEN DES MEMBRES EFFECTIFS PAR UNION.
		Nombres absolus.	Pour cent du total des unions.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs.	
Liége	1901	21	5.93	1595	5.93	75
	1904	49	5.74	2295	4.23	47
	1907	88	5.37	5438	5.05	61
Limbourg	1901	16	4.52	1050	3.91	65
	1904	24	2.81	1170	2.16	49
	1907	37	2.26	2892	2.68	78
Luxembourg	1901	108	30.51	4173	15.53	38
	1904	230	26.97	6396	11.79	27
	1907	342	20.89	8308	7.78	24
Namur	1901	12	3.39	283	1.05	23
	1904	95	11.14	3539	6.52	37
	1907	139	8.49	5634	5.24	40

RÉPARTITION

des communes,

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME,

d'après le nombre d'unions qu'elles possédaient
au cours de chacune des années 1901, 1904 et 1907.

(*Annexe XVII.*)

RÉPARTITION DES COMMUNES, PAR ARRONDISSEMENTS,

d'après le nombre d'unions qu'elles possédaien

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE					
		1 UNION.			2 OU 3 UNIONS.		
		1901	1904	1907	1901	1904	1907
Anvers.	Anvers	1	4	17	—	—	4
»	Malines	2	2	5	1	1	1
»	Turnhout	—	1	6	—	—	1
	Totaux pour la province.	3	7	28	1	1	6
Brabant.	Bruxelles	10	22	37	6	11	30
»	Louvain.	8	10	9	1	1	3
»	Nivelles.	1	5	6	1	1	1
	Totaux pour la province.	19	37	52	8	13	34
Flandre occidentale.	Bruges	10	13	11	3	6	13
»	Courtrai	5	9	12	—	4	13
»	Dixmude	5	6	2	—	3	10
»	Furnes	3	9	7	—	1	6
»	Ostende	3	9	7	2	3	5
»	Roulers	6	6	4	2	8	9
»	Thielt	5	8	7	—	4	5
»	Ypres	7	8	9	—	4	13
	Totaux pour la province.	44	68	59	7	33	74

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME,
au cours de chacune des années 1901, 1904 et 1907.

DE COMMUNES POSSÉDANT																	
4 OU 5 UNIONS.			6 OU 7 UNIONS.			8 OU 9 UNIONS.			DE 10 A 14 UNIONS.			DE 15 A 19 UNIONS.			20 UNIONS ET PLUS.		
1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907
—	—	3	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	4	1	—	2	—	1	1	—	—	1	—	1	1	—	—	1
—	—	11	—	—	2	—	—	1	1	—	1	—	—	—	—	1	1
—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	11	—	—	3	—	—	1	1	—	1	—	—	1	—	1	1
—	—	2	—	2	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	2	3	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	4	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	4	18	—	2	1	—	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—	—

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE					
		1 UNION.			2 OU 3 UNIONS.		
		1901	1904	1907	1901	1904	1907
Flandre orientale.	Alost	8	10	13	1	5	8
»	Audenarde	—	4	13	—	—	1
»	Eecloo	—	1	4	—	—	—
»	Gand	6	13	14	—	3	11
»	Saint-Nicolas	1	1	7	—	1	4
»	Termonde	5	7	6	—	5	9
	Totaux pour la province.	20	36	57	1	14	33
Hainaut.	Ath	6	8	10	1	2	1
»	Charleroy	4	7	10	—	2	1
»	Mons	—	4	3	—	1	—
»	Soignies	4	5	4	—	1	—
»	Thuin	10	10	13	3	3	1
»	Tournai	9	9	8	—	1	1
	Totaux pour la province.	33	43	48	4	10	4
Liége.	Huy	3	9	8	—	1	1
»	Liége	9	16	22	—	2	5
»	Verviers	—	5	7	—	—	3
»	Waremme	5	6	5	—	—	—
	Totaux pour la province.	17	36	42	—	3	9

DE COMMUNES POSSÉDANT																	
4 OU 5 UNIONS.			6 OU 7 UNIONS.			8 OU 9 UNIONS.			DE 10 A 14 UNIONS.			DE 15 A 19 UNIONS.			20 UNIONS ET PLUS.		
1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	—	—	3	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE					
		1 UNION.			2 OU 3 UNIONS.		
		1901	1904	1907	1901	1904	1907
Limbourg.	Hasselt	4	5	5	—	1	—
»	Maeseyck	2	2	2	—	—	—
»	Tongres	8	11	12	1	2	1
	Totaux pour la province.	14	18	19	1	3	1
Luxembourg.	Arlon	6	8	2	5	6	7
»	Bastogne	9	14	8	1	10	16
»	Marche.	7	14	18	1	7	9
»	Neufchâteau	13	30	23	8	20	24
»	Virton	20	29	21	3	5	16
	Totaux pour la province.	55	95	72	18	48	72
Namur.	Dinant	4	24	43	—	1	3
»	Namur	6	25	30	1	2	3
»	Philippeville	—	30	38	—	3	3
	Totaux pour la province.	10	79	111	1	6	9
	Totaux pour le royaume. . .	**213**	**419**	**488**	**41**	**131**	**242**

DE COMMUNES POSSÉDANT																	
4 OU 5 UNIONS.			6 OU 7 UNIONS.			8 OU 9 UNIONS.			DE 10 A 14 UNIONS.			DE 15 A 19 UNIONS.			20 UNIONS ET PLUS.		
1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907	1901	1904	1907
—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	2	1	—	—	4	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	2	3	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	6	9	1	—	9	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	12	49	2	3	20	1	1	6	1	—	4	1	2	2	—	1	4

NOMBRE

PAR ARRONDISSEMENTS, PROVINCES ET POUR LE ROYAUME

des **unions** des *diverses catégories*, qui existaient respectivement
en **1901**, **1904** et **1907**
avec le nombre des **membres** de ces unions.

(*Annexe XVIII.*)

NOMBRE, PAR ARRONDISSEMENTS,

des unions des *diverses catégories*, qui existaient respectivement

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Anvers.	Anvers	1901	2	114	1	49
		1904	3	173	8	453
		1907	6	419	60	3501
»	Malines.	1901	—	—	2	53
		1904	—	—	11	782
		1907	—	—	28	1254
»	Turnhout	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	21	856
	Totaux pour la province.	1901	**2**	**114**	**3**	**102**
		1904	**3**	**173**	**19**	**1235**
		1907	**6**	**419**	**109**	**5611**
Brabant.	Bruxelles	1901	2	52	1	24
		1904	2	39	9	791
		1907	3	60	19	1182

(1) Y compris les unions de commerçants.

PROVINCES ET POUR LE ROYAUME

en **1901**, **1904** et **1907**, avec le nombre de membres de ces unions.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
1	235	1	51	2	64	1	30	—	—	8	543
1	297	3	313	3	208	1	28	2	41	21	1513
1	294	3	350	3	148	2	46	2	138	77	4896
—	—	2	218	—	—	—	—	—	—	4	271
—	—	2	165	—	—	—	—	—	—	15	947
—	—	3	385	1	16	—	—	1	22	33	1677
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	71	—	—	—	—	—	—	1	71
—	—	7	505	—	—	—	—	—	—	28	1361
1	**235**	**3**	**269**	**2**	**64**	**1**	**30**	—	—	**12**	**814**
1	**297**	**6**	**549**	**3**	**208**	**1**	**28**	**2**	**41**	**35**	**2531**
1	**294**	**13**	**1240**	**4**	**164**	**2**	**46**	**3**	**160**	**140**	**7934**
—	—	16	1167	2	295	12	694	1	63	34	2295
1	15	40	3466	1	15	12	1192	5	224	70	5742
1	12	190	8479	2	49	15	2307	8	949	238	13038

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Brabant (*suite*).	Louvain.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	2	91
		1907	—	—	16	415
»	Nivelles.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1901	2	52	1	24
		1904	2	39	11	322
		1907	3	60	35	1397
Flandre occidentale.	Bruges.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	8	315
		1907	1	27	10	339
»	Courtrai.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	22
		1907	—	—	2	40

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	10	662	—	—	—	—	—	—	10	662
—	—	14	977	—	—	—	—	—	—	16	1068
—	—	20	1268	—	—	1	739	—	—	37	2422
—	—	3	116	—	—	—	—	—	—	3	116
—	—	7	199	—	—	—	—	—	—	7	199
—	—	6	128	—	—	—	—	—	—	6	128
—	—	29	1945	2	295	12	694	1	63	47	3073
1	15	61	4642	1	15	12	1192	5	224	93	7009
1	12	216	9875	2	49	16	3046	8	949	281	15588
—	—	17	1783	—	—	—	—	—	—	17	1783
—	—	32	3787	—	—	—	—	—	—	40	4102
—	—	52	5766	—	—	—	—	—	—	63	6132
—	—	5	244	—	—	—	—	—	—	5	244
1	10	27	2180	—	—	—	—	—	—	29	2212
1	4	55	6632	—	—	1	9	—	—	59	6685

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Flandre occidentale (*suite*).	Dixmude	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Furnes	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Ostende	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	15
		1907	—	—	3	68
»	Roulers	1901	—	—	1	264
		1904	—	—	1	130
		1907	—	—	8	721
»	Thielt	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	2	57

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	5	563	—	—	—	—	—	—	5	563
—	—	13	1565	—	—	—	—	—	—	13	1565
—	—	33	3064	—	—	—	—	—	—	33	3064
—	—	3	188	—	—	—	—	—	—	3	188
—	—	11	515	—	—	—	—	—	—	11	515
—	—	24	1050	—	—	—	—	—	—	24	1050
—	—	8	1284	—	—	—	—	—	—	8	1284
—	—	18	2574	—	—	—	—	—	—	19	2589
—	—	24	2600	—	—	1	12	—	—	28	2680
—	—	9	730	—	—	—	—	—	—	10	994
—	—	30	3461	—	—	—	—	—	—	31	3591
1	27	47	6248	—	—	—	—	—	—	56	6996
—	—	5	589	—	—	—	—	—	—	5	589
—	—	17	3004	—	—	—	—	—	—	17	3004
1	197	24	5375	—	—	—	—	—	—	27	5629

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Flandre occidentale (*suite*).	Ypres	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	1	40
	Totaux pour la province.	1901	—	—	1	264
		1904	—	—	11	482
		1907	1	27	26	1265
Flandre orientale.	Alost.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	12	748
»	Audenarde	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	4	122
»	Eecloo	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	7	408	—	—	—	—	—	—	7	408
—	—	17	1237	—	—	—	—	—	—	17	1237
—	—	44	4568	—	—	—	—	—	—	45	4608
—	—	59	5789	—	—	—	—	—	—	60	6053
1	10	165	18323	—	—	—	—	—	—	177	18815
3	228	303	35303	—	—	2	21	—	—	335	36844
—	—	10	1657	—	—	—	—	—	—	10	1657
—	—	22	1680	—	—	—	—	—	—	22	1680
1	41	34	2251	—	—	—	—	—	—	47	3040
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	326	—	—	—	—	—	—	4	326
—	—	13	737	—	—	—	—	—	—	17	859
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	163	—	—	—	—	—	—	1	163
—	—	4	322	—	—	—	—	—	—	4	322

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Flandre orientale (*suite*).	Gand.	1901	2	68	10	3309
		1904	2	74	13	3515
		1907	2	263	20	6128
»	Saint-Nicolas	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	58
		1907	—	—	19	1136
»	Termonde	1901	—	—	1	370
		1904	—	—	4	445
		1907	—	—	8	1657
	Totaux pour la province.	1901	**2**	**68**	**11**	**3679**
		1904	**2**	**74**	**18**	**4018**
		1907	**2**	**263**	**63**	**9791**
Hainaut.	Ath	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	6	366	—	—	—	—	3	87	21	3830
—	—	19	1325	—	—	—	—	3	251	37	5165
—	—	33	2977	—	—	1	143	3	82	59	9593
—	—	1	311	—	—	—	—	—	—	1	311
—	—	2	528	—	—	—	—	—	—	3	586
—	—	11	1523	—	—	—	—	—	—	30	2659
—	—	4	767	—	—	—	—	—	—	5	1137
—	—	15	1215	—	—	—	—	—	—	19	1660
—	—	38	2810	—	—	—	—	—	—	46	4467
—	—	**21**	**3101**	—	—	—	—	**3**	**87**	**37**	**6935**
—	—	**63**	**5237**	—	—	—	—	**3**	**251**	**86**	**9380**
1	**41**	**133**	**10620**	—	—	**1**	**145**	**3**	**82**	**203**	**20940**
—	—	8	483	—	—	—	—	—	—	8	483
—	—	13	711	—	—	—	—	—	—	13	711
—	—	13	1080	—	—	—	—	—	—	13	1080

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Hainaut (*suite*).	Charleroi	1901	—	—	1	78
		1904	1	32	3	85
		1907	5	322	3	32
»	Mons.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	2	25
		1907	—	—	2	25
»	Soignies.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	2	112
		1907	—	—	—	—
»	Thuin	1901	—	—	1	76
		1904	—	—	1	43
		1907	—	—	1	27
»	Tournay	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	1	37
	Totaux pour la province.	1901	—	—	2	154
		1904	1	32	8	265
		1907	5	322	7	121

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	2	38	—	—	1	102	—	—	4	218
—	—	6	321	—	—	1	108	—	—	11	546
1	56	11	681	—	—	2	241	—	—	22	1332
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	4	65	—	—	—	—	—	—	6	90
—	—	4	87	—	—	—	—	—	—	6	112
—	—	4	335	—	—	—	—	—	—	4	335
—	—	5	234	—	—	—	—	—	—	7	346
—	—	4	87	—	—	—	—	—	—	4	87
—	—	15	1559	—	—	—	—	—	—	16	1635
—	—	15	836	—	—	—	—	—	—	16	879
—	—	14	938	—	—	—	—	—	—	15	965
—	—	9	234	—	—	—	—	—	—	9	234
—	—	11	327	—	—	—	—	—	—	11	327
—	—	11	348	—	—	—	—	—	—	12	385
—	—	38	2649	—	—	1	102	—	—	41	2905
—	—	54	2494	—	—	1	108	—	—	64	2899
1	56	57	3221	—	—	2	241	—	—	72	3961

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Liége.	Huy	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Liége	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	52
		1907	1	20	27	791
»	Verviers	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Waremme	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	52
		1907	1	20	27	791

(1) Y compris les unions des commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	3	52	—	—	—	—	—	—	3	52
—	—	11	225	—	—	—	—	—	—	11	225
—	—	10	254	—	—	—	—	—	—	10	254
—	—	10	634	—	—	2	654	1	33	13	1321
—	—	25	884	—	—	2	769	1	13	27	1718
1	25	25	932	3	64	4	2656	1	12	60	4300
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	179	—	—	—	—	—	—	5	179
—	—	12	451	—	—	1	139	—	—	13	590
—	—	5	222	—	—	—	—	—	—	5	222
—	—	6	173	—	—	—	—	—	—	6	173
—	—	5	94	—	—	—	—	—	—	5	94
—	—	18	908	—	—	2	654	1	33	21	1595
—	—	45	1461	—	—	2	769	1	13	49	2295
1	25	50	1731	3	64	5	2795	1	12	88	5438

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Limbourg.	Hasselt	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	1	10	6	173
»	Maeseyck	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	1	8
»	Tongres	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	1	8
	Totaux pour la province.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	**1**	**10**	**8**	**189**
Luxembourg.	Arlon	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	4	177	—	—	—	—	—	—	4	177
—	—	6	239	—	—	—	—	1	12	7	251
1	9	8	1621	—	—	2	86	—	—	18	1899
—	—	2	258	—	—	—	—	—	—	2	258
—	—	2	171	—	—	—	—	—	—	2	171
—	—	2	214	—	—	—	—	—	—	3	222
—	—	10	615	—	—	—	—	—	—	10	615
—	—	15	748	—	—	—	—	—	—	15	748
—	—	15	763	—	—	—	—	—	—	16	771
—	—	16	1050	—	—	—	—	—	—	16	1050
—	—	23	1158	—	—	—	—	1	12	24	1170
1	9	25	2598	—	—	2	86	—	—	37	2892
—	—	27	937	—	—	—	—	—	—	27	937
—	—	32	989	—	—	—	—	—	—	32	989
—	—	58	1382	—	—	—	—	—	—	58	1382

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Luxembourg (*suite*).	Bastogne	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Marche	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
»	Neufchâteau	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	60
		1907	—	—	1	48
»	Virton	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	60
		1907	—	—	1	48

(1) Y compris les unions de commerçants..

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	11	383	—	—	—	—	—	—	11	383
—	—	44	1059	—	—	—	—	—	—	44	1059
—	—	61	1617	—	—	—	—	—	—	61	1617
—	—	15	248	—	—	—	—	—	—	15	248
—	—	31	697	—	—	—	—	—	—	31	697
—	—	41	1018	—	—	—	—	—	—	41	1018
—	—	29	1058	—	—	—	—	—	—	29	1058
—	—	85	2168	—	—	—	—	—	—	84	2228
1	37	111	2337	—	—	—	—	—	—	113	2422
—	—	26	1547	—	—	—	—	—	—	26	1547
—	—	39	1423	—	—	—	—	—	—	39	1423
1	60	68	1809	—	—	—	—	—	—	69	1869
—	—	108	4173	—	—	—	—	—	—	108	4173
—	—	229	6336	—	—	—	—	—	—	230	6396
2	97	339	8165	—	—	—	—	—	—	342	8308

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ANNÉES.	UNIONS DE PATRONS.		UNIONS D'OUVRIERS.	
			Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
Namur.	Dinant	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	1	12
»	Namur	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	137
		1907	—	—	4	31
»	Philippeville	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	—	—
		1907	—	—	—	—
	Totaux pour la province.	1901	—	—	—	—
		1904	—	—	1	137
		1907	—	—	5	43
Totaux pour le royaume.		1901	6	234	18	4225
		1904	8	318	70	7131
		1907	19	1121	281	19456

(1) Y compris les unions de commerçants.

UNIONS MIXTES.		UNIONS D'AGRICULTEURS.		UNIONS D'EMPLOYÉS.		UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.		UNIONS DIVERSES (1).		TOTAUX.	
Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.	Unions.	Membres effectifs.
—	—	4	102	—	—	—	—	—	—	4	102
—	—	26	1092	—	—	—	—	—	—	26	1092
—	—	51	2175	—	—	—	—	—	—	52	2187
—	—	8	181	—	—	—	—	—	—	8	181
1	45	30	1162	—	—	1	44	—	—	33	1388
1	43	35	1558	—	—	1	74	—	—	41	1706
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	36	1059	—	—	—	—	—	—	36	1059
—	—	46	1741	—	—	—	—	—	—	46	1741
—	—	12	283	—	—	—	—	—	—	12	283
1	45	92	3313	—	—	1	44	—	—	95	3539
1	43	132	5474	—	—	1	74	—	—	139	5634
1	235	304	20167	4	359	16	1480	5	183	554	26881
4	367	738	43515	4	223	17	2141	12	541	853	54234
12	805	1270	78225	9	277	31	6452	15	1203	1637	107539

RELEVÉ

PAR PROVINCES

et par catégories

des **unions réellement existantes** (unions dissoutes déduites) au 31 décembre des années 1901-1902-1903-1904-1905-1906 et 1907.

(*Annexes XIX et XX.*)

Relevé, par provinces, des *unions existantes* au 31 décembre des années 1905, 1906 et 1907.

PROVINCES.	UNIONS EXISTANTES.		
	1905	**1906**	**1907**
Anvers	52	75	138
Brabant	122	208	281
Flandre occidentale	213	253	333
Flandre orientale.	109	155	200
Hainaut	61	59	67
Liége.	52	57	86
Limbourg	27	33	33
Luxembourg	227	253	335
Namur	104	111	137
Totaux. . . .	**967**	**1204**	**1610**

Relevé général, pour le royaume et par catégories, des *unions existantes* au 31 décembre des années 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907.

CATEGORIES.	UNIONS EXISTANTES.						
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Unions de patrons	6	6	6	6	7	12	16
» d'ouvriers	18	22	43	70	110	154	281
» mixtes	1	1	2	4	5	9	12
» d'agriculteurs	303	466	604	718	802	977	1242
» d'employés	3	3	4	5	6	6	9
» de personnes exerçant une profession libérale	16	14	16	17	22	28	32
» de commerçants	—	2	4	7	8	8	8
» divers	5	5	6	7	7	10	10
Total général	**352**	**519**	**683**	**854**	**967**	**1204**	**1610**

SITUATION DES UNIONS

AU POINT DE VUE DU **sexe** DE LEURS MEMBRES EFFECTIFS

en 1901, 1904 et 1907.

RÉPARTITION

DES UNIONS ET DE LEUR PERSONNEL,

d'après le **sexe** des membres effectifs,
par provinces (*annexes XXI*) et pour le royaume (*annexe XXII*).

RELEVÉ

POUR LE ROYAUME, ET PAR **catégories** :

I. — Des *unions* comptant des **femmes** membres effectifs.
II. — Des **femmes**, *membres effectifs* de ces unions.

(*Annexe XXIII.*)

Répartition, par provinces, des unions et de leur personnel, d'après le *sexe* des membres effectifs.

PROVINCES.	ANNÉES.	UNIONS D'HOMMES.		UNIONS DE FEMMES.		UNIONS MIXTES (Hommes et femmes).		
		Nombre d'unions.	Nombres de membres effectifs.	Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs. Hommes.	Nombre de membres effectifs. Femmes.
Anvers.	1901	10	500	—	—	2	216	8
	1904	31	2060	1	97	3	361	13
	1907	129	6871	3	170	8	870	23
Brabant	1901	33	1707	1	16	13	1240	110
	1904	74	5559	1	17	18	1381	52
	1907	267	14158	—	—	14	1297	133
Flandre occidentale . . .	1901	45	4999	—	—	15	1012	42
	1904	128	12389	—	—	49	5831	695
	1907	229	23379	—	—	106	11925	1540
Flandre orientale	1901	30	6262	—	—	7	646	27
	1904	62	6586	—	—	24	2542	452
	1907	158	11925	1	59	44	6970	1076

		1901	35	2469	—	—	6	416	26
Hainaut		1904	58	2259	—	—	6	612	28
		1907	65	3385	—	—	7	556	20
		1901	16	1319	—	—	5	625	11
Liége		1904	39	1775	—	—	10	497	23
		1907	74	4731	1	25	13	646	36
		1901	8	426	—	—	8	588	36
Limbourg		1904	13	429	—	—	11	682	59
		1907	26	731	—	—	11	2005	156
		1901	74	2367	—	—	34	1658	148
Luxembourg		1904	167	3944	—	—	63	2257	195
		1907	280	6148	—	—	62	1929	231
		1901	11	253	—	—	1	29	1
Namur		1904	72	2310	—	—	23	1154	75
		1907	118	3931	—	—	21	1616	97

Répartition, pour le royaume, des unions et de leur personnel, d'après le *sexe* des membres effectifs.

ANNÉES.	UNIONS D'HOMMES.				UNIONS DE FEMMES.				UNIONS MIXTES. (Hommes et femmes.)					
											NOMBRE DES MEMBRES EFFECTIFS.			
	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.	Nombre des membres effectifs.	Pour cent du total des membres effectifs.	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.	Nombre des membres effectifs.	Pour cent du total des membres effectifs.	Nombre d'unions.	Pour cent du total des unions.	Hommes.	Pour cent des membres effectifs.	Femmes.	Pour cent des membres effectifs.
1901	262	74.01	20392	75 86	1	0.28	16	0.06	91	25.71	6070	22.58	403	1.50
1904	644	75.50	37311	68.81	2	0.23	114	0.21	207	24.27	15317	28.23	1492	2.75
1907	1346	82.23	75259	69.97	5	0.30	254	0.24	286	17.47	27814	21.87	4212	3.92

Relevé pour le royaume et par *catégories* { I. Des unions comptant des **femmes** membres effectifs. / II. Des **femmes** membres effectifs de ces unions.

CATÉGORIES D'UNIONS.	ANNÉES.	UNIONS COMPTANT DES FEMMES MEMBRES EFFECTIFS.				
		Nombre d'unions.		Nombre de femmes membres effectifs.		Moyenne des femmes par union.
		Nombres absolus.	Pour cent du total des unions de la catégorie.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs des unions de la catégorie.	
Unions d'agriculteurs.	1901	84	27.63	347	1.72	4
	1904	192	26.01	1124	2.58	5
	1907	249	19.53	2151	2.74	9
Unions d'ouvriers	1901	—	—	—	—	—
	1904	9	12.85	462	6.47	51
	1907	27	9.61	2073	10.65	77
Unions mixtes	1901	—	—	—	—	—
	1904	1	25.00	1	0.27	1
	1907	3	25.00	115	14.28	38

CATÉGORIES D'UNIONS.	ANNÉES.	UNIONS COMPTANT DES FEMMES MEMBRES EFFECTIFS.				
		Nombre d'unions.		Nombre de femmes membres effectifs.		Moyenne des femmes par union.
		Nombres absolus.	Pour cent du total des unions de la catégorie.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs des unions de la catégorie.	
Unions de patrons	1901	—	—	—	—	—
	1904	1	12.50	4	1.25	4
	1907	2	10.52	4	0.35	2
Unions d'employés	1901	2	50.00	44	12.26	22
	1904	1	25.00	2	0.89	2
	1907	—	—	—	—	—
Unions de commerçants	1901	—	—	—	—	—
	1904	1	14.28	1	0.56	1
	1907	3	37.50	5	2.09	1
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1901	3	18.75	23	1.55	7
	1904	4	23.52	12	0.56	3
	1907	6	19.67	105	1.64	17
Unions diverses	1901	—	—	—	—	—
	1904	—	—	—	—	—
	1907	1	14.28	3	0.31	3

SITUATION DES UNIONS

AU POINT DE VUE DE **l'âge** DE LEURS MEMBRES EFFECTIFS

en 1905, 1906 et 1907.

RELEVÉ

PAR ANNÉE,

des *unions* comptant des membres effectifs **mineurs**,
des *membres effectifs* de ces unions et des *membres mineurs*.

(*Annexe XXIV.*)

RÉPARTITION

D'APRÈS LES CATÉGORIES :

I. — Des *unions* comptant des membres effectifs **mineurs**.
II. — Des *membres effectifs* de ces unions.
III. — Des *membres mineurs*.

(*Annexe XXV.*)

Relevé, par année : des unions comptant des membres effectifs mineurs, des membres effectifs de ces unions et des membres mineurs.

ANNÉES.	UNIONS COMPTANT DES MINEURS MEMBRES EFFECTIFS.						
	Nombre d'unions.		Nombre total des membres effectifs.		Nombre des membres mineurs.		
	Nombres absolus.	Pour cent du total de toutes les unions.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs de toutes les unions.	Nombres absolus.	Pour cent du total des membres effectifs de ces unions.	Pour cent du total des membres effectifs de toutes les unions.
1905	39	3.97	5122	7.84	1002	19.56	1.53
1906	52	4.21	6948	8 01	1665	23 96	1 92
1907	85	5 19	9391	8.73	1841	19.60	1 71

Répartition, d'après les catégories : I. Des unions comptant des membres effectifs mineurs. — II. Des membres effectifs de ces unions. — III. Des membres mineurs.

CATÉGORIES D'UNIONS.	ANNÉES.	UNIONS AYANT DES MEMBRES EFFECTIFS MINEURS.		
		Nombre d'unions.	Nombre total des membres effectifs.	Nombre de mineurs.
Unions d'ouvriers . . .	1905	26	3923	939
	1906	37	5463	1538
	1907	65	8157	1740
Unions d'agriculteurs . .	1905	12	1059	59
	1906	13	1168	73
	1907	14	992	81
Unions d'employés . . .	1905	1	140	4
	1906	1	103	4
	1907	2	120	8
Patrons	1905	—	—	—
	1906	—	—	—
	1907	1	20	1
Mixtes	1905	—	—	—
	1906	1	214	50
	1907	3	102	11

SECTION III

LES DISSOLUTIONS D'UNIONS ET LES UNIONS N'AYANT PAS FONCTIONNÉ

RELEVÉ

AVEC LE **nombre** DE LEURS MEMBRES EFFECTIFS

des unions dissoutes en 1905, 1906 et 1907

par catégories, par provinces et pour le royaume.

(*Annexe XXVI.*)

Des unions dissoutes en 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907

par catégories et pour le royaume.

(*Annexe XXVII.*)

Relevé, par provinces, des unions de chaque catégorie *dissoutes* respectivement en 1905, 1906 et 1907, avec le nombre des membres effectifs de ces unions à la date de leur dissolution.

PROVINCES.	CATÉGORIES D'UNIONS.	1905		1906		1907	
		Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.
Anvers	Agriculteurs	—	—	—	—	1	71
	Patrons	—	—	—	—	1	20
Brabant	Agriculteurs	2	14	1	7	—	—
	Professions libérales	—	—	2	14	—	—
	Ouvriers	—	—	1	7	—	—
Flande occidentale	Agriculteurs	1	7	5	35	2	14
	Ouvriers	—	—	1	170	—	—
Flandre orientale	Agriculteurs	1	7	—	—	3	21
Hainaut	Agriculteurs	3	21	5	120	4	68
	Ouvriers	—	—	3	21	—	—
Liége	Agriculteurs	3	21	2	14	4	62
Limbourg	Agriculteurs	—	—	2	62	4	104
Luxembourg	Agriculteurs	5	35	5	39	7	118
Namur	Agriculteurs	1	7	4	66	2	14
	Totaux	16	112	31	555	28	492

Relevé général, pour le royaume et par catégories, des unions dissoutes respectivement en 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907 avec le nombre des *membres effectifs* de ces unions à la date de leur dissolution.

CATÉGORIES.	1901		1902		1903		1904		1905		1906		1907		TOTAUX.	
	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.	Unions.	Membres.
Agriculteurs	1	33	6	54	10	345	20	455	16	112	24	343	28	492	105	1834
Professions libérales .	—	—	2	20	—	—	—	—	—	—	2	14	—	—	4	34
Ouvriers	—	—	1	92	1	7	—	—	—	—	5	198	—	—	7	297
Patrons	—	—	—	—	—	—	1	23	—	—	—	—	—	—	1	23
Employés	1	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10
Total général. . .	2	43	9	166	11	352	21	478	16	112	31	555	28	492	118	2198

RELEVÉ

PAR PROVINCES ET POUR LE ROYAUME

et pour chaque catégorie

des unions n'ayant pas fonctionné en 1905, 1906 et 1907,
avec le nombre de leurs membres effectifs.

(*Annexe XXVIII.*)

Relevé, par provinces et pour le royaume, des unions de chaque catégorie, *n'aya*

PROVINCES.	AGRICULTEURS.						OUVRIERS.					
	Nombre d'unions.			Nombre de membres effectifs.			Nombre d'unions.			Nombre de membres effectifs.		
	1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	190
Anvers	1	3	3	7	124	85	3	3	3	38	38	2
Brabant	22	43	30	359	993	464	3	5	8	21	35	20
Flandre occidentale	16	20	20	294	547	416	1	2	3	55	252	18
Flandre orientale	8	9	10	75	194	114	—	1	1	—	108	4
Hainaut	15	21	20	389	316	332	4	4	4	28	28	2
Liége	14	13	16	185	121	120	1	1	7	7	7	5
Limbourg	3	5	5	91	154	154	—	—	—	—	—	—
Luxembourg	34	35	74	428	484	1040	—	—	—	—	—	—
Namur	13	9	18	328	156	305	1	1	1	7	7	7
Totaux pour le royaume	**126**	**158**	**196**	**2157**	**3089**	**3050**	**15**	**17**	**27**	**156**	**475**	**54**

pas fonctionné en 1905, 1906 et 1907, avec le nombre de leurs membres effectifs.

PATRONS.						AUTRES UNIONS.						TOTAUX pour l'ensemble des catégories.					
Nombre d'unions.			Nombre de membres effectifs.			Nombre d'unions.			Nombre de membres effectifs.			Nombre d'unions.			Nombre de membres effectifs.		
1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	1907	1905	1906	1907
1	2	1	7	70	7	1	1	2	10	10	19	6	9	9	62	242	132
1	1	1	7	7	7	3	7	6	21	1243	135	29	56	45	408	2278	811
—	—	—	—	—	—	1	—	—	12	—	—	18	22	25	361	799	600
—	—	1	—	—	42	1	—	—	40	—	—	9	10	12	115	302	205
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	29	19	25	25	417	544	389
—	—	—	—	—	—	2	3	2	14	1611	14	17	17	25	206	1739	183
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5	5	92	154	154
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34	33	74	428	484	1040
—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	45	45	14	11	20	353	208	357
2	3	3	14	77	56	8	12	12	97	2909	242	149	190	258	2424	6330	3871

TABLEAUX STATISTIQUES

DEUXIÈME SÉRIE

RECETTES

DES UNIONS PROFESSIONNELLES

1905-1907

RECETTES

effectuées, chaque année, par les unions professionnelles.

MONTANT TOTAL, MONTANTS MOYENS PAR UNION ET PAR MEMBRE EFFECTIF ET PARTS PROPORTIONNELLES (POUR CENT) :

I. — Pour l'*ensemble* des unions. (*Annexe XXIX.*)

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions. (*Annexe XXX.*)

Recettes effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DES UNIONS.	NOMBRE TOTAL		MONTANT MOYEN DES RECETTES	
		des unions.	des membres effectifs	par union. Fr. C.	par membre effectif. Fr. C.
1905	681,705.77	981	65,296	694.90	10.44
1906	775,095.59	1234	86,691	626.50	8.91
1907	1,009,856.15	1637	107,539	616.89	9.39

Recettes effectuées, chaque année, par *chacune des catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE		RECETTES EFFECTUÉES.			
		d'unions.	de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
Unions de patrons .	1905	10	635	13,104.75	1,310.47	20.63	1.91
	1906	15	889	18,571.98	1,238.13	20.89	2.40
	1907	19	1,121	18,973.97	998.63	16.92	1.88
Unions d'ouvriers .	1905	109	9,522	104,932.42	962.68	11.02	15.39
	1906	158	12,839	149,543.20	908.50	11.64	19.35
	1907	281	19,456	195,118.16	687.25	9.92	19.12
Unions mixtes . .	1905	5	386	171,037.27	34,207.45	443.10	25.09
	1906	9	704	184,592.48	20,488.05	261.92	23.85
	1907	12	805	187,485.24	15,623.77	232.90	18.56

Unions d'agriculteurs.	1905	817	51,540	542,949.25	419.75	6.65	50.30
	1906	1,001	64,586	555,981.13	355.62	5.51	46.04
	1907	1,270	78,225	461,582.66	363.29	5.89	45.69
Unions d'employés.	1905	6	267	1,466.53	244.42	5.49	0.21
	1906	6	214	1,475.09	245.84	6.89	0.19
	1907	9	277	1,204.99	133.88	4.35	0.12
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	22	2,549	39,913.00	1,809.68	15.65	5.85
	1906	30	6,031	49,525.77	1,644.12	8.17	6.38
	1907	31	6,452	134,951.92	4,353.28	20.91	13.37
Unions de commerçants.	1905	8	227	6,299.56	787.44	27.75	0.92
	1906	8	237	3,934.83	491.85	16.60	0.51
	1907	8	239	2,547.01	318.37	10.65	0.25
Unions diverses.	1905	4	170	2,000.99	500.24	11.77	0 29
	1906	7	1,191	9,872.91	1,410.41	8.28	1.28
	1907	7	964	10,192.20	1,456.02	10.57	1.01

RECETTES

DE DIFFÉRENTES NATURES

EFFECTUÉES, CHAQUE ANNÉE, PAR LES UNIONS.

MONTANT TOTAL, MONTANTS MOYENS PAR UNION ET PAR MEMBRE EFFECTIF ET PARTS PROPORTIONNELLES (POUR CENT)

DE CHAQUE NATURE DE RECETTES :

I. — Pour l'*ensemble* des unions;

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions.

TABLEAUX GÉNÉRAUX (*Annexes XXXI* et *XXXII*).

TABLEAUX PARTICULIERS CONCERNANT :

Les droits d'admission. (*Annexes XXXIII* et *XXXIV*);

Les cotisations des membres effectifs. (*Annexes XXXV, XXXVI* et *XXXVII*);

Les cotisations spéciales en vue du chômage (*involontaire, grève* et *lock-out*). (*Annexe XXXVIII* et *XXXIX*);

Les cotisations des membres honoraires. (*Annexes XL* et *XLI*);

Les recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2 (1°, 2°, 3° et 5°) de la loi du 31 mars 1898. (*Annexes XLII, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII* et *XLIX*);

Les sommes reçues à titre d'emprunts. (*Annexes L* et *LI*);

Les sommes reçues à titre de subsides. (*Annexes LII, LIII, LIV* et *LV*);

Les sommes perçues à titre d'amendes. (*Annexes LVI* et *LVII*);

Les recettes diverses. (*Annexes LVIII* et *LIX*).

Recettes de *différentes natures* effectué

Montant total de chaque nature de recettes et **part proportionne**

ANNÉES.	DROITS D'ADMISSION.		COTISATIONS DES MEMBRES EFFECTIFS.		COTISATIONS SPÉCIALES pour les indemnités contre le chômage. (1)		COTISATIONS DES MEMBRES HONORAIRES.		OPÉRATION prévues par la loi artic			
									1°		2°	
	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.
1905	4,547.90	0.66	212,996.49	35.64	8,310.70	1.23	7,311 20	1.07	2,528.80	0.37	70,262.49	10.3
1906	4,003.95	0.52	299,061.12	38.67	9,574 20	1.24	11,160 40	1.44	200.00	0.03	70,386.67	9.1
1907	7,007.94	0.69	373,630.79	37.00	13,939.78	1.38	14,714.97	1.46	1,527.50	0.15	86,942.31	8.6

(1) Caisses de chômage, grèves et lock-out.

(2) Y compris subsides aux caisses de chômage.

aque année, par l'*ensemble* des unions.

our cent) dans le total général des recettes des unions.

mars 1898.				SOMMES REÇUES A TITRE D'EMPRUNTS.		SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES (2).		SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		RECETTES DIVERSES.		TOTAL GÉNÉRAL des recettes des unions.
3°		5°										
Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
957.32	0.14	40,805.08	5.99	50,533 70	7.42	57,049.24	8.36	1,510.22	0.22	194,890.63	28.59	681,705.77
,297.93	0.56	42,918.40	5.55	60,042.69	7.76	83,338.50	10.78	2,115.38	0.27	185,996.15	24.05	775,095.59
,501.31	0.25	58,570.27	5.79	47,282.06	4.68	99,126.50	9.81	2,181.86	0.22	302,430.80	29.94	1,099,856.15

Recettes de *différentes natures* effectuées, chaqu

Montant, par catégorie d'unions, de chaque nature de recettes et **part proportionnell**

CATÉGORIES.	ANNÉES.	DROITS D'ADMISSION.		COTISATIONS DES MEMBRES EFFECTIFS.		COTISATIONS SPÉCIALES pour les indemnités contre le chômage (1)		COTISATIONS DES MEMBRES HONORAIRES.		OPÉRATION prévues par la loi d article			
										1°		2°	
		Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.
Unions de patrons.	1905	—	—	4,330.00	33.04	—	—	74.00	0.56	—	—	205.96	1.5
	1906	24.00	0.13	5,824.40	31.39	—	—	86.00	0.46	—	—	89.15	0.4
	1907	880.00	4.65	8,428 35	44.42	—	—	154.00	0.81	—	—	—	—
Unions d'ouvriers.	1905	48.85	0.04	56,877.71	54.21	8,310.70	7.92	796.60	0.76	1,714.75	1.63	200.73	0.1
	1906	84.20	0.06	83,153.30	55 62	9,574.20	6.41	2,193.60	1.46	200.00	0.13	298.54	0.1
	1907	795.90	0.48	122,696.85	63 50	13,939.78	7.22	2,118.15	1.10	1,527.50	0.79	165.74	0 08
Unions mixtes	1905	—	—	122,063.04	71.36	—	—	180.00	0.10	814.05	0.48	—	—
	1906	58.35	0 03	131,070.33	71.08	—	—	278.00	0.15	—	—	—	—
	1907	218.50	0.12	124,720.50	66.52	—	—	277.30	0.15	—	—	—	—
Unions d'agriculteurs.	1905	1,317.55	0.38	38,157.44	11.14	—	—	4,261.60	1.20	—	—	69,854.92	20.37
	1906	2,769.40	0.78	43,423.49	12.19	—	—	5,718.80	1.65	—	—	69,998.98	19.62
	1907	4,405.29	0.95	53,667.81	11 63	—	—	8,253.72	1.79	—	—	86,776.02	18.80

(1) Caisses de chômage, grèves et lock-out.
(2) Y compris les subsides aux caisses de chômage.

année, par les unions de *chacune des catégories.*

pour cent) dans le montant total des recettes des unions **de la catégorie.**

mars 1898.				SOMMES REÇUES A TITRE D'EMPRUNTS.		SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		RECETTES DIVERSES.		MONTANT TOTAL des recettes des unions de la catégorie.
3°		5°										
Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
—	—	—	—	—	—	2,750.00	20.98	11.50	0.07	5,733.29	43.78	13,104.75
—	—	—	—	—	—	8,170.00	43.99	11.50	0.06	4,366.93	23.51	18,571 98
—	—	—	—	—	—	4,181.50	22.04	83.60	0.44	5,246.52	27.67	18,973.97
—	—	509.57	0.48	—	—	12,489.97 (2)	11.92	445 69	0.42	23,537.85	22.43	10,4952.42
—	—	342.40	0.23	12,382 86	8.28	13,710.79 (2)	9.17	737.68	0.49	26,865.63	17.96	149,545.20
—	—	667.33	0.34	1,855.00	0.96	18,618.35 (2)	9.63	720.90	0.37	30,012 66	15.53	195,118.16
—	—	—	—	200.00	0.12	—	—	—	—	47,780.18	27.94	171,037.27
—	—	—	—	57.85	0.03	250.00	0.13	—	—	52,677.95	28.58	184,592.48
—	—	295.00	0.16	3,889.80	2.07	125.00	0.06	0.25	—	57,958.89	30.91	187,485.24
806.65	0.23	40,295.51	11.75	45,333.70	13.21	41,182.67	12.01	611.88	0.18	101,127.33	29.49	342,949.25
4,086.00	1.15	42,576,00	11.96	47,601.98	13.37	58,599.51	16.45	879.15	0.24	80,327.82	22.57	355,981.13
2,309,37	0 50	57,607.94	12.49	40,937.26	8.87	73,869.00	16.01	777.76	0.17	132,778.49	28.78	461,382 66

CATÉGORIES.	ANNÉES.	DROITS D'ADMISSION.		COTISATIONS DES MEMBRES EFFECTIFS.		COTISATIONS SPÉCIALES pour les indemnités contre le chômage (1)		COTISATIONS DES MEMBRES HONORAIRES.		OPÉRATIO prévues par la loi artic			
										1°		2°	
		Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième
Unions d'employés.	1905	19.50	1.31	772.00	52.64	—	—	33.00	2.26	—	—	—	—
	1906	7.25	0.49	818.00	55.46	—	—	33.00	2 34	—	—	—	—
	1907	11.25	0.93	798 65	66.28	—	—	63.00	5.23	—	—	—	—
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	490.00	1.23	16,696.30	41 83	—	—	1,599.00	4.01	—	—	—	—
	1906	312.75	0.63	25,223.35	51.12	—	—	2,010.00	4.07	—	—	—	—
	1907	126.00	0.09	53,782.13	39 85	—	—	2,864.80	2.12	—	—	—	—
Unions de commerçants.	1905	2,648.00	42.04	2,988.00	47.04	—	—	250.00	3.97	—	—	—	—
	1906	76.00	1.93	3,199.00	81.31	—	—	250 00	6 35	—	—	—	—
	1907	40.00	1.57	2,376.50	93 29	—	—	—	—	—	—	—	—
Unions diverses.	1905	24.00	1.20	1,112.00	55.58	—	—	117.00	5.85	—	—	0.88	—
	1906	672.00	6.81	6,349.25	64 31	—	—	591.00	5.99	—	—	—	—
	1907	531.00	5.22	7,160.00	70.25	—	—	984.00	9.65	—	—	0.55	—

(1) Y compris les subsides aux caisses de chômages.

1 mars 1898.				SOMMES REÇUES A TITRE D'EMPRUNTS.		SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		RECETTES DIVERSES.		MONTANT TOTAL des recettes des unions de la catégorie.
3°		5°										
Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
—	—	—	—	—	—	(1) 426.60	29.09	—	—	215.43	14.69	1,466.53
—	—	—	—	—	—	(1) 383.20	25.97	—	—	233.64	15.84	1,475.09
—	—	—	—	—	—	(1) 107.65	8.93	—	—	224.44	18.63	1,204.99
150.67	0 37	—	—	5,000.00	12.53	100.00	0.25	390.50	0.97	15,486.53	38.81	39,915.00
211.93	0.43	—	—	—	—	2,100.00	4.26	402.00	0.82	19,063.74	38.66	49,525.77
191.94	0 14	—	—	—	—	2,000.00	1.48	473.50	0.35	75,513.55	55.96	134,951 92
—	—	—	—	—	—	—	—	—	0.04	413.56	6.56	6,299.56
—	—	—	—	—	—	—	—	18.30	0.46	391.53	9.95	3,954.85
—	—	—	—	—	—	—	—	20.30	0.81	110 21	4.33	2,547.01
—	—	—	—	—	—	100.00	5 00	50.65	2.53	596.46	29.84	2,000.99
—	—	—	—	—	—	125.00	1.27	66.75	0.67	2068.91	20.95	9,872.91
—	—	—	—	600 00	5.89	225.00	2.21	105.55	1.03	586.10	5.75	10,192.20

Droits d'admission perçus, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES DROITS D'ADMISSION.	SOMMES PERÇUES A TITRE DE DROITS D'ADMISSION.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	120	4,547.90	37.89	0.66
1906	210	4,003.95	19.06	0.52
1907	208	7,007.94	33.69	0.69

Droits d'admission perçus, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES DROITS D'ADMISSION.	SOMMES REÇUES A TITRE DE DROITS D'ADMISSION.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons.	1905	—	—	—	—
	1906	1	24.00	24.00	0.59
	1907	5	880.00	176.00	12.56
Unions d'ouvriers .	1905	10	48.85	4.88	1.08
	1906	15	84.20	5.61	2.10
	1907	22	795.90	36.17	11.35
Unions mixtes . .	1905	—	—	—	—
	1906	1	58.35	58.35	1.46
	1907	2	218.50	109.25	3.13
Unions d'agriculteurs	1905	100	1,317.55	13 18	28.97
	1906	180	2,769.40	15.38	69.18
	1907	168	4,405.29	26.22	62.86
Unions d'employés.	1905	1	19.50	19.50	0.43
	1906	1	7.25	7.25	0.18
	1907	1	11.25	11.25	0.17

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES DROITS D'ADMISSION.	SOMMES REÇUES A TITRE DE DROITS D'ADMISSION.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de personnes exerçant une profession libérale .	1905	5	490.00	98.00	10.77
	1906	6	312.75	52.12	7.81
	1907	5	126.00	25.20	1.78
Unions de commerçants . . .	1905	3	2,648.00	882.66	58.22
	1906	2	76.00	38.00	1.89
	1907	1	40.00	40.00	0.57
Unions diverses .	1905	1	24.00	24.00	0.53
	1906	4	672.00	168.00	16.79
	1907	4	531.00	132.75	7.58

Cotisations des membres effectifs perçues, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	UNIONS AYANT PERÇU DES COTISATIONS DE MEMBRES EFFECTIFS.		SOMMES PERÇUES DU CHEF DE COTISATIONS DE MEMBRES EFFECTIFS.			
	Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	480	51,007	242,996.49	506 24	4.76	35.64
1906	874	65,499	299,061.12	342.17	4.56	38.67
1907	1,191	87,936	373,630.79	313.71	4.24	37.00

Cotisations des membres effectifs perçues, chaque année, par les unions de *chacune des catégories*.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT PERÇU DES COTISATIONS.		SOMMES PERÇUES DU CHEF DE COTISATIONS DE MEMBRES EFFECTIFS.			
		Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des sommes perçues par l'ensemble des unions, du chef de cotisations de membres effectifs. Pour cent.
Unions de patrons	1905	8	598	4,530.00	541.25	7 24	1.78
	1906	13	850	5,824.40	448.03	6.85	1.94
	1907	16	1,044	8,428.35	526.77	8.07	2.25
Unions d'ouvriers	1905	82	8,967	56,877.71	693.63	6.34	23.42
	1906	124	11,758	83,155.50	1,014.06	7.07	27.81
	1907	236	18,581	122,696.85	519.90	6.60	32.84
Unions mixtes.	1905	3	337	122,065.04	40,687.68	362.20	50.21
	1906	7	655	131,070.55	18,724 33	200.10	43.83
	1907	10	758	124,720.50	12,472.05	164.53	33.38

Unions d'agriculteurs	1905	356	38,030	38,157.44	107.18	1.00	15.71
	1906	692	47,419	45,425.49	62.75	0.91	14 50
	1907	883	59,801	55,667.81	60.77	0.89	14.37
Unions d'employés	1905	2	203	772.00	386.00	3.80	0.32
	1906	2	155	818.00	409.00	5.27	0.27
	1907	4	189	798.65	199.66	4.22	0.21
Unions de personnes exerçant une profession libérale,	1905	19	2,527	16,696.30	878.75	6.60	6 87
	1906	24	3,311	25,225.55	1,050.97	7.61	8.43
	1907	30	6,437	55,782.15	1,792.73	8.35	14.39
Unions de commerçants	1905	7	215	2,988.00	426.85	13.89	1.23
	1906	6	160	3,199.00	533.16	19.99	1.10
	1907	5	162	2,376.50	475.30	14.66	0.64
Unions diverses	1905	3	130	1,112.00	370.66	8.55	0.46
	1906	6	1,191	6,549.25	1,058.20	5.33	2.12
	1907	7	964	7,160.00	1,022.85	7.42	1.92

Taux *des cotisations* des membres *effectifs*, étab

TAUX.	Années.	Unions de patrons.	Unions d'ouvriers.
Fr. 0.01 à 0.25	1901	—	—
	1904	—	3
	1907	—	9
Fr. 0.26 à 0.50	1901	—	1
	1904	—	2
	1907	—	2
Fr. 0.51 à 1.00	1901	1	2
	1904	—	6
	1907	—	5
Fr. 1.01 à 2.00	1901	—	2
	1904	—	6
	1907	—	8
Fr. 2.01 à 3.00	1901	—	2
	1904	—	9
	1907	2	12
Er. 3.01 à 4.00	1901	—	—
	1904	—	1
	1907	1	9

ar les unions reconnues des *diverses catégories.*

Unions mixtes.	Unions d'agriculteurs.	Unions d'employés.	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	Unions de commerçants.	Unions diverses.
—	9	—	—	—	—
—	86	—	—	—	—
—	354	—	—	—	—
—	31	—	1	—	2
—	82	—	—	—	—
—	206	1	—	—	—
—	127	—	—	—	1
—	287	—	—	—	1
2	305	1	—	—	2
—	46	—	1	1	—
—	79	—	3	—	—
1	97	1	4	—	—
—	13	1	1	2	—
—	35	1	1	1	1
1	35	—	1	—	—
—	3	—	—	—	—
—	7	—	—	—	—
1	2	—	—	—	—

TAUX.	Années.	Unions de patrons.	Unions d'ouvriers.
Fr. 4.01 à 5.00	1901	1	—
	1904	1	3
	1907	1	3
Fr. 5.01 à 6.00	1901	2	5
	1904	3	17
	1907	7	36
Fr. 6.01 à 7.00	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	13
Fr. 7.01 à 8.00	1901	—	6
	1904	—	13
	1907	—	43
Fr. 9.01 à 10.00	1901	1	—
	1904	1	—
	1907	3	8
Fr. 10.01 à 11.00	1901	—	5
	1904	—	6
	1907	—	27

Unions mixtes.	Unions d'agriculteurs.	Unions d'employés.	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	Unions de commerçants.	Unions diverses.
—	5	—	6	—	—
—	5	—	6	—	—
—	7	—	9	1	—
—	1	—	4	1	1
—	4	—	4	2	1
—	4	1	8	2	2
—	1	—	1	—	—
—	—	—	1	—	—
—	1	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—
1	—	—	2	—	—
—	1	—	—	1	1
—	1	—	—	2	1
—	2	—	4	2	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—

TAUX.	Années.	Unions de patrons.	Unions d'ouvriers.
Fr. 11.01 à 12.00	1901	—	2
	1904	—	1
	1907	—	9
Fr. 12.01 à 13.00	1901	—	1
	1904	—	2
	1907	1	39
Fr. 14.01 à 15.00	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	5
Fr. 15.01 à 16.00	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	7
Fr. 19.01 à 20.00	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	2
Fr. 24.01 à 30.00	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	1	1

Unions mixtes.	Unions d'agriculteurs.	Unions d'employés.	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	Unions de commerçants.	Unions diverses.
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	1
2	—	1	—	—	3
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	1	—	—
—	—	—	1	—	—
—	—	—	2	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	1
—	—	1	1	—	—

TAUX.	Années.	Unions de patrons.	Unions d'ouvriers.
Fr. 31.01 à 36.00.	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	—
Fr. 59.01 à 60.00.	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	—
Fr. 119.01 à 120.00.	1901	—	—
	1904	—	—
	1907	—	—

Unions mixtes.	Unions d'agriculteurs.	Unions d'employés.	Unions de personnes exerçant une profession libérale.	Unions de commerçants.	Unions diverses.
—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	1	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—

Cotisations spéciales en vue d'indemnités pour chômage involontaire, perçues, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	UNIONS [1] AYANT PERÇU DES COTISATIONS SPÉCIALES.			SOMMES PERÇUES A TITRE DE COTISATIONS SPÉCIALES EN VUE DU CHOMAGE INVOLONTAIRE.			
	NOMBRE D'UNIONS.	NOMBRE DE MEMBRES AYANT PAYÉ DES COTISATIONS SPÉCIALES.		MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN		PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions.
		Membres entiers.	Demi-membres.	Fr. C.	par union. Fr. C.	par membre. Fr. C.	Pour cent.
1905	15	1,150	222	5,613.08	374.20	4.09	0.82
1906	15	1,022	230	6,330.85	422.05	5.05	0.82
1907	38	1,678	187	9,306.54	244.90	4.99	0.92

(1) Ce sont toutes des unions d'ouvriers.

Cotisations spéciales en vue d'indemnités pour grèves et lock-out, perçues, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	UNIONS (1) AYANT PERÇU DES COTISATIONS SPÉCIALES.			SOMMES PERÇUES A TITRE DE COTISATIONS SPÉCIALES EN VUE DE GRÈVES OU LOCK-OUT.			
	NOMBRE D'UNIONS.	NOMBRE DE MEMBRES AYANT PAYÉ DES COTISATIONS SPÉCIALES.		MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN		PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions.
		Membres entiers.	Demi-membres.	Fr. C.	par union. Fr. C.	par membre. Fr. C.	Pour cent.
1905	1	375	187	2,697.62	2,697.62	4.80	0.39
1906	1	338	187	3,243.35	3,243.35	6.17	0.42
1907	10	586	136	4,655.24	463.32	6.41	0.45

(1) Ce sont toutes des unions d'ouvriers.

Cotisations des membres honoraires perçues, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES COTISATIONS DE MEMBRES HONORAIRES.	SOMMES PERÇUES DU CHEF DE COTISATIONS DE MEMBRES HONORAIRES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	332	7,311.20	22.02	1.07
1906	397	11,160.40	28.11	1.44
1907	522	14,714.97	28.18	1.46

Cotisations des membres honoraires perçues, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES COTISATIONS DE MEMBRES HONORAIRES.	SOMMES PERÇUES DU CHEF DE COTISATIONS DE MEMBRES HONORAIRES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des sommes perçues, du chef de cotisations de membres honoraires, par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons	1905	2	74.00	37 00	1.01
	1906	2	86.00	48.00	0.77
	1907	4	154.00	38.50	1.05
Unions d'ouvriers.	1905	28	796.60	28.45	10.90
	1906	44	2,193.60	49 85	19.65
	1907	75	2,118.15	28.24	14.39
Unions mixtes.	1905	1	180.00	180.00	2.46
	1906	3	278.00	92.66	2.49
	1907	4	277.30	69.32	1.88

Unions d'agriculteurs	1905	288	4,261.60	14.79	58.27
	1906	330	5,718.80	17.32	51.24
	1907	421	8,253 72	19.60	56.10
Unions d'employés	1905	2	33.00	16.50	0.45
	1906	3	33.00	11.00	0.30
	1907	3	63.00	21.00	0.43
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	8	1,599.00	199 87	21.89
	1906	10	2,010 00	201.00	18.01
	1907	10	2,864.80	286.48	19.46
Unions de commerçants . . .	1905	1	250.00	250.00	3.42
	1906	1	250.00	250.00	2.24
	1907	—	—	—	—
Unions diverses	1905	2	117.00	58.50	1.60
	1906	4	591.00	147.75	5.30
	1907	5	984.00	196.80	6.69

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	2	2,528.80	1,264.40	0.37
1906	1	200.00	200.00	0.03
1907	3	1,527.50	509.16	0.15

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	1	1,714.75	1,714.75	67.78
	1906	1	200.00	200.00	100.00
	1907	3	1,527.50	509.16	100.00
Unions mixtes	1905	1	814.05	814.05	32.22
	1906	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	125	70,262.49	562.09	10.32
1906	144	70,386.67	488.79	9.10
1907	196	86,942.31	443.58	8.61

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	2	200.73	100.36	0.28
	1906	3	298.54	995.13	0.42
	1907	4	165.74	41.43	0.20
Unions d'agriculteurs	1905	121	69,854.92	577.31	99.42
	1906	140	69,998.98	499.99	99.45
	1907	191	86,776.02	454.32	99.79

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons	1905	1	205.96	205.96	0.29
	1906	1	89.15	89.15	0.13
	1907	—	—	—	—
Unions diverses	1905	1	0.88	0.88	0.001
	1906	—	—	—	—
	1907	1	0.55	0.55	0.0006

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	3	957.32	319.10	0.14
1906	8	4,297.93	537.24	0.56
1907	8	2,501.31	312.66	0.25

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'agriculteurs	1905	2	806.65	403.32	84.26
	1906	7	4,086.00	583.71	95.07
	1907	7	2,509.37	329.91	92.32
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	1	150.67	150.67	15.74
	1906	1	211.95	211.93	4.93
	1907	1	191.94	191.94	7.68

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	240	40,805.08	170.02	5.99
1906	267	42,918.40	160.74	5.55
1907	313	58,570.27	187.12	5.79

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DE CETTE NATURE.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	3	509.57	169.85	1.25
	1906	4	342.40	85.60	0.79
	1907	4	667.55	166.83	1.14
Unions d'agriculteurs	1905	237	40,295.51	170.02	98.75
	1906	263	42,576.00	161.88	99.21
	1907	309	57,607.94	186.43	98.36
Unions mixtes	1905	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—
	1907	1	295.00	295.00	0.50

Sommes reçues, chaque année, à titre d'emprunts, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES EMPRUNTS.	SOMMES EMPRUNTÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent
1905	66	50,533.70	765.66	7.42
1906	58	60,042.69	1,035.21	7.76
1907	68	47,282.06	695.32	4.68

Sommes reçues, chaque année, à titre d'emprunts, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES EMPRUNTS.	SOMMES EMPRUNTÉES		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des sommes reçues à titre d'emprunts, par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	—	—	—	—
	1906	5	12,582.86	2,476.57	20.62
	1907	6	1,855.00	309.16	3.92
Unions mixtes	1905	1	200.00	200.00	0.39
	1906	1	57.85	57.85	0.09
	1907	1	3,889.80	3,889.80	8.22

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES EMPRUNTS.	SOMMES EMPRUNTÉES		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des sommes reçues à titre d'emprunts, par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'agriculteurs	1905	64	45,333.70	708.33	89.72
	1906	52	47,601.98	898.11	79.29
	1907	60	40,937.26	682.28	86.59
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	1	5,000.00	5,000.00	9.89
	1906	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—
Divers	1905	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—
	1907	1	600.00	600.00	1.27

Sommes reçues, chaque année, à titre de subsides, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT REÇU DES SUBSIDES	SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	264	49,307.67	186.77	7.13
1906	358	76,524.51	213.75	9.89
1907	463	89,325.50	192.92	8.84

Sommes reçues, chaque année, à titre de subsides, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT REÇU DES SUBSIDES.	SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des subsides reçus par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons	1905	1	2,750.00	2,750.00	5.58
	1906	3	8,170.00	2,723.33	10.68
	1907	1	4,181.50	4,181.50	4 68
Unions d'ouvriers	1905	43	5,075.00	118.02	10.29
	1906	65	7,280.00	112.00	9.51
	1907	82	8,925.00	108.84	9.99
Unions mixtes	1905	—	—	—	—
	1906	1	250.00	250.00	0.33
	1907	1	125.00	125.00	0.14

Unions d'agriculteurs	1905	217	41,182.67	189.78	83.53
	1906	286	58,599.51	204.88	76.58
	1907	376	73,869.00	196.46	82.70
Unions d'employés	1905	1	100.00	100.00	0.20
	1906	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	1	100.00	100.00	0.20
	1906	2	2,100.00	1,050.00	2.74
	1907	1	2,000.00	1,000.00	2.24
Unions diverses	1905	1	100.00	100.00	0.20
	1906	1	125.00	125.00	0.16
	1907	2	225.00	112.50	0.25

Sommes reçues, chaque année, à titre de subsides, pour la caisse de chômage involontaire, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT REÇU DES SUBSIDES	SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	24	7,741.57	322.56	1.13
1906	34	6,813.99	200.41	0.89
1907	58	9,801.00	168.98	0.97

Sommes reçues, chaque année, à titre de subsides, pour la caisse de chômage involontaire, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT REÇU DES SUBSIDES.	SOMMES REÇUES A TITRE DE SUBSIDES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des subsides reçus par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers.	1905	23	7,414.97	322.39	95.78
	1906	33	6,450.79	194.87	94.38
	1907	57	9,695.55	170.05	98.90
Unions d'employés	1905	1	326.60	326.60	4.22
	1906	1	383.20	383.20	5.62
	1907	1	107.65	107.65	1.10

Sommes perçues, chaque année, à titre d'amendes, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES AMENDES.	SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent.
1905	104	1,510.22	14.52	0.22
1906	165	2,115.38	12.82	0.27
1907	194	2,181.86	11.30	0.22

Sommes perçues, chaque année, à titre d'amendes, par les *catégories* d'unions.

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES AMENDES.	SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des amendes perçues, par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons	1905	1	11.50	11.50	0.76
	1906	3	11.50	3.83	0.55
	1907	4	83.60	20.90	3.84
Unions d'ouvriers	1905	43	445.69	10.36	29.51
	1906	48	737.68	15.36	34.87
	1907	76	720.90	9.48	33.04
Unions d'agriculteurs	1905	49	611.88	12.48	40.52
	1906	101	879.15	8.70	41.55
	1907	98	777.76	7.92	35.65

CATEGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT PERÇU DES AMENDES.	SOMMES PERÇUES A TITRE D'AMENDES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des amendes perçues, par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions mixtes	1905	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—
	1907	1	0.25	0.25	0.01
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	10	390.50	39.05	25.86
	1906	10	402.00	40.20	19.00
	1907	11	473.50	43.04	21.70
Unions de commerçants	1905	—	—	—	—
	1906	1	18.30	18.30	0.87
	1907	1	20.30	20.30	0.93
Unions diverses	1905	1	50.65	50.65	3.35
	1906	2	66.75	33.37	3.16
	1907	3	105.55	35.18	4.83

Recettes diverses effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DIVERSES.	SOMMES PERÇUES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des recettes des unions. Pour cent
1905	392	194,890.63	497.16	28.59
1906	494	185,996.15	376.51	24.05
1907	675	302,430.86	448.04	29.94

Recettes diverses effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES RECETTES DIVERSES.	SOMMES PERÇUES.		
			MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN PAR UNION.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des recettes diverses effectuées par l'ensemble des unions.
			Fr. C.	Fr. C.	Pour cent.
Unions de patrons.	1905	7	5,733.29	819.03	2.94
	1906	8	4,366.95	545.86	2.35
	1907	9	5,246.52	582.94	1.73
Unions d'ouvriers.	1905	66	23,557.85	356.63	12.08
	1906	94	26,865.63	285.80	14.44
	1907	152	30,012.66	197.45	9.92
Unions mixtes.	1905	2	47,780.18	23,890.09	24.50
	1906	5	52,677.95	10.535.59	28.32
	1907	5	57,958.89	11,591.77	19.17

Unions d'agriculteurs	1905	297	101,127.55	340.49	51.88
	1906	355	80,527.82	226.27	43.18
	1907	477	132.778.49	278.36	43.90
Unions d'employés	1905	3	215.43	71.81	0.15
	1906	2	233.64	116.82	0.13
	1907	2	224.44	112.22	0.08
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	9	15,486.53	1,720.72	7.94
	1906	19	19,063 74	1,003.35	10.25
	1907	22	75,513 55	3,432.43	24.97
Unions de commerçants	1905	5	413.56	82.71	0.21
	1906	4	391.53	97.88	0.22
	1907	4	110.21	27.55	0.04
Unions diverses	1905	3	596.46	198.22	0.30
	1906	7	2,068.91	295.55	1.11
	1907	4	586.10	146.52	0.19

TABLEAUX STATISTIQUES

TROISIÈME SÉRIE.

DÉPENSES

DES UNIONS PROFESSIONNELLES

1905-1907

DÉPENSES

effectuées, chaque année, par les unions professionnelles.

MONTANT TOTAL, MONTANTS MOYENS PAR UNION ET PAR MEMBRE EFFECTIF ET PARTS PROPORTIONNELLES (POUR CENT) :

I. — Pour l'*ensemble* des unions. (*Annexe LX*.)

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions. (*Annexe LXI*.)

Dépenses effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DES UNIONS. Fr. C.	NOMBRE TOTAL		MONTANT MOYEN DES DÉPENSES	
		des unions.	des membres effectifs.	par union. Fr. C.	par membre effectif. Fr. C.
1905	541,686.79	981	65,296	552.17	8.29
1906	684,306.71	1234	86,691	554.54	7.89
1907	1,087,883.08	1637	107,539	664.55	10.10

Dépenses effectuées, chaque année, par *chacune des catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE		DÉPENSES EFFECTUÉES.			
		d'unions.	de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
Unions de patrons .	1905	10	635	13,695.98	1,369.60	21.56	2.53
	1906	15	889	14,572.61	971.50	16.39	2.13
	1907	19	1,121	17,184.92	904.46	15.32	1.58
Unions d'ouvriers .	1905	109	9,522	76,241.77	699.46	8.00	14.08
	1906	158	12,839	122,596.48	774.66	9.53	17.88
	1907	281	19,456	134,788.61	479.67	6.92	12.39
Unions mixtes . .	1905	5	386	105,022.72	21,004.54	272.07	19.39
	1906	9	704	125,691.72	13,743 52	175.69	18.08
	1907	12	805	360,127.64	30,010.63	447.36	33.10

Unions d'agriculteurs.	1905	817	51,540	311,908.33	381.77	6.05	57.58
	1906	1,001	64,586	375,346.77	374.97	5.81	54.86
	1907	1,270	78,225	456,512.90	359.45	5.83	41.96
Unions d'employés.	1905	6	267	1,090.76	181.79	4.08	0.20
	1906	6	214	995.69	165.61	4.64	0.15
	1907	9	277	966.83	107.42	3.49	0.09
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	22	2,549	27,860.69	1,266.39	10.93	5.14
	1906	30	6,031	35,185.10	1,172.83	5.83	5.14
	1907	31	6,452	104,083.96	3,337.54	16.13	9.57
Unions de commerçants.	1905	8	227	3,795.98	474.49	16.72	0.70
	1906	8	237	3,608.49	451.06	15.22	0.52
	1907	8	239	3,576.16	447.02	14.96	0.33
Unions diverses.	1905	4	170	2,070.56	517.64	12.17	0.38
	1906	7	1,191	8,511.85	1,215.97	7.14	1.24
	1907	7	964	10,642.06	1,520.29	11.03	0.98

DÉPENSES

DE DIFFÉRENTES NATURES

EFFECTUÉES, CHAQUE ANNÉE, PAR LES UNIONS.

MONTANT TOTAL, MONTANTS MOYENS PAR UNION ET PARTS PROPORTIONNELLES (POUR CENT)

DE CHAQUE NATURE DE DÉPENSES :

I. — Pour l'*ensemble* des unions ;

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions.

TABLEAUX GÉNÉRAUX (*Annexes LXII* et *LXIII*).

TABLEAUX PARTICULIERS CONCERNANT :

Les indemnités pour chômage involontaire (*Annexes LXIV* et *LXV*) ;

Les indemnités de déplacement (*Annexe LXVI*) ;

Les indemnités pour chômage en cas de grève ou lock-out (*Annexe LXVII*) ;

Les indemnités de diverses natures (notamment secours pour maladies, etc.) (*Annexes LXVIII* et *LXIX*) ;

Les dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2 (1°, 2°, 3° et 5°) de la loi du 31 mars 1898 (*Annexes LXX, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII*) ;

Les versements à des fédérations (*Annexes LXXVIII* et *LXXIX*) ;

Les remboursements d'emprunts (*Annexes LXXX* et *LXXXI*) ;

Les dépenses d'administration (*Annexes LXXXII* et *LXXXIII*) ;

Les dépenses diverses (*Annexes LXXXIV* et *LXXXV*).

Dépenses de *différentes natures* effectuées,
Montant total de chaque nature de dépenses et part proportionnelle

ANNÉES.	INDEMNITÉS POUR CHOMAGE INVOLONTAIRE.		INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT.		INDEMNITÉS POUR CHOMAGE EN CAS DE GRÈVE OU LOCK-OUT.		AUTRES INDEMNITÉS.		OPÉRATIONS prévues par la loi du **article**			
									1°		2°	
	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.
1905	18,955.02	3.50	221.05	0.04	6,083.94	1.12	30,974.10	5.72	7,932.68	1.46	58,471.93	10.79
1906	25,430.25	3.72	472.45	0.07	27,137.34	3.97	32,805.75	4.79	6,389.44	0.93	77,795.81	11.37
1907	32,005.25	2.94	365.20	0 03	22,775.49	2.09	24,707.14	2.27	10,032.73	0.92	83,971.27	7.72

chaque année, par l'*ensemble* des unions.

(pour cent) dans le total général des dépenses des unions.

31 mars 1898. 2.				COTISATIONS A LA FÉDÉRATION		REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS.		DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		DÉPENSES DIVERSES.		TOTAL GÉNÉRAL des dépenses des unions.
3°		5°										
Montant. Fr. C.	Tantième pour cent	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
10,020.88	1.85	99,133.24	18.30	25,961.84	4.80	39,532.78	7.30	62,146.65	11.47	182,252.68	33.65	541,686.79
496.50	0.07	106,405.93	15.55	32,606.77	4.77	35,394.02	5.17	72 880.77	10.65	266,491.68	38.94	684,306.71
2,518.54	0.23	132,251.38	12.16	37,517.90	3.45	33,278.99	3.06	112,019.68	10.30	596,439.41	54.83	1,087,885.08

Dépenses de *différentes natures* effectuées, chaque

Montant, par catégorie d'unions, de chaque nature de dépenses et **part proportionnelle**

CATÉGORIES.	ANNÉES.	INDEMNITÉS POUR CHOMAGE INVOLONTAIRE.		INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT.		INDEMNITÉS POUR CHOMAGE EN CAS DE GRÈVE OU LOCK-OUT.		AUTRES INDEMNITÉS.		OPÉRATIONS prévues par la loi du **article**			
										1°		2°	
		Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.
Unions de patrons.	1905	—	—	—	—	—	—	—	—	5,732.23	41 85	—	—
	1906	—	—	—	—	—	—	—	—	6,141.70	42.15	—	—
	1907	—	—	—	—	—	—	—	—	7,537.55	43.86	—	—
Unions d'ouvriers.	1905	18,481.02	24 24	221.05	0.29	6,083.94	7.96	82.85	0.10	1,717.70	2 25	177.73	0.2
	1906	25,006.25	20.43	472.45	0.38	27,137.34	22.18	248.25	0.20	247.74	0.20	3.50	0.0
	1907	31,687.35	23.51	365.20	0.27	22,775.49	16.90	839.14	0.62	2,495.18	1.85	164.16	0.1
Unions mixtes.	1905	—	—	—	—	—	—	30,891.25	29.41	482.75	0.46	—	—
	1906	—	—	—	—	—	—	32,557.50	26.32	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—	—	—	23,868.00	6.62	—	—	—	—
Unions d'agriculteurs.	1905	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57,190.55	18.3
	1906	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	76,379.55	20.3
	1907	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82,367.11	18.0

année, par les unions de *chacune des catégories.*

(pour cent) dans le montant total des dépenses des unions de la catégorie.

31 mars 1898. 2.				COTISATIONS A LA FÉDÉRATION.		REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS.		DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		DÉPENSES DIVERSES.		MONTANT TOTAL des dépenses des unions de la catégorie.
3°		5°										
Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
—	—	—	—	125.00	0.91	—	—	3,213,77	23.47	4,624.98	33.77	13,695.98
—	—	—	—	199.00	1.37	—	—	3,110.57	21.34	5,121.34	35.14	14,572.61
—	—	—	—	79.00	0.46	—	—	4,826.22	28.09	4,742.15	27.59	17,184.92
—	—	387.00	0.56	17,959.10	23.54	—	—	12,573.70	16.48	18,557.68	24.35	76,241.77
—	—	1,295.85	1.05	22,829.28	18.65	2,966.96	2.42	15,404.75	12.59	26,784.11	21.88	122,396.48
—	—	1,249.10	0.93	26.291.58	19.51	2,040.10	1.51	21,484.67	15.94	25,396.64	18.84	134,788.61
—	—	—	—	—	—	—	—	11,873.50	11.31	61,775.22	58.82	105,022.72
—	—	—	—	—	—	1,500 00	1.24	12,113 57	9.79	77,520.65	62.65	123,691.72
—	—	3,435.00	0.96	—	—	—	—	17,002.65	4.72	315,821.99	87.70	360,127.64
9,924.95	3.18	98,746.24	31.66	7,159.64	2.30	39,532 78	12.67	24,369.86	7.81	74,984.31	24.04	311,908.33
380.30	0.10	105,110.08	28.01	8,784.19	2.34	30,527.06	8.13	30,264.98	8.06	123,900.61	33.01	375,346.77
2,055,23	0.45	127,567.28	27.95	10,078.72	2.20	30,988.89	6.79	40,617.79	8.90	162,837.88	35.67	456,512.90

CATÉGORIES.	ANNÉES.	INDEMNITÉS POUR CHOMAGE INVOLONTAIRE.		INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT.		INDEMNITÉS POUR CHOMAGE EN CAS DE GRÈVE OU LOCK-OUT.		AUTRES INDEMNITÉS.		OPÉRATIO prévues par la loi artic			
										1°		2°	
		Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	
Unions d'employés.	1905	474.00	43.46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1906	424.00	42.64	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1907	318.00	32.89	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1906	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1907	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Unions de commerçants.	1905	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,100.00	28
	1906	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,400.00	38
	1907	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,440.00	40
Unions diverses.	1905	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.65	0
	1906	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12.76	0
	1907	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

mars 1898.				COTISATIONS A LA FÉDÉRATION.		REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS.		DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		DÉPENSES DIVERSES.		MONTANT TOTAL des dépenses des unions de la catégorie.
3°		5°										
ntant. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Fr. C.
—	—	—	—	—	—	—	—	154.16	14.13	462.60	42.41	1,090.76
—	—	—	—	—	—	—	—	173.65	17.47	396.04	39.89	993.69
—	—	—	—	65.10	6.74	—	—	88.18	9.12	495.55	51.25	966.83
5.93	0.34	—	—	608.00	2.19	—	—	7,780.87	27.95	19,375.89	69.52	27,860.69
3.20	0.33	—	—	684.30	1.95	—	—	9,864.10	28.02	24,520.50	69.70	35,185.10
3.31	0.45	—	—	976.50	0.94	—	—	24,798.12	23.82	77,846.03	74.79	104,083.96
—	—	—	—	100.00	2.63	—	—	1,142.93	30.11	1,453.05	38.28	3,795.98
—	—	—	—	100.00	2.77	—	—	1,062.13	29.44	1,046.36	29.00	3,608.49
—	—	—	—	—	—	—	—	869.27	24.31	1,266.89	35.42	3,576.16
—	—	—	—	10.10	0.49	—	—	1,037.86	50.12	1,018.95	49.21	2,070.56
—	—	—	—	10.10	0.12	400.00	4.70	887.02	10.42	7,202.07	84.61	8,511.85
—	—	—	—	27.00	0.25	250.00	2.35	2,332.78	21.92	8,032.28	75.48	10,642.06

Imdemnités pour chômage involontaire allouées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.	MONTANT DES INDEMNITÉS ALLOUÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	48	18,955.02	394.89	3.50
1906	76	25,430.25	334.60	3.72
1907	110	32,005.35	290.95	2.94

Indemnités pour chômage involontaire allouées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.			INDEMNITÉS ALLOUÉES.					NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES.
		Nombre d'unions.	NOMBRE DE MEMBRES INDEMNISÉS.		MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN		PART PROPORTIONNELLE		
			Membres entiers.	Demi-membres.		par union.	par membre indemnisé.	dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions.	dans le total des dépenses des unions de la catégorie.	
					Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Pour cent.	Pour cent.	
Unions d'ouvriers.	1905	47	1435	171	18,481.02	393.21	14.15	97.50	24.24	19,409
	1906	74	2010	450	25,006.25	337.92	10.16	98.33	20.43	26,606
	1907	108	2740	430	31,687.55	293.40	9 99	99.01	23.51	31,506 1/2
Unions d'employés.	1905	1	14	—	474.00	474.00	33.85	2.50	43.46	316
	1906	2	8	—	424.00	212.00	53.00	1.67	42.64	252
	1907	2	11	—	518.00	159.00	28.90	0.99	32.89	200

Indemnités de déplacement allouées, chaque année, par les unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.		INDEMNITÉS ALLOUÉES.			
		Nombre d'unions.	Nombre de membres indemnisés.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre indemnisé. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total des dépenses des unions de la catégorie. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	17	42	221.05	13.00	5.26	0.29
	1906	33	169	472.45	14.31	2.80	0.38
	1907	48	124	365.20	76.08	2.94	0.27

Indemnités pour chômage en cas de grève ou lock-out allouées, chaque année, par les unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.			INDEMNITÉS ALLOUÉES.				NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES.
		Nombre d'unions.	NOMBRE DE MEMBRES INDEMNISÉS.		MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN		PART PROPORTIONNELLE dans le total des dépenses de la catégorie.	
			Membres entiers.	Demi-membres.		par union.	par membre indemnisé.		
					Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Pour cent.	
Unions d'ouvriers.	1905	6	249	98	6,083.94	1,013.99	17.53	**7.96**	3,759
	1906	21	687	69	27,157.54	1,292.25	35.89	**22.18**	14,851
	1907	27	922	226	22,775.49	843.53	19.83	**16.90**	13,493

Indemnités de diverses natures (notamment secours pour maladies, etc.) allouées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.	MONTANT DES INDEMNITÉS ALLOUÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	5	30,974.10	6,194.82	5.72
1906	7	32,805.75	4,686.53	4.79
1907	15	24,707.14	1,647.14	2.27

Indemnités de diverses natures (notamment secours pour maladies, etc.), allouées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT ALLOUÉ DES INDEMNITÉS.	INDEMNITÉS ALLOUÉES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	4	82.85	20.71	0.27
	1906	6	248.25	41.37	0.76
	1907	14	839.14	59.93	3.40
Unions mixtes	1905	1	30,891.25	30,891.25	99.73
	1906	1	32,557.50	32,557.50	99.24
	1907	1	23,868.00	23,868.00	96.60

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	4	7,932.68	198.42	1.46
1906	4	6,389.44	1,597.36	0.93
1907	10	10,032.73	1,003.27	0.92

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN PAR UNION.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions.
			Fr. C.	Fr. C.	Pour cent.
Unions de patrons	1905	1	5,732.23	5,732.23	72.26
	1906	1	6,141.70	6,141.70	96.12
	1907	1	7,537.55	7,537.55	75.13
Unions d'ouvriers.	1905	2	1,717.70	858.85	21.65
	1906	3	247.74	82.58	3.88
	1907	9	2,495.18	277.24	24.87
Unions mixtes.	1905	1	482.75	482.75	6.09
	1906	—	—	—	—
	1907	—	—	—	—

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'art. 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	102	58,471.93	573.25	10.79
1906	122	77,795.81	637.67	11.37
1907	135	83,971.27	622.00	7.72

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	1	177.73	177.73	0.30
	1906	1	3.50	3.50	0.004
	1907	2	164.16	82.08	0.19
Unions d'agriculteurs. . .	1905	99	57,190.55	577.68	97.80
	1906	119	76,379.55	641.92	98.18
	1907	132	82,367.11	623.99	98.09

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de commerçants	1905	1	1,100.00	1,100.00	1.90
	1906	1	1,400.00	1,400.00	1.80
	1907	1	1,440.00	1,440.00	1.72
Unions diverses	1905	1	3.65	3.65	0.006
	1906	1	12.76	12.76	0.016
	1907	—	—	—	—

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	5	10,020.88	2,004.17	1.85
1906	4	496.50	124.12	0.07
1907	10	2,518.54	251.85	0.23

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'agriculteurs	1905	4	9,924.95	2,481.25	99.04
	1906	3	580.50	126.76	76.60
	1907	9	2,055.25	228.35	81.60
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	1	95.93	95.93	0.96
	1906	1	116.20	116.20	23.40
	1907	1	463.31	463.31	18.40

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	273	99,133.24	363.12	18.30
1906	307	106,405.93	346.59	15.55
1907	366	132,251.38	361.34	12.16

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898, effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers	1905	3	387.00	129.00	0.39
	1906	4	1,295.85	323.96	1.22
	1907	4	1,249.10	312.27	0.94
Unions d'agriculteurs	1905	270	98,746.24	365.72	99.61
	1906	303	105,110.08	346.89	98.78
	1907	361	127,567.28	353.37	96.46
Unions mixtes	1905	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—
	1907	1	3,435.00	3,435.00	2.60

Versements à des fédérations effectués, chaque année par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT DES VERSEMENTS A DES FÉDÉRATIONS.		SOMMES VERSÉES A DES FÉDÉRATIONS.			
	Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	Montant total. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	248	23,818	25,961.84	104.68	1.09	4.80
1906	342	33.344	32,606.77	95.34	9.97	4.77
1907	481	39,791	37,517.90	77.99	0.94	3.45

Versements à des fédérations effectués, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT DES VERSEMENTS A DES FÉDÉRATIONS.		SOMMES VERSÉES A DES FÉDÉRATIONS.			
		Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des versements de cette nature effectués par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers . .	1905	55	5,976	17,959.10	326.52	3.00	69.18
	1906	85	8,926	22,829.28	268.57	2.55	70.02
	1907	167	12,464	26,291.58	157.43	2.10	70.08
Unions d'agriculteurs .	1905	178	16,631	7,159.64	40.22	0.43	27.57
	1906	240	23,302	8,784.19	36.60	0.37	26.92
	1907	293	25,884	10,078.72	34.39	0.38	26.87
Unions de patrons . .	1905	2	363	125.00	62.50	0.34	0.48
	1906	3	249	199.00	83.00	0.79	0.61
	1907	2	178	79.00	89.00	0.44	0.21

Unions d'employés . .	1905	—	—	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—	—	—
	1907	1	104	65.10	65.10	0.62	**0.17**
Unions de personnes exerçant une profession libérale . . .	1905	11	727	608.00	55.27	0.83	**2.34**
	1906	12	793	684.30	57.02	0.86	**2.10**
	1907	16	1,021	976.50	63.81	0.94	**2.60**
Unions de commerçants	1905	1	31	100.00	100.00	3.22	**0.39**
	1906	1	34	100.00	100.00	2.94	**0.31**
	1907	—	—	—	—	—	—
Unions diverses . . .	1905	1	90	10.10	10.10	0.11	**0.04**
	1906	1	40	10.00	10.00	0.25	**0.04**
	1907	2	140	27.00	13.50	0.18	**0.07**

Remboursements d'emprunts effectués, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS.	SOMMES REMBOURSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent
1905	94	39,532.78	420.56	7.30
1906	101	35,394.02	350.43	5.17
1907	105	33,278.99	316.94	3.06

Remboursements d'emprunts effectués, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS.	SOMMES REMBOURSÉES		
			MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des remboursements de cette nature effectués par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'ouvriers.	1905	—	—	—	—
	1906	2	2,966.96	1,483.48	8.38
	1907	8	2,040.10	255.01	6.13
Unions d'agriculteurs	1905	94	39,532.78	420.56	100.00
	1906	97	30,527.06	314.71	86.25
	1907	96	30,988.89	322.80	93.12
Unions mixtes	1905	—	—	—	—
	1906	1	1,500.00	1,500.00	4.24
	1907	—	—	—	—
Unions diverses	1905	—	—	—	—
	1906	1	400.00	400.00	1.13
	1907	1	250.00	250.00	0.75

Dépenses d'administration effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		SOMMES DÉPENSÉES POUR FRAIS D'ADMINISTRATION.			
	Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN. par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN. par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	538	45,970	62,146.65	115.51	1.35	11.47
1906	725	61,371	72,880.77	100.52	1.18	10.65
1907	989	79,865	112,019.68	113.26	1.40	10.30

Dépenses d'administration effectuées, chaque année, par les *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		SOMMES DÉPENSÉES POUR FRAIS D'ADMINISTRATION.			
		Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions de patrons	1905	7	440	3,215.77	459.11	7.30	5.18
	1906	8	481	3,110.57	388.82	6.46	4.27
	1907	15	957	4,826.22	321.74	5.04	4.38
Unions d'ouvriers	1905	79	8,354	12,573.70	159.16	1.50	20.23
	1906	123	11,452	15,404.75	125.24	1.34	21.13
	1907	216	17,323	21,484.67	99.46	1.24	19.18
Unions mixtes	1905	4	382	11,875.50	2,968.37	31.08	19.10
	1906	5	617	12,113.57	2,422.71	19.63	16.65
	1907	7	681	17,002.65	2,428.95	24.96	15.13
Unions d'agriculteurs	1905	419	33,788	24,369.86	58.16	0.72	39.21
	1906	554	44,261	50,264.98	54.62	0.68	41.52
	1907	708	53,399	40,617.79	57.36	0.76	36.25

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		SOMMES DÉPENSÉES POUR FRAIS D'ADMINISTRATION.			
		Nombre d'unions.	Nombre de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions. Pour cent.
Unions d'employés . .	1905	2	169	154.16	77.08	0.91	0.25
	1906	2	121	175.65	86.82	1.45	0.24
	1907	4	165	88.18	22.02	0.53	0.08
Unions de personnes exerçant une profession libérale . . .	1905	17	2492	7,780 87	457.69	3.11	12.52
	1906	22	3281	9,864.10	448.36	3.00	13.51
	1907	28	6313	24,798.12	885.64	3.92	22.13
Unions de commerçants	1905	7	215	1,142.95	163.27	5.31	1.84
	1906	6	160	1,062.13	177.02	6.63	1.46
	1907	6	162	869.27	144.87	5.36	0.77
Unions diverses . . .	1905	3	130	1,037.86	345.95	7.98	1.67
	1906	5	998	887.02	177.40	0.88	1.22
	1907	5	865	2,532.78	466.55	2.69	2.08

Dépenses diverses effectuées, chaque année, par l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
		MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN PAR UNION. Fr. C.	PART PROPORTIONNELLE dans le total général des dépenses des unions. Pour cent.
1905	493	182,252.68	369.68	33.65
1906	636	266,491.68	419.15	38.94
1907	848	596,459.41	703.34	54.83

Dépenses diverses effectuées, chaque année, par les différentes *catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE D'UNIONS AYANT FAIT DES DÉPENSES DE CETTE NATURE.	SOMMES DÉPENSÉES.		
			MONTANT TOTAL.	MONTANT MOYEN PAR UNION.	PART PROPORTIONNELLE dans le montant total des dépenses de cette nature effectuées par l'ensemble des unions.
			Fr. C.	Fr. C.	Pour cent.
Unions de patrons	1905	6	4,624.98	770.83	2.54
	1906	9	5,121.54	569.03	1.92
	1907	8	4,742.15	592.76	0.79
Unions d'ouvriers.	1905	33	18,557.68	562.35	10.18
	1906	40	26,784.11	669.60	10.05
	1907	61	25,596.64	416.33	4.26
Unions mixtes.	1905	1	61,775.22	61,775 22	33.89
	1906	4	77,520.65	19,380.16	29.09
	1907	7	315,821.99	45,117.42	52.94

Unions d'agriculteurs	1905	423	74,984.51	177.26	41.15
	1906	550	125,900.61	225.27	46.50
	1907	732	162,857.88	222.45	27.30
Unions d'employés	1905	2	462 60	231.30	0.25
	1906	3	396.04	132.01	0.15
	1907	3	495 55	165.18	0.08
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	16	19,575.89	1,210 99	10.63
	1906	19	24,520 50	1,290.55	9.20
	1907	26	77,846.05	2,994.07	13.05
Unions de commerçants	1905	7	1,455.05	207.57	0.80
	1906	3	1,046.56	348.78	0.39
	1907	4	1,266.89	316.72	0.21
Unions diverses	1905	5	1,018.95	203.79	0.56
	1906	8	7,202.07	900.25	2.70
	1907	7	8,052.28	1,147.46	1.35

TABLEAUX STATISTIQUES

QUATRIÈME SÉRIE

SITUATION FINANCIÈRE

DES UNIONS PROFESSIONNELLES

1905-1907

BALANCE DES RECETTES & DES DÉPENSES

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE :

I. — Pour l'*ensemble* des unions. (*Annexe LXXXVI.*)
II. — Pour chacune des *catégories* d'unions. (*Annexe LXXXVII.*)

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE :

I. — Pour l'*ensemble* des unions. (*Annexe LXXXVIII.*)
II. — Pour chacune des *catégories* d'unions. (*Annexe LXXXIX.*)

FONDS DISPONIBLES

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE :

I. — Pour l'*ensemble* des unions. (*Annexe XC.*)
II. — Pour chacune des *catégories* d'unions. (*Annexe XCI.*)

Balance, au 31 décembre de chaque année, des recettes et des dépenses, pour l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL		RECETTES TOTALES.	DÉPENSES TOTALES.	EXCÉDENT DES RECETTES.	EXCÉDENT DES DÉPENSES.
	des unions.	des membres effectifs.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1905	9,81	65,296	681,703.77	541,686.79	140,016.98	—
1906	1,234	86,691	773,095.39	684,306.71	88,788.68	—
1907	1,637	107,539	1,009,856.15	1,087,883.08	—	78,026.93

Balance, au 31 décembre de chaque année, des recettes et des dépenses, pour *chacune des catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE d'unions.	NOMBRE de membres effectifs.	RECETTES TOTALES. Fr. C.	DÉPENSES TOTALES. Fr. C.	EXCÉDENT des recettes. Fr. C.	EXCÉDENT des dépenses. Fr. C.
Unions de patrons. . .	1905	10	635	15,104,75	15,695.98	—	591.23
	1906	15	889	18,571.98	14,572.61	3,999.37	—
	1907	19	1,121	18,973.97	17,184.92	1,789.05	—
Unions d'ouvriers. . .	1905	109	9,522	104,932.42	76,241.77	28,690.65	—
	1906	158	12,839	149,543.20	122,396.48	27,146.72	—
	1907	281	19,456	193,118.16	134,788.61	58,329.55	—
Unions mixtes	1905	5	386	171,037.27	105,022.72	66,014.55	—
	1906	9	704	184,392.48	123,691.72	60,700.76	—
	1907	12	805	187,485.24	360,127.64	—	172,642.40
Unions d'agriculteurs. .	1905	817	51,540	542,949.25	511,908.33	31,040.92	—
	1906	1,001	64,586	555,981.15	575,346.77	—	19,365.64
	1907	1,270	78,225	461,582.66	456,512.90	4,869.76	—

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE d'unions.	NOMBRE de membres effectifs.	RECETTES TOTALES. Fr. C.	DÉPENSES TOTALES. Fr. C.	EXCÉDENT des recettes. Fr. C.	EXCÉDENT des dépenses. Fr. C.
Unions d'employés . .	1905	6	267	1,466.53	1,090.76	375.77	—
	1906	6	214	1,475.09	993.69	481.40	—
	1907	9	277	1,204.99	966.83	238.16	—
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	22	2,549	39,915.00	27,860.69	12,052.31	—
	1906	30	6,031	49,525.77	35,185.10	14,138.67	—
	1907	31	6,452	134,951.92	104,083.96	30,867.96	—
Unions de commerçants.	1905	8	227	6,299.56	3,795.98	2,503.58	—
	1906	8	237	5,934.84	5,608.49	326.34	—
	1907	8	239	2,547.01	3,576.16	—	1,029.15
Unions diverses . . .	1905	4	170	2,000.99	2,070.56	—	69.57
	1906	7	1,191	9,872.91	8,511.85	1,361.06	—
	1907	7	964	10,192 20	10,642.06	—	449.16

Bilan, au 31 décembre de chaque année, pour l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL		BILAN AU 31 DÉCEMBRE.				
					EXCÉDENT DE L'ACTIF (avoir réel).		
						MONTANT MOYEN	
	des unions.	des membres effectifs.	ACTIF. Fr. C.	PASSIF. Fr. C.	Montant total. Fr. C.	par union. Fr. C.	par membre effectif. Fr. C.
1905	981	65,296	1,159,639.58	280,366.11	879,273.47	896 30	13.46
1906	1,234	86,691	1,332,396 39	313,231.68	1,019,164.71	825.90	11 75
1907	1,637	107,539	1,575,281.96	383,574.68	1,191,707.28	727 98	11.08

Bilan, au 31 décembre de cha

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE		BI	
		d'unions.	de membres effectifs.	ACTIF. Fr. C.	PASSIF. Fr.
Unions de patrons . .	1905	10	635	10,120.51	2,410.
	1906	15	889	11,495.36	11.
	1907	19	1,121	13,621.39	62.
Unions d'ouvriers . .	1905	109	9,522	61,200 61	396.
	1906	158	12,839	80,357.02	5,003.
	1907	281	19,456	129,004.52	5,195.
Unions mixtes . . .	1905	5	386	340,469.33	2,189.
	1906	9	704	422,749.26	57.
	1907	12	805	334,156.06	3,947.
Unions d'agriculteurs .	1905	817	51,540	494,612.54	268,647.
	1906	1,001	64,586	550,359.86	305,193.
	1907	1,270	78,225	637,893.77	339,316.
Unions d'employés . .	1905	6	267	1,783.30	156.0
	1906	6	214	2,119.60	—
	1907	9	277	2,362 21	—

ée, pour *chacune des catégories* d'unions.

31 DÉCEMBRE.					
EXCÉDENT DE L'ACTIF (AVOIR RÉEL).			EXCÉDENT DU PASSIF (DÉFICIT).		
	Montant total.			Montant moyen	
Montant total.	par union.	par membre effectif.	Montant total.	par union.	par membre effectif.
Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
7,709.88	770.98	12.14	—	—	—
11,483.89	765.49	12.91	—	—	—
13,559.24	713.64	12.09	—	—	—
60,904.46	558.25	6.39	—	—	—
75,353.46	476.92	5.86	—	—	—
123,809.05	440.60	6.36	—	—	—
358,279.95	67,655.99	876.37	—	—	—
422,691.41	46,965.71	600.41	—	—	—
330,208.41	27,517.36	410.19	—	—	—
225,965.02	276.57	4.38	—	—	—
245,166.52	244.92	3.79	—	—	—
298,577.77	235.10	3.81	—	—	—
1,627.30	271.21	6.09	—	—	—
2,119.60	353.20	9.90	—	—	—
2,362.26	262.47	8.52	—	—	—

CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE		BIL	
		d'unions.	de membres effectifs.	ACTIF. Fr. C.	PASSIF. Fr. C
Unions de personnes exerçant une profession libérale . . .	1905	22	2,549	245,255.81	6,564.68
	1906	30	6,031	256,742.76	2,109.46
	1907	31	6,452	450,877.81	33,933.85
Unions de commerçants	1905	8	227	4,854.09	1.75
	1906	8	237	5,570.45	856.00
	1907	8	239	4,702.08	442.31
Unions diverses . .	1905	4	170	1,243.39	—
	1906	7	1,191	3,002.08	—
	1907	7	964	2,664.07	677.25

31 DÉCEMBRE.

EXCÉDENT DE L'ACTIF (AVOIR RÉEL).			EXCÉDENT DU PASSIF (DÉFICIT).		
	Montant total.			Montant moyen	
Montant total.	par union.	par membre effectif.	Montant total.	par union.	par membre effectif.
Fr. C.	Fr. C.	Fr C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
238,691.13	10,849.59	93.64	—	—	—
254,633.30	8,487.77	42.22	—	—	—
416,943.96	13,449.80	64.62	—	—	—
4,852.34	606.54	21.37	—	—	—
4,714.45	589.30	19.89	—	—	—
4,259.77	532.47	17.82	—	—	—
1,243.39	310.84	7.31	—	—	—
3,002.08	428.86	2.52	—	—	—
1,986.82	283.83	2.06	—	—	—

Fonds disponibles, au 31 décembre de chaque année, pour l'*ensemble* des unions.

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL		FONDS DISPONIBLES.		
	des unions.	des membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.
1905	981	65,296	305,764.84	311.68	4.68
1906	1,234	86,691	411,742.51	333.66	4.74
1907	1,637	107,539	497,685.49	304.02	4.62

Fonds disponibles, au 31 décembre de chaque année, pour *chacune des catégories* d'unions.

CATÉGORIES.	ANNÉES	NOMBRE		FONDS DISPONIBLES.		
		d'unions.	de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.
Unions de patrons . .	1905	10	635	9,748.51	974.85	15.35
	1906	15	889	11,471.56	764.75	12.90
	1907	19	1,121	13,621.39	716.91	12.15
Unions d'ouvriers . .	1905	109	9,522	57,054.18	523.24	5.98
	1906	158	12,839	75,859.99	480.00	5.91
	1907	281	19,456	122,808.20	437.04	6.31
Unions mixtes. . . .	1905	5	386	135,160.28	27,032.05	350.15
	1906	9	704	194,269.04	21,585.44	275.95
	1907	12	805	17,425.88	1,452.15	21.64
Unions d'agriculteurs .	1905	817	51,540	81,778.20	100.09	1.58
	1906	1,001	64,586	90,997.57	90.90	1.40
	1907	1,270	78,225	112,504.54	88.58	1.43

CATÉGORIES.	ANNÉES	NOMBRE		FONDS DISPONIBLES.		
		d'unions.	de membres effectifs.	MONTANT TOTAL. Fr. C.	MONTANT MOYEN par union. Fr. C.	MONTANT MOYEN par membre effectif. Fr. C.
Unions d'employés	1905	6	267	1,644.20	274.03	6.15
	1906	6	214	2,119.60	353 26	9.90
	1907	9	277	2,557.88	261.98	8.51
Unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	22	2,549	14,754.48	669.74	5.78
	1906	30	6,031	28,754.55	957.81	4.76
	1907	31	6,452	221,858.98	7,156.74	34.38
Unions de commerçants	1905	8	227	4,704.09	588.01	20.72
	1906	8	237	5,552.45	694.05	23.42
	1907	8	239	4,692.08	586.51	19.63
Unions diverses	1905	4	170	960.90	240.22	5.65
	1906	7	1,191	2,757.77	393.96	2.31
	1907	7	964	2,416.66	345.23	2.50

TABLEAUX STATISTIQUES

CINQUIÈME SÉRIE

OPÉRATIONS FAITES PAR LES UNIONS

en application de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898.

1905-1907

OPÉRATIONS

FAITES PAR LES UNIONS

EN APPLICATION DE L'**article 2** DE LA LOI

DU 31 MARS 1898.

Opérations de l'article 2, 2° : Valeur des objets achetés annuellement pour être revendus. (*Annexe XCII.*)

Opérations de l'article 2, 3° : Valeur des objets achetés annuellement pour être revendus. (*Annexe XCIII.*)

Opérations de l'article 2, 5° :

Valeur des objets *achetés* annuellement. (*Annexe XCIV.*)

Valeur des objets *possédés* annuellement. (*Annexe XCV.*)

Opérations faites, *chaque année*, en application de l'*article 2, 2°*, de la loi du 31 mars 1898.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT LES OPÉRATIONS.		OBJETS ACHETÉS DANS L'ANNÉE POUR ÊTRE REVENDUS.			PART PROPORTIONNELLE dans la valeur totale pour l'ensemble des catégories.
		Unions.	Membres effectifs.	VALEUR absolue. Fr. C.	VALEUR moyenne par union. Fr. C.	VALEUR moyenne par membre. Fr. C.	Pour cent.
Unions d'ouvriers . . .	1905	3	144	2,308.01	769.33	16.02	0.04
	1906	4	158	2,584.53	646.13	16.35	0.05
	1907	5	135	2,055.57	411.11	15.22	0.03
Unions d'agriculteurs . .	1905	283	18,524	4,849,323.54	17,135.41	261.78	94.55
	1906	299	19,260	5,038,493.45	16,851.14	261.60	93.05
	1907	365	22,891	6,194,683.40	16,971.73	270.61	94.04
Unions de patrons . . .	1905	1	12	53,759.81	53,759.81	4,479.98	1.05
	1906	1	10	59,437.70	59,437.70	5,943.77	1.09
	1907	1	10	76,686.31	76,686.31	7,668.63	1.17
Unions de commerçants .	1905	1	47	222,976.00	222,976.00	4,744.17	4.35
	1906	1	49	314,470.00	314,470.00	6,417.75	5.80
	1907	1	49	313,021.25	313,021.25	6,388.18	4.75
Unions diverses	1905	1	27	53.25	53.25	1.97	0.001
	1906	1	26	11.23	11.23	0.43	0.0002
	1907	1	21	51.42	51.42	1.44	0.008
Totaux. .	**1905**	**289**	**18,754**	**5,128,420.61**	—	—	—
	1906	**306**	**19,503**	**5,414,996 89**	—	—	—
	1907	**373**	**23,106**	**6,586,497.95**	—	—	—

Opérations faite, *chaque annee*,
en application de l'*article 2, 3°*, de la loi du 31 mars 1898.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT LES OPÉRATIONS.		OBJETS ACHETÉS DANS L'ANNÉE POUR ÊTRE REVENDUES.			PART PROPORTIONNELLE dans la valeur totale pour l'ensemble des catégories.
		Unions.	Membres effectifs.	VALEUR absolue. Fr. C.	VALEUR moyenne par union. Fr. C.	VALEUR moyenne par membre. Fr. C.	Pour cent.
Unions d'agriculteurs .	1905	4	414	12,204.45	3,051.10	29.47	61.83
	1906	7	800	95,023.25	13,574.75	118.77	89.97
	1907	9	960	179,191.99	19,910.22	186.65	94.92
Unions des personnes exerçant une profession libérale . . .	1905	1	190	7,533.95	7,533.95	39.65	38.17
	1906	1	196	10,596 59	10,596 59	54.06	10.03
	1907	1	186	9,597.31	9,597 31	51.60	5.08
Totaux. . .	**1905**	**5**	**604**	**19,738.38**	—	—	—
	1906	**8**	**996**	**105,619.84**	—	—	—
	1907	**10**	**1,146**	**188,789.30**	—	—	—

Opérations faites, *chaque année*, en application de l'*article 2, 5°*, de la loi du 31 mars 1898.

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS AYANT FAIT LES OPÉRATIONS.		OBJETS ACHETÉS DANS L'ANNÉE POUR ÊTRE MIS A L'USAGE.			PART PROPORTIONNELLE dans la valeur totale pour l'ensemble des catégories.
		Unions.	Membres effectifs.	VALEUR absolue. Fr. C.	VALEUR moyenne par union. Fr. C.	VALEUR moyenne par membre. Fr. C.	Pour cent.
Unions d'ouvriers . .	1905	1	13	20.50	20.50	1.57	0.02
	1906	3	120	1,015.35	338.45	8.46	1.30
	1907	2	90	665.95	332.97	3.51	0.66
Unions d'agriculteurs .	1905	175	12,691	84,143.82	480.82	6.63	99 98
	1906	176	15,092	76,977.79	437.37	5.10	98.70
	1907	251	18,720	96,369.80	383.94	5.14	95.91
Unions mixtes . . .	1905	—	—	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—	—	—
	1907	1	60	3,435.00	3,435.00	57.25	3.43
Totaux. . .	**1905**	**176**	**12,704**	**84,164.32**	—	—	—
	1906	**179**	**15,212**	**77,993.14**	—	—	—
	1907	**254**	**18,870**	**100,470.75**	—	—	—

Objets *possédés* par les unions *pour être mis à l'usage* de leurs membres en application de la loi du 31 mars 1898 (*art. 2, 5°*).

CATÉGORIES.	ANNÉES.	UNIONS POSSÉDANT DES OBJETS.		OBJETS POSSÉDÉS DESTINÉS A ÊTRE MIS A L'USAGE DES MEMBRES.			PART PROPORTIONNELLE dans la valeur totale pour l'ensemble des catégories.
		Unions.	Membres effectifs.	VALEUR absolue. Fr. C.	VALEUR moyenne par union. Fr. C.	VALEUR moyenne par membre. Fr. C.	Pour cent.
Unions d'ouvriers .	1905	3	138	1,156.05	385.34	8.37	**0.36**
	1906	4	155	1,674.95	418.73	10.80	**0.44**
	1907	4	111	1,560.19	390.05	14.05	**0.37**
Unions d'agriculteurs	1905	362	25,169	314,444.57	868.63	12.49	**99.59**
	1906	437	28,766	382,279.04	874.78	13.28	**99.52**
	1907	540	33,203	414,942.20	768.41	12.49	**98.95**
Unions mixtes. . .	1905	—	—	—	—	—	—
	1906	—	—	—	—	—	—
	1907	1	60	2,700.00	2,700.00	45.00	**0.64**
Unions diverses . .	1905	1	27	168.50	168.50	6.24	**0.05**
	1906	1	26	165.00	165.00	6.34	**0.04**
	1907	1	21	150.00	150.00	7.14	**0.04**
Totaux. . .	**1905**	**366**	**25,334**	**315,769.10**	—	—	—
	1906	**442**	**28,947**	**384,118.99**	—	—	—
	1907	**546**	**33,395**	**419,352.39**	—	—	—

TABLEAUX STATISTIQUES

SIXIÈME SÉRIE

OPÉRATIONS

DES

FÉDÉRATIONS RECONNUES D'UNIONS

1905-1907

RECETTES, DÉPENSES,

ET SITUATION FINANCIÈRE

DES FÉDÉRATIONS D'UNIONS

(*Annexes XCVI, XCVII et XCVIII.*)

Recettes et dépenses de *différentes natures* effectuées

Montant, *total et par catégories de fédérations*, de chaque nature de recettes et de dépenses

Montant moyen par fédération

FÉDÉRATIONS.			RECETTES.							
CATÉGORIES.	ANNÉES.	NOMBRE de fédérations.	COTISATIONS DES UNIONS AFFILIÉES.		OPÉRATIONS DE L'ARTICLE 2, 2°		SUBSIDES.		RECETTES DIVERSES	
			Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.
Unions d'ouvriers . .	1905	2	871.60	56.64	—	—	—	—	667.23	43.36
	1906	2	1,016.20	56.23	—	—	300.00	16.60	490.94	27.17
	1907	4	5,750.40	84.47	—	—	325.00	4.77	731.90	10.76
Fédérations d'unions de personnes exerçant une profession libérale.	1905	1	507.00	76.01	—	—	—	—	160.10	23.99
	1906	1	495.00	90.15	—	—	—	—	54.03	9 85
	1907	1	489.00	95.21	—	—	—	—	24.20	4.71
Fédérations d'unions d'agriculteurs . .	1905	10	517,10	0.65	295.00	0.37	23,045.00	28.84	56,022.64	70.14
	1906	13	551.80	0.63	455.70	0.52	26,252.00	30 20	59,666.80	68.65
	1907	21	2,951.35	2.86	380 20	0.37	57,625.15	55.72	42,456.56	41 05
Ensemble des fédérations	1905	13	1,895.70	2.31	295.00	0.37	23,045.00	28.07	56,849.97	69.26
	1906	16	2,063.00	2.31	455.70	0.52	26,552 00	29 74	60,211.77	67.43
	1907	26	9,190.75	8.30	380.20	0.39	57,950.15	52.33	43,212.66	39.03

chaque année, par les *fédérations* d'unions professionnelles.

et **part proportionnelle** (pour cent) dans le total des recettes et des dépenses des fédérations.
des recettes et des dépenses.

		DÉPENSES.							
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.		OPÉRATIONS DE L'ARTICLE 2, 2°.		DÉPENSES D'ADMINISTRATION.		DÉPENSES DIVERSES.		TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.	
Montant absolu. Fr. C.	Montant moyen par fédération.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant. Fr. C.	Tantième pour cent.	Montant absolu. Fr. C.	Montant moyen par fédération.
1,538.83	769.41	—	—	715.47	50.75	694.31	49.25	1,409.78	704.89
2,807.14	903.57	—	—	188.64	10.24	1,655.58	89.76	1,844.22	922.11
6,807.30	1,701.82	—	—	1,421.11	54.17	1,202.09	45.83	2,623.20	655.80
667.10	667.10	—	—	191.70	47.02	216.00	52.98	407.70	407.70
549.03	549.03	—	—	359.92	58.06	260.00	41.94	619.92	619.92
513.20	513 20	—	—	170.70	71.51	68.00	28.49	238.70	238.70
79,879.74	7,987.97	364.71	0.54	8,891.69	13.26	57,787.67	86.20	67,044.07	6,704.40
86,926.30	6,686 63	455.70	0 58	11,460.16	14.59	66,623.01	84.83	78,538.87	6,041.45
103,413.26	4,924.44	643.95	0.59	15,128.57	14.03	91,961.30	85.38	107,733.82	5,130.18
82,085.67	6,314.28	364.71	0.54	9,798.86	14.23	58,697.98	85.24	68,861.55	5,297.04
89,282.47	5,580.15	455.70	0.58	12,008.72	14.82	68,538.59	84.62	81,003.01	5,062.68
110,733.76	4,258.98	643.95	0.59	16,720.38	15.13	93,231.39	84.29	110,595.72	4,253.68

Balance, au 31 décembre de chaque année, des recettes et des dépenses des fédérations d'unions professionnelles.

FÉDÉRATIONS.			RECETTES TOTALES.	DÉPENSES TOTALES.	EXCÉDENT	
CATÉGORIES.	ANNÉES.	Nombre de fédérations.			DES RECETTES.	DES DÉPENSES.
Unions d'ouvriers	1905	2	1,538.83	1,409.78	129.05	—
	1906	2	1,807.14	1,844.22	—	37.08
	1907	2	6,807.30	2,623.20	4,184.10	—
Fédérations d'unions de personnes exerçant une profession libérale	1905	1	667.10	407.70	259.40	—
	1906	1	549.03	619.92	—	70.89
	1907	1	513.20	238.70	274.50	—
Fédérations d'unions d'agriculteurs	1905	10	79,879.74	67,044.07	12,835.67	—
	1906	13	86,926.50	78,538.87	8,387.43	—
	1907	21	105,413.26	107,733.82	—	4,320.56
Ensemble des fédérations .	1905	13	82,085.67	68,861.55	13,224.12	—
	1906	16	89,282.47	81,003.01	8.279.46	—
	1907	26	110,733.76	110,595.72	138.04	—

Situation financière, au 31 décembre de chaque année, des fédérations d'unions professionnelles.

FÉDERATIONS.			BILAN.			FONDS DISPONIBLES.	
CATÉGORIES.	ANNÉES.	Nombre de fédérations.	ACTIF. Fr. C.	PASSIF. Fr. C.	EXCÉDENT DE L'ACTIF. Fr. C.	MONTANT. Fr. C.	Moyenne par fédération. Fr. C.
Unions d'ouvriers . . .	1905	2	336.53	—	336.53	336.53	168.26
	1906	2	160.80	—	160.80	160.80	80.40
	1907	4	3,962.80	—	3,962.80	3,962.80	990.70
Fédérations d'unions de personnes exerçant une profession libérale. . .	1905	1	346.68	—	346.68	346.68	346.68
	1906	1	249.79	—	249.79	249.79	249.79
	1907	1	524.62	—	524.62	524.62	524.62
Fédérations d'unions d'agriculteurs	1905	9	21,057.92	709.91	20,328.01	19,010.59	2,112.28
	1906	12	20,559.54	1,169.74	19,389.80	14,845.31	1,237.10
	1907	21	30,561.59	15,455.10	14,908.49	15,623.39	743.97
Ensemble des fédérations	1905	12	21,721.13	709.91	21,011.22	19,693.80	1,641.15
	1906	15	20,970.13	1,169.74	19,800.39	15,255.90	1,017.06
	1907	26	34,849.01	15,455.10	19,395.91	20,110.81	773.49

DOCUMENTS

RELATIFS A L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 31 MARS 1898

I

COMPTABILITÉ DES UNIONS PROFESSIONNELLES

I. — **Circulaire** aux présidents des unions reconnues, relativement aux comptes annuels à fournir par les associations. (*Annexe XCIX.*)

II. — **Formules des comptes :**

Compte général (formule **A**, pour les unions en général). (*Annexe C.*)

Compte général (formule **A***, spéciale pour les unions d'ouvriers et d'employés). (*Annexe CI.*)

Instructions du compte général. (*Annexe CII.*)

Comptes particuliers des opérations faites en exécution des nos 1° à 5° de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898 (formule **B**). (*Annexe CIII.*)

Instructions pour les comptes particuliers. (*Annexe CIV.*)

MINISTÈRE
DE
L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
—
OFFICE DU TRAVAIL.
—
6e SECTION
—
UNIONS PROFESSIONNELLES
—
N° 140.
—

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La loi du 31 mars 1898 sur les Unions professionnelles prescrit à ces associations d'adresser, **avant le 1er mars de chaque année**, à la Commission d'entérinement des Unions professionnelles le compte de leurs recettes et de leurs dépenses, clôturé au 31 décembre précédent, ainsi que, le cas échéant, le compte des opérations faites par elles en exécution des nos 1° à 5° de son article 2.

Conformément à l'article 8 de cette loi, le Gouvernement a arrêté les formules suivantes qui doivent servir aux Unions pour dresser leurs comptes :

Formule A : Compte général des recettes et des dépenses.

Formule B : Compte des opérations faites en exécution de l'article 2, 1° à 5°, de la loi du 31 mars 1898.

En vue de l'établissement des comptes des opérations faites, pendant l'année **19...**, par l'Union professionnelle que vous présidez, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un exemplaire de chacune de ces deux formules.

Vous voudrez bien remarquer que la formule du *compte général* (formule *A*) doit être remplie par vous du moment où votre association a fonctionné pendant toute ou partie de l'année.

Mais il va de soi que l'Union n'a à utiliser la formule *B que si et*

dans la mesure où elle a effectivement pratiqué pendant l'année les opérations auxquelles cette formule se rapporte.

En tout cas, il importe que les comptes soient dressés de la façon la plus complète possible.

A chaque formule sont jointes des *instructions* que je vous prie de vouloir bien lire attentivement. Au cas où, en dehors de ces instructions, vous auriez besoin de certaines explications, vous voudrez bien les demander à mon département.

La loi prescrit **d'annexer** aux comptes :

1° La liste des membres qui, à la date de l'envoi des comptes, participent, à un titre quelconque, à la direction de l'Union ou à la gestion de ses biens. Cette liste portera, en regard de chaque nom et prénom, l'indication de la nationalité, de l'âge, de la résidence, de la profession et de la qualité de membre effectif ou de membre honoraire (Annexe I) ;

2° Une déclaration, signée par les directeurs, attestant que l'Union est formée, en ce qui concerne les diverses catégories des membres, conformément aux prescriptions des articles 2 et 3 de la loi du 31 mars 1898 (Annexe II).

Il y a lieu d'envoyer *chacune* de ces deux annexes en *double* exemplaire.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

PROVINCE D...

COMMUNE D...

COMPTE GÉNÉRAL

des opérations faites en 19...

par

L'Union professionnelle dite

établie à (localité, rue et n°)...

et dont les statuts ont été entérinés le...

Les soussignés déclarent avoir vérifié le Compte ci-contre, et certifient qu'il est exact et a été approuvé par l'assemblée générale après avoir été, durant quinze jours, déposé au siège social, à l'inspection des membres de l'Union.

Le Secrétaire-Trésorier, *Le Président,*

COMPTE GÉNÉRAL

RECETTES (1).

	FRANCS	CENT.
En caisse au 31 décembre de l'année précédente (argent et fonds placés) . .		
Droits d'admission		
Cotisations des membres effectifs		
Cotisations des membres honoraires		
Intérêts des fonds placés		
Emprunts		
Produit des amendes		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) : Atelier d'apprentissage (art. 2, 1°)		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) : Revente aux membres d'objets achetés pour eux (art. 2, 2° (et 4°).		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) : Revente à des tiers de produits de la profession des membres (art. 2, 3° (et 4°)		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) : Machines, bestiaux et objets quelconques mis à l'usage des membres (art. 2, 5°).		
Dons et legs (détail) (3) (4)		
Subsides (détail) (3) (5).		
Divers (détail) (3) (6)		
TOTAL DES RECETTES. . .		
Les recettes de l'année s'élèvent à		
Les dépenses de l'année s'élèvent à		
Excédent des recettes (*) / dépenses		

(*) Biffer la mention inutile.

Remarque importante : Les nos (1), (2), (3), (4), (5), (6) renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

DE L'ANNÉE 19...

DÉPENSES (1).

		FRANCS.	CENT.
Cotisations à la fédération à laquelle l'Union est affiliée			
Achat d'immeubles (détail) (7)			
Dépenses consignées dans les comptes particuliers (2)	Atelier d'apprentissage (art. 2, 1°)		
	Achat d'objets destinés à être vendus aux membres (art. 2, 2° (et 4°)		
	Achat aux membres de produits de leurs professions (art. 2, 2° (et 4°)		
	Machines, bestiaux et objets quelconques mis à l'usage des membres (art. 2, 5°)		
Remboursement d'emprunts			
Frais d'administration (3)			
Divers (détail) (3) (6)			
TOTAL DES DÉPENSES.			

Remarque importante : les nos (1), (2), (3), (6), (7), renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

ANNÉE 19...

Situation au 31 décembre de l'année.

ACTIF.	FRANCS.	CENT.	PASSIF.	FRANCS.	CENT.
En caisse (8)	.....	.....	Emprunts	.....	.....
Fonds placés	.....	.....	Dettes (détail) (12)	.....	.....
Objets mobiliers (9) (10) — déjà possédés par l'Union au 31 décembre de l'année précédente	.....	.....			
Objets mobiliers (9) (10) — acquis pendant l'année — par donation ou legs	.....	.....			
Objets mobiliers (9) (10) — acquis pendant l'année — à titre onéreux (vente, échange, etc.)	.....	.....			
Immeubles (9) (11) — déjà possédés par l'Union au 31 décembre de l'année précédente	.....	.....			
Immeubles (9) (11) — acquis pendant l'année — par donation ou legs (détail)	.....	.....			
Immeubles (9) (11) — acquis pendant l'année — à titre onéreux (vente, échange, etc.)	.....	.....			
Créances (détail) (12)	.....	.....			
TOTAL			TOTAL		
			Excédent de l'actif (*)		
			Excédent du passif (*)		

(*) Biffer la mention inutile.

Remarque importante : Les nos (8), (9), (10), (11), (12), renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

Fonds placés

	FRANCS.	CENT.
Prêts	.....	.....
Caisse d'Épargne de l'État	.....	.....
Rentes sur l'État belge	.....	.....
Obligations de villes	.....	.....
Obligations de sociétés	.....	.....
Autres valeurs (détail)	.....	.....
TOTAL	.....	.....

PROVINCE D.....

COMMUNE D.....

COMPTE GÉNÉRAL

des opérations faites en 19...

par

L'Union professionnelle dite

.....

établie à (localité, rue et n°).....

.....

et dont les statuts ont été entérinés le.....

.....

Les soussignés déclarent avoir vérifié le Compte ci-contre, et certifient qu'il est exact et a été approuvé par l'assemblée générale après avoir été, durant quinze jours, déposé au siège social, à l'inspection des membres de l'Union.

Le Secrétaire-Trésorier, *Le Président,*

(1) Modèle spécial pour les Unions d'ouvriers et d'employés.

COMPTE GÉNÉRAL

RECETTES (1).

	FRANCS.	CEN
Encaisse constaté au 31 décembre de l'année précédente (argent et fonds placés).		
Droits d'admission		
Cotisations des membres effectifs		
Cotisations spéciales donnant droit à une indemnité en cas de { chômage		
Cotisations spéciales donnant droit à une indemnité en cas de { déplacement		
Autres cotisations spéciales (détail).		
Cotisations des membres honoraires		
Intérêts des fonds placés		
Emprunts		
Produit des amendes		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) { Atelier d'apprentissage (art 2, 1°)		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) { Revente aux membres d'objets achetés pour eux (art. 2, 2° (et 4°)		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) { Revente à des tiers de produits de la profession des membres (art. 2, 3° (et 4°)		
Recettes consignées dans les comptes particuliers (2) { Machines, bestiaux et objets quelconques mis à l'usage des membres (art. 2, 5°).		
Dont et legs (détail) (3) (4)		
Subsides (détail) (3) (5)		
Divers (détail) (3) (6).		
TOTAL DES RECETTES.		

Les recettes de l'année s'élèvent à.		
Les dépenses de l'année s'élèvent à.		
Excédent des { recettes (*) / dépenses }		

(*) Biffer la mention inutile.

Remarque importante : Les nos (1), (2), (3), (4), (5), (6) renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

DE L'ANNÉE 19...

DÉPENSES (1).

		FRANCS.	CENT.
Cotisations à la fédération à laquelle l'Union est affiliée			
Indemnités de chômage			
Indemnités en cas de grève ou de renvoi prononcé par le chef d'entreprise			
Indemnités de déplacement			
Autres indemnités aux membres allouées régulièrement (détail)			
Achat d'immeubles (détail) (7)			
Dépenses consignées dans les comptes particuliers (2)	Atelier d'apprentissage (art. 2, 1°)		
	Achat d'objets destinés à être vendus aux membres (art. 2, 2° (et 4°)		
	Achat aux membres de produits de leurs professions (art. 2, 3° (et 4°)		
	Machines, bestiaux et objets quelconques mis à l'usage des membres (art. 2, 5°)		
Remboursement d'emprunts			
Frais d'administration (3)			
Divers (détail) (3) (6)			
TOTAL DES DÉPENSES			

Remarque importante : Les nos (1), (2), (3), (6), (7) renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

ANNÉE 19...

Situation au 31 décembre de l'année

ACTIF.	FRANCS.	CENT.	PASSIF.	FRANCS.	CENT.
En caisse (**8**)	.....	.....	Emprunts . . .	.....	.....
Fonds placés	.....	.....	Dettes (détail) (**12**) .	.....	.....
Objets mobiliers (**9**) (**10**) — déjà possédés par l'Union au 31 décembre de l'année précédente					
Objets mobiliers (**9**) (**10**) — acquis pendant l'année — par donation ou legs	.....	.....			
Objets mobiliers (**9**) (**10**) — acquis pendant l'année — à titre onéreux (vente, échange, etc.)	.....	.....			
Immeubles (**9**) (**11**) — déjà possédés par l'Union au 31 décembre de l'année précédente	.....	.....			
Immeubles (**9**) (**11**) — acquis pendant l'année — par donation ou legs (détail)	.....	.....			
Immeubles (**9**) (**11**) — acquis pendant l'année — à titre onéreux (vente, échange, etc.)	.....	.....			
Créances (détail) (**12**)	.....	.....			
TOTAL	.....	.....	TOTAL	.....	.....
			Excédent de l'actif / du passif (*)	.....	.....

(*) Biffer la mention inutile.

Remarque importante : Les nos (**8**), (**9**), (**10**), (**11**), (**12**), renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

Fonds placés

	FRANCS.	CENT.
Prêts	.....	.....
Caisse d'Épargne de l'État	.....	.....
Rentes sur l'État belge	.....	.....
Obligations de villes	.....	.....
Obligations de sociétés	.....	.....
Autres valeurs (détail)	.....	.....
TOTAL	.....	.....

INSTRUCTIONS

sur la manière de dresser le compte général.

L'article 8 de la loi du 31 mars 1898 porte :

« Avant le 1er mars de chaque année, l'Union adresse à la Commission d'entérinement :

« Un compte de ses recettes et de ses dépenses, clôturé au 31 décembre précédent, et, le cas échéant, le compte des opérations faites par l'Union en exécution des nos 1 à 5 de l'article 2. Ces comptes sont dressés conformément à un modèle arrêté par le Gouvernement. »

Le compte des recettes et des dépenses dont il est question dans le texte ci-dessus forme le *compte général* des Unions professionnelles (formule **A**), par opposition aux *comptes particuliers* concernant les opérations faites en exécution des nos 1 à 5 de l'article 2 de la loi (formule **B**).

REMARQUE IMPORTANTE. — Les numéros des observations ci-après correspondent aux renvois de la formule de compte.

1. — « *Recettes.* » — « *Dépenses.* » — Sous ces titres on inscrira respectivement les recettes qui ont été *effectivement* encaissées et les dépenses dont le montant est *effectivement* sorti de la caisse.

Ne doivent donc pas être inscrites :

a) Une recette qui est simplement échue, comme, par exemple, des cotisations qui sont déjà dues, mais qui n'ont *pas encore été encaissées* ;

b) Une dépense simplement engagée, comme, par exemple, une commande faite à un fournisseur et déjà livrée par lui, mais *non encore payée* par l'Union.

2. — « *Recettes consignées dans les comptes particuliers.* » — « *Dépenses consignées dans les comptes particuliers.* » — Ces rubriques figurent, la première au tableau des recettes, la seconde au tableau des dépenses. En regard, *pour chaque espèce d'opération*, on renseignera respectivement le *total* des recettes et le *total* des dépenses consignés sur la formule des comptes particuliers.

3. — « *Dons et legs, subsides, divers.* » — « *Frais d'administration. Divers.* » — En inscrivant le montant de ces recettes et de ces dépenses, on aura soin de laisser de côté les recettes et dépenses de même ordre qui se rapportent spécialement à l'une ou l'autre des opérations particulières de l'article 2 de la loi, ces dernières recettes et dépenses figurant déjà au compte général sous les rubriques visées par l'observation précédente. Ainsi, par exemple, la somme qui serait inscrite au compte général sous la rubrique « subside » ne doit pas comprendre le subside qui aurait été accordé spécialement pour l'achat d'objets à mettre à l'usage des membres.

En d'autres termes, éviter tout double emploi.

4. — A la rubrique « *Dons et legs* » ne doivent être portés en compte que les dons et legs en argent (espèces monnayées et papier-monnaie).

Le détail consiste à indiquer pour chaque don ou legs les nom et prénoms de l'auteur de la donation et le montant de celle-ci.

5. — « *Subsides* (*détail*). » — On indiquera, outre le montant du subside, l'autorité qui l'a alloué et l'objet auquel il s'applique ; par

exemple : subside de la Province pour le champ d'expériences, 100 francs.

6. — Sous la rubrique « *Divers (détail)* », au tableau des recettes et au tableau des dépenses, on renseignera respectivement les recettes et dépenses non expressément prévues par la présente formule, en groupant et en totalisant les recettes ou dépenses se rapportant à des objets de même espèce. Ainsi, par exemple, toutes les dépenses occasionnées par des cérémonies, festivités, excursions, banquets, etc., seront totalisées sous la dénomination « cérémonies, festivités, etc. ».

7. — « *Achat d'immeubles.* » — En ce qui concerne l'achat d'immeubles, le détail consiste à en indiquer l'espèce — terre arable, maison, hangar — et la contenance en mètres carrés. S'il s'agit d'un immeuble bâti, on indiquera séparément la superficie du terrain et la superficie de la partie bâtie.

8. — Par « encaisse » on entend le montant des espèces monnayées et du papier-monnaie.

9. — La valeur des « *objets mobiliers* » et des « *immeubles* » à porter en compte est celle qu'ils ont *effectivement* à la date du 31 décembre de l'année. A défaut de données absolument certaines et précises, l'évaluation peut n'être qu'approximative.

10. — Par « *objets mobiliers* » on entend tous objets mobiliers quelconques : mobilier proprement dit, matériel, matières premières, etc., à l'exclusion de l'argent (espèces monnayées et papier-monnaie) et des valeurs mobilières (fonds placés).

11. — « *Immeubles acquis par donation ou legs (détail).* » — Pour chaque immeuble on indiquera l'espèce : terre arable, maison, hangar, ainsi que le nom de l'auteur de la libéralité et, le cas échéant, le service auquel l'immeuble doit être affecté en vertu de l'acte de donation ou de testament.

12. — On renseignera :

a) A la rubrique « *Créances (détail)* », les recettes échues mais *non encore rentrées*, comme, par exemple, des cotisations qui sont déjà dues, mais qui n'ont pas encore été encaissées ;

b) A la rubrique « *Dettes (détail)* », les dépenses déjà effectuées mais *non encore liquidées*, comme, par exemple, une commande faite à un fournisseur et déjà livrée par lui, mais non encore payée par l'Union.

Le « détail » consiste à indiquer séparément chaque espèce de créances ou de dettes, ainsi que son montant.

Exemple : Cotisations non perçues . . . 100 francs.
Intérêts non perçus. . . . . 200 francs.
Etc.

Le rapport que le Gouvernement doit présenter tous les trois ans aux Chambres sur l'exécution de la loi du 31 mars 1898, comprend notamment la publication des comptes d'un certain nombre d'Unions professionnelles. Les Unions qui ne consentiraient pas à ce que, éventuellement, leurs comptes soient publiés dans ce rapport, voudront bien en faire la déclaration à la première page du compte général.

PROVINCE D ....

COMMUNE D ....

COMPTES PARTICULIERS

des opérations faites en 19...

en exécution des nos 1° à 5° de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898 (1)

par

L'Union professionnelle dite

....

établie à (localité, rue et n°).....

.....

et dont les statuts ont été entérinés le.

....

Les soussignés déclarent avoir vérifié les comptes ci-contre, et certifient qu'ils sont exacts et ont été approuvés par l'assemblée générale après avoir été, durant quinze jours, déposés au siège social, à l'inspection des membres de l'Union.

Le Secrétaire-Trésorier, *Le Président*,

(1) Aux termes de l'article 2, de la loi du 31 mars 1898, les unions ne peuvent exercer elles-mêmes ni profession ni métier. Elles peuvent néanmoins faire :

1° Les conventions et, notamment, les achats et les ventes nécessaires au fonctionnement de leurs ateliers d'apprentissage ;

2° Les achats, pour la revente à leurs membres, de matières premières, semences, engrais, bestiaux, machines et autres instruments, et généralement de tous objets propres à l'exercice de la profession ou du métier de ces membres ;

3° Les achats des produits de la profession ou du métier de leurs membres et la revente de ces mêmes objets ;

4° Toutes opérations de commission, pour leurs membres, relatives aux actes prévus au 2° et au 3° du présent article ;

5° Les achats de bestiaux, machines et autres instruments et généralement de tous objets destinés à rester la propriété de l'Union pour être mis à l'usage de ses membres par location ou autrement, en vue de l'exercice de leur profession ou de leur métier.

COMPTES PARTICULIERS DES

Année 19... **en application de l'article 2, nos 1**

RECETTES.

		Francs.	Cent.
Ateliers d'apprentissage. (Art. 2, 1°.)	Produit des redevances payées par les apprentis		
	Produit de la vente des objets fabriqués.		
	Produit de la vente des matières hors d'usage		
	Subsides (détail) (1)		
	Divers (détail)		
	TOTAL. . .		
Achat et revente aux membres d'objets propres à l'exercice de leur profession ou de leur métier. (Art. 2, 3° [et 4°.])	Produit de la revente aux membres d'engrais, de semences, de machines ou d'objets quelconques achetés pour eux (art 2, 2°) (2).		
	Commissions perçues des membres acheteurs (art. 2, 4°)		
	Divers (détail)		
	TOTAL. . .		
Achat et revente des produits de la profession ou du métier des membres. (Art. 2, 3° [et 4°.])	Produit de la revente à des tiers des produits de la profession des membres (art. 2, 3°) (3)		
	Commissions perçues des membres vendeurs (art. 2, 4°).		
	Divers (détail)		
	TOTAL. . .		
Mise à l'usage des membres de machines, bestiaux et objets divers. (Art. 2, 5°.)	Redevances payées par les membres pour usage		
	Produit des ventes de machines, bestiaux, ou objets quelconques hors d'usage ou détériorés.		
	Subsides (détail) (1)		
	Divers (détail)		
	TOTAL. . .		

Remarque importante : Les nos (1), (2), (3) renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR L'UNION

5°, de la loi du 31 mars 1898. Année 19...

DÉPENSES.

	Francs.	Cent.
Prix payé pour achat de machines, outils et autre matériel		
Achat de matières premières		
Personnel enseignant et dirigeant		
Loyer d'un ou plusieurs immeubles ou parties d'immeubles		
Divers (détail)		
TOTAL.		
Prix payé pour achat d'engrais, de semences, de machines ou objets quelconques destinés à être revendus aux membres (art. 2, 2°) (2).		
Autres dépenses (détail)		
TOTAL.		
Prix payé pour achat aux membres des produits de leur profession (art. 2, 3°) (3).		
Autres dépenses (détail)		
TOTAL.		
Prix payé pour achat de machines, bestiaux ou objets quelconques destinés à être mis à l'usage des membres.		
Loyer d'un ou plusieurs abris		
Personnel particulier aux objets mis à l'usage		
Divers (détail)		
TOTAL.		

ACHAT ET REVENTE (ART. 2, 2°).			ACHAT ET REVENTE (ART. 2, 3°).			MISE A L'USAGE (ART. 2, 5°).				
Détail des objets achetés dans l'année pour être revendus aux membres (4).	PRIX D'ACHAT.		Désignation des produits achetés aux membres dans l'année pour être revendus (5).	PRIX D'ACHAT.		Machines, animaux et objets divers, destinés à être mis à l'usage et dont l'Union était propriétaire au 31 décembre de l'année (6).	ANNÉE de l'acquisition.	PRIX D'ACHAT.		VALEUR approximative au 31 décembre de l'année.	
	Fr.	C.		Fr.	C.	Désignation des objets :		Fr.	C.	Fr.	C.

Remarque importante : Les nos (4), (5), (6) renvoient aux numéros correspondants des *Instructions*.

INSTRUCTIONS

sur la manière de dresser les comptes particuliers des opérations faites en application des nos 1 à 5 de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898.

La loi du 31 mars 1898 prescrit, par son article 2, aux Unions professionnelles reconnues de tenir, pour les opérations qu'elles effectuent en application des nos 1 à 5 de cette disposition, une comptabilité distincte de celle des autres actes posés par elles.

Conformément à cette règle, le Gouvernement a dressé une formule spéciale (formule **B**), pour l'inscription par les Unions des **détails** de cette comptabilité.

Il convient de faire remarquer que, pour chaque espèce d'opérations, les **totaux** des recettes et des dépenses **doivent être reportés au compte général** (formule **A**), **en regard des rubriques auxquelles ils se rapportent respectivement.** (Voir à ce sujet les observations 2 et 3 des instructions du compte général.)

REMARQUE IMPORTANTE. — Les numéros des observations ci-après correspondent aux renvois de la formule de compte.

1. — *Subsides.* — Ne mentionner que les subsides reçus spécialement en vue de l'opération à laquelle le compte se rapporte. (Voir également à ce propos note n° 3 des instructions du compte général.)

2. — L'Union peut faire de **deux façons** *l'opération d'achat et de revente à ses membres d'objets propres à l'exercice de la profession ou du métier de ceux-ci :*

Soit en son nom personnel, c'est-à-dire en achetant les objets *pour son propre compte* et en les revendant à ceux de ses membres qui en désirent, ces membres ne contractant ainsi aucun engagement personnel et direct vis-à-vis des fournisseurs des objets. C'est le mode prévu par le n° 2 de l'article 2 de la loi. Dans ce cas, on inscrira aux *dépenses* le montant des achats, c'est-à-dire le prix payé par l'Union aux fournisseurs, et aux *recettes* le produit de la revente aux membres, c'est-à-dire le prix touché par l'Union de ceux de ses membres qui lui ont racheté les objets (ces prix peuvent naturellement être quelque peu supérieurs à ceux payés aux fournisseurs par l'Union, de façon à permettre à celle-ci de se couvrir de ses frais);

Soit à titre de commissionnaire, c'est-à-dire en n'intervenant que comme *simple intermédiaire* pour conclure le marché entre le fournisseur et ceux de ses membres qui désirent acquérir des objets, ces membres étant alors engagés personnellement vis-à-vis du fournisseur pour le paiement des objets achetés respectivement pour eux. C'est le mode prévu par le n° 4 de l'article 2 de la loi. Dans ce cas, l'Union n'ayant pas eu à débourser elle-même le prix d'achat, le montant de ce prix ne sera pas porté aux *dépenses* et n'ayant pas, d'autre part, touché de ses membres le prix de leurs objets, ce prix ne sera pas porté aux *recettes*. Seulement, si l'Union a perçu de ses membres, pour se couvrir de ses frais, diverses sommes à titre de commissions, le montant de celles-ci sera inscrit aux *recettes*.

3. — Procéder pour l'inscription des recettes et des dépenses relatives à cette espèce d'opérations d'après une méthode analogue à celle expliquée sous le n° 2 ci-dessus, c'est-à-dire distinguer suivant que l'Union a acheté et revendu **pour son propre compte** (mode prévu par le n° 3 de l'art. 2) et par suite payé et reçu elle-même, ou bien n'a agi que comme **simple intermédiaire**, c'est-à-dire à titre de commissionnaire (mode prévu par le n° 4 de l'art. 2).

4. — Le *détail des objets achetés* comporte l'indication de leur espèce ainsi que de leur nombre ou de leur qualité.

Exemple (en supposant qu'il s'agisse d'une Union d'agriculteurs):

10,000 kilogrammes de phosphate ;
5,000 kilogrammes de paille ;
1 machine à battre ;
2 moissonneuses, etc.

5. — La *désignation des produits achetés et revendus* pendant l'année comporte l'indication de leur espèce ainsi que de leur nombre ou de leur qualité.

Exemple (en supposant qu'il s'agisse d'une Union d'agriculteurs):

1,500 hectolitres de froment ;
1,000 hectolitres de seigle ;
5,000 quintaux de betteraves ;
60 bœufs ;
80 moutons, etc.

6. — Les objets qui, au 31 décembre de l'année, étaient encore en état d'être utilisés par les membres et ceux qui, étant hors d'usage à cette date, possédaient néanmoins encore une valeur appréciable, doivent seuls être mentionnés.

On indiquera ces objets dans l'ordre des années de leur acquisition. Si plusieurs objets *de même espèce* ont été acquis la même année, il y a lieu de les mentionner ensemble et d'indiquer leur prix d'achat et leur valeur approximative au 31 décembre de l'année d'une manière globale.

Exemple (en supposant qu'il s'agisse d'une Union d'armuriers):

3 tours à polir	150,00	105,00	1898
1 machine à perforer . . .	200,00	190,00	1898
2 machines à rayer	300,00	295,00	1899

II

STATISTIQUE DES UNIONS PROFESSIONNELLES

I. — **Circulaire** aux présidents des unions reconnues, relativement aux renseignements statistiques à fournir annuellement par les associations. (*Annexe CV.*)

II. — **Tableaux statistiques :**

Formule pour les unions en général. (*Annexe CVI.*)

Formule spéciale pour les unions d'ouvriers et d'employés. (*Annexe CVII.*)

MINISTÈRE
DE
L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
—
OFFICE DU TRAVAIL
—
6e SECTION
—
UNIONS PROFESSIONNELLES
—
N° 140.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Aux termes de l'article 13 de l'arrêté royal du 30 juin 1898, l'Office du Travail est chargé de dresser la statistique des Unions professionnelles.

En vue de lui permettre de s'acquitter de cette mission, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, avec prière de vouloir bien me le **renvoyer dûment rempli avant le 1er mars prochain**, un tableau destiné à compléter les renseignements résultant des comptes que les Unions professionnelles reconnues sont obligées de fournir chaque année.

Mon département se tient à votre disposition pour vous donner les explications dont vous pourriez avoir besoin en vue de l'intelligence de ce tableau ou concernant la manière de le remplir.

Je crois utile de vous faire remarquer que **si votre association n'a pas fonctionné en 19...**, et si, par suite, vous n'avez pas à fournir des comptes proprement dits, **vous devez quand même inscrire sur le tableau-statistique ci-joint** les renseignements relatifs au **nombre des membres** de l'Union pendant cette année, ainsi qu'**aux taux des cotisations** et des **droits d'admission**, aux **amendes**, etc.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

PROVINCE D.....

COMMUNE D.....

Statistique pour l'année 1910.

Union professionnelle dite :.....

.....

établie à (localité, rue et n°).

I. — Nombre des membres.

A. — Membres effectifs.	INSCRITS au 31 décembre de l'année précédente.	ADMIS pendant l'année.	AYANT CESSÉ d'être membres pendant l'année.	INSCRITS au 31 décembre de l'année.
Hommes				
Femmes				
Mineurs.				
TOTAL. . .				

B. — Membres honoraires :

Inscrits au 31 décembre de l'année .....

A. — Droit d'admission des membres effectifs. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

Membres hommes.		Membres femmes.		Membres (1)		Membres (1)		Membres (1)		Membres (1)	
Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

B. — Cotisation générale des membres effectifs. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

MEMBRES.		Taux de la cotisation générale par membre effectif (2).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.	*OBSERVATIONS.*
Payant la cotisation entière . .	Hommes . . .	Fr. ..... par an (3)	.....	
	Femmes . . .	Fr. ..... par an		
Payant la cotisation réduite en raison de leur jeune âge . .	Hommes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
Payant la cotisation réduite en raison de (4)	Hommes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
Payant la cotisation réduite en raison de (4)	Hommes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....

C. — Cotisation des membres honoraires. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

Fr. ..... par an.

(1) A compléter, le cas échéant, par l'indication des autres espèces de membres astreints à un droit d'admission particulier.

(2) Indiquer, le cas échéant, à la colonne « *Observations* », si le taux des cotisations a été réduit temporairement à la suite de grève, de lock-out ou d'une autre circonstance, ainsi que dans quelle proportion et pour quelle durée.

(3) Remplacer, suivant le cas, l'indication par *an*, par celle : par *semaine*, par *quinzaine* ou par *mois*.

(4) A compléter, le cas échéant, par l'indication de la circonstance, autre que le jeune âge (par exemple la modicité du salaire), en raison de laquelle certains membres ne sont astreints à payer qu'une cotisation réduite.

III. — Amendes.

Faits ou manquements relatifs à l'exercice de la profession du chef desquels les membres sont passibles d'une amende en vertu des statuts ou des règlements.	Taux de l'amende.	Nombre des amendes appliquées pendant l'année.	Nombre des membres auxquels des amendes ont été appliquées pendant l'année.	Import total des amendes appliquées pendant l'année.
1°				
2°				
3°				
4°				
5°				

IV. — Activité de l'union pendant l'année.

Bureau de placement.	Nombre total.
Demandes d'emplois faites par des . . . . Hommes	
Femmes	
Total. . .	
Offres d'emplois faites à des . . . . . Hommes	
Femmes	
Total. . .	

Placements effectués. . . . . { Hommes . . . . . / Femmes	.....
TOTAL. . .	
Bureau de consultations gratuites.	
Consultations données.	
Procès soutenus pour le compte des membres.	
En demandant . . . . . { Procès . . . . . / Membres intéressés dans ces procès . . .	
En défendant . . . . . { Procès . . . . . / Membres intéressés dans ces procès . . .	
L'union possède-t-elle une marque de fabrique ou de commerce ?	
Le Conseil d'administration de l'union n'a-t-il pas eu à rechercher, en 190..., de commun accord avec la partie adverse, les moyens d'aplanir, soit par conciliation, soit par arbitrage, des différends d'intérêt agricole ?	
L'union est-elle affiliée à une fédération ? Celle-ci est-elle reconnue ou non ?	....

PROVINCE D.....

COMMUNE D.....

Statistique pour l'année 19... (*).

Union professionnelle dite :.....

.....

établie à (localité, rue et n°).....

.....

I. — Nombre des membres.

A. — Membres effectifs.	INSCRITS au 31 décembre de l'année précédente.	ADMIS pendant l'année.	AYANT CESSÉ d'être membres pendant l'année.	INSCRITS au 31 décembre de l'année.
Hommes				
Femmes				
Mineurs				
TOTAL.				

B. — Membres honoraires.

Inscrits au 31 décembre de l'année .....

II. — Taux du droit d'admission et des cotisations.

A. — Droit d'admission des membres effectifs. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

Membres hommes.		Membres femmes.		Membres (1)		Membres (1)		Membres (1)		Membres (1)	
Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

B. — Cotisation générale des membres effectifs. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

MEMBRES.		Taux de la cotisation générale par membre effectif (2).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.	*OBSERVATIONS.*
Payant la cotisation entière. .	Hommes . . .	Fr. ..... par an (3)	...	...
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	...	...
Payant la cotisation réduite en raison de leur jeune âge . .	Hommes . . .	Fr. ..... par an	...	...
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
Payant la cotisation réduite en raison de (4)	Hommes . . .	Fr. ..... par an	.....	.....
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	...	...
Payant la cotisation réduite en raison de (4)	Hommes . . .	Fr. ..... par an	...	...
	Femmes . . .	Fr. ..... par an	.....	...

C. — Cotisation des membres honoraires. (*Indiquer la somme exigée de* **chaque** *membre.*)

Fr. ..... par an.

(*) **Formule spéciale pour les unions d'ouvriers et d'employés.**

(1) A compléter, le cas échéant, par l'indication des autres espèces de membres astreints à un droit d'admission particulier.

(2) Indiquer, le cas échéant, à la colonne « *Observations* », si le taux des cotisations a été réduit temporairement à la suite de grève, lock-out ou d'une autre circonstance, ainsi que dans quelle proportion et pour quelle durée.

(3) Remplacer, suivant le cas, l'indication par *an*, par celle : par *semaine*, par *quinzaine* ou par *mois*.

(4) A compléter, le cas échéant, par l'indication de la circonstance, autre que le jeune âge (par exemple la modicité du salaire), en raison de laquelle certains membres ne sont astreints à payer qu'une cotisation réduite.

D. — Cotisations spéciales des membres effectifs.

MEMBRES.	CAISSE DE CHOMAGE		CAISSE D'INDEMNITÉ EN CAS DE DÉPLACEMENT	
	Montant de la cotisation exigée de **chaque** membre (1).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.	Montant de la cotisation exigée de **chaque** membre (1).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.
Payant la cotisation entière . . . . Hommes .	Fr.....par an (2)	.....	Fr.....par an (2)	.....
Femmes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
Payant la cotisation réduite en raison de leur jeune âge Hommes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
Femmes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
Payant la cotisation réduite en raison Hommes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
(3)..... Femmes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
Payant la cotisation réduite en raison Hommes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....
(3)..... Femmes .	Fr.....par an	.....	Fr.....par an	.....

(1) Indiquer, le cas échéant, à la colonne « *Observations* » si le taux des cotisations a été réduit *temporairement*

(2) Remplacer, suivant le cas, l'indication par *an*, par celle : par *semaine*, par *quinzaine*, ou par *mois*.

(3) A compléter, le cas échéant, par l'indication de la circonstance, autre que le jeune âge (par exemple la modicité

CAISSE DE SECOURS EN CAS DE GRÈVES OU DE LOCK-OUT		AUTRES INDEMNITÉS		OBSERVATIONS.
Montant de la cotisation exigée de **chaque** membre (1).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.	Montant de la cotisation exigée de **chaque** membre (1).	Nombre de membres ayant payé la cotisation pendant l'année.	
Fr.....par an (2)		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		
Fr.....par an		Fr.....par an		

à la suite de grève, de lock-out ou d'une autre circonstance, dans quelle proportion et pour quelle durée.

du salaire), en raison de laquelle certains membres ne sont astreints à payer qu'une cotisations réduite.

III. — Activité de l'unio

MEMBRES.		CAISSE DE CHOMAGE.			CAISSE D'INDEM DE DÉPLA
		Somme allouée d'après le règlement, par **jour** et par membre.	Nombre de **journées** de chômage pour lesquelles les membres ont été indemnisés.	Nombre de **membres** à qui une indemnité de chômage a été payée.	**Indemnité** allouée d'après le règlement, par **déplacement** et par **membre.**
Payant la cotisation entière	Hommes.				
	Femmes.				
Payant la cotisation réduite en raison de leur jeune âge	Hommes.				
	Femmes.				
Payant la cotisation réduite en raison (1).....	Hommes.				
	Femmes.				
Payant la cotisation réduite en raison (1).....	Hommes.				
	Femmes.				

(1) A compléter, le cas échéant, par l'indication de la circonstance, autre que le jeune âge (par exemple l

pendant l'année.

NITÉ EN CAS CEMENT.	CAISSE DE SECOURS EN CAS DE GRÈVE OU DE LOCK-OUT.			AUTRES INDEMNITÉS.	
Nombre de **membres** à qui une indemnité a été payée.	**Somme** allouée d'après le règlement, par **jour** et par **membre.**	Nombre de **journées** pour lesquelles les membres ont été indemnisés.	Nombre de **membres** à qui une indemnité a été payée.	Renseignements détaillés sur la cause et la répartition de chaque espèce d'indemnités (somme allouée par membre, nombre de membres indemnisés, etc.)	**Observations.**

modicité du salaire), en raison de laquelle certains membres ne sont astreints à payer qu'une cotisation réduite.

III. — Activité de l'union pendant l'année. (*Suite.*)

Bureau de placement.		Nombre total.
Demandes d'emplois faites par des. . . .	Hommes.	
	Femmes	
	TOTAL. . .	
Offres d'emplois faites à des	Hommes	
	Femmes	
	TOTAL. . .	
Placements effectués.	Hommes	
	Femmes	
	TOTAL. . .	
Bureau de consultations gratuites.		
Consultations données		
Contrats de travail conclus pour le compte des membres.		
Contrats conclus		
Membres intéressés dans ces contrats		
Procès soutenus pour le compte des membres.		
En demandant.	Procès	
	Membres intéressés dans ces procès	

En défendant . . . . . { Procès . . . . . / Membres intéressés dans ces procès	
L'union possède-t-elle une marque de fabrique ou de commerce?	
Le Conseil d'administration de l'union n'a-t-il pas eu à rechercher, en 190 , de commun accord avec la partie adverse, les moyens d'aplanir, soit par conciliation, soit par arbitrage, des différends intéressant l'union et portant sur les conditions du travail?	
L'union est-elle affiliée à une fédération? Celle-ci est-elle reconnue ou non?	

IV. — Amendes.

Faits ou manquements relatifs à l'exercice de la profession, du chef desquels les membres sont passibles d'une amende en vertu des statuts ou des règlements.	Taux de l'amende.	Nombre des amendes appliquées pendant l'année.	Nombre des membres auxquels des amendes ont été appliquées pendant l'année.	Import total des amendes appliquées pendant l'année.
1°				
2°				
3°				
4°				
5°				

III

RAPPORTS

adressés annuellement (1905-1906-1907)
au Ministre de l'industrie et du travail,
en exécution de l'article 14 de l'arrêt royal du 30 juin 1898,
par le *Conseil des Mines* constitué
en **Commission d'entérinement** *des unions professionnelles.*

EXTRAITS

Rapport sur l'exercice 1905.

. . . . . .

La Commission, Monsieur le Ministre, rencontre toujours les plus grandes difficultés à concilier les désidérata des intéressés et plus particulièrement des promoteurs des Unions professionnelles, avec la sévérité du texte de la loi, sévérité trop souvent voulue, trop souvent aussi aggravée encore par des déclarations autorisées faites au cours des débats parlementaires. Dans ces conditions, elle ne peut que se rallier aux vœux, déjà maintes fois exprimés, de voir le pouvoir législatif appelé à lever celles des entraves qu'il a cru devoir apporter à la constitution de ces institutions, dont une pratique de plusieurs années aurait permis de constater l'inutilité.

Sans entrer ici dans aucune discussion de principe, la Commission peut signaler parmi les questions controversées qui demandent une prompte solution :

1° La question du mode à suivre pour la dissolution des Unions qui voient le nombre de leurs membres s'abaisser au-dessous du nombre légal sept ;

2° La question des conditions de fond ou de forme à remplir par les fédérations d'unions ;

3° L'emploi du fonds social lorsque ce fonds vient à dépasser les besoins possibles de l'Union, par suite, par exemple, du gain d'une prime importante dans les tirages des lots de villes, etc., etc.

Rapport sur l'exercice 1906.

. . . . . .

Les questions spéciales sur lesquelles a dû porter l'examen de la Commission se rapportent surtout aux cas de dissolution des Unions. Certaines de celles-ci, créées peut-être un peu hâtivement, n'ont pu se soutenir; elles sont tombées par l'indifférence même de leurs membres. C'est ainsi que la Commission a été amenée à se demander quelle était la situation juridique d'une Union reconnue dont tous les membres seraient disparus avec ou sans démission, de telle sorte que cette Union se trouverait dissoute en fait sans que les formalités prescrites pour la dissolution volontaire aient été remplies.

La Commission a pensé qu'il était utile de porter cette situation de fait à la connaissance des tiers, et quand un cas de l'espèce lui était signalé, elle a ordonné la publication, aux annexes du *Moniteur*, de la déclaration qu'elle avait pu recueillir.

Une autre question, soulevée à ce même propos et qui a déjà été signalée dans le rapport de l'an dernier, est celle de savoir si une Union dont le nombre des membres est, par suite de démission, décès, départ, etc., tombé au-dessous du chiffre 7, se trouve être dissoute de plein droit. En l'absence de tout texte de loi, la Commission s'est prononcée pour l'affirmative. Elle se demande, toutefois, s'il ne serait pas utile d'instaurer pour les Unions professionnelles une disposition analogue à celle de l'article 73 de la loi du 18 mai 1873 sur les sociétés.

Pour les questions signalées dans ses rapports antérieurs, la Commission croit pouvoir se référer à ces documents.

Rapport sur l'exercice 1907.

. . . . . .

Dans son rapport de l'année dernière, la Commission s'exprimait ainsi : « La Commission est heureuse de pouvoir attirer « l'attention sur la majoration du nombre des statuts présentés à « l'entérinement. Il y a là un progrès réel qui semble devoir « s'accentuer encore. » Ces prévisions se sont pleinement réalisées et de 275 qu'il était pour l'année 1906, le nombre des Unions reconnues en 1907, s'est élevé à 447. On remarquera avec une réelle satisfaction qu'une bonne partie de cette augmentation est due à des Unions d'ouvriers de l'industrie, qui jusqu'ici étaient restées rebelles à l'influence de la loi.

La Commission ne croit pas utile, pour le moment, de signaler les questions spéciales qu'elle a pu rencontrer dans l'accomplissement de sa mission. Un mouvement se dessine de divers côtés, en vue d'une revision de la loi sur les Unions professionnelles.

Quand le moment sera venu, la Commission aura à présenter un travail d'ensemble concernant les dispositions légales dont la modification lui paraîtrait désirable.

Pour le surplus, elle s'en réfère à ses rapports antérieurs.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

RAPPORT.

ANALYSE.

CHAPITRE PREMIER.

Mouvement des unions et de leur personnel.

SECTION I. — **Des reconnaissances légales d'unions.**

§ 1er. — **Période 1905-1907.**

Pages.

A. — *Situation pour l'ensemble des unions.*

I. Relevé des *reconnaissances légales d'unions :*

Nombre *total* des reconnaissances légales d'unions, par année V

Répartition des reconnaissances légales d'unions, par *provinces, arrondissements* et *communes* V

II. Relevé du *personnel* des unions reconnues :

Nombre des *membres effectifs* des unions à la fin de l'année de leur reconnaissance légale . VIII

Nombre des *membres honoraires* des unions à la fin de l'année de leur reconnaissance légale. IX

B. — *Situation par catégories d'unions.*

Relevé des reconnaissances légales et du personnel des unions reconnues IX

§ 2. — **Récapitulation pour la période 1898-1907.**

Mouvement des reconnaissances légales et du personnel pour l'ensemble des unions XVI

Mouvement des reconnaissances légales et du personnel pour les *différentes catégories d'unions* XVII

SECTION II. — **Des unions reconnues existantes et de leur personnel.**

§ 1er. — **Période 1904-1907.**

Pages.

A. — *Mouvement des unions :*

Nombre *total* des unions existantes au 31 décembre de chaque année XIX
Répartition des unions existantes, par *provinces, arrondissements* et *communes* XX
Répartition des unions existantes d'après leurs *catégories* XXIII

B. — *Mouvement du personnel des unions.*

I. — *Membres effectifs :*

a) Situation pour l'*ensemble* des unions :

Totaux absolus et *nombres moyens* par union . XXIX
Répartition des membres effectifs par *arrondissements* et *communes* XXIX
Répartition des membres effectifs par *provinces* XXXI

b) Situation par *catégories* d'unions :

Totaux absolus pour chaque catégorie, nombres moyens et pourcentages XXXIII
Relevé par *arrondissements* et *provinces* . . XXXVI

II. — *Membres honoraires.*

Nombre *total* des membres honoraires par année. XXXIX
Répartition des membres honoraires par *arrondissements* et *provinces* XL
Répartition des membres honoraires par *catégories* d'unions XL

III. — *Membres féminins.*

a) Des *unions* ayant des femmes membres effectifs :

Relevé *total* et répartition par provinces . . XLI
Répartition par *catégories* XLII

b) Du *personnel* des unions comptant des femmes membres effectifs :

Relevé *total* et répartition par provinces . . . XLIII
Répartition d'après les *catégories* d'unions . . XLIV

Pages.

IV. — *Membres mineurs :*

a) Des *unions* ayant des membres effectifs mineurs XLIV

b) Du *personnel* des unions comptant des membres mineurs XLV

§ 2. — **Mouvement comparé pour la période 1898-1907.**

A. — *Mouvement des unions :*

Mouvement *général*. XLVI

Répartition par *communes, arrondissements* et *provinces* XLVII

Répartition par *catégories* XLVIII

B. — *Mouvement du personnel des unions :*

Mouvement *général*. XLIX

Répartition par *catégories d'unions*. L

SECTION III. — **Des unions dissoutes et des unions n'ayant pas fonctionné.**

§ 1er. — Des unions *dissoutes* LI

§ 2. — Des unions *n'ayant pas fonctionné*. LII

CHAPITRE II.

Recettes des unions.

SECTION I. — **Période 1905-1907.**

§ 1er. — *Recettes* totales *et recettes* moyennes.

A. — Pour l'*ensemble* des unions LIV

B. — Pour chaque *catégorie* d'unions LIV

§ 2. — *Recettes de* différentes natures.

A. — Analyse *comparée* des différentes espèces de recettes LVII

B. — Analyse *particulière* de chaque espèce de recettes LVIII

Droits d'admission LIX

Cotisations des membres effectifs. LIX

Cotisations spéciales en vue du chômage involontaire LXI

Cotisations spéciales pour grèves ou lock-out . . LXII

Cotisations des membres honoraires LXIII

Pages.

Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1° de la loi LXIII
Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2° de la loi LXIII
Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3° de la loi LXIV
Recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5° de la loi LXV
Emprunts LXV
Subsides LXV
Subsides aux caisses de chômage LXVI
Amendes LXVI
Recettes diverses LXVI

Section II. — **Période 1898-1907.**

A. — Comparaison pour l'*ensemble* des unions . . . LXVII
B. — Comparaison par *catégories* d'unions LXVIII

CHAPITRE III.

Dépenses des unions.

Section I. — **Période 1904-1907.**

§ 1er. — *Dépenses* totales *et dépenses* moyennes.

A. — Pour l'*ensemble* des unions LXXI
B. — Par *catégories* d'unions LXXII

§ 2. — *Dépenses de* différentes natures.

A. — Analyse comparée des différentes espèces de dépenses LXXIV
B. — Analyse *particulière* de chaque espèce de dépenses LXXV
Indemnités pour chômage involontaire LXXV
Indemnités de déplacement LXXVI
Indemnités pour chômage en cas de grève ou de lock-out LXXVI
Indemnités de diverses natures LXXVIII
Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1° de la loi LXXVIII
Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2° de la loi LXXVIII
Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3° de la loi LXXIX

Pages.

Dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5° de la loi LXXIX
Versements à des fédérations LXXIX
Remboursements d'emprunts. LXXX
Dépenses d'administration LXXX
Dépenses diverses LXXX

Section II. — **Période 1898-1907.**

A. — Comparaison pour l'*ensemble* des unions . . . LXXXI
B. — Comparaison par *catégories* d'unions LXXXII

CHAPITRE IV.

Situation financière.

Section I. — **Période 1904-1907.**

§ 1er. — *Balance*, par année, *des recettes et des dépenses* pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions LXXXIV
§ 2. — *Bilan* au 31 décembre de chaque année, pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions LXXXIV
§ 3. — *Fonds disponibles*, par année, pour l'ensemble et pour chacune des catégories d'unions. . . LXXXVI

Section II. — **Période 1898-1907.**

§ 1er. — *Balance*, par année, *des recettes et des dépenses* pour l'ensemble des unions LXXXVI
§ 2. — *Bilan* au 31 décembre de chaque année pour l'ensemble des unions LXXXVII
§ 3. — *Fonds disponibles*, par année, pour l'ensemble des unions LXXXVIII

CHAPITRE V.

Opérations faites en application de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898.

§ 1er. — *Opérations prévues par* l'article 2, 1° LXXXIX
§ 2. — *Opérations prévues par* l'article 2, 2° LXXXIX
§ 3. — *Opérations prévues par* l'article 2, 3° XCI
§ 4. — *Opérations prévues par* l'article 2, 5° :
A. — Valeur des objets *achetés* annuellement . . . XCI
B. — Valeur des objets *possédés* annuellement . . . XCI

Pages.

CHAPITRE VI.

Fédérations d'unions.

§ 1. — *Recettes des fédérations.*

A. — *Recettes* de l'ensemble *des fédérations :*

Recettes totales et recettes moyennes, par année . XCIII
Recettes de différentes natures, par année . . . XCIV

B. — *Recettes par* catégories *de fédérations :*

Recettes totales et recettes moyennes par année . XCIV
Recettes de différentes natures par année . . . XCIV

§ 2. — *Dépenses des fédérations.*

A. — *Dépenses de* l'ensemble *des fédérations :*

Dépenses totales et dépenses moyennes par année. XCV
Dépenses de différentes natures par année . . . XCV

B. — *Dépenses par* catégories *de fédérations :*

Dépenses totales et dépenses moyennes par année. XCVI
Dépenses de différentes natures par année . . . XCVI

§ 3. — *Balance des recettes et des dépenses des fédérations* XCVI

§ 4. — *Bilan des fédérations* XCVI

§ 5. — *Fonds disponibles des fédérations* XCVII

ANNEXES.

TABLEAUX STATISTIQUES.

PREMIÈRE SÉRIE.

Mouvement des unions professionnelles reconnues et de leur personnel.

SECTION I. — **Les reconnaissances légales d'unions.**

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume (annexe 1) :

I. — Des *communes* dans lesquelles une ou plusieurs unions ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *unions* qui ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

III. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions dans l'année de leur reconnaissance légale. . . 6

Pages.

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume (annexe II) :

I. — Des *unions des diverses catégories*, qui ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *membres effectifs* de ces unions 14

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume (annexe III) :

I. — Des *unions d'agriculteurs des diverses catégories*, qui ont été reconnues respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *membres effectifs* de ces unions 22

Section II. — **Les unions reconnues existantes.**

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume (annexe IV) :

I. — Des *communes* qui possédaient une ou plusieurs unions respectivement en 1905, 1906 et 1907.

II. — Des *unions* existantes en 1905, 1906 et 1907.

III. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions . 32

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume :

I. — Des *unions des diverses catégories*, existantes en 1905 (annexe V).

II. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe V) 40

III. — Des *unions des diverses catégories*, existantes en 1906 (annexe VI).

IV. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe VI) 46

V. — Des *unions des diverses catégories*, existantes en 1907 (annexe VII).

VI. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe VII) 52

Relevé récapitulatif pour l'ensemble de la période 1905-1907 *par provinces et pour le royaume* (annexe VIII) . 58

Relevé par arrondissements, provinces et pour le royaume :

I. — Des *unions d'agriculteurs des diverses catégories*, existantes en 1905 (annexe IX).

II. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe IX) 64

Pages.

III. — Des *unions d'agriculteurs des diverses catégories*, existantes en 1906 (annexe X).

IV. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe X) 70

V. — *Des unions d'agriculteurs des diverses catégories*, existantes en 1907 (annexe XI).

VI. — Des *membres effectifs et honoraires* de ces unions (annexe XI). 76

Relevé récapitulatif pour l'ensemble de la période 1905-1907, *par provinces et pour le royaume* (annexe XII) . 82

Classification des unions d'après l'importance du nombre de leurs membres effectifs :

I. — Classification par *catégories* (annexe XIII) . . . 88

II. — Classification *générale* pour l'ensemble des unions (annexe XIV) 112

Nombre moyen *des membres effectifs des unions de chaque catégorie, dans les différentes provinces et pour le royaume* en 1901, 1904 et 1907 (annexe XV) . . 114

Répartition *par provinces, avec rapports proportionnels p. c. et moyennes*, des unions existantes en 1901, 1904 et 1907 *et de leurs membres effectifs* (annexe XVI) 120

Répartition des communes, *par arrondissements, provinces et pour le royaume, d'après le nombre d'unions qu'elles possédaient au cours de chacune des années 1901, 1904 et 1907* (annexe XVII) . . . 124

Nombre, *par arrondissements, provinces et pour le royaume*, des unions des diverses catégories, *qui existaient respectivement en 1901, 1904 et 1907 avec le nombre des membres de ces unions* (annexe XVIII) 132

Relevé par provinces et par catégories des unions réellement existantes (unions dissoutes déduites) :

I. — Relevé par provinces des unions existantes au 31 décembre des années 1905, 1906 et 1907 (annexe XIX) 154

II. — Relevé général, pour le royaume et par catégorie, des unions existantes au 31 décembre 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907 (annexe XX) . . . 155

Pages.

Situation des unions au point de vue du SEXE *de leurs membres effectifs* en 1901, 1904 et 1907.

I. — Répartition des unions et de leur personnel d'après le sexe des membres effectifs, *par provinces* (annexe XXI) 158

II. — Répartition des unions et de leur personnel d'après le sexe des membres effectifs, *pour le royaume* (annexe XXII) 160

III. — Relevé pour le royaume et *par catégories* (annexe XXIII) :

a) Des unions comptant des femmes membres effectifs ;

b) Des femmes, membres effectifs de ces unions. . 161

Situation des unions au point de vue de L'AGE *de leurs membres effectifs en 1905. 1906 et 1907* :

I. — Relevé par année : des unions comptant des membres effectifs mineurs, des membres effectifs de ces unions et des membres mineurs (annexe XXIV) 164

II. — Répartition d'après les *catégories :* des unions comptant des membres mineurs ; des membres effectifs de ces unions ; des membres mineurs (annexe XXV) 165

SECTION III. — **Dissolutions d'unions et unions n'ayant pas fonctionné.**

Relevé, par provinces et pour le royaume, et pour chaque catégorie, des unions **dissoutes** *respectivement en 1905, 1906 et 1907, avec le nombre des membres effectifs de ces unions à la date de la dissolution* (annexe XXVI) 170

Relevé général pour le royaume et par catégories, des unions dissoutes respectivement en 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, avec le nombre des membres effectifs de ces unions à la date de leur dissolution (annexe XXVII) 171

Relevé, par provinces et pour le royaume, et pour chaque catégorie, des unions N'AYANT PAS FONCTIONNÉ *en 1905, 1906 et 1907, avec le nombre de leurs membres effectifs* (annexe XXVIII) 174

DEUXIÈME SÉRIE.

Recettes des unions professionnelles.

Pages.

Montant total, *montants* moyens, *par union et par membre effectif et parts proportionnelles* (p. c.) :

I. — Pour *l'ensemble des unions* (annexe XXIX) . . . 181

II. — Pour *chacune des catégories* d'unions (annexe XXX) 182

Recettes de **différentes natures** *effectuées, chaque année, par les unions : montant total, montants moyens par union et par membre effectif, et parts proportionnelles* (p. c.) :

A. — *Montants* comparés des diverses espèces de recettes :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe XXXI) . . . 186

II. — Pour *chaque catégorie* d'unions (annexe XXXII) . 188

B. — *Montants :*

Des droits d'admission :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XXXIII). . . 192

II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XXXIV) . 193

Des cotisations des membres effectifs :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XXXV) . . . 195

II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XXXVI) . 196

III. — Taux des cotisations dans les différentes catégories d'unions (annexe XXXVII) 198

Des cotisations spéciales en vue du chômage involontaire (annexe XXXVIII). 206

Des cotisations spéciales en vue d'indemnités pour grèves ou lock-out, perçues chaque année par l'ensemble des unions (annexe XXXIX) 207

Des cotisations des membres honoraires :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XL) 209

II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XLI) . . 210

Des recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898 :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XLII) . . . 212

II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XLIII) . 213

Des recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898 :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XLIV) . . . 214

II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XLV) . . 215

Pages.

Des recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898 :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XLVI) . . . 217
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XLVII) . 218

Des recettes relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898 :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe XLVIII) . . 219
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe XLIX). . 220

Des sommes reçues à titre d'emprunts :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe L) 221
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LI) . . 222

Des sommes reçues à titre de subsides :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LII) 225
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LIII) . . 226

Des sommes reçues chaque année pour la Caisse de chômage involontaire :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LIV) . . . 228
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LV) . . 229

Des sommes perçues à titre d'amendes :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LVI) . . . 230
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LVII) . . 231

Des recettes diverses :

I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LVIII) . . . 233
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LIX) . . 234

TROISIÈME SÉRIE.

Dépenses des unions professionnelles.

Montant total, *montants* moyens *par union et par membre effectif et parts proportionnelles* (p. c.) :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe LX) 241
II. — Pour *chacune des catégories* d'unions (annexe LXI) 242

Dépenses de **différentes natures** *effectuées, chaque année, par les unions : montant total, montants moyens par union et par membre effectif et parts proportionnelles* (p. c.) :

A. — *Montants* comparés des diverses espèces de dépenses :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe LXII) . . . 246
II. — Pour *chaque catégorie* d'unions (annexe LXIII) . 248

Pages.

B. — *Montants :*

Des indemnités pour chômage involontaire :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXIV) . . . 252
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXV) . . 253

Des indemnités de déplacement (annexe LXVI) 254

Des indemnités pour chômage en cas de grève ou de lock-out (annexe LXVII) 255

Des indemnités de diverses natures, notamment des secours pour maladie, etc. :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXVIII) . . 256
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXIX) . 257

Des dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 1°, de la loi du 31 mars 1898 :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXX) . . . 258
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXI) . 259

Des dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 2°, de la loi du 31 mars 1898 :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXII) . . 260
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXIII) . 261

Des dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 3°, de la loi du 31 mars 1898 :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXIV) . . . 263
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXV). . 264

Des dépenses relatives aux opérations prévues à l'article 2, 5°, de la loi du 31 mars 1898 :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXVI) . . 265
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXVII). 266

Des versements à des fédérations :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXVIII) . 267
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXIX) . 268

Des remboursements d'emprunts :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXX) . . . 270
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXXI) . 271

Des dépenses d'administration :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXXII) . . 272
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXXIII). 273

Des dépenses diverses :
I. — Pour l'ensemble des unions (annexe LXXXIV) . . 275
II. — Pour chaque catégorie d'unions (annexe LXXXV). 276

QUATRIÈME SÉRIE.

Situation financière des unions.

Pages.

Balance des recettes et des dépenses, au 31 décembre de chaque année :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe LXXXVI) . . . 282

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions (annexe LXXXVII) 283

Bilan au 31 décembre de chaque année :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe LXXXVIII) . 285

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions (annexe LXXXIX) 286

Fonds disponibles, au 31 décembre de chaque année :

I. — Pour *l'ensemble* des unions (annexe XC) 290

II. — Pour chacune des *catégories* d'unions (annexe XCI) 291

CINQUIÈME SÉRIE.

Opérations faites par les unions en application de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898.

Opérations de l'article 2, 2° :

Valeur des objets achetés annuellement pour être revendus (annexe XCII) 296

Opérations de l'article 2, 3° :

Valeur des objets achetés annuellement pour être revendus (annexe XCIII) 297

Opérations de l'article 2, 5° :

I. — Valeur des objets *achetés* annuellement (annexe XCIV) 298

II. — Valeur des objets *possédés* annuellement (annexe XCV) 299

SIXIÈME SÉRIE.

Opérations des fédérations reconnues d'unions.

Recettes et dépenses des fédérations d'unions (annexe XCVI) 304

Balance des recettes et des dépenses (annexe XCVII) . . . 306

Bilan et fonds disponibles (annexe XCVIII) 307

DOCUMENTS
relatifs à l'exécution de la loi du 31 mars 1898.

I. — Comptabilité des unions professionnelles.

Pages.

Circulaire adressée aux présidents des unions professionnelles reconnues, relativement aux comptes annuels à fournir par ces associations (annexe XCIX). 313

Formules des comptes dressées par le Gouvernement à l'usage des unions professionnelles reconnues :

I. — Compte général (formule A pour les unions en général) (annexe C) 315

II. — Compte général (formule A*, spéciale pour les unions d'ouvriers et d'employés) (annexe CI). . 319

III. — Instructions sur la manière de dresser le compte général (annexe CII) 323

IV. — Comptes particuliers des opérations faites par l'union en application de l'article 2, nos 1° à 5°, de la loi du 31 mars 1898 (annexe CIII) . . . 327

V. — Instructions sur la manière de dresser les comptes particuliers des opérations faites en application des nos 1° à 5° de l'article 2 de la loi du 31 mars 1898 (annexe CIV) 331

II. — Statistique des unions professionnelles.

I. — Circulaire aux présidents (annexe CV) 337

II. — Tableaux statistiques :

Formule pour les unions en général (annexe CVI). 338

Formule spéciale pour les unions d'ouvriers et d'employés (annexe CVII) 342

Extraits des *rapports* adressés annuellement (1905, 1906, 1907) au Ministre de l'industrie et du travail, en exécution de l'article 14 de l'arrêté royal du 30 juin 1898, par le *Conseil des mines constitué en Commission d'entérinement des unions professionnelles* 353

SUPPLÉMENT

LES

UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES

EN

1908, 1909 et 1910

LES

UNIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES

EN

1908, 1909 et 1910

I. — Les reconnaissances légales d'unions.

Ensemble des unions. — Le nombre total des unions professionnelles qui se sont fait reconnaître légalement s'est élevé à *319* en 1908, à *282* en 1909 et à *282* en 1910. Ces chiffres, comme le montre le relevé ci-après, sont inférieurs à celui de 1907, mais dépassent ceux de toutes les années antérieures.

ANNÉES.	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Reconnaissances légales d'unions	103	108	134	176	177	170	149	268	434	319	282	282

Répartition *par provinces.* — Le Brabant, en 1908 et 1909, occupe le premier rang pour le nombre des reconnaissances légales (respectivement 88 et 75) et la Flandre orientale, en 1910 (67). Puis viennent, suivant l'importance de ce nombre :

En 1908 : la Flandre orientale (68), la Flandre occidentale (44), Anvers (32), Liége (31), Hainaut (19), Namur (17), Luxembourg (14) et Limbourg (6) ;

En 1909 : Flandre orientale et Liége (45), Flandre occidentale (43), Hainaut (37), Anvers (12), Luxembourg (10), Namur (8) et Limbourg (7) ;

En 1910 : Brabant (63), Flandre occidentale (60), Luxembourg (23), Namur (22), Anvers (13), Liége (12), Hainaut et Limbourg (11).

Répartition par catégories d'unions. — Ce sont les unions d'*agriculteurs* qui, chaque année, ont été les plus nombreuses à se faire reconnaître (210 en 1908, 164 en 1909 et 183 en 1910). Mais le nombre des reconnaissances légales d'unions d'*ouvriers* a été également important (84 en 1908, 92 en 1909 et 71 en 1910).

Par le relevé ci-après, on se rendra compte des sérieux progrès réalisés dans ce domaine depuis quelques années.

ANNÉES.	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Reconnaissances légales d'unions ouvrières. .	5	8	4	5	22	27	40	49	127	84	92	71

Le nombre des reconnaissances légales des unions *des autres catégories* reste minime. On trouvera les chiffres détaillés par provinces dans le tableau I ci-après.

II. — Les dissolutions d'unions.

Un certain nombre d'unions ont été dissoutes : 27 en 1908, 59 en 1909 et 46 en 1910.

Comme le montre le relevé ci-après, ce sont surtout des unions d'*agriculteurs* (18, 43 et 28). Cependant il y a eu aussi, en 1909, 13 et, en 1910, 11 dissolutions d'unions d'*ouvriers*.

Relevé, par catégories, des unions *dissoutes* respectivement en 1908, 1909 et 1910.

CATÉGORIES.	1908	1909	1910
Unions de patrons	—	1	—
— d'ouvriers	4	13	11
— mixtes	1	1	2
— d'employés	1	—	2
— de personnes exerçant une profession libérale	—	—	—
— de commerçants.	2	—	1
— diverses	1	1	2
— d'agriculteurs	18	43	28
Totaux pour l'année. . .	27	59	46

III. — Les unions existantes.

Ensemble des unions. — Le nombre total des unions qui existaient réellement — déduction faite des unions dissoutes — s'élevait en 1908 à *1,901*, en 1909 à *2,124* et en 1910 à *2,359*.

Voici, depuis 1898, le relevé annuel du nombre des unions existantes :

1898, *9*; 1899, *12*; 1900, *220*; 1901, *354*; 1902, *526*; 1903, *694*; 1904, *853*; 1905, *981*; 1906, *1,234*; 1907, *1,637*; 1908, *1,901*; 1909, *2,124*; 1910, *2,359*.

Répartition *par provinces.* — Les provinces se classent comme suit sous le rapport du nombre des unions existantes établies sur leur territoire respectif :

1908		1909		1910	
PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.
Flandre occidentale.	375	Brabant	437	Brabant	497
Brabant.	365	Flandre occidentale.	414	Flandre occidentale.	470
Luxembourg . . .	341	Luxembourg . . .	323	Flandre orientale .	359
Flandre orientale .	264	Flandre orientale .	299	Luxembourg . . .	331
Anvers	167	Anvers.	173	Anvers.	185
Namur	153	Namur.	158	Namur.	177
Liége	112	Liége	156	Liége	159
Hainaut	85	Hainaut	118	Hainaut	126
Limbourg	39	Limbourg. . . .	46	Limbourg. . . .	55

Au cours de ces trois années, il ne s'est guère produit de modification dans le rang des diverses provinces, sauf que le Brabant,

depuis 1909, a remplacé à la première place la Flandre occidentale et que le Luxembourg est passé en 1910 au quatrième rang, le troisième qu'il occupait les deux années précédentes ayant été pris par la Flandre orientale.

Répartition *par catégories.* — La plus grande partie des unions existantes sont toujours des unions *agricoles* (*1,435* en 1908, *1,556* en 1909 et *1,710* en 1910). Mais les unions d'*ouvriers* se multiplient d'une façon sérieuse (*360* en 1908, *435* en 1909 et *499* en 1910). Par rapport au total des unions, leur importance ne cesse de s'accroître. Ainsi leur nombre représentait dans ce total, en 1901, *5.08* p. c., en 1904, *8.21* p. c., en 1907, *17.16* p. c. et, en 1910, *21* p. c.

Comme le montre le tableau II ci-après, le chiffre des unions des *autres catégories* ne s'augmente guère. Pour les unions *mixtes* et les unions *diverses*, il va même en diminuant.

Le même tableau indique la répartition par provinces des unions des diverses catégories.

Voici comment les provinces se classaient chaque année :

1° Par rapport à leur nombre respectif d'unions *agricoles* :

1908		1909		1910	
PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.
Flandre occidentale.	340	Flandre occidentale.	376	Flandre occidentale.	416
Luxembourg . . .	338	Brabant	326	Brabant	361
Brabant	277	Luxembourg. . .	319	Luxembourg. . .	326
Flandre orientale .	181	Flandre orientale .	214	Flandre orientale .	262
Namur	145	Namur	151	Namur	168
Hainaut	57	Liége	65	Liége	67
Liége	54	Hainaut	58	Hainaut	60
Limbourg	22	Limbourg. . . .	24	Limbourg. . . .	26
Anvers	21	Anvers	23	Anvers	24

2° Par rapport à leur nombre d'unions d'*ouvriers* :

1908		1909		1910	
PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.	PROVINCES.	Unions.
Anvers	129	Anvers.	131	Anvers.	141
Flandre orientale .	74	Flandre orientale .	78	Brabant	84
Brabant	48	Liége	74	Flandre orientale .	83
Liége	44	Brabant	64	Liége	76
Flandre occidentale.	28	Hainaut	41	Hainaut	43
Hainaut	18	Flandre occidentale.	29	Flandre occidentale.	40
Limbourg	12	Limbourg. . . .	16	Limbourg. . . .	24
Namur	6	Namur.	5	Namur.	6
Luxembourg . . .	1	Luxembourg. . .	1	Luxembourg . . .	1

Répartition *par groupes d'industries* (*unions d'ouvriers*). — On verra par le tableau II ci-après quel était, respectivement en 1902, 1905, 1907, 1909 et 1910, le nombre d'unions constituées entre ouvriers de chacun des grands groupes d'industries.

En 1910, les unions les plus nombreuses étaient celles établies par des ouvriers du bâtiment (90), puis venaient, par ordre d'importance numérique, les unions des industries ci-après : mines et carrières (74), métaux (74), textiles (63), bois et ameublement (48), vêtement (22), spéciales (22), céramiques (20), transports (19), livre (16), alimentation (16), peaux et cuirs (14), tabac (11), industries d'art (4), chimiques (3), verre (2), papier (1).

Effectif et activité des unions. — La correction et le dépouillement, par les bureaux de l'Office du travail, des comptes des opérations effectuées par les unions en 1908, 1909 et 1910, n'étant pas encore terminés, aucun relevé relatif à l'activité de ces associations au cours de ces années ne peut encore être donné ici.

Relevé, par provinces et pour le royaume, des unions des diverses catégorie

PROVINCES.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.			UNIONS MIXTES (ouvriers et patrons).			UNIONS D'EMPLOYÉS.		
	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	19
Anvers	1	1	—	20	8	10	—	—	—	—	—	1
Brabant	1	2	—	13	16	20	1	—	—	2	3	2
Flandre occidentale	—	—	2	2	2	12	—	—	—	—	—	—
Flandre orientale	2	—	—	14	8	9	—	—	—	—	—	1
Hainaut	1	7	—	12	24	3	—	—	1	—	1	1
Liége	—	—	—	18	30	5	—	—	—	2	—	—
Limbourg	1	1	—	4	4	9	—	—	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Namur	—	—	—	1	—	2	—	1	—	—	—	—
Totaux pour le royaume.	**6**	**11**	**2**	**84**	**92**	**71**	**1**	**—**	**1**	**4**	**4**	**4**

econnues (fédérations *non* comprises) respectivement en 1908, 1909 et 1910.

UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			TOTAUX PAR PROVINCES.		
1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910
—	—	2	2	1	—	1	—	—	8	2	1	32	12	13
3	1	3	3	2	1	1	—	1	64	51	36	88	75	63
2	1	3	—	1	—	—	—	—	40	39	43	44	43	60
—	—	4	—	—	2	—	—	—	52	37	51	68	45	67
1	—	1	—	1	1	—	—	—	5	4	4	19	37	11
—	2	1	1	1	—	—	—	—	10	12	6	31	45	12
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	2	6	7	11
—	1	1	—	—	—	—	—	—	14	9	21	14	10	23
—	—	1	—	—	—	—	—	—	16	8	19	17	8	22
6	5	16	6	6	4	2	—	1	219	164	183	319	282	282

Relevé, par provinces et pour le royaume, des unions des diverses catégories

PROVINCES.	UNIONS DE PATRONS.			UNIONS D'OUVRIERS.			UNIONS MIXTES.			UNIONS D'EMPLOYÉS.		
	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910
Anvers	6	7	7	129	131	141	1	1	1	4	4	4
Brabant	4	5	5	48	64	84	2	2	2	3	6	8
Flandre occidentale	1	1	3	28	29	40	2	2	2	—	—	—
Flandre orientale	4	4	4	74	78	83	1	—	—	—	—	1
Hainaut	6	13	13	18	41	43	1	1	2	—	1	2
Liége	1	1	1	44	74	76	1	1	1	5	5	3
Limbourg	2	3	3	12	16	24	1	1	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	1	1	2	2	2	1	—	—	—
Namur	—	—	—	6	5	6	1	1	1	—	—	—
Totaux pour le royaume	**24**	**39**	**36**	**360**	**439**	**499**	**12**	**11**	**10**	**12**	**16**	**18**

existantes (fédérations *non* comprises) respectivement en 1908, 1909 et 1910.

UNIONS de personnes exerçant une profession libérale.			UNIONS DE COMMERÇANTS.			UNIONS DIVERSES.			UNIONS D'AGRICULTEURS.			TOTAUX PAR PROVINCE.		
1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910	1908	1909	1910
2	2	4	3	4	4	1	1	—	21	23	24	**167**	**173**	**185**
19	20	23	7	9	9	5	5	5	277	326	361	**305**	**437**	**497**
4	5	8	—	1	1	—	—	—	340	376	416	**375**	**414**	**470**
1	1	5	1	1	3	2	1	1	181	214	262	**264**	**299**	**359**
3	3	4	—	1	2	—	—	—	57	58	60	**85**	**118**	**126**
6	8	9	1	2	2	—	—	—	54	65	67	**112**	**136**	**139**
2	2	2	—	—	—	—	—	—	22	24	26	**39**	**46**	**55**
—	1	2	—	—	—	—	—	—	338	319	326	**341**	**323**	**331**
1	1	2	—	—	—	—	—	—	145	151	168	**153**	**158**	**177**
38	**43**	**59**	**12**	**18**	**21**	**8**	**7**	**6**	**1435**	**1556**	**1710**	**1901**	**2124**	**2359**

UNIONS D'OUVRIERS INDUSTRIELS

Relevé, par *groupes d'industries* et pour le royaume, des unions existantes respectivement en 1902, 1905, 1907, 1909 et 1910.

INDUSTRIES.	1902	1905	1907	1909	1910
	Unions.	Unions.	Unions.	Unions.	Unions.
Textiles	5	14	34	48	63
Bois et ameublement	4	18	38	41	48
Peaux et cuirs	4	15	20	16	14
Métaux	3	7	25	68	74
Bâtiment	2	12	50	75	90
Alimentation	1	6	15	15	16
Vêtement	1	12	20	19	22
Livre	1	7	15	17	16
Transports	1	3	19	21	19
Mines et carrières	—	7	17	59	74
Industries d'art	—	3	3	4	4
Tabac	—	2	5	11	11
Papier	—	1	1	1	1
Céramiques	—	—	13	22	20
Verre	—	—	1	1	2
Chimiques	—	—	—	2	3
Spéciales	1	2	5	19	22
Totaux.	**23**	**109**	**261**	**439**	**499**

2365 — Soc. an. M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 104340325